N° 2
Novembre 1995

Mémoire Spiritaine

Histoire - Mission - Spiritualité

Renouveau missionnaire et question de l'esclavage (1802-1848)

Congrégation du Saint-Esprit,
30, rue Lhomond, 75005 PARIS

Mémoire Spiritaine

Histoire, Mission, Spiritualité

Revue semestrielle

La Congrégation du Saint-Esprit se prépare à commémorer, en 2003, son troisième centenaire. Différentes Eglises locales à la naissance desquelles elle a travaillé célèbrent, ces temps-ci, leur centenaire. Dans ces perspectives, la revue *Mémoire Spiritaine* offre un instrument de publication qui encourage les études historiques sur la Congrégation et qui en permet la diffusion.

Directeur : Paul Coulon *Administrateur* : Jean Ernoult
Comité de rédaction : Christian Berton, Bernard Ducol, Anita Disier, Michel Legrain, Ghislain de Banville
Conseil de rédaction : Annie Bart (Bordeaux) – Joseph-Roger de Benoist, pb (Sénégal) – François Bontinck, cicm (Zaïre) – Paule Brasseur (Paris) – Joseph Carrard, cssp (Suisse) – Gérard Cholvy (Montpellier) – Jean Comby (Lyon) – Jean Criaud, cssp (Cameroun) – Bernard David (Martinique) – Nazaire Diatta, cssp (Cameroun) – Casimir Eke, cssp (Nigéria) – Sean P. Farragher, cssp (Irlande) – Jacques Gadille (Lyon) – David E. Gardinier (U.S.A.) – Jean Guennou, mep (Paris) – Johann Henschel, cssp (Allemagne) – Bruno Hubsch (Lyon) – Henri J. Koren, cssp (U.S.A.) – Philippe Laburthe-Tolra (Paris) – Jean Le Gall, cssp (Allex) – Joseph Michel, cssp (Paris) – Gallus Marandu, cssp (Tanzanie) – Christian de Mare, cssp (Irlande) – Henry F. Moloney, cssp (Irlande) – Gérard Morel, cssp (Gabon) – Adelio Torres Neiva, cssp (Portugal) – Vincent O'Toole, cssp (Rome) – Jean-Claude Pariat, cssp (Rome) – Jean Pirotte (Belgique) – Bernard Plongeron (Paris) – Jacques Prévotat (Paris) – Claude Prudhomme (Lyon) – Gaétan Renaud, cssp (Canada) – François Renault, pb (Rome) – Claude Sœtens (Belgique) – Jean-Luc Vellut (Belgique) – Gérard Vieira, cssp (Sénégal) – Pierre Wauters, cssp (Congo)

Rédaction et administration de la revue :
30, rue Lhomond, 75005 Paris
Tél. : 47 07 49 09 – Fax : 43 37 05 43
Abonnement pour les deux numéros annuels :
France : 200 F – Autres pays : 230 F – 50 US$ - 66 CAN$

C.C.P. : Mémoire Spiritaine, La Source 38.854 54 K
(par chèque postal : envoyer à votre centre, avec les indications nécessaire sur la partie correspondance)

Imprimerie « Nuova Oflito », Mappano (Turin) - Imprimé en Italie (CEE) *ISSN:* 1254-2520

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995

3 Editorial : "Et vogue la galère !"

Autour des fondateurs

7 *Depuis Noël jusques à la Purification :*
Méditation pour les membres de l'Aa.
10 *Paul COULON,*
A propos de la naissance de Libermann, 1802 ou le générique d'un siècle.
33 *Elise MULLER,*
Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit. Histoire d'une fondation (suite).

La mission spiritaine dans l'histoire

59 *Philippe DELISLE,*
La Monarchie de Juillet, l'Église de France et l'esclavage.
81 *Jean ERNOULT,*
Les vies multiples du Père Côme Jaffré (1884-1967).

Documents

100 L'évangélisation de la Côte d'Ivoire. Préhistoire d'un Centenaire.
Présentation et commentaires : *Paul COULON.*

Chroniques et commentaires

128 *Claude LANGLOIS,*
Anne-Marie Javouhey au miroir de sa correspondance.
143 *François RENAULT,*
Aux origines de la lettre apostolique de Grégoire XVI, *In Supremo* (1839).

Recensions

151 Gérard VIEIRA, *Sous le signe du laïcat. L'Eglise catholique en Guinée.*
Pierre KALCK, *Barthélemy Boganda. Elu de Dieu et des Centrafricains.*
Jérôme DEVERDUN, *Jérôme Ramedane, peintre centrafricain.*
Maurice BARBOTIN, *Conamana, camp de la mort en Guyane pour les prêtres et les religieux en 1798.*
Jean de PUYTORAC, *Retour à Brazzaville. Une vie au Congo.*

Je ne suis pas sûr que l'on puisse
tirer des leçons de l'Histoire,
car l'Histoire ne se répète pas.
L'humanité doit constamment faire face
à des situations inédites.
Par contre, la mémoire de l'Histoire
fournit des dossiers
qui peuvent aider les hommes
à se situer dans le présent
et à orienter l'avenir.

Jean Delumeau

EDITORIAL

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 3 à 6.

Et vogue la galère !

C'est avec grand plaisir que nous dédions cette parution au lecteur sceptique et humoriste rencontré cet été, qui se demandait à haute voix s'il y aurait jamais de numéro 2 de *Mémoire Spiritaine !* Le voici, et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter de ramer maintenant que nous sommes embarqués, en tout cas pas avant l'horizon du troisième centenaire spiritain en 2003 ! D'autant moins que cette initiative a suscité un intérêt réel, et pas seulement dans les chaumières spiritaines ! La preuve en est dans la longue liste ci-contre des historiens et spécialistes de la mission, de tous les horizons géographiques, qui ont accepté de faire partie de notre *conseil* de rédaction, aux côtés de spiritains du monde entier travaillant dans le domaine de l'histoire d'une façon ou d'une autre.

Pour de multiples raisons, nous ne pouvons pas faire de numéros à thème. Pourtant nous donnons un titre à chaque numéro pour attirer l'attention sur un ou des article(s) plus important(s). Il se trouve que notre deuxième livraison présente plusieurs contributions qui justifient le titre choisi : **Renouveau missionnaire et question de l'esclavage, 1802-1848.** Cette question de l'esclavage est présente sous de multiples formes dans le texte que Paul Coulon consacre à l'année 1802 à propos de la naissance de Libermann. Il discerne dans l'aube de ce siècle le surgissement d'une nouvelle mentalité, l'apparition d'un certain nombre de thèmes, de problèmes et d'orientations qui traverseront tout le siècle et qui constituent le contexte dans lequel s'inscrit le *texte* libermannien lui-même entre 1802 et 1852.

Libermann se met en route pour Rome afin d'y soumettre son projet missionnaire pour les Noirs au moment même (3 décembre 1839) où Gré-

goire XVI rend publique sa lettre In Supremo *pour détourner du commerce des Nègres*. De la part du Saint-Siège, pourquoi avoir tant attendu et pourquoi avoir parlé à ce moment-là, nous demandions-nous dans le numéro 1 en introduisant la réédition latin-français de ce texte important. Comme nous en exprimions le souhait, le spécialiste de l'histoire de la traite qu'est le P. François Renault, archiviste à Rome des Missionnaires d'Afrique/Pères Blancs, nous donne le résultat de ses recherches aux archives vaticanes sur les origines de cette lettre apostolique : où l'on voit que cette condamnation, pour sincère qu'elle fût, a bel et bien résulté non d'une réflexion interne mais d'une intervention du gouvernement protestant de Londres (*Horresco referens !)*...

C'est de la Réunion où il enseigne en lycée et à l'université, que Philippe Delisle nous a envoyé une adaptation d'un chapitre de sa thèse, en partie préparée aux archives spiritaines et intitulée : *Renouveau missionnaire et société esclavagiste : La Martinique 1815-1848.* Sa contribution pour ce numéro est centrée sur les évolutions de la politique gouvernementale entre 1838 et 1848 vis-à-vis de l'esclavage, et sur ce qui est alors demandé au clergé colonial en la matière. Le Séminaire du Saint-Esprit est évidemment au centre de tous les débats. Cette contribution est un bel exemple de ce que les chercheurs travaillant à nos archives peuvent nous apporter pour comprendre notre propre histoire en alimentant *Mémoire Spiritaine.*

La Monarchie de Juillet s'est abondamment servi pour sa politique en direction de la libération des esclaves de ce *grand homme*, comme l'appelait Louis-Philippe, qu'était la Mère Javouhey (1779-1851), fondatrice des Soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Tout le monde connaît cette figure (enfin, presque...), mais on appréciera à sa juste valeur le portrait vigoureux qu'en trace un des grands spécialistes de cette période, Claude Langlois, à partir de la nouvelle édition de sa correspondance. On goûtera les bonnes questions, les remises en contexte et en perspectives qui y sont faites, et l'intéressante conclusion sur cette femme *hors norme :* « sans doute l'une des rares fondatrices du XIX^{e} siècle qui serait susceptible, d'elle-même, de parler à notre temps ».

Il nous semble que la qualité des contributions que nous venons d'introduire, avec leur liberté de ton, répondra d'elle-même aux questions pertinentes d'un honorable correspondant historien qui nous écrivait, entre autres, à propos du public visé par *Mémoire Spiritaine* : « Je suppose qu'il s'agira surtout des spiritains et de leurs amis. Ils chercheront sûrement dans la revue matière à réflexion sur la mission pour aujourd'hui et pour l'avenir. Les *purs* historiens y trouveront-ils la garantie d'une étude franche de *tous* les aspects

du passé ? » Il y a une page de questions de ce genre...Oui, nous espérons avec l'aide de nos amis historiens, étudier franchement tous les aspects du passé, même si c'est avec un inégal bonheur et dans des genres différents. Et si nous abordons des sujets traitant de spiritualité, de théologie et de mission, nous entendons le faire dans cette revue sous l'angle spécifique de l'histoire.

Ainsi les récentes festivités du Centenaire de l'évangélisation de la Côte d'Ivoire (8-10 septembre 1995) nous donnent l'occasion de publier, dans la section *Documents,* une série de textes intégraux autour des figures du P. Lairé et du P. Libermann, que nous replaçons dans leur contexte, que nous commentons en recourant à l'histoire des mentalités, des théologies et des spiritualités. C'est dans une analyse à la fois historique et théologique que nous devons étudier nos sources.

Bien entendu, il existe des niveaux de rédaction historique différents. Nous continuons le récit de la fondation des Soeurs spiritaines : ce ne peut pas être une histoire définitive, mais c'est un bon début défrichant le terrain, pertinemment annoté en ce numéro par le P. Arsène Aubert. Et qui ne se réjouirait de cet acte de justice et d'histoire que constitue l'article de Jean Ernoult consacré aux *Vies multiples du Père Côme Jaffré (1884-1967)* décédé à une période creuse en matière de publications, qui l'avait privé de toute notice biographique?..

Plus abondantes qu'en avril dernier, les *recensions* se recommandent d'elles-mêmes dans une présentation renouvelée (sur deux colonnes). A la dernière page, on ne manquera pas de noter que la collection de livres accompagnant la revue (*Mémoire Spiritaine – Études et documents*) s'est effectivement enrichie d'un titre annoncé : l'ouvrage du P. Jean Ernoult sur les missions spiritaines du Congo, de 1865 à nos jours. Et même s'il ne veut être que simple matériau offert pour une future histoire générale de l'Église au Congo, c'est une mine qui n'a pas d'équivalent.

Bien sûr, nous avons quand même des regrets pour ce deuxième numéro. Nous manquons le Centenaire du cinéma où pourtant l'histoire spiritaine aurait des choses à dire. Nous y reviendrons sans doute dans le prochain numéro avec un texte sur le Père Brottier et le cinéma. Novembre 1995, c'était aussi le cent-cinquantième anniversaire de la fondamentale Instruction *Neminem Profecto* de la Propagande, suscitée par Mgr Luquet, grand ami de Libermann. Mais l'année 1996 verra le cent-cinquantième anniversaire du grand *Mémoire* de Libermann, présenté à Rome en août 1846, premier texte contemporain réfléchissant sur l'évangélisation de l'ensemble de l'Afrique noire,

très inspiré par Luquet et par la récente Instruction de la Propagande. Du coup, dans la prochaine livraison de *Mémoire Spiritaine*, Paul Coulon traitera des sources de la pensée missionnaire de Libermann dans son *Mémoire*, en introduction à la réédition de *Neminem Profecto* dans la section *Documents*.

Des textes en préparation ou en traduction nous permettront d'aller voir du côté du Nigeria, de l'Irlande et du Portugal, et même de Rome au temps des condamnations de l'Action française... Un spiritain africain nous dira comment il s'approprie l'itinéraire et le charisme fondateur de Poullart des Places. Enfin, après une année de *Mémoire Spiritaine*, nous pensons faire une chronique du courrier reçu.

Le supérieur provincial de France, le P. Jean-Paul Hoch, rentre du Cameroun où il a assisté au chapitre spiritain du district. Il en parle dans le numéro de septembre 1995 du bulletin *Province et Mission*. Il termine par ces mots qui seront pour nous le *proverbe du jour :* « Un district qui a de la mémoire est un district qui a de l'avenir ». Comme notre revue a incontestablement beaucoup de mémoire, elle a un bel avenir devant elle... à condition que les lecteurs soient aussi un peu les payeurs ! A vos abonnements donc ! Et que vogue la galère !

Paul Coulon

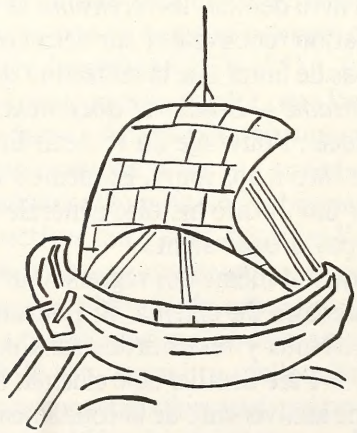

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 7 à 9.

«Depuis Noël jusques à la Purification»

Dans le premier article du premier numéro de cette revue consacrée à la mémoire spiritaine, *nous avions voulu remettre Poullart des Places à sa place : la première, celle de* Fondateur, *à travers la présentation du dernier ouvrage de Joseph Michel*[1].

Loin de simplement répéter ce qu'il disait dans sa biographie de 1962[2], *ses recherches récentes mettaient en lumière quelque chose de nouveau sur les origines de la Congrégation du Saint-Esprit : l'itinéraire spirituel et les caractéristiques de l'œuvre de Poullart des Places ne pouvaient se comprendre que dans le cadre de sa participation à l'Aa, congrégation secrète de piété, sous la direction des jésuites.*

C'est dans les manuels utilisés par l'Aa que l'on trouve très nettement les sources du contenu et de la spiritualité des divers Règlements *de Poullart des Places pour son œuvre des* pauvres écoliers *: aussi bien la consécration au Saint-Esprit, la dévotion à la Vierge immaculée que la mystique de la pauvreté*[3].

Du coup, honorant le troisième terme de notre sous-titre « Histoire – Mission – Spiritualité », voici un extrait du manuel de l'Aa, Pratique des

---

1. « Aux origines de la Congrégation du Saint-Esprit : Joseph Michel, lu par Jean Guennou, mep », *Mémoire Spiritaine*, n° 1, avril 1995, p. 8-14, à propos de l'ouvrage : Joseph MICHEL, *Aux origines de la Congrégation du Saint-Esprit, l'influence de l'Aa, association secrète de piété, sur Claude François Poullart des Places* (Paris, Beauchesne, 1992).

2. J. MICHEL, *Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709,* Paris, Saint-Paul, 1962.

3. J. MICHEL, op. cit. (1992), p. 66-85.

vertus chrestiennes propres à la Congrégation de nostre Dame[4] *pour le temps de Noël. Ce texte a façonné le jeune Poullart des Places. Il fut véritablement une « source » puisque la Congrégation du Saint-Esprit est encore là aujourd'hui. Nous le donnons sans commentaires. L'historien aura à cœur de le replacer dans son contexte. Le spiritain se posera des questions sur sa fidélité aux origines. Le chrétien le relira dans la grande tradition des méditations sur le mystère de la Nativité.*

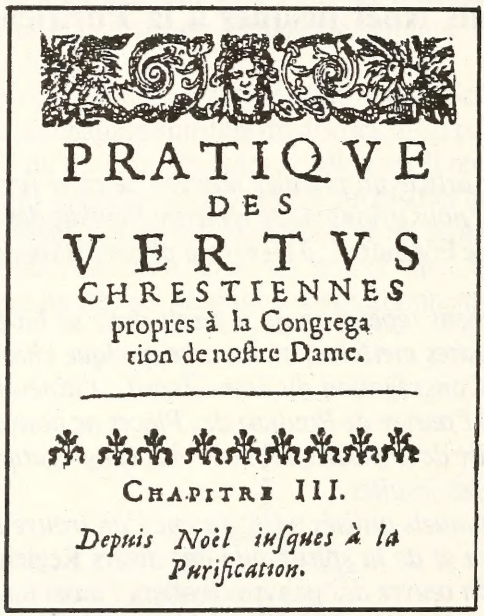
PRATIQVE
DES
VERTVS
CHRESTIENNES
propres à la Congrega
tion de noſtre Dame.

CHAPITRE III.

Depuis Noël inſques à la Purification.

« Allons à la Crèche, ô mon Ame ! Les Anges nous y invitent, Marie et Joseph nous y recevront, et nous conduiront au trône de ce petit Dieu, pour lui rendre nos respects et nos adorations. Mais après l'avoir fait, demeurons-y pour apprendre les belles leçons, que nous fait la Majesté d'un Dieu logée dans une étable, et couchée sur la paille, qui n'est autre que la pauvreté ; elle consiste en deux points : le premier est un mépris généreux des biens de

4. *Pratiques des vertus chrestiennes propres à la Congrégation de nostre Dame*, Paris, 1654, 156p. Ce manuel se trouve aux Archives des Jésuites de France (15, rue Raymond Marcheron, 92170 Vanves), Fonds Toulouse, CA 109.

la terre opposé à l'estime que les hommes en font ; le second, un détachement parfait de notre cœur et de notre volonté opposé à l'amour ardent qu'ils ont pour les richesses.

« N'est-ce pas assez pour nous enflammer à la pratique d'une si belle leçon de savoir que c'est la première que ce bon maître nous a fait, et de considérer en voyant tout ce qu'il souffre sur la paille combien il lui coûte pour nous en faciliter l'exercice par sa propre expérience. Au reste ne craignons point, c'est la sagesse d'un Dieu, qui ne se peut tromper, qui a fait ce choix : est-il rien de plus puissant pour convaincre notre esprit du mépris que nous devons faire des richesses et de l'estime que nous devons avoir de la pauvreté ? C'est le Fils d'un Dieu qui avait entre les mains tous les trésors de son Père qui les abandonnés : est-il rien de plus invincible pour emporter nos volontés et détacher nos cœurs de l'amour des biens de la terre, et les attacher comme des captifs à la crèche du Sauveur, afin qu'ils n'estiment que ce qu'il a estimé et n'aiment que ce qu'il a aimé ?

« La pratique doit être d'aller tous les jours à la crèche, pour apprendre cette belle leçon ; mais il n'y faut pas entrer, que dans un sentiment de confusion de se voir dans l'abondance de toutes les commodités de la vie, pendant que son Dieu est dans une entière pauvreté. Il la faut étudier, par la considération de toutes les circonstances qui le rendent admirable et imitable, consulter Marie et Joseph sur les sentiments qu'ils en ont, et les prier de nous les communiquer ; et puis, retournant de cette aimable demeure, entrant au logis et dans la chambre, il faut dire en esprit : *Mon Dieu n'avait ni maison ni chambre, il n'avait qu'une étable, encore l'avait-il commune avec les bêtes.* En s'habillant ou bien se regardant si bien couvert : *Hélas ! mon Dieu et mon maître est tout nu ! et toi qui n'es qu'un misérable serviteur, tu recherches la pompe et la vanité en tes habits.* En se couchant : *Hélas ! il est sur la paille et exposé aux rigueurs de l'air ! et toi ?* Il faut conserver ses sentiments tout le reste de la journée, comparant la magnificence des bâtiments où habitent les hommes avec l'étable, la commodité des logements avec la crèche, la pompe des habits avec les petits drapeaux* qui couvrent le petit Sauveur** ».

---

* A comprendre dans le sens de l'époque : « un vieux morceau de linge ou d'étoffe, un haillon » (Dictionnaire de QUINET). « Pièce de drap ; lange, vêtement. "Vieux linges, vieux drapeaux !" (REGNIER) ! ancien cri des chiffonniers. » (Petit ROBERT).

** *Pratiques des vertus chrestiennes propres à la Congrégation de nostre Dame* (Paris, 1654, 156p), p. 17-20. Dans cette transcription, nous avons modernisé l'orthographe et la ponctuation.

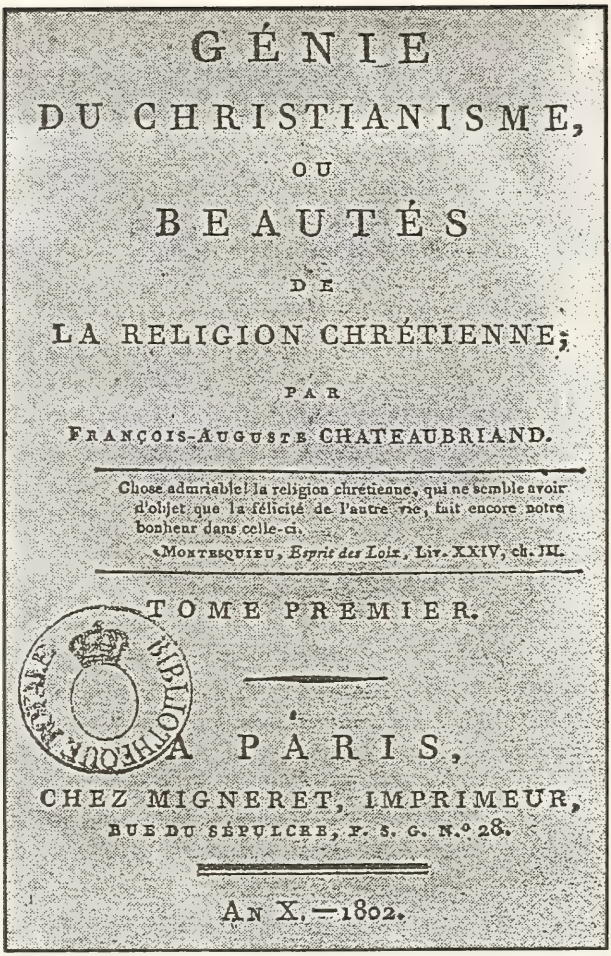

GÉNIE

DU CHRISTIANISME,

OU

BEAUTÉS

DE

LA RELIGION CHRÉTIENNE;

PAR

FRANÇOIS-AUGUSTE CHATEAUBRIAND.

Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.

MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, Liv. XXIV, ch. III.

TOME PREMIER.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

A PARIS,

CHEZ MIGNERET, IMPRIMEUR,

RUE DU SÉPULCRE, F. S. G. N.° 28.

AN X, — 1802.

La page de titre de cette toute première édition
offre plusieurs particularités intéressantes
qui disparaîtront par la suite :
– le patronage du Siècle des Lumières, version modérée,
avec la citation de Montesquieu ;
– Chateaubriand ne s'appelle pas encore « François René »
mais « François-Auguste » ;
– il n'a pas encore repris sa noble particule :
nous sommes toujours dans l'ère révolutionnaire (An X)
même si le retour au comput ancien
(... et à l'Ancien Régime !)
est signifié par la juxtaposition de « 1802 ».

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 10 à 32.

A propos de la naissance de Libermann : 1802 ou le générique d'un siècle

*Paul Coulon**

Mais quel âge avait donc le siècle lorsqu'y parut Libermann ? Bonne question, en vérité, car l'établissement de la date exacte de naissance de celui qui devait mourir (de cela, on est sûr...) le 2 février 1852, au 26 de la rue des Postes à Paris, comme onzième supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, le P. François Libermann, a donné lieu à un feuilleton historique aux multiples rebondissements, clos seulement en 1967 pour les derniers détails.

Le faire-part officiel lithographié pour les cérémonies d'obsèques de *Monsieur François-Marie-Paul Libermann* disait qu'il était décédé *dans la quarante-neuvième année de son âge*[1], ce qui le faisait naître en 1803. Ce n'était pas une supposition gratuite. Cela représentait ce que Libermann lui-même croyait être la vérité. En effet, lorsqu'il était entré, le 22 octobre 1827, au séminaire de Saint-Sulpice (Paris), il avait porté de sa main sur le registre des entrées, à côté de sa signature, les indication suivantes : *né à Saverne,*

---

* Paul Coulon, spiritain, a passé quatre années au Congo, notamment comme journaliste à *La Semaine Africaine* (Brazzaville). Actuellement enseignant à l'Institut catholique de Paris (Histoire des missions – Théologie de la Mission) et au Centre missionnaire Laval (Chevilly-Larue) en sociologie et anthropologie culturelle africaine. Il s'est spécialisé dans les sources spiritaines, principalement libermanniennes. Il collabore aux revues *Spiritus* et *Pentecôte sur le monde*. Principale publication : P. COULON et P. BRASSEUR, *Libermann, 1802-1852*. Une pensée et une mystique missionnaires, Paris, Le Cerf, 1988, 942 p. (Collection Histoire – Préface de Léopold Sédar Senghor, de l'Académie Française).

1. *ND,* XIII, p. 666.

département du Bas-Rhin, diocèse de Strasbourg, à la fin du mois d'avril 1803[2].

Lorsqu'on voulut plus tard en avoir le cœur net, on s'adressa, en 1867, au maire de Saverne qui attesta *sur papier libre, à titre de renseignement administratif,* que *le sieur Jacob Libermann* était *né en cette commune le vingt-deux germinal, an douze,* soit le 12 avril ...1804 et non pas 1803. Dont acte[3].

Voulant se préparer à célébrer dignement le premier centenaire de cette naissance, en 1904, les spiritains entreprirent, en 1903, des recherches historiques sérieuses et allèrent consulter dans les archives de la ville de Saverne l'original de l'acte de naissance. Et l'on s'aperçut que le centenaire en préparation tombait... l'année précédente, en 1902 ! En effet la copie conforme donnait : « Arrondissement communal de Saverne, du vingt-deux germinal an dix de la République française. Acte de naissance de Jagel, né aujourd'hui à neuf heures du matin, fils de Libermann Samson, commerçant, et de Hündel Jacob conjoins (sic) domiciliés en cette ville[4] ». Il semble bien que le prénom de *Jagel* soit une mauvaise transcription pour *Jœgel,* le *petit Jacques*[5].

Lorsqu'un décret impérial du 8 avril 1808 décidera de soumettre les Juifs aux mêmes règles d'état-civil que les autres Français, en les obligeant à prendre des patronymes et des prénoms fixes, Samson Libermann retournera déclarer toute sa famille à la mairie. Pour la famille, il choisit alors le nom de *Libermann*, et adopta pour lui-même le prénom de *Lazar* (sic). Il appela son cinquième fils, dont il s'agit ici, *Jacob* et le déclara alors, de façon erronée, né le *22 germinal an XII* (12 avril 1804) : c'est à cette pièce de 1808[6] que s'était référé le maire de Saverne en 1867, d'où l'erreur attestée *sur papier libre !*

Après avoir mis au clair les tribulations d'une date de naissance baladeuse, on peut se contenter maintenant de dire : Jacob Libermann est né le **22 germinal an X,** soit le **lundi 12 avril 1802.**

---

2. J. LETOURNEUR, *Cahiers Libermann,* Chevilly, 1967-1968, 9 cahiers multigraphiés en 5 livrets, 1347 p., cahier n° 5, p. 28, note 66. On peut s'étonner que cette date ait été ainsi consignée de la main même de Libermann, puisque, moins d'un an auparavant, le 26 décembre 1826, son acte de baptême (paroisse Saint-Sulpice, Paris) indiquait qu'il était *né à Saverne (...) le 12 avril 1804* (*ND,* I, p. 72). Libermann aurait-il eu, par la suite, quelques doutes sur la non-exactitude de cette date, qu'il aurait ramenée à 1803 ?

3. *ND,* I, p. 4.

4. *ND,* I, p. 5.

5. J. LETOURNEUR, *op. cit.,* cahier n° 1, p. 38, dans la note 100.

6. *ND,* 1, p. 6. Cette pièce de 1808 a été communiquée aux archives spiritaines en 1903 par le P. Walter cssp.

Le privilège de l'historien, c'est de connaître la suite... jusqu'à un certain point ! Il serait de mauvais goût et de mauvaise méthode scientifique que de retomber dans une histoire providentialiste confondant histoire et théologie, plaçant *notre héros* Libermann au centre de l'histoire universelle chargée d'en préparer la venue et d'offrir sa scène à ses hauts-faits... Reste qu'il n'est pas interdit de souligner certaines coïncidences, de distinguer après coup les événements, les personnes et les idées qui se rencontreront plus tard. Deux comparaisons viennent à l'esprit. Celle de l'ouverture musicale des opéras de Mozart, où, d'entrée de jeu, il anticipe certains temps forts de l'ouvrage[7]. Ou, mieux encore, celle des génériques de films où l'auteur présente une mosaïque d'images successives encore dépourvues de sens pour le spectateur mais destinées à s'éclairer par la suite...

Plus intéressant, car plus proche de nous par le sujet même, nous donnerons l'exemple de l'un des récents historiens de l'*École française de spiritualité*, Raymond Deville, attaquant ainsi la biographie de Jean-Jacques Olier : Il « naquit à Paris, rue du roi de Sicile, dans le Marais, le 20 septembre 1608, et fut baptisé le jour même à l'église Saint-Paul. Il était le quatrième des huit enfants d'un conseiller au Parlement de Paris. 1608 était l'année même où François de Sales, âgé de 41 ans, publiait l'*Introduction à la vie dévote* et où Champlain fondait Québec. Cette double coïncidence correspond à deux aspects de l'existence de Olier ; toujours en effet il aura une grande vénération pour l'évêque de Genève : celui-ci fréquentera les Olier à Lyon entre 1618 et 1622 et Jean-Jacques aura à son égard une véritable dévotion. D'autre part, la Nouvelle France occupera une place de premier plan dans les préoccupations missionnaires du fondateur de Saint-Sulpice jusqu'à la veille de sa mort[8]. »

Qu'il nous soit permis à notre tour de relever en cette année 1802 quelques coïncidences entre les événements d'alors et ce que seront les préoccupations de Libermann. Plus généralement, discernons dans l'aube de ce siècle la naissance d'une nouvelle mentalité, l'apparition d'un certain nombre de thèmes, de problèmes et d'orientations qui traverseront le siècle ... Ce faisant, nous tracerons le contexte dans lequel s'inscriront, à la fois, le *texte libermannien*

---

7. « Continuant à développer et à perfectionner les idées de Gluck, (Mozart) a inauguré la pratique qui consiste à anticiper dans l'ouverture certains temps forts de l'ouvrage : ainsi l'ouverture de *Don Giovanni* nous prépare (par une courte citation) à la musique de la dernière scène ; il procède de même dans les ouvertures de *La Flûte enchantée* et de *Cosi fan tutte*. » Article « Ouverture » *in* Denis ARNOLD (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de la Musique* (Université d'Oxford), Paris, Robert Laffont, 1988, t. 2, p. 401.

8. R. DEVILLE, *L'École française de spiritualité,* Paris, Desclée, 1987, p. 65.

lui-même entre 1802 et 1852 et toutes les relectures subséquentes de sa vie et de son œuvre au cours du XIX[e] siècle...

I – Les débuts d'un siècle concordataire

En cette semaine d'avril 1802 où naît le petit juif de Saverne, on célèbre à Paris un événement capital pour la société française : la paix religieuse du *Concordat,* paix plus importante que celle signée avec les Anglais à Amiens, le 27 mars précédent. Dès sa prise de pouvoir en novembre 1799 (le *18 brumaire*), Bonaparte avait pris conscience que la paix à laquelle tous les Français aspiraient, pour être une paix civile, devait passer par la cessation de la persécution religieuse révolutionnaire à l'égard de l'Église catholique[9].

La situation de cette dernière n'était pas brillante en cette fin de siècle. Elle n'avait plus de pape : Pie VI venait de mourir à Valence (France), le 29 août 1799. Montalembert décrit la situation, en parlant du Conclave ouvert le 1[er] décembre 1799 : « Quelques vieillards se réunissent derrière les lignes russes, dans une île des lagunes de Venise. (...) Les cardinaux restent cent quatre jours enfermés sans pouvoir se mettre d'accord, préoccupés par ce qu'un contemporain appelle l'*état de trahison flagrante de l'Europe catholique :* leurs suffrages se réunissent enfin sur un moine dont l'obscurité était le principal titre[10] ». Élu le 14 mars 1800, l'évêque d'Imola (Italie), Barnabé Chiaramonti, 58 ans, prend le nom de Pie VII. Avant même de rentrer à Rome, le 3 juillet, il a reçu des propositions de négociations du jeune général Bonaparte, installé en triomphateur à Milan après la bataille de Marengo.

Trop conscient du fait que le sort de l'Église dans l'Europe entière dépendait du succès des négociations avec la France, Pie VII accepta des mois de pourparlers orageux commencés en novembre 1800. Le cardinal Consalvi,

---

9. Sur le Concordat, voir : – G. de BERTHIER DE SAUVIGNY, chapitre « Le Pape et l'Empereur », p. 273-284, *in* L.-J. ROGIER, G. de BERTHIER DE SAUVIGNY, J. HAJJAR, *Nouvelle Histoire de l'Église,* t. 4 : *Siècle des Lumières, Révolutions, Restaurations,* Paris, Seuil, 1966 ; – J. GODEL, « Le Concordat », *in 2000 ans de Christianisme,* Paris, AUFADI/Société d'Histoire chrétienne, 1975, t. VII, p. 145-147 ; – G. CHOLVY, *La Religion en France, de la fin du XVIII[e] à nos jours,* Paris, Hachette, 1991, p. 14-16 ; – Cl. LANGLOIS, « Politique et religion », *in* Ph. JOUTARD (dir.), *Du roi très chrétien à la laïcité républicaine (XVIII[e]-XIX[e] siècles),* Paris, Seuil, 1991, (t. 3 de *Histoire de la France religieuse* sous la dir. de J. LE GOFF et R. REMOND), p. 108-123 pour les bases de la pacification religieuse et le système concordataire.

10. MONTALEMBERT, *Des intérêts catholiques au XIX[e] siècle,* 3[e] éd., Paris, Lecoffre, décembre 1852, p. 2-3. Le cardinal Chiaramonti avait d'autres titres que son *obscurité* : voir J. LEFLON, *Pie VII. Des Abbayes bénédictines à la papauté,* Paris, Plon, 1958.

secrétaire d'État, dut même se déplacer en personne pour faire aboutir l'accord. En se rendant à Paris, il note ses observations sur l'état religieux de la France tel qu'il peut s'en rendre compte : le peuple est *indifférent dans sa plus grande partie : il l'est entièrement dans les villes, en partie dans les campagnes*[11].

A minuit, le 15 juillet 1801, on signe enfin le texte définitif de la Convention (on préfère ce mot à celui de concordat qui s'imposera pourtant dans l'histoire) entre la République et le Saint-Siège : dix-sept Articles avec un Préambule établissant que « le Gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français. »

Le pape a beau accepter ce texte par l'encyclique *Ecclesia Christi* du 15 août 1801 et le Premier Consul ratifier l'accord le 8 septembre, on n'en est encore qu'au début de la reconstruction concordataire qui doit liquider le contentieux de l'Église constitutionnelle mise en place par la Révolution. Le cardinal Caprara, pour le Saint-Siège, et Jean-Etienne Portalis, pour la République, entreprennent de préciser les dispositions générales. Devant la réticence des évêques légitimes à donner leur démission comme prévu dans les accords, Pie VII prend les grands moyens : il supprime les anciens diocèses et prive ainsi tout le monde de juridiction par une bulle du 29 novembre 1801, cependant que le Gouvernement obtient par pression la démission des évêques de l'Église constitutionnelle de 1790 groupés autour de l'évêque Grégoire[12].

Dans un dernier effort à la fois pour obtenir l'adhésion des Assemblées législatives hostiles au Saint-Siège et pour récupérer d'une main ce qu'il concédait de l'autre à Rome, Bonaparte fit ajouter *77 Articles organiques* au projet de *Loi sur l'organisation des cultes,* qui inféodait purement et simplement l'Église de France à l'État. Le vote final eut lieu le **jeudi 8 avril 1802.** Le jour de **Pâques, 18 avril,** on fêta solennellement à Notre-Dame de Paris, le rétablissement du culte catholique. « La Révolution a commencé par la déclaration des droits de l'homme ; elle finira par la déclaration des droits de Dieu » : étonnante remarque écrite quelques années plus tôt par Louis de Bonald[13] ! Mais le général Delmas, *farouche républicain,* au sortir du *Te*

---

11. Cité dans : G. CHOLVY, Y.-M. HILLAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine,* t. 1 : 1800-1880, Toulouse, Privat, 1985, p. 12.

12. Sur cette Église trop facilement et idéologiquement qualifiée de schismatique, voir le chapitre « Chrétiens-Citoyens en dialogue. Les structures de l'Église constitutionnelle (1790-1801) », *in* B. PLONGERON, *L'abbé Grégoire (1750-1831) ou l'Arche de la fraternité,* Paris, Letouzey et Ané, 1989, p. 65-80.

13. G. BERTHIER DE SAUVIGNY, *loc. cit.,* p. 283.

Deum à Notre-Dame, « aurait bougonné : "Belle capucinade ! il n'y manquait que les cent mille hommes qui se sont fait tuer pour supprimer tout cela[14]" ».

Dans l'assistance, à la fois unanime et partagée, des festivités pascales à Notre-Dame, le 18 avril, on peut donc discerner tous les prémices de ce qu'on a appelé *le romantisme et les réveils religieux : 1810-1840* (G. Cholvy), *le renouveau religieux au lendemain de la Révolution* (Cl. Langlois)[15], mais aussi l'indication d'une mentalité (héritée des Lumières plus que de la Révolution) en voie de *déchristianisation* sur une très longue durée[16]. C'est dans ce double contexte que Libermann devait inscrire son cheminement intérieur et les réalisations de sa vie, lui qui naissait le lundi 12 avril 1802, au début d'une semaine qui devait voir ressusciter la religion au jour de Pâques, 18 avril 1802, début d'un siècle concordataire...

II – Le *Génie du christianisme* et son influence missionnaire

En cette même semaine où la loi rétablissait officiellement le catholicisme en France, le mercredi 14 avril 1802, paraissait *A Paris, chez Migneret imprimeur, rue du Sépulcre,* un ouvrage dont les historiens de la théologie eux-mêmes ont pu dire que « du jour au lendemain (il) rendit droit de cité au catholicisme jusque là méprisé[17] » : le *Génie du christianisme ou Beautés de la religion chrétienne,* par François-Auguste (sic) Chateaubriand. La défense du christianisme présentée par l'auteur n'est ni philosophique ni scientifi-

---

14. J. TULARD, *Napoléon ou le mythe du sauveur,* Paris, Éditions de la Seine, 1988 (Nouvelle édition revue et complétée), p. 142.

15. G. CHOLVY, *La Religion en France..., op. cit.,* p. 21-35 ; C. LANGLOIS, « Le renouveau religieux au lendemain de la Révolution », p. 415-423, *in Histoire de la France religieuse,* t. 3, *op. cit.* Les tribulations révolutionnaires et impériales rencontrées par la papauté ne contribueront pas peu au mouvement général de l'Église de France en direction de Rome : voir Philippe BOUTRY, « Le mouvement vers Rome et le renouveau missionnaire », *in Histoire de la France religieuse,* t. 3, *op. cit.,* p. 423-426.

16. C. LANGLOIS, *id.*, en ajoutant l'introduction (« Problématique de la déchristianisation ») qu'il fait à la deuxième partie du t. 3 de l'*Histoire de la France religieuse, op. cit.,* p. 179-181, dont l'originalité est d'étudier le phénomène de la déchristianisation au XVII[e] au XIX[e] siècle, la Révolution ne déterminant pas un avant et un après.

17. E. HOCEDEZ, *Histoire de la théologie au XIX[e] siècle,* t. 1 : *Décadence et réveil de la théologie (1800-1831),* Bruxelles/Paris, Desclée de Brouwer, 1948, p. 75. Plus intéressant encore le jugement du directeur du *Dictionnaire de spiritualité (DS),* André Rayez, qui écrit : « le *Génie du christianisme* aura une répercussion beaucoup plus profonde que le Concordat, qui paraît quatre jours plus tard (15 -sic- et 18 avril) : il sonnera le vrai réveil du sentiment religieux. Nous sommes aujourd'hui incapables d'apprécier l'influence bouleversante de cette œuvre. » A. RAYEZ, *Histoire spirituelle de la France,* Paris, Beauchesne, 1964 (reprise de l'article « France » du *DS,* t. V, col. 785-1004, p. 297.

que, mais esthétique et *cordiale*. L'introduction du chapitre I (Livre I) le dit clairement[18] : « On devait (...) chercher à prouver (...) que de toutes les religions qui ont jamais existé, la religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres ; que le monde moderne lui doit tout[19]. »

Peu nous importe ici de savoir la profondeur de la conversion personnelle de Chateaubriand[20]. Ce qu'il faut mesurer, c'est l'importance historique qu'a eu son ouvrage. Claude Langlois commente la page de l'*editio princeps* de l'An X-1802, reproduite en vignette dans le tome 3 de l'*Histoire de la France religieuse :* « Rencontre inespérée de la religion et de la littérature ; renouvellement de l'apologétique par l'histoire et le sentiment ; retour d'une noblesse éprouvée au catholicisme, religion de ses pères : le *Génie* est sans conteste une œuvre de circonstance, mais aussi, pour partie, d'anticipation[21] ». Quant à Victor-L. Tapié, historien spécialiste de Chateaubriand, il réagit contre les critiques qu'on n'a pas manqué de déverser par la suite sur cet ouvrage devenu trop célèbre : « Ce concours entre le rétablissement de l'ancien culte et la publication d'un livre qui devait exercer tant d'influence sur la vie religieuse du pays, réhabiliter la liturgie et l'art chrétien, est un fait majeur du XIX^{e} siècle français. Les choses se sont passées ainsi. Ce n'est pas bonne méthode d'histoire que de se scandaliser, sourire ou mépriser, comme certains le font de nos jours, parce qu'on ne peut découvrir à la source de ces événements ni l'illumination de Constantin, ni celle de Saint-Paul[22] ».

---

18. F.-A. de CHATEAUBRIAND, *Le Génie du christianisme,* Paris, Furne, Jouvet et Cie, s.d., (Œuvres complètes, t. 2), p. 5.

19. On peut se demander si un tel courant ne se dessine pas à nouveau dans une certaine forme du *retour au religieux* de la fin de notre siècle. On lit, en effet, sous la plume de Claude Mauriac, dans un article intitulé *Le retour intérieur,* paru dans la revue *Autrement* (n° 75, décembre 1985, *La scène catholique,* p. 20-25) : « Le christianisme est ou il n'est pas la vérité. Mais qu'il soit à l'origine de tant de beauté et de grandeur ne laisse pas d'être impressionnant. Comment tout cela n'aurait-il pas un sens, une raison, une justification ? Comment ne pas se demander si là n'est pas la réponse qui répondrait à toutes nos interrogations ?... Ainsi parlait (pensait à haute voix) devant moi, l'autre jour, un jeune écrivain, Guy, que je croyais très loin de ces choses-là. Le christianisme nous a tous marqués. Toute la question est de savoir si cette imprégnation, née en grande partie des images qu'il a produites, est pour autant imaginaire. »

20. « Chateaubriand ondoyant et divers, païen et chrétien à la fois, ou pour reprendre un mot de Sainte-Beuve, épicurien à l'imagination catholique ». Pierre MOREAU, *Chateaubriand,* Paris, DDB, 1965 (coll. « Les écrivains devant Dieu », 1), p. 47.

21. C. LANGLOIS, « Le renouveau religieux au lendemain de la Révolution », *Histoire de la France religieuse,* t. 3, *op. cit.*, p. 416, en marge.

22. V.-L. TAPIE, *Chateaubriand,* Paris, Seuil, 1965 (1979) (Écrivains de toujours, 71), p. 51. Rappelons que M. Victor-L. Tapié faisait partie du jury de la thèse de Pierre Blanchard sur Libermann, soutenue en Sorbonne en 1959, et qu'il avait réclamé qu'on lui découvre *les causes naturelles, les raisons humaines* de l'évolution de Libermann : voir : « Libermann en Sorbonne. La soutenance de thèse de M. le chanoine Pierre Blanchard ». Compte rendu de la rédaction, *Spiritus,* n° 2, octobre 1959, p. 167-183, citaion p. 175.

Des quatre parties de l'ouvrage ("Dogmes et Doctrine" ; "Poétique du christianisme" ; "Beaux-Arts et littérature" ; "Culte"), la dernière est particulièrement importante pour notre sujet : son livre quatrième est consacré aux missions. Chateaubriand avait été très marqué durant son séjour en Amérique – pourtant fort court[23] – par *la vraie civilisation répandue par la religion* des missionnaires[24]. A son retour, il s'était plongé dans les *Lettres édifiantes* des missionnaires des XVII^e^-XVIII^e^ siècles. Et maintenant, les *Missions* étaient devenues, dans son ouvrage de 1802, un des piliers de son apologétique : « Les cultes idolâtriques ont ignoré l'enthousiasme divin qui anime l'apôtre de l'Évangile[25]. » Après un chapitre premier sur l'*Idée générale des Missions,* en six chapitre il passait en revue l'histoire des missions au Levant, en Chine, au Paraguay (deux chapitres), en Guyane, aux Antilles et en Nouvelle-France. Le chapitre IX et dernier (... et fort court : moins d'une page !), sous le titre de *Fin des missions*, terminait en fanfare sur des thèmes dont le XIX^e^ siècle finissant – dans un tout autre contexte, il est vrai – allait s'enchanter : « Il nous semble que c'était un juste sujet d'orgueil pour l'Europe, et surtout pour la France, qui fournissait le plus grand nombre de missionnaires, de voir tous les ans sortir de son sein des hommes qui allaient faire éclater les miracles des arts, des lois, de l'humanité et du courage, dans les quatre parties de la terre. De là provenait la haute idée que les étrangers se formaient de notre nation et du Dieu qu'on y adorait. (...) Jamais des savants, dépêchés aux pays lointains, avec les instruments et les plans d'une académie, ne feront ce qu'un pauvre moine, parti à pied de son couvent, exécutait seul avec son chapelet et son bréviaire[26] ».

---

23. Embarqué le 8 avril 1791, à 23 ans, sur le bateau qui emmenait le premier groupe de sulpiciens se rendant à Baltimore pour la fondation d'un séminaire, arrivé le 10 juillet, il était de retour au Havre le 2 janvier 1792, après cinq mois de séjour sur place : voir P. MOREAU, *op. cit.,* p. 32-35. Là encore, on peut noter une *coïncidence* : parmi ces sulpiciens partant en Amérique (territoire de missions), il y avait M. Garnier (1762-1845), celui-là même qui, devenu supérieur général de Saint-Sulpice, devait accueillir au séminaire de Paris, le 22 octobre 1827, le jeune converti François Libermann, présenté par son *parrain*, M. Drach... Voir L. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice,* Paris, Piccard, 1900, t. 2 : XIX^e^ siècle, p. 163.

24. CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe,* Paris, Gallimard, 1976, t. 1 (Bibliothèque de la Pléiade, 67), p. 248.

25. CHATEAUBRIAND, *Le Génie..., op. cit.,* p. 471.

26. *Id.,* p. 509. Dans sa thèse, *L'activité missionnaire de la Bretagne*, Rennes, 1946, Joseph MICHEL fait justement remarquer que l'intérêt de Chateaubriand pour les terres lointaines et les missions apparaît moins surprenant quand on sait qu'il a passé son enfance sur le port de Saint-Malo : « Il ne fut pas sans y remarquer, au milieu de la multitude des matelots et des marchands, les missionnaires qui, de temps à autre, quittaient, à Saint-Malo, la terre de France. Ainsi, de bonne heure, marins et missionnaires s'associaient, en sa vivace imagination, dans un symbole de conquête, dilatant son pays et sa foi ». Certes, Chateaubriand devait, par la suite, perdre la foi, avant de la retrouver et d'intégrer l'épopée des missions dans sa vision de l'histoire du monde (Chapitre IV, p. 72-75, dans une nouvelle frappe, présente aux Archives CSSp).

Faut-il sourire, se moquer ? On aurait grand tort. Certes, là encore, on peut faire remarquer la faiblesse historique de ces chapitres sur les missions qui ne sont que pillage d'autrui et littérature. Oui, mais une littérature qui va mettre un siècle en mouvement ! Le missiologue Pierre Charles sj définira dans ses *Dossiers missionnaires* ce qu'il appelle *le romantisme missionnaire* qui, chez Chateaubriand, *tenait plus de l'incantation que de l'enseignement, et de la magie plus que de la critique* mais tirait *précisément* de là son *succès universel*[27]. Son jugement final n'est toutefois pas très favorable au *prestigieux vicomte* : « Il a orienté l'esprit et l'activité missionnaire, et il a fallu près d'un siècle pour reconnaître qu'il y avait, dans ces conceptions, à côté de quelques idées très dynamiques, de très graves lacunes[28]. »

Même si Chateaubriand se prenait pour un nouveau Tertullien[29], on ne peut quand même pas lui reprocher de ne pas avoir eu les idées d'un théologien, et encore moins les principes missiologiques du XX^e siècle[30]. Jean-Claude Baumont, historien de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, note l'influence directe que Chateaubriand aura dans la réédition, au début du XIX^e siècle, d'une multitude d'ouvrages missionnaires se référant explicitement au *Génie du christianisme* dans leurs préfaces[31]. Lien également direct, constate le P. Charles pour le regretter, entre la *phraséologie* de Chateaubriand et celle des *Annales de la Propagation de la Foi* des premières années[32] ». C'est dans ce climat spirituel romantique fait d'enthousiasme et de dévouement jusqu'au martyre que baigneront les recrues des Missions Étrangères de Paris, mais aussi tous les séminaires sulpiciens, et donc Libermann...

Certes, le P. Joseph Michel a sans doute raison de dire : « Si la lecture du *Génie du christianisme* suscita des vocations apostoliques, le nombre de celles-ci fut minime[32-a] ». Reste que l'on trouve trace de l'influence généra-

---

27. P. CHARLES, *Les Dossiers de l'Action missionnaire,* Manuel de Missiologie, 2^e éd., Louvain, Édition de l'AUCAM/Bruxelles, L'Édition Universelle, 1939, volume I, dossier 92, p. 381.

28. *Id.*, p. 379.

29. P. MOREAU, *op. cit.*, p. 48.

30. C'est la raison pour laquelle J.C. BAUMONT trouve trop sévères les reproches faits à Chateaubriand par le P. Charles *in* : « La renaissance de l'idée missionnaire en France au début du XIX^e siècle », p. 205, note 13, dans *Les Réveils missionnaires en France du Moyen – ge à nos jours (XII^e-XX^e siècle)*, Paris, Beauchesne, 1984. J.C. Baumont se réfère à la célèbre conférence du P. Charles, intitulée « Le prestigieux vicomte », parue en décembre 1933 dans la *Revue de l'AUCAM* (« Academica Unio Catholicas Adjuvans Missiones », fondée à l'Université catholique de Louvain en 1925) et rééditée, p. 147-164, dans : P. CHARLES, *Missiologie.* Études, Rapports, Conférences, t. I, Louvain, Ed. de l'AUCAM/Bruxelles, l'Édition Universelle/Paris, DDB, 1939.

31. J.C. BAUMONT,*loc. cit.*, p. 205.

32. P. CHARLES, *Les Dossiers..., op. cit.*, p. 381.

32-a. J. MICHEL, *L'activité missionnaire de la Bretagne, op. cit.*, p. 78.

lisée de Chateaubriand dans le cas de deux disciples de Libermann. Ainsi, le 22 février 1834, Benoît Truffet, *élève en théologie* au séminaire de Chambéry, écrit à son frère Jean (Rumilly) : « Je t'envoie un excellent livre, loué par toutes les personnes qui s'y entendent et écrit avec une pureté et une élégance de style rmarquable : c'est le *Génie du christianisme* par M. Chateaubriand. Tu liras à la fin du premier volume et au commencement du second des choses très curieuses sur les Missions et sur la Chevalerie antique[32-b] ». En 1842, lorsque l'abbé Bessieux quitte le petit séminaire de Saint-Pons (Hérault) où il est enseignant pour entrer dans la société missionnaire de Libermann, le professeur de rhétorique demande à ses élèves de développer une phrase tirée du livre de Chateaubriand, sur les *réductions* du Paraguay : « Les uns chantèrent l'apôtre en vers, les autres s'essayèrent dans la langue de Chateaubriand. L'émulation la plus chrétienne anima toute la classe et plus d'un élève se promit d'imiter l'abbé Bessieux et de se consacrer, comme lui, à l'évangélisation des infidèles[32-c] ».

On sait par ailleurs que Bonaparte n'avait pas attendu le 14 avril 1802 et la parution du *Génie du christianisme* pour s'intéresser aux missions[33]. Toutefois, il est difficile de penser que le succès de l'ouvrage avec ses thèmes missionnaires de la quatrième partie n'ait pas été pour quelque chose dans le *rapport sur les missions étrangères*, demandé, par le *Citoyen Premier Consul, à Portalis,* conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes. Ce rapport fut terminé le 7 novembre 1802 et envoyé le 14, avec une lettre autographe de Portalis[34].

32-b. Paroisse de Rumilly, Diocèse de Chambéry, Archives II/5, Dossier de Mgr Truffet (1812-1847), Liasse 2, pièce 20.

32-c. M. GRANIER, *L'apôtre du Gabon, Mgr Jean-Remi Bessieux*, essai biographique d'après sa correspondance, Montpellier, Librairie Valat, 1912, XXII – 125p, p. 17-18.

33. Ayant demandé un rapport sur les missions à Mgr du Belloy, archevêque de Paris, Bonaparte se vit remettre en juin 1802, une note parlant surtout de l'intérêt qu'il y avait pour la France à soutenir la Mission en Chine. Voir : S. DELACROIX (dir.), *Histoire universelle des Missions catholiques*, Paris, Grund, 1958, chapitre premier par Mgr S. DELACROIX : « L'aggravation de la crise : Pie VII (1800-1823), Léon XII (1823-1829), Pie VIII (1829-1830) », p. 46.

34. Fernand COMBALUZIER, « Les Missions au temps de Napoléon. Rapports-Etats de 1802, 1809, 1811 », *Revue d'Histoire des Missions. Documents,* juin 1937, p. 259-265 pour le rapport de 1802. Jean-Etienne, Comte de Portalis (1746-1807), avocat de formation, avait participé à la rédaction du Code civil et négocié le Concordat avec le cardinal Consalvi. Sur sa personnalité et son œuvre, voir : C. LANGLOIS, « Philosophe sans impiété et religieux sans fanatisme : Portalis et l'idéologie du système concordataire », *Ricerche di storia sociale e religiosa,* n° 15-16, Gennaio-Dicembre 1979, p. 37-57. Dans sa lettre du 14 novembre 1802, il écrivait : « Citoyen Premier Consul, Vous m'avez demandé un rapport sur les Missions étrangères. Je me suis occupé de cet objet intéressant. J'ai pris tous les renseignements que j'ai pu me procurer, et j'ai l'honneur de vous faire passer le résultat de mon travail. Salut et respect ». F. COMBALUZIER, *loc. cit.,* p. 265.

En plus sobre quant au style – administration oblige – mais sans beaucoup plus d'informations historiques que Chateaubriand, ce sont bien les idées du *Génie du christianisme* (quatrième partie) que l'on trouve dans ce rapport, avec un ajout de considérations géopolitiques grosses déjà de toutes les idéologies et de tous les débats autour de la colonisation et de la civilisation. L'anticléricalisme n'était déjà pas un article d'exportation, et en ce domaine également, l'année 1802 ouvrait bien tout le siècle. Qu'on en juge par quelques phrases clés :

« Dans nos temps modernes, ce sont les missionnaires qui ont civilisé d'immenses contrées et qui ont, pour ainsi dire, ajouté de nouveaux peuples au genre humain (...). Les missions étrangères, ne fussent-elles considérées que comme moyen de civilisation, mériteraient donc une protection spéciale. Mais quels avantages n'ont-elles pas procuré aux Gouvernements qui ont su les encourager ! (...) Ce sont les missionnaires qui ont porté jusqu'aux extrémités du globe la gloire du nom français, qui ont étendu l'influence de la France et qui lui ont donné de nouveaux rapports avec des peuples dont on ignorait l'existence. (...) Il importe donc à la politique de ne pas négliger des institutions qui peuvent être si utiles à la prospérité publique. Pour ce moment nous sommes avertis, par la conduite des Anglais, nos éternels ennemis, de ne pas oublier les biens dont nous sommes redevables aux missions (...) On a compris à Londres qu'il faut une mission à ses ordres, partout où on ne peut avoir une armée à sa solde, et qu'il est un genre de conquête que l'on ne peut devoir qu'à la force de la parole et de la religion. Après ces observations générales, j'entre dans les détails. (...)[35] ».

Les détails examinés (ils étaient fort peu, vu l'état de délabrement des missions au sortir de la Révolution), le rapport concluait très logiquement : « La conséquence de tout ce qui vient d'être dit est que les missions étrangères doivent continuer à être soutenues et encouragées[36] ».

C'est de ce rapport de 1802 que sortira finalement le rétablissement des sociétés missionnaires en France. Lorsque Napoléon eut fini de poindre sous Bonaparte (18 mai 1804 : l'Empire), un décret centralisateur du 27 mai 1804 imagina de fusionner les trois sociétés des Lazaristes, des Missions Étrangères de Paris et du Séminaire du Saint-Esprit en un seul organisme missionnaire sous les ordres de l'archevêque de Paris. Le refus ferme du cardinal Stefano Borgia, préfet de la Propagande (1802-1804), puis la demande de

35. F. COMBALUZIER, *Art. cit.*, p. 259-261.
36. *Idem*, p. 263.

Gravure tirée des
« Tableaux historiques de la Révolution française »
dessinés par PRIEUR
et gravés par BERTHAULT et DUPLESSI-BERTAUX.
Extrait de : *L'Église et la Révolution française*,
Paris, Éditions Connivences, 1989, p. 125.
(Choix d'estampes avec commentaires)

Pie VII, présent sur place pour cause de sacre, amena un décret impérial du 23 mars 1805, préparé par Portalis, qui redonnait l'existence légale au Séminaire du Saint-Esprit, celle des Lazaristes et des Missions Étrangères ayant précédé[37].

III – Les combats de Grégoire, *l'ami des hommes de toutes les couleurs*

L'accord entre Bonaparte et le Saint-Siège pour le rétablissement du culte catholique avait mis fin à la carrière épiscopale d'un homme étonnant, Henri Grégoire (1750-1831)[38]. Au temps de la Constitution civile du clergé, l'abbé Grégoire avait en effet accepté de quitter la présidence de l'Assemblée nationale pour devenir évêque de Blois et inspirateur infatigable de l'Église constitutionnelle[39]. Bonaparte qui ne l'aime guère et l'appelle *tête de fer*, ne le retient évidemment pas (quoiqu'on en ait dit...) parmi les douze évêques *jureurs* que son délégué Bernier finit par imposer au légat du pape, Caprara, pour figurer dans le nouvel épiscopat concordataire. Le 8 octobre 1801, Grégoire donne donc la démission demandée, mais par fidélité à son caractère épiscopal inaugure sa désormais invariable signature : *ancien évêque de Blois.*

---

37. S. DELACROIX (dir.), *op. cit,* p. 46 ; *NDH,* p. 24-26.

38 Le transfert au Panthéon des cendres de l'abbé Grégoire à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution a remis sa personnalité et son destin exceptionnels au cœur de l'actualité et ... des polémiques ! La meilleure mise au point : B. PLONGERON, *l'abbé Grégoire (1750-1831) ou l'Arche de la Fraternité,* Paris, Letouzey et Ané, 1989, 111 p. (repris de l'article « Grégoire » du même auteur dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*). Mais aussi : P. FAUCHON, *L'abbé Grégoire, le prêtre-citoyen,* Tours, Ed. de *La Nouvelle République*, 1989, 143 p. ; M. LAGREE, F. ORHANT, *Grégoire et Cathelineau ou la déchirure,* Paris, Les Éditions Ouvrières, 1988, 120 p. Mais également la très bonne introduction (30 p.) donnée par Jean-Michel LENIAUD à la réédition de l'important texte des *Mémoires* de Grégoire : rédigées en 1808 et publiées en 1840 par Hippolyte CARNOT qui avait mis en introduction une importante notice biographique, reprise dans cette réédition : *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois, député à l'Assemblée Constituante et à la Convention Nationale, sénateur, membre de l'Institut,* suivies de la *Notice historique sur Grégoire* d'Hippolyte CARNOT, Paris, Éditions de Santé, 1989, (Préface de Jean-Noël Jeanneney ; Introduction de Jean-Michel Leniaud). En regard de ces ouvrages récents, on n'aura garde d'oublier le classique P. GRUNEBAUM-BALLIN, *Henri Grégoire, l'ami des hommes de toutes les couleurs,* La lutte pour la suppression de la traite et l'abolition de l'esclavage, 1789-1831, Paris, SEFI, 1948. Pour mesurer l'évolution du jugement historique sur Grégoire on ira voir aussi des textes plus anciens, les articles « Grégoire » dans : *Biographie universelle ancienne et moderne* (MICHAUD), nouvelle édition, t. XVII, Paris C. DESPLACES, 1857, p. 458-471 (Rédacteurs de l'article : A. de BOUCLON et PICOT ; et *Dictionnaire de théologie catholique,* t. VI/2, col. 1854-1863 (Rédacteur : P. PISANI).

39. B. PLONGERON, *op. cit.*, « Chrétiens-citoyens en dialogue... Les structures de l'Église constitutionnelle (1790-1801) », p. 65-80.

Au printemps de 1802, le *Te Deum* de l'ordre nouveau à peine éteint sous les voûtes de Notre-Dame, Grégoire entreprend une vaste tournée européenne avec son ami génois, janséniste, Degola[40]. Il s'agissait pour les deux hommes de plaider deux causes chères entre toutes à Grégoire : la cause des Juifs et celle des Nègres. Grégoire avait été aux premières lignes dans les débats qui avaient amené les Assemblées révolutionnaires à proclamer l'émancipation des Juifs, le 27 septembre 1791[41] et l'abolition de l'esclavage, le 4 février 1794[42].

Faut-il s'étonner alors que la figure de l'abbé Grégoire soit aujourd'hui particulièrement connue et admirée dans le milieu juif et dans le monde noir[43] ? Et Libermann, d'une certaine façon, se trouve doublement concerné par Grégoire : comme Juif né Français émancipé par la Révolution ; comme *ami des Noirs* dans l'*Œuvre des Noirs* à laquelle il se sent appelé dans une société française (1815-1848) marquée par des débats sur l'esclavage[44] que Grégoire alimentera jusqu'à sa mort (et au-delà !) par ses écrits...

---

40. *DTC, art. cit.,* col. 1859.

41. Le colloque de la Sorbonne en 1974 a réuni toute la communauté historique spécialisée sur les Juifs et la Révolution française ; les Actes en ont été publiés : B. BLUMENKRANTZ, A. SOBOUL (dir.), *Les Juifs et la Révolution française. Problèmes et aspirations,* Toulouse, Privat, 1976. En raison de sa plus récente bibliographie, voir également : R. BADINTER, *Libres et égaux... L'émancipation des Juifs sous la Révolution française (1789-1791),* Paris, Fayard, 1989.

42. Spécifiquement sur l'activité de Grégoire en ces domaines, voir : P. GRUNEBAUM-BALLIN, *op. cit.* ; R.F. NECHELES, *The Abbé Grégoire (1787-1831), the Odyssey of an Egalitarian,* Wesport (Connecticut, USA), 1971. R. BADINTER, *op. cit.,* dans sa conclusion fait bien le lien entre les deux débats, sur les Juifs et sur les Esclaves, entre les deux combats de Grégoire. Il note, en effet : « Le lendemain de l'émancipation des Juifs, le 28 septembre, l'Assemblée décrétait que toute personne qui se trouvait sur le territoire de France était libre, quelle que fût sa race. L'esclavage aux colonies était *a contrario* maintenu. La victoire du lobby colonial était acquise (...) Mais l'abbé Grégoire qui avait tant combattu pour les uns et les autres (les Juifs et les Noirs) avec une égale ardeur, une même générosité, pouvait-il, ce 27 septembre 1791, s'estimer satisfait ? La partie la plus souffrante de l'humanité restait prisonnière de ses chaînes au moment même où les Juifs voyaient se briser les leurs, parce qu'ils étaient proches, parce qu'ils étaient blancs ». (p. 220-221).

43. R. PLONGERON, *op. cit.,* p. 12 et p. 34 : A la mort de Grégoire en 1831, « Saint-Domingue prend le deuil public. A Haïti, chaque quart d'heure, une salve de canon est tirée à la mémoire de Grégoire, pendant que tout le clergé noir dit un office solennel ». Par ailleurs, la mémoire de l'abbé Grégoire, à l'inverse de ce qui s'est passé chez les catholiques, a toujours été honorée, voire vénérée, dans les milieux juifs (sauf par un récent courant contestataire). Le témoignage de l'historien Jacques Godechot, au début de sa contribution au colloque de la Sorbonne déjà cité, est à la fois plein d'émotion et plein de signification historique : J. GODECHOT, « La Révolution française et les Juifs (1789-1791) », p. 47-48, *in* B. BLUMENKRANTZ, A. SOBOUL, *op. cit.* Il en devient, du coup, témoignage historique, par lequel Freddy RAPHAËL ouvre sa synthèse « Le judaïsme religion française reconnue » *in Histoire de la France religieuse,* t. 3 (1991), *op. cit.*, p. 333 : « Elle est significative de la place éminente qu'occupe la Révolution dans la mémoire des Juifs de France, cette réflexion du doyen Jacques Godechot sur la naissance de sa vocation d'historien. Alors qu'il se promenait, vers 1911, à Lunéville, sa ville natale, il aperçut une statue : *C'est l'abbé Grégoire, un homme à qui nous devons d'être ce que nous sommes,* lui dit sa mère ».

44. L.F. HOFFMANN, *Le Nègre romantique, personnage littéraire et obsession collective,* Payot, Paris, 1973, p. 147-152.

En juin-juillet 1802, Grégoire se trouve précisément en Angleterre où il rencontre des abolitionnistes de l'*African Institution,* notamment un de ses principaux publicistes, Wilberforce[45]. Le libraire londonien Philips lui procure *concernant la liberté des Noirs, divers opuscules rares et utiles,* dont il le remercie en 1808, lorsqu'il publie *De la littérature des Nègres ou Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature*[46]... Lorsque la chute de l'Empire, dont il est un sénateur peu commode pour le pouvoir, l'aura rendu d'autant plus libre que la Restauration fait tout pour l'éliminer de la vie publique[47], il publiera au gré de l'actualité et des polémiques : *De la traite et de l'esclavage des Noirs et des Blancs, par un ami des hommes de toutes les couleurs* (1815), ouvrage d'autant plus remarquable qu'il y prend la défense des Irlandais, au même titre que celle des Noirs. Pour lui, l'oppression est partout haïssable. B. Plongeron souligne son inspiration profonde : « La mission de l'évêque Grégoire ne s'enracine pas dans le philanthropisme des Lumières, mais dans l'amour pastoral pour toute la *grande famille humaine*, comme il se plaît à le répéter[48] ». En 1822, paraît *Des peines infamantes à infliger aux négriers,* suivi par *De la noblesse de la peau* (1826) dont l'argumentation et les mots mêmes, dans leur violence, n'ont pas pris une ride : « Les âmes ont-elles une couleur ? La véritable noblesse, la vertu peut être l'apanage des hommes de toutes les couleurs (...) Les cannibales du continent européen continuent à pourvoir de chair humaine d'autres cannibales de la Martinique et de la Guadeloupe : les négriers de Bordeaux, Saint-Malo, Le Havre, Paris et surtout Nantes, ce foyer de brigandage[49] ».

---

45. *Mémoires de Grégoire, op. cit.,* p. 84.

46 H. GREGOIRE, *De la littérature des Nègres ou Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature* suivies de *Notices sur la vie et les ouvrages des Nègres qui se sont distingués dans les Sciences, les Lettres et les Arts,* Paris, Maradan, 1808, XVI, 288p. Réédité en fac-similé : Paris, Perrin, 1991, LXXVII-315p, avec une longue introduction, des notes et plusieurs annexes de Jean Lessay.

47. Voir B. PLONGERON, *op. cit.,* « Heures de gloire et légende noire du *plus honnête homme de France* (Stendhal) », p. 15-35, notamment la mise au point sur *la légende noire du régicide,* p. 26-28.

48. *Idem,* p. 9.

49. Cité par M. LAGREE, F. ORHANT, *op. cit.,* p. 112. Le 22 février 1992, lors de son voyage pastoral en Sénégal-Gambie-Guinée (19-28 février 1992), le pape Jean-Paul II devait se rendre à l'île de Gorée, haut-lieu symbolique de la traite négrière, et tenir des propos aussi forts que ceux de l'abbé Grégoire (... mais 165 ans plus tard !). Après avoir évoqué l'arrivée des missionnaires de Libermann (« C'est de Gorée que les missionnaires du Vénérable Père Libermann allèrent fonder en 1846 la mission de Dakar »), il ajoutait : « La visite de la *maison des esclaves* nous remet en mémoire cette traite des Noirs (...). Ces hommes, ces femmes et ces enfants ont été victimes d'un honteux commerce, auquel ont pris part des personnes baptisées mais qui n'ont pas vécu leur foi. Comment oublier les énormes souffrances infligées, au mépris des droits humains les plus élémentaires, aux populations déportées du continent africain ? (...) Il

Même un historien aussi peu favorable à Grégoire que Mgr Pisani, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique* de 1920, exprime son étonnement et son admiration devant la vie intérieure de Grégoire telle qu'elle transparaît dans ses cahiers personnels. On y voit l'autre face de sa défense des Noirs, celle de la prière. Dans le *calendrier de ses dévotions personnelles,* on relève *les fêtes des saints pour lesquels il avait un culte particulier,* notamment *les saints et saintes de race noire et tous les apôtres des Nègres,* avec *les prières spéciales qu'il récitait en leur honneur*[50].

Reste que toutes les causes défendues par Grégoire, si elles avaient l'avenir pour elles (et le Panthéon !), ne pouvaient que pâtir de la haine tenace qu'on lui vouera dans les milieux conservateurs, politiques et ecclésiaux, de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. La cause des esclaves avait le grand tort aux yeux des citoyens français d'être soutenue par les Anglais, *nos éternels ennemis* (Portalis) ; aux yeux des catholiques français, le tort non moins grand de l'être par les protestants (anglais) et par... le révolutionnaire évêque constitutionnel Grégoire ! C'est dans ce contexte-là de l'opinion publique que travaillera Libermann. Un écho direct nous en est donné lors du débat parlementaire d'avril 1847 au cours duquel Ledru-Rollin devait accuser les prêtres des colonies françaises et le Séminaire du Saint-Esprit, d'où ils sortaient, d'être favorables à l'esclavage... Le Séminaire se défendit

---

convient que soit confessé en toute vérité et humilité ce péché de l'homme contre l'homme, de l'homme contre Dieu. (...). De ce sanctuaire africain de la douleur noire, nous implorons le pardon du ciel ». Et durant la visite de la *Maison des esclaves,* il devait dire ces paroles d'autant plus frappantes qu'on y trouve liée dans une même pensée les Noirs et les Juifs, comme chez Grégoire : « C'est un cri !... Je suis venu pour écouter ce cri des siècles et des générations, des générations des Noirs, des esclaves. (...). On pense ici surtout à l'injustice : c'est un drame de la civilisation chrétienne. (...). Malheureusement, notre civilisation qui se disait, qui se dit chrétienne est retournée, à notre siècle aussi, à cette situation des esclaves anonymes ; nous savons ce qu'étaient les camps de concentration : ici c'en est un exemple ». (*L'Osservatore romano,* éd. hebdomadaire en langue française, 3 mars 1992, p. 8-9.) La ville de Nantes a organisé, dans le château des Ducs de Bretagne, de décembre 1992 à avril 1994, une remarquable exposition sur la traite négrière transatlantique, intitulée *Les Anneaux de la Mémoire.* L'honnêteté intellectuelle enfin l'emporte face à cette histoire, mais la sérénité, aujourd'hui encore, ne semble avoir été conquise que de haute lutte si l'on en croit le texte de présentation de l'exposition, en quatrième de couverture de la brochure *Les Anneaux de la Mémoire. Itinéraires de l'exposition,* Nantes, Association Les Anneaux de la mémoire, 1993 : « A Nantes plus qu'ailleurs, après l'abolition de l'esclavage, les ombres de la mauvaise conscience et du cynisme ont recouvert la tragédie de la traite des Noirs de leur manteau de silence. Parmi les malaises, souvent décrits, engendrés par ce refoulé nantais, la démarche paradoxale de ceux qui veulent depuis longtemps crever cet abcès n'a pas toujours été comprise. Elle s'est même vue entravée pour des motifs plus ou moins honorables, mais surtout par crainte qu'il n'en résultât une réputation négative de la ville ».

50. *DTC,* t. VI/2 (1920), col. 1862 . Mais juste avant ce passage l'auteur écrivait : « Grégoire est un des hommes qui ont fait le plus de mal à l'Église de France ». Dans l'ouvrage déjà cité de Grégoire, *De la littérature des Nègres...,* il est parlé des saints noirs suivants : saint Elesbaan et saint Benoît de Palerme, dit Benoît le Maure, p. 80-82.

dans la presse et *l'Ami de la Religion* d'y aller du commentaire suivant au sujet des allégations parlementaires : « Tout cela est aussi exact que les doctrines du fameux Grégoire étaient orthodoxes et équitables[51] ».

IV – Saint-Domingue, Toussaint Louverture et la France : une histoire agitée

Lorsque Grégoire mourra en 1831 au milieu d'un immense psychodrame collectif[52], dans ses derniers moments il mentionnera ses *chers Haïtiens.* Et ce n'était pas une façon de parler, tant Haïti avait occupé de place dans sa vie. Dès 1789, il rédige un *Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlés de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique adressé à l'Assemblée Nationale*[53]. Comme chef de l'Église constitutionnelle, à la demande, faite en 1797[54], de Toussaint Louverture, libérateur d'Haïti, dont nous reparlerons dans un instant, Grégoire entreprend de chercher des candidats pour combler les vides du clergé de l'île fort diminué par les troubles récents. Ce n'est pas sans mal qu'il put faire sacrer, le 3 août 1800, Mauviel, républicain, curé de Noisy-le-Sec, comme *évêque de la partie française de Saint-Domingue.* Ce dernier n'arrivera finalement à son poste qu'en 1801, avec quelques prêtres. Ainsi donc Grégoire se trouve intimement mêlé aux soubresauts religieux multiples qui accompagneront bien au-delà de sa propre mort la destinée politique de l'île.

---

51. *L'Ami de la Religion,* t. 133, p. 269, Jeudi 29 avril 1847 (voir *ND,* IX, p. 487). Sur l'ombre portée par Grégoire et l'explication générale de l'attitude des catholiques français, voir : S. DRESCHER, « Two variants of Anti-Slavery : Religious Organisation and Social Mobilisation in Britain and France, 1780-1870 », *in* Christine BOLT an Seymour DRESCHER eds, *Anti-Slavery, Religion and Reform, Essays in Memory of Roger Anstey,* Folkstone, Dawson-Archon, 1980, p. 43-54 ; P. BRASSEUR, « L'esclavage, les campagnes abolitionnistes et la naissance de l'œuvre de Libermann », *in* P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.,* p. 319-332. Ce n'est pas le lieu ici de porter un jugement d'ensemble sur un personnage aussi complexe que Grégoire, ni d'examiner de près toutes ses positions théologiques. On ne peut nier la profonde inspiration évangélique de ses prises de position sur les Juifs et les Noirs, très en avance sur la majorité des chrétiens de l'époque. La célébration du Bicentenaire de 1789, avec la *panthéonisation* de Grégoire en compagnie de Condorcet et de Monge, a donné l'occasion à l'Église de France de montrer ses divisions. Voir à ce sujet le livre, qui se veut *une enquête historique et ethnographique rigoureuse sur la France en cette année mémorable*, du spécialiste américain des Lumières, Steven L. KAPLAN, *Adieu 89,* Paris, Fayard, 1993, p. 139-166.

52. B. PLONGERON, *op. cit.,* p. 33-35, et la bibliographie « sur les derniers moments de l'abbé Grégoire », p. 108.

53. Voir F. P. BOWMAN, *L'abbé Grégoire, évêque des Lumières* (textes réunis et présentés par F. P. Bowman), Paris, France-Empire, 1988, p. 45-69.

54. Pour les relations entre l'Église d'Haïti et Grégoire, voir : P. GRUNEBAUM-BALLIN, *op. cit.,* p. 109-114.

On découvre avec intérêt l'ecclésiologie missionnaire de Grégoire dans une *Épître aux pasteurs et fidèles des colonies françaises* qu'il rédige en avril 1800 au nom du Concile national et dont on ne peut nier ni le caractère anticipateur ni la justesse théologique quand il parle de la nécessité d'un clergé indigène : « Il était donc indispensable d'adopter une nouvelle mesure qui mit les colonies françaises à même de prendre dans leur sein les nombreux ouvriers nécessaires à l'abondante moisson qui s'y prépare. Les Noirs et les sang-mêlés y sont généralement pieux. Pourquoi ne les y verrait-on pas, comme aux îles du Cap-Vert, servir et monter à l'autel ? N'est-ce pas un nouveau moyen d'extirper jusqu'aux derniers restes d'un préjugé barbare qui n'a que trop longtemps divisé des hommes faits pour s'aimer... Qui sait si, dans les desseins de la Providence, les évêques que l'Église de France lui envoie ne sont pas destinés à porter la lumière de l'Évangile à tant de peuples dans les ténèbres de la mort[55] ? »

Cette pensée théologique belle et bonne devait bien vite avoir de cruelles déceptions devant les réalités de l'Église d'Haïti[56]. C'est toutefois de France que devaient venir pour Grégoire et pour Haïti les principaux soucis en cette année 1802...

En effet, c'est au printemps de 1802 que la vie des Français, et celle de Grégoire en particulier, prend, dans le domaine religieux, un tournant radical en raison du Concordat. C'est également au printemps de 1802 que l'histoire des colonies françaises, et celle d'Haïti en particulier, allait changer brutalement de direction. Et dans les deux cas, par la volonté du même homme : Bonaparte.

Depuis le Directoire, se faisait jour en Métropole la volonté de restaurer l'autorité du pouvoir central sur les colonies. Bonaparte n'était pas entouré de gens favorables aux innovations libertaires de la Révolution, ne serait-ce qu'en raison de son mariage avec la créole Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve Beauharnais, membre d'une grande famille de propriétaires à la Martinique[57]. Après de multiples hésitations, l'économique l'emportera sur

---

55. P. GRUNEBAUM-BALLIN, *op. cit.*, p. 112.

56. *Idem*, p. 144-147. Toutefois, Grégoire restera très populaire en Haïti. Lorsqu'à la Restauration, il aura des ennuis, Napoléon, depuis Sainte-Hélène, fera remarquer : « Il est des destinations toutes marquées : Grégoire par exemple n'a qu'à aller à Haïti, on l'y fera pape... S'ils le chassent de France, il doit aller se réfugier à Saint-Domingue. L'ami, l'avocat, le panégyriste des Noirs sera un dieu, un saint parmi eux ». LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*, 25 mai 1816, cité par P. GRUNEBAUM-BALLIN, *op. cit.*, p. 143.

57. H. CARNOT, dans la *Notice historique sur Grégoire* (1840) qui accompagne les *Mémoires de Grégoire, op. cit.*, écrit à ce sujet, p. 247 : « Bonaparte, malheureusement inspiré par son ambition, peut-être aussi par les préjugés créoles de son oreiller conjugal !... »

les principes de 1789 en vertu du raisonnement : *Point d'esclaves, point de colonies ; point de colonies, point de commerce colonial*[58], et l'esclavage sera à nouveau légalisé par la loi du 30 floréal an X, soit le 20 mai 1802[59].

En ce même printemps 1802, dans l'île de Saint-Domingue, se jouait le dernier acte du destin de *l'un des hommes les plus extraordinaires d'un temps où tant d'hommes extraordinaires ont paru*[60] : Toussaint Louverture, Noir d'origine africaine, fils d'esclaves, devenu général de l'armée française après avoir été un des meneurs de la révolte des esclaves à Saint-Domingue, en août 1791, et s'être rallié en 1794 à la République abolissant l'esclavage... Instaurateur d'un pouvoir personnel fort en 1800-1801, – qui lui faisait même rétablir l'esclavage pour des raisons économiques ! – Toussaint Louverture adressait à Bonaparte des lettres intitulées : *Le premier des Noirs au premier des Blancs.* Lequel premier des Blancs finit par être irrité de la tendance à l'autonomie de Toussaint Louverture, ce qui l'amena à envoyer son beau-frère (mari de Pauline), le général Leclerc, pour y mettre bon ordre avec un corps expéditionnaire et reprendre le pouvoir.

Le 7 juin 1802, Toussaint Louverture est pris par traîtrise, embarqué à bord de la frégate *Le Héros* (ironie du sort !) avec toute sa famille, débarqué à Brest après vingt-quatre jours de traversée, le 9 juillet, séparé des siens et interné au fort de Joux, dans le Jura, au mois d'août : il y meurt le 7 avril 1803, en raison des mauvaises conditions de sa détention. Un homme meurt, une légende commence. Bonaparte croyait avoir gagné, ce fut Toussaint qui

---

58. Voir le premier chapitre « Bonaparte et la question coloniale », dans : J. ADELAÏDE-MERLANDE, *Delgrès ou la Guadeloupe en 1802,* Paris, Karthala, 1986, p. 11-23 ; P. GRUNEBAUM-BALLIN, *op. cit.,* p. 134-137.

59. Y. BENOT, *La Démence coloniale sous Napoléon* (Paris, La Découverte, 1992) est la première étude historique d'ensemble consacrée exclusivement aux questions coloniales dans l'immense littérature napoléonienne. Le constat est sévère mais bien argumenté : « Pourtant, il peut paraître scandaleux à de bons esprits de parler à ce sujet d'une politique de soudard borné ; tant la légende napoléonienne telle que lui-même, à l'aide de Las Cases, a pu la forger à Sainte-Hélène reste prégnante un peu partout. Raison de plus pour ne pas négliger de la démystifier et de mettre à nu le dictateur. Lui, et les siens, car il va de soi que la démence coloniale du premier Consul et de l'Empereur est aussi celle de tout un groupe d'anciens colons, de fonctionnaires d'Ancien Régime, de négociants et d'armateurs des ports, de certains ministres, généraux ou amiraux ». (p. 9-10) L'histoire d'Haïti tient une bonne place dans cet ouvrage. Ainsi que les idées de Grégoire que l'on voit de plus en plus déçu par le comportement de l'évêque Mauviel qu'il a fait nommer pour Saint-Domingue. Voir le chapitre 8 : « Résistances humanistes : contre l'esclavage, pour l'unité de l'espèce humaine », p. 229-241.

60. C'est ainsi que débute la notice consacrée à Toussaint Louverture dans la *Biographie universelle* (Michaud), *op. cit.,* t. 25, s.d. (vers 1860), p. 342-352. La biographie la plus récente en Français : R. PLUCHON, *Toussaint Louverture. Un révolutionnaire noir d'Ancien Régime,* Fayard, Paris, 1989 (avec contexte général).

L'une des représentations présumée
de Toussaint-Louverture,
chef des insurgés de Saint-Domingue.
Gravure début XIX^e siècle.
Chambre de Commerce et d'Industrie, Marseille.
Cliché Anneaux de la Mémoire.

Extrait du catalogue de l'exposition :
« **Les Anneaux de la Mémoire**
Nantes-Europe. Afrique. Amériques
Château des Ducs de Bretagne
Nantes, du 5 décembre 1992 au 29 mai 1994 »,
Nantes, CIM, Corderie Royale, 2e éd. 1993, p. 118.

l'emporta, même mort : l'indépendance de la partie française de Saint-Domingue est proclamée le 1er janvier 1804, sous le nom d'Haïti[61].

L'histoire agitée de Saint-Domingue avait fait une autre victime parmi les meneurs historiques de la Révolution sur la grande île. Dans les multiples conflits qui avaient opposé les Noirs, les Blancs et les Gens de couleur (métis), ces derniers avaient comme représentant Louis-Jacques Bauvais. Celui-ci avait fait partie des Chasseurs Volontaires de Saint-Domingue, engagés sous le commandement du Comte d'Estaing dans la guerre américaine, et il s'était illustré avec eux lors du siège de Savannah en 1779. Aux côtés de Toussaint Louverture, Villatte et Rigaud, Bauvais fut nommé général de brigade par la Convention en 1794, en charge de la région de Jacmel (Saint-Domingue). En septembre 1799, ne pouvant se décider à prendre parti dans le conflit fratricide opposant Toussaint et Rigaud, Bauvais préfère choisir l'exil avec sa femme et ses deux filles. Il devait périr le 29 octobre 1800 dans le naufrage du bateau qui les emmenait en France, cependant que Mme Bauvais et ses filles parvenaient à se sauver. L'une des deux filles devait épouser par la suite un pharmacien de Paris, M. Tisserant. Sa pharmacie était rue Saint-Denis ; c'était un ami du docteur Récamier. Le 14 novembre 1814 naquit au foyer des Tisserant un garçon que l'on prénomma Eugène-Nicolas : parisien de naissance mais élevé dans le souvenir d'Haïti, – Alexandre Dumas, créole haïtien, fréquentait la famille, et sans doute bien d'autres – Eugène-Nicolas devait entrer au séminaire Saint-Sulpice à la rentrée 1836[62], avant de devenir un des initiateurs de l'Œuvre des Noirs (1839) avec Frédéric Le Vavasseur et, avec ce dernier, un des fondateurs de la Société des missionnaires du Saint-Cœur de Marie, aux côtés de François Libermann (1841-1842)...

Comme les deux filles du général Bauvais, les deux fils de Toussaint Louverture, Placide et Isaac, se retrouvèrent en France où ils avaient d'ailleurs fait leurs études, à partir de 1797, à l'Institut national des colonies ouvert par le Directoire, au collège de la Marche, près de la place Maubert et au 19 de la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, à Paris.

---

61. Voir p. 348-351 *in* V. SCHŒLCHER, *Vie de Toussaint Louverture,* Paris, Karthala, 1982 (1ère éd. : Paris, Ollendorf, 1889), Introduction 1982 par J. Adélaïde-Merlande. On n'oubliera pas un ouvrage pionnier sur Haïti : A. CABON, cssp, *Histoire d'Haïti*, t. IV : la Révolution 1798-1804, Port-au-Prince, Petit Séminaire-Collège Saint-Martial, 1937. Un point de vue plus récent que celui de Schœlcher et de Cabon : P. PLUCHON (dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane,* Toulouse, Privat, 1982, dans la chapitre X : « Révolutions à l'Amérique », en particulier p. 283-295 pour Saint-Domingue, avec la bibliographie.

62. P. PLUCHON, *op. cit.,* p. 287, 291-293 ; B. ARDOUIN, *Études sur l'histoire d'Haïti,* Paris, 1853-1860, cité par *ND,* I, p. 624-625.

C'est le sort du deuxième fils de Toussaint qui nous intéresse : Isaac (1784-1854). En 1803, il fut permis *à ce jeune Noir et à la mulâtresse Louise Chanzy, sa cousine, tous deux en surveillance à Agen, de s'unir par le mariage.* Puis, beaucoup plus tard, en 1816, ils recouvrèrent leur totale liberté et on les laissa s'installer à Bordeaux qu'ils ne devaient plus quitter[63]. Fier de ses origines, préoccupé du sort d'Haïti et de la civilisation de l'Afrique, Isaac recherche ses racines noires familiales du côté des Deux-Guinées... et c'est ainsi que, par son ami, M. Germainville, il entrera en contact avec M. Libermann qui envoie des missionnaires sur les côtes d'Afrique et en Haïti.

*
* *

En conclusion, il nous semble que c'est à bon droit qu'en relisant cette année 1802, au moment même de la naissance de Libermann, nous avons discerné des événements et des idées qui vont en quelque sorte constituer la toile de fond de sa propre vie. Et plus que la sienne d'ailleurs. Le générique final du XIX[e] siècle comporte les mêmes thèmes que l'ouverture. Le Concordat se transforme simplement en *discordat*[64]. Les Juifs, pourtant émancipés et intégrés[65], se heurtent à une nouvelle forme d'exclusion : l'antisémitisme et l'affaire Dreyfuss. La relation France-Afrique passe du problème de l'esclavage à celui de la colonisation, d'une relation fausse à une relation faussée dont les chrétiens, une fois encore, partagent les ambiguïtés dans une *République opportuniste (qui) protège généralement les missionnaires qui répandent la culture et la civilisation française*[66] en concurrençant l'Empire et les missions britanniques, ce dont Portalis et Napoléon se seraient réjouis !

---

63. V. SCHŒLCHER, *op. cit.,* Appendice sur la « Famille de Toussaint Louverture », p. 430-435 ; M. ROUSSIER, « L'Éducation en France des enfants de Toussaint Louverture et l'Institution nationale des colonies », *Rev. Fr. Hist. O.-M.,* t. LXIV (1977), n° 236, p. 308-349.

64. G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine,* t. II : 1880-1930, Toulouse, Privat, 1986, p. 13 : « Le discordat ? De la défense religieuse aux prémices d'un renouveau (1880-1914) ».

65. S. SCHWARZFUCHS, *Du Juif à l'israélite, Histoire d'une mutation (1770-1870),* Paris, Fayard, 1989.

66. G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *op. cit.,* t. II, p. 219.

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 33 à 58.

Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit
Histoire d'une fondation
(suite)

Sœur Élise Muller

Dans notre premier numéro, l'article de Sœur Josefa Maria Fernandes sur l'histoire de la fondation des Sœurs missionnaires du Saint-Esprit présentait leur fondatrice, Eugénie Caps, la genèse de sa vocation religieuse et missionnaire, jusqu'à la fondation de l'œuvre à Farschwiller le 6 janvier 1921.*

Eugénie n'a jamais dirigé l'œuvre qu'elle a fondée, sauf un an à Farschwiller, postulat qu'il a fallu recommencer (janvier 1921 à début mars 1922) et deux fois elle faillit en être exclue (1922 et 1929-1930). Deux ans avant sa mort, elle écrit : « Voyez, dans une œuvre il faut que les fondements disparaissent, on ne voit plus rien d'eux, et cependant ils soutiennent tout l'édifice » (Lettre à Catherine Frentz, Montana le 30 avril 1929). Eugénie a porté le nouvel institut depuis sa vocation (25 avril 1915) jusqu'à sa mort (16 mars 1931), dans la prière et dans des difficultés qui ont éprouvé sa fragile santé.

Longtemps, nombre de spiritaines ont pensé avoir pour fondateurs Mgr Le Roy et Sr Michaël Dufay et parlaient peu de Sr Eugénie. Le décret romain de fondation, dès 1923, parle de « quelques pieuses femmes... sous

---

* Cette introduction a été rédigée par le P. Arsène Aubert, spiritain, qui, après avoir été au Zaïre, au Cameroun et au Gabon, se consacrant, entre autres, à la formation permanente, après avoir fait partie, en France, de l'équipe provinciale, est, depuis 1992, en Guadeloupe où il travaille à la préparation du synode diocésain.

Photos : Archives Sœurs spiritaines

Sr Eugénie Caps et Sr Elise Muller
(Montana – mai 1927)

Sœur Elise Muller (1901-1970)

Elise Muller est née à Sarrebrück, le 21 décembre 1901. À Bouzonville, en 1920, par l'intermédiaire de l'abbé Eich, elle a connaissance du groupe de jeunes filles qui s'est formé autour d'Eugénie Caps. Elle y adhère, persuadée de pouvoir y réaliser sa vocation missionnaire. Au moment de l'installation à Farschwiller, elle fait partie des trois *fondatrices* qui forment la nouvelle communauté. Elle fait profession le 5 octobre 1924 et son mauvais état de santé lui impose ensuite un séjour au sanatorium de Montana (Suisse). De 1930 à 1954, elle se dévoue, en Martinique, à l'Œuvre de l'Espérance et à la Crèche de Sainte-Thérèse, deux œuvres de l'enfance malheureuse. En 1954, elle rentre en France. Après un court séjour à Montana, elle participe au chapitre général de 1955, ou elle est élue conseillère générale. Elle exerce cette fonction pendant dix ans, en même temps qu'elle est supérieure de la communauté de Nogent. Au chapitre de 1965, dans une longue conférence, elle expose aux capitulantes les débuts de l'institut. « Pour beaucoup d'entre nous, écrit la Sr Johanna Ammeux, c'était du neuf, de l'inédit ». Sr Elise Muller consacre ensuite plusieurs mois à des recherches et à des classements de documents relatifs à l'origine de sa congrégation. Elle rédige alors sur ce sujet un manuscrit qu'elle termine le 4 mars 1966 et qui, en 1978, sera diffusé à l'intérieur de la congrégation, sous la forme d'un fascicule de 54 pages dactylographiées et polycopiées. De 1966 à 1970, elle est supérieure de la communauté de Blotzheim (Haut-Rhin). À la fin de l'année 1970, la maladie la contraint à se faire hospitaliser, puis à rejoindre la communauté de Nogent. Elle meurt, à l'hôpital de Bry, le 25 janvier 1970.

la direction de Marie Eugénie Caps », mais Mgr Le Roy n'a pas communiqué aux sœurs le texte du décret ; Eugénie ne l'a jamais vu. Ses écrits étaient détruits ou disparus. En 1959, des autographes d'Eugénie et diverses notes sur les débuts de l'institut sont récupérés de façon inespérée, en Irlande. Ils éclairent les origines et révèlent la vie spirituelle de Sr Eugénie. En 1959, Sr Michaël rend possible une nouvelle lecture : en effet, retraitée, elle écrit à la Supérieure générale et à son conseil : « Je ne sais pourquoi, je sens le besoin de vous ouvrir mon cœur. J'obéis à l'Esprit-Saint. L'an dernier, en arrivant à Nogent, nos voisines les chères carmélites, me demandèrent de leur parler des débuts de l'Institut. « Je n'y fus pour rien, leur dis-je, l'initiative de la fondation remonte à nos chères sœurs lorraines... » (Lettre à Mère L. Laurence Brosse, Nogent-sur-Marne, 30 septembre 1959).

Au chapitre général de 1965, Sr Elise Muller donne une conférence sur les débuts de l'institut. Emoi et joie chez les capitulantes, elles veulent en savoir plus. Pendant plusieurs mois, Sr Elise relit les archives et rédige un document : « Origines de la congrégation » (4 mars 1966). Dans l'introduction à son travail, elle écrit : « Jusqu'ici, il y a eu comme un voile jeté sur nos humbles débuts, un mystère et un mystère douloureux autour de nos origines ; mais tous les membres de l'institut ont droit à la vérité et l'heure de Dieu pour faire cette vérité semble être venue... Je ne prétends nullement écrire l'histoire de la fondation, je n'ai pas la compétence voulue pour faire ce travail ; c'est à des historiens qui ont fait des études pour cela, qu'il faudra demander cela plus tard. Mais, en attendant, notre Révérende Mère m'a demandé de vous raconter ce que j'ai vu et vécu. Après avoir relu et classé tous ces documents je vais pouvoir plus facilement raconter avec précision les faits des origines, car il y a déjà 45 ans d'écoulés depuis que cela s'est passé ».

*Ce document circule dans l'institut avec une relative discrétion : la joie de retrouver les origines pourrait diviser la famille, contrarier quelques spiritains ! Sr Elise décède le 25 janvier 1970. En 1978, l'Equipe générale diffuse le document sous la forme d'un cahier de 54 pages dactylographiées et polycopiées :** « Origines de la congrégation. Manuscrit de Sr Elise Muller », en l'accompagnant d'une note brève et nuancée : « D'autres sœurs ont écrit leurs souvenirs. Il restera à faire œuvre d'historien en reprenant les divers*

** C'est une partie de ce texte que reproduit l'article ci-après. Le suite en sera donnée dans les deux numéros suivants de la revue. La dactylographie comporte certaines corrections, dont aucune n'altère le sens du texte (par exemple : des verbes à l'imparfait sont remplacés par le passé simple). Dans une édition critique, il faudrait se montrer plus fidèle à la lettre même du manuscrit.

documents, en les confrontant, en les mettant en place... ce sera un travail de longue haleine. Sr Elise, dans son introduction, précise bien que son écrit n'est pas un ouvrage d'historien, mais seulement le récit de ce qu'elle a "vu et vécu". Tel qu'il est, son travail permettra à beaucoup d'entre nous une première approche des origines de la Congrégation, et à toutes, sans doute, un rafraîchissant "retour aux sources" » (20 mai 1978).

Certes Sr Eugénie Caps, Sr Michaël Dufay, Mgr Le Roy ont, chacun, beaucoup apporté à l'institut, mais sur divers points la part respective de chacun reste à préciser. C'est donc en attendant *que nous publions ce* Manuscrit de Sœur Elise, *tel qu'il est. Témoignage de ce qu'une des premières compagnes d'Eugénie a vécu et souffert avec elle, il dit autant sur Sr Elise que sur Sr Eugénie.*

L'article du premier numéro concluait : « D'abord prévue pour le 8 décembre 1920, retardée par des difficultés concernant l'habitat, la fondation aura lieu le 6 janvier 1921 ». En fait, il nous faut remonter quelques semaines avant cette date. Mais laissons parler Sr Elise Muller :

II – Une année à Farschwiller. Joies, épreuves et tâtonnements[1]

Les dernières semaines à Bouzonville

La réalisation du projet devenait imminente. Au retour à Bouzonville[2], ce fut une joie enthousiaste dans le groupe, mais qui ne dura pas longtemps. Une véritable tempête se souleva dans les familles contre cette *aventure*. Tout le village était en émoi. Et le groupe diminua jusqu'à trois[3] qui furent résolues et prêtes : M^lles^ Eugénie Caps, Lucie Lay et moi, puis M^lle^ Frieda Anna qui n'était pas libre dans l'immédiat, mais qui promettait de nous rejoindre aussitôt ses affaires réglées. Toutes les autres se retirèrent l'une après l'autre. Ce fut une grosse déception pour M. l'abbé Eich[4] et M^lle^ Eugénie Caps, mais il restait un noyau fidèle et cela suffisait pour pouvoir commencer.

---

1. Les sous-titres et les notes sont de la rédaction (avec l'aide de précisions données par le P. Arsène Aubert).
2. De retour de Paris, après l'entrevue du 20 octobre 1920 à la rue Lhomond, avec Mgr Le Roy.
3. Alors que peu de temps auparavant elles étaient dix.
4. Voir : *Mémoire Spiritaine,* n° 1, p. 31 et ss.

Quelques jours après, Mgr Le Roy écrit à M. l'abbé : « que les fondatrices aillent se présenter à Mgr Pelt et lui demandent le *laisser-faire* ». Eugénie Caps écrit à Mgr Pelt[5], lui exposant le projet et demanda une entrevue qui fut fixée au 2 décembre [1920].

Début novembre, Mgr Le Roy nous avertit que les Sœurs du Précieux Sang ont changé d'avis et ne quittent plus Neufgrange, et qu'il faudra, par conséquent, chercher une autre maison pour nous, qu'il faudra retarder la visite à Mgr Pelt. Mais l'audience ayant été fixée, le resta pour le 2 décembre. En attendant, une bienfaitrice de Marienthal désirait nous voir et toutes les trois nous y allons le 18 novembre. On profite de ce voyage pour faire une première visite à Neufgrange[6]. Les Pères nous reçurent avec joie et bienveillance et nous dirent que le P. Karst était en pourparlers avec une parente de Farschwiller, localité entre Sarreguemines et Béning, au sujet d'une maison pour nous, et qu'on était sûr que cela aboutirait.

Le 2 décembre, toutes les trois, nous allons à Metz, voir Mgr Pelt. Eugénie écrit dans son cahier[7] : « Nous sommes reçues par sa Grandeur Mgr Pelt. Il nous retient presque trois quarts d'heure. Comme nous sommes protégées par Mgr Le Roy, mais toujours sur sa réserve, il nous accorde sa bénédiction et sa bienveillance. Certes, j'admire sa prudence : sans trop permettre, il ne défend rien, il nous laisse libres de nous installer à Farschwiller...[8] » C'était le *laisser-faire* que Mgr Le Roy désirait. Mais le lendemain, Mgr Pelt envoyait une lettre à M. l'archiprêtre Mertz, de Bouzonville, pour lui dire qu'il demeurait très sceptique. M. l'abbé Eich en rendit compte à Mgr Le Roy, ainsi qu'aux pères de Neufgrange. Mgr Le Roy dit : « Allez de l'avant, Dieu le veut ». Nous pensions être prêtes le 8 décembre, mais voilà qu'une difficulté intervint du côté de la propriétaire de la maison de Farschwiller. M^me^ Meyer se ressaisit, ne voulant plus donner sa maison pour *cette aventure.* Il fallait que le 8 décembre M. l'abbé et Eugénie Caps, avec Lucie Lay se rendent à Farschwiller pour voir M^me^ Meyer et les choses s'arrangèrent malgré quelques réelles difficultés. La maison était occupée par M^me^ Meyer et deux locataires qui, pris de court, n'avaient pu trouver de logement ailleurs. Mais une partie de la maison était libre et on convint que

5. Mgr Jean-Baptiste Pelt (1863-1937), évêque de Metz.

6. Voir le début des relations entre Eugénie Caps et la communauté spiritaine de Saint-Joseph de Neufgrange : *Mémoire Spiritaine*, n° 1, p. 37.

7. Arch. Srs sp. 3 A 2 a-b-c. C'est l'un des cahiers de l'ensemble intitulé *Journal d'âme.*

8. Dans une lettre à Mgr Le Roy, Sr Eugénie conclut : « L'entrevue avait été très pénible. Nous avons remercié saint Joseph en lui mettant un cierge à la cathédrale de Metz ».

pour commencer on se contenterait de cette partie. Puis on fixa la date du 5 janvier, afin de commencer l'œuvre avec la messe du 6 janvier, fête de l'Epiphanie, si Mgr Le Roy, ainsi que les pères de Neufgrange étaient d'accord. A Mgr Le Roy, les arrangements et la maison de Farschwiller ne disait pas grand chose ; il aurait voulu trouver mieux et fit des démarches à Saverne qui n'aboutirent pas et, finalement, tous furent d'accord qu'on commence à Farschwiller, le 6 janvier 1921.

Et pendant ce temps, depuis l'entrevue du 20 octobre, dans la congrégation des pères, la nouvelle de la fondation d'un institut de sœurs se répandit[9]. Les pères qui avaient des relations avec des vocations missionnaires essayèrent de les diriger vers le nouvel institut. Les Révérends PP. Pédron et Pédux qui faisaient à ce moment juste une tournée de propagande, en parlèrent.

Et ici se place l'histoire de la vocation de Mère Michaël Dufay et de son amie, M^lle^ Lésur. M^lle^ Yvonne Dufay et son amie, M^lle^ Lésur, vivaient avec M. l'abbé Dufay, à Emanville[10] où il était curé. Après la guerre, fin 1918, M. l'abbé Dufay dirigea un des ses paroissiens vers les Pères du Saint-Esprit, pour être frère. Quand il l'amena à Paris, sa sœur et son amie l'accompagnaient. Ce fut le premier contact avec Mgr Le Roy. En 1919, M^lle^ Lésur envoya à Mgr Le Roy 20 000 F pour une bourse d'un missionnaire. En décembre 1920, M. l'abbé Dufay allait à Paris faire don à Mgr Le Roy de 40 000 F récupérés inespérément, qu'il désirait offrir pour l'achat de deux canots automobiles pour les missions. Mgr Le Roy lui dit : « C'est un beau don, mais un meilleur don serait encore celui de vous-même ». – « J'y ai pensé, Monseigneur, dit M. l'abbé Dufay, mais mon âge !.. » Monseigneur le persuada que ce ne serait aucun obstacle. De retour à Emanville, il en parla avec sa sœur et son amie. M^lle^ Yvonne, qui se sentait une vocation de bénédictine, fit des démarches pour entrer chez les bénédictines. mais, quand M. l'abbé Dufay dit ensuite à Mgr Le Roy sa décision d'entrer vraiment chez les Pères du Saint-Esprit, Monseigneur lui dit : « Et votre sœur ? » – « Elle entrera aussi en religion, dit l'abbé Dufay, c'est son désir depuis longtemps. » – « Qu'elle attende avant de choisir un ordre : il est question d'une fondation de Sœurs du Saint-Esprit[11] ». Puis, au cours du mois sui-

9. Le 27 novembre 1920, Mgr Le Roy écrit à l'abbé Eich : « De divers côtés je reçois des demandes d'admission de la part de jeunes et vaillantes chrétiennes qui ont l'inspiration de se dévouer à nos missions. « Dieu le veut » ».

10. En Seine-Maritime (diocèse de Rouen).

11. M^lle^ Yvonne Dufay, entrée dans l'institut le 24 février 1922, deviendra Sr Marie-Michaël et sera (en 1927, pour 18 ans) la première Supérieure générale (Eugénie Caps n'eut ni le titre ni la fonction)

vant les choses se précisèrent. M^lle^ Lésur adressa, en mai 1921, une lettre à Mgr Le Roy, pour lui demander si elle aussi pourrait entrer chez les Sœurs missionnaires, malgré son âge et ses infirmités. Monseigneur pensa d'abord *comme agrégée.* Il y a les lettres échangées et les documents. Au mois d'août 1921, ils quittèrent le presbytère d'Emanville pour aller habiter Mesnil-Saint-Loup (Aube). Le 29 septembre 1921, M. l'abbé Dufay entra au noviciat à Orly[12]. M^lles^ Yvonne et Lésur seraient volontiers entrées à Farschwiller aussitôt, mais Mgr Le Roy les fit attendre qu'on ait trouvé une maison ailleurs, comme d'ailleurs d'autres aspirantes que les différents pères présentèrent. Mgr Le Roy pensait que les vocations de l'intérieur de la France, dans l'après-guerre encore si proche, ne pourraient qu'être mal impressionnées dans une contrée de la Lorraine où on parlait allemand et où tout rappelait encore l'occupation allemande ; il préférait qu'elles attendent, pour entrer, qu'on ait trouvé une maison dans une région où on parlait le français. C'était un sage conseil et bien des ennuis nous auraient été épargnés si toutes l'avaient suivi.

Plus tard, dans les années qui suivirent, il parut dans différents articles des assertions comme : *En même temps... Sans qu'aucune propagande ait été faite... Diverses demandes pareilles... Ici il faut revenir en arrière... Qui tous se sentaient irrésistiblement attirés vers les missions du Saint-Esprit... etc.* Il faut interpréter cela dans un sens large, car les documents prouvent largement que, avant la rencontre de Mgr Le Roy avec le groupe de Bouzonville, rien n'existait ailleurs et que tout a commencé avec ce groupe de Bouzonville[13].

---

de la Congrégation des Sœurs missionnaires du Saint-Esprit. On peut bien penser que, dès le début, Mgr Le Roy vit en elle celle qui était capable de diriger la jeune congrégation. Sr Élise Muller donnera par la suite des témoignages très précis qui confortent ce point de vue. Sans doute, Mgr Le Roy reconnaissait en Eugénie Caps la *fondatrice,* mais rapidement, en février ou mars 1922 semble-t-il, il n'agit plus avec elle comme avec quelqu'un de pleinement responsable de l'organisation et du développement de l'institut.

12. Léon Dufay (1876-1924) fait profession dans la Congrégation du Saint-Esprit le 3 octobre 1922 et, dès le 30 octobre, il s'embarque à Marseille pour l'île Maurice. Sa carrière y sera courte : le 2 décembre 1924, il trouve la mort dans le naufrage de *La Cigale*, vapeur faisant le cabotage entre Maurice et La Réunion. (Récit du naufrage dans : *BG,* t. 31, p. 851). Dans sa notice nécrologique (*BG,* t. 32, p. 94-98), parue en mars 1925, on peut relever cette phrase : « La plus jeune (de ses deux sœurs) s'appelle aujourd'hui en religion Sr Marie-Michaël : c'est une des fondatrices (sic) de la nouvelle Congrégation des Sœurs missionnaires du Saint-Esprit ».

13. Dans la supplique que Mgr Le Roy adresse à Benoît XV, le 12 janvier 1921, il fait état, d'une part : « ... En Lorraine quelques jeunes personnes d'une piété sérieuse... depuis deux ou trois ans ont l'inspiration de se consacrer entièrement au service des missions, sous le nom de Sœurs missionnaires du Saint-Esprit. » Et, d'autre part il constate : « D'autres personnes de divers diocèses, sans connaître ce projet, se proposent également et spontanément dans un but semblable... »

Je reprends où, finalement, tous furent d'accord qu'on commence à Farschwiller, le 6 janvier 1921. Nos préparatifs furent vite terminés. Lucie Lay, avec l'aide de ses sœurs, avait confectionné un joli petit *costume* de postulante pour nous et, dans la joie et l'enthousiasme, on mettait dans les caisses *casseroles* et tout ce qu'il fallait pour monter notre premier *ménage*. J'étais retournée dans ma famille pour passer Noël et faire aussi mes préparatifs. Le grand départ approchait et c'était un dur pas à faire. M. l'abbé Eich se multipliait pour voir les familles, rassurer les chers parents de la volonté de Dieu, les consoler dans leur chagrin et soutenir le courage des unes et des autres. Le 4 janvier, je quittai mes chers parents afin de rejoindre les autres à Bouzonville ; grand-mère maternelle m'accompagnait. Le 5 janvier au matin, nous nous retrouvâmes à la messe et une dernière fois à la table de communion de la chère vieille église de Bouzonville.

Le train qui devait nous emmener à Farschwiller quittait Bouzonville vers 11 h ; il fallait donc *s'arracher* et partir. La maman d'Eugénie avait dit "oui" et donné sa bénédiction, quand, tout à coup, au moment du départ, elle faillit se trouver mal, se mit en travers de la porte et poussa un grand cri... Il fallait à la pauvre Eugénie un courage héroïque pour pousser la pauvre maman de côté et franchir le seuil. Quelle terrible *aventure* disaient les gens de Bouzonville !

Dans le train, M. l'abbé s'efforça de consoler et de soutenir le courage ; il fallait refouler les larmes et faire *bonne figure* avant l'arrivée du train à Farschwiller. « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi[14] » et « Celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas digne de moi[15] ». Dans son carnet *Ma vocation,* Eugénie dit : « Je partis en m'arrachant des bras de cette mère bien-aimée, pour aller me jeter dans ceux de Jésus, qui, à ce moment pénible, me donna la grâce de la persévérance. Je lui dis : *mon Jésus, c'est pour Vous.* Pour une créature, je n'aurais pas pu faire une telle violence à mon cœur ».

L'installation à Farschwiller

Vers 13 h 40, le train s'arrêtait à Farschwiller. A la gare nous attendaient les révérends Pères Clauss et Karst, monsieur le curé du village et un prêtre

14. Mt 10 : 37.
15. Lc 9 : 62.

originaire de Farschwiller ; et lentement nous montions la route de la gare au village. Sur la place, devant l'église paroissiale, nous attendaient les sœurs de l'école avec leurs enfants qui avaient congé pour la circonstance, et beaucoup de gens du village. Nous entrâmes à l'église saluer le divin Maître qui serait le témoin fidèle de nos premiers pas. Puis tout le monde nous accompagna à notre humble demeure. M^me^ Meyer et sa famille, sur le seuil de la porte, nous reçurent les bras grands ouverts. Le R.P. Karst nous souhaita la bienvenue et s'adressa à la foule pour expliquer que nous étions venues là pour nous préparer à devenir des missionnaires, leurs sœurs, et que, désormais, nous partagerions leur labeur dans les pays de missions ; puis il conclut en s'adressant à nous : « Désormais, d'immenses peuples de l'Afrique comptent sur vous, sur votre fidélité ; aucune difficulté ne pourra plus vous faire reculer ». Puis nous entrâmes dans la maison.

Lucie tira de la valise notre *costume*, une pèlerine noire, un voile attaché à un bonnet, un grand Christ... et nous voilà habillées en *postulantes*. Le R.P. Clauss trouva tout de suite que ce voile ressemblait trop à des *religieuses* et qu'il vaudrait mieux couper le voile et ne mettre que le bonnet. Tout le monde s'est écrié *Oh ! quel dommage !* M. l'abbé Eich et M^me^ Meyer essayaient de défendre chaudement la cause du voile, mais Melle Eugénie, sans mot dire, prit les ciseaux et coupa les voiles. Nous restions ainsi *en bonnet* pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce qu'un jour le R.P. Clauss nous dît de remettre le voile[16].

Puis il fut convenu que, désormais, entre nous, nous nous appellerions *sœur :* Sr Eugénie, Sr Lucie, Sr Élise, et que Sr Eugénie serait *notre Mère.* Le P. Clauss nous transmit la bénédiction de Mgr Le Roy et remit à Sr Eugénie une enveloppe de sa part avec 500 F. Ce fut toute notre fortune. Puis, lui aussi, nous dit que Dieu, ainsi que la Congrégation des Pères du Saint-Esprit et tous les Noirs d'Afrique comptaient désormais sur notre fidélité. Puis les pères nous quittèrent pour retourner à Neufgrange. M. l'abbé Eich les accompagna jusqu'à la gare. En chemin, le R.P. Karst lui dit : « Mon cher abbé, maintenant il faudra laisser vos chères filles entre nos mains ».

M^me^ Meyer nous montra notre demeure : au rez-de-chaussée, une grande salle qui pourrait, en attendant, servir de cuisine, une chambre à l'entrée de la maison (parloir) et, au premier étage, une chambre à coucher avec

16. Dans son cahier, à la date du 12 janvier 1921, Sr Eugénie présente une autre version de l'incident : « Une permière épreuve, Mgr Pelt nous défend de porter le voile ». Et, le 26 janvier 1921 : « Nous avons remis notre petit voile, Mgr Pelt ne nous avait mis qu'à l'épreuve ».

M. l'abbé Jacques Eich
Né à Forbach,
le 3 novembre 1885.
Vicaire à Bouzonville.
Décédé à Forbach,
le 18 janvier 1931.

Oratoire de Farschwiller
Août 1921
(à droite, on devine plutôt qu'on ne voit,
Sœur Eugénie Caps)

Photo : Archives Sœurs spiritaines

trois lits. Les locataires n'avaient pas encore trouvé de logement et occupaient les autres pièces de la maison.

En attendant, nos bagages étaient arrivés et M. l'abbé revenait de la gare. Il nous aida à déballer les caisses et voyait un peu, sur place, ce qu'il nous faudrait encore. On installa, dans un coin du parloir, une petite crèche et ce fut notre premier *oratoire.* Le soir, M^me^ Meyer nous offrit le souper et M. l'abbé Eich trouva l'hospitalité chez M. le curé. Après le souper, dans notre *oratoire*, nous récitâmes la prière du soir, notre première prière de communauté, et nous nous retirâmes dans notre chambre. Nous étions rompues de fatigue, il faisait froid et humide, nos paillasses n'étaient pas chaudes, le sommeil nous fuyait et dans l'obscurité repassaient dans nos esprits les scènes du départ, les mamans qui pleuraient. Puis devant nous se dressait la volonté de Dieu qui, de loin, avait préparé ce jour et attendait de nous la fidélité, puis l'Afrique qui nous suppliait de ne pas faiblir... Silencieusement, l'une et l'autre pleuraient, jusqu'à ce que, tard dans la nuit, le sommeil nous vainquît et le silence se fit.

De très bonne heure, *notre Mère* nous réveilla ; la prière du matin se fit dans notre *oratoire,* puis nous nous rendîmes à l'église paroissiale. M. l'abbé Eich nous attendait devant la porte ; il nous dit : « Alors, on s'engage pour toujours ? » – « Oui, pour toujours » répondîmes-nous, et la sainte messe commença. Dans toute la ferveur de notre âme, nous nous donnâmes à Dieu pour accomplir sa divine volonté et devenir entre ses mains des instruments de salut pour les pauvres Noirs d'Afrique. La sainte communion nous unit pour la première fois en communauté, et voilà le nouvel Institut commencé.

Dans la matinée, M. l'abbé Eich nous rejoignit à notre maison pour traiter encore de quelques questions pratiques, puis il retourna à Bouzonville, promettant de consoler les mamans et de revenir bientôt nous voir.

Les premiers jours se passèrent dans les installations et visites nécessaires. M. l'abbé Eich se dépouilla encore de ses meubles qui nous arrivèrent bientôt, et sa chère maman ajouta linge et vaisselle. M^me^ Meyer nous procura un fourneau et un poêle pour la chambre à coucher, car il faisait encore froid en ce mois de janvier, et les gens du village nous apportaient bois et charbon. Pendant quelques jours, M^me^ Meyer nous reçut à sa table afin de nous permettre de nous installer et organiser.

Sr Eugénie nous traça un petit règlement provisoire. Peu de jours après, les pères de Neufgrange revinrent nous voir. Le R.P. Clauss remit un manuel

de prière de la Congrégation, les *Méditations*[17] de Hamon et *Rodriguez*[18]. Il révisa notre règlement provisoire d'après le règlement de leurs novices, il nous fit une conférence spirituelle et régla la question des confessions. Le P. Kœnig serait notre confesseur et tous les deux viendraient chaque semaine pour conférence et confessions. Il donna aussi à Sr Eugénie le *Directoire*[19] du vénérable Libermann et quelques avis pratiques pour la marche de la maison[20].

M. l'abbé Eich, lui aussi, revint nous voir, apportant des nouvelles des mamans de Bouzonville. La maman de Sr Eugénie, depuis le départ, était couchée, malade. Puis M. l'abbé ne trouva pas les livres donnés par les pères à son goût ; la conférence donnée, pas selon sa spiritualité... Pendant plusieurs mois, M. l'abbé Eich vint régulièrement une ou deux fois par semaine.

Durant le mois de février, les locataires trouvèrent enfin, après une fervente neuvaine à saint Joseph, un logement, et nous pûmes occuper les deux appartements.

Les encouragements reçus de Rome

Mgr Le Roy, pendant ce temps-là, se trouvait à Rome ; il avait remis au pape Benoît XV la première supplique, exposant le besoin urgent d'avoir des religieuses à eux dans leurs missions et la rencontre providentielle avec le groupe de jeunes filles de Bouzonville qui s'offraient à devenir leurs *petites sœurs* et sollicitait pour elles du Saint Père encouragement et bénédiction. Le 27 janvier [1921], une lettre nous arrivait de Rome, de Mgr Le Roy :

« Mes chères sœurs, C'est la première fois que je vous écris et que je vous appelle de votre nom, de ce nom qui fait de vous une petite famille consacrée au service du Bon Dieu pour le salut des âmes abandonnées de l'Afri-

---

17. A.-J.-M. HAMON (sulpicien, 1795-1874), *Méditations à l'usage du Clergé et des Fidèles,* Paris, Gabalda, 1872, souvent réimprimées.

18. Alph. RODRIGUEZ (jésuite, † 1616), *La pratique de la perfection chrétienne* : cet ouvrage classique, aux innombrables éditions, était surtout utilisé à l'époque dans les noviciats des instituts religieux. Il comportait des chapitres d'*exemples* assez étonnants pour le lecteur d'aujourd'hui... Sr Elise Muller fait allusion plus loin à l'exemple donné d'un religieux plantant les choux la tête en bas... par obéissance !

19. *Directoire spirituel ou Instructions du Vénérable F.-M.-P. Libermann aux membres de la congrégation,* Maison-Mère (30, rue Lhomond) [1910].

20. Comment ne pas s'étonner de voir nos bons pères remettre ces ouvrages entre des mains de personnes inexpérimentées, en croyant qu'une conférence par semaine suffira à guider ces bonnes volontés ? On verra que, plus tard, on adoptera l'attitude opposée, en prenant en main toute la formation, jusque dans les moindres détails !

que païenne. Je suis heureux de le faire de Rome et de vous envoyer, dans votre petite maison de Lorraine qui vous sert de berceau, les plus affectueuses bénédictions du Saint Père.

« Je lui ai parlé de vous ; il approuve votre projet et je pense même qu'il vous donnera prochainement une preuve authentique de l'intérêt qu'il vous porte. Nous pouvons donc penser, les uns et les autres, que nous sommes dans la voie voulue et ouverte par la Providence... »

Et, en effet, au cours du mois de février, nous arriva le *premier acte officiel de Rome,* les encouragements et la bénédiction de Benoît XV. Quelle joie fut la nôtre ! Mais il y avait un petit revers à la joie : il était dit : *Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit,* et *du Saint Cœur de Marie* n'y figurait pas. Sr Eugénie en eut bien du chagrin.

A Farschwiller, bien des difficultés commençaient à surgir. Ce prêtre, originaire de Farschwiller, qui se trouvait à la gare avec M. le curé, lors de notre arrivée, était *interdit* pour bien des raisons. Depuis peu de temps, l'évêché de Metz lui avait à nouveau permis de dire la sainte messe. Sa présence à Farschwiller n'était pas une circonstance heureuse pour nous. Il essaya de s'introduire dans la maison et nous étions fort gênées de ses visites. Un jour, une amie de M^me^ Meyer qui était employée chez M. l'archiprêtre de Saint-Avold vint nous voir et Sr Eugénie lui demanda de prévenir M. l'archiprêtre de cet état de choses. Aussi la réponse de l'évêché ne se fit pas attendre : ce prêtre reçut une lettre de défense de rentrer encore dans la maison et nous de le recevoir. Il ne revint donc plus, mais il nous garda rancune et quand, peu de temps après, une lettre calomnieuse arriva à l'évêché, nous avons toujours pensé que ce fut à son instigation.

En effet, vers le milieu du mois de février, le R.P. Clauss reçut une lettre de l'évêché avec une lettre calomnieuse reçue à l'évêché ; il y avait les pires insinuations qu'il fut facile au P. Clauss de réfuter. Que des jeunes gens du village soient montés sur le mur pour nous observer le soir, pouvait bien être vrai, mais nous ne nous en étions pas aperçues et, par la suite, nous sommes montées à l'étage le soir, et tout était fini.

Par ailleurs, les gens du village nous étaient très bienveillants. Que de fois des dons discrets nous arrivaient, et avec quel respect on nous saluait. Plus tard, de bonnes relations s'établirent et quand, un an après, nous quittâmes Farschwiller, tout le village pleura et nous regretta.

Le 2 mars, M^lle^ Frieda Anna nous rejoignit comme elle l'avait promis. Le 19 mars, nous arriva M^lle^ Victorine Clément, de Nelling, recrutée par le P. Kœnig. Le 1^er^ juin, nous arriva M^lle^ Joséphine Libis, d'Alsace, envoyée

par un prêtre ami des pères de Neufgrange ; puis une jeune fille du village, M^lle^ Lucienne Pitz, vint nous rejoindre ; nous étions alors sept. Nous ne voulions pas vivre de charité, mais gagner notre vie en travaillant. Aussi, dès le début, nous avions accepté du travail de lessive-repassage-raccommodage pour Neufgrange, et la famille de Victorine Clément nous trouva du travail de broderie à faire. Ce n'étaient là, évidemment, que de faibles ressources, mais, avec les dons en nature des gens du village, les colis de la famille de Lucie Lay et de Victorine Clément, cela pouvait aller et M. l'abbé Eich mettait ce qui manquait pour boucler le budget.

Au mois de mai, une mauvaise grippe sévit dans le village ; à notre tour, chacune y passa et elle nous laissa fort fatiguées, surtout Sr Eugénie, qui ne s'en remit que lentement. Aussi son moral s'en ressentit. M. l'abbé Eich venait régulièrement nous voir ; il ne pouvait se résigner à nous laisser entre les mains des pères. Au mois d'avril, il fit des démarches pour entrer chez les Pères du Saint-Esprit. Il obtint son *exeat* de Mgr Pelt pour le mois de septembre, mais son entrée chez les pères était uniquement envisagée sous l'angle d'être chargé de nous, ce qui, finalement, ne pouvait être accepté de Mgr Le Roy. Il essaya de nouveau de mêler tous ses projets de fondations diverses à notre œuvre. Sr Eugénie en fut comme désespérée, ne sachant de quel côté se tourner. Elle n'osa pas en parler aux pères de Neufgrange. Les pères ne voyaient d'ailleurs pas d'un bon œil ces nombreuses visites de M. l'abbé Eich.

Puis d'autres postulantes nous arrivèrent : M^elle^ Marie Prim, de Grundwiller, envoyée par M. l'abbé Caps, ami des pères de Saverne. M^elle^ Marguerite Bourgès, dirigée du R.P. Pascal[21], nous arriva au mois d'août, malgré l'avis contraire de Mgr Le Roy[22]. La présence de cette demoiselle, ne parlant que le français, nous créa une situation difficile. Sr Eugénie, Lucie, Victorine parlaient couramment le français et l'allemand, mais toutes les autres ne parlaient que l'allemand. Les prières, lectures, conférences, étaient en allemand ; dans le village, on parlait allemand, quoique tout le monde suivît des cours de français ; mais, dans l'après-guerre si proche, il était impossible qu'un peuple ayant été obligé durant presque cinquante ans de parler l'allemand, puisse aussitôt parler le français. Il fallait le temps nécessaire pour cela.

---

21. On retrouvera le P. Pascal plus tard, comme *mandataire* de Mgr Le Roy auprès des Sœurs missionnaires du Saint-Esprit (il y remplace le P. Onfroy, entré en disgrâce) et *conseiller* de leur Supérieure générale, la Mère Michaël Dufay.

22. On a déjà vu que Mgr Le Roy faisait attendre certaines *candidates*. Cela pouvait se justifier du fait de la précarité de la situation de la communauté de Farschwiller où la place était limitée et les conditions de vie peu favorables ; mais ce *tri* dans les vocations se faisait sans que Sr Eugénie eût son mot à dire.

Puis Sr Eugénie n'était pas sans s'apercevoir qu'elle n'avait pas l'expérience d'une vie religieuse, ni de la conduite des personnes d'une communauté. Dès le début, elle avait proposé à Mgr Le Roy de nous envoyer toutes les trois dans une congrégation religieuse, afin de recevoir une formation religieuse pendant deux ou trois ans. Mais Monseigneur n'en voulut rien entendre ; il disait : « Oui, et au bout de ce temps vous risquez de ne plus revenir ; nous nous chargerons de votre formation religieuse, ne vous en inquiétez pas ». Mais, en attendant, il fallait quand même mener la maisonnée. Monseigneur avait pensé qu'on trouverait rapidement une maison ailleurs et qu'en peu de temps on pourrait vraiment commencer un noviciat. Mais hélas ! les recherches furent plus longues et plus difficiles qu'il n'avait pensé et n'aboutirent qu'en février 1922 à Jouy-aux-Arches.

Sr Eugénie avait un caractère énergique, doué d'une intelligence vive et de beaucoup de savoir-faire ; mais elle était fortement marquée par son père, chef de gare, imposant ses volontés et facilement irritable. Du côté de sa mère, elle tenait une bonté de cœur et une grande sensibilité. Elle menait gens et choses énergiquement et, en plus de cela, on avait mis entre ses mains *Rodriguez*. Alors elle se croyait obligée *d'éprouver* les vocations et, plus d'une fois, il y avait des heurts et des larmes. Notons en passant qu'à cette époque, dans tous les couvents, la méthode de *Rodriguez* était plus ou moins pratiquée : on n'a qu'à lire *Du champ de bataille à la Trappe*[23] où il est raconté comment un jour l'abbé passait avec une haute personnalité militaire à côté du frère et dit : « Vous voyez ce lâche qui a trahi son drapeau et s'est réfugié à la trappe. » Le cœur du frère, le héros du champ de bataille, ne fit qu'un bond, mais il se tut et baissa la tête. Ainsi, en ce temps-là, toute jeune fille qui voulait entrer au couvent, savait bien qu'un jour ou l'autre on pouvait lui demander de planter les choux la tête en bas. Cela n'empêche que la méthode de Sr Eugénie ne fut pas approuvée par tout le monde. Quelques sœurs en souffraient plus ou moins.

Une séparation pénible

Les pères de Neufgrange venaient régulièrement et suivaient attentivement le développement des choses, donnant de sages conseils à Sr Eugénie, encou-

23. Nous n'avons pas trouvé les références exactes de ce livre.

rageant les unes et les autres. M. l'abbé Eich, lui aussi, venait régulièrement ; il s'intéressait avec une bonté toute particulière aux nouvelles arrivées. Il leur expliquait à chacune ses manières de concevoir le développement de la nouvelle société, en mêlant de nouveau à cette société, soi-disant uniquement *missionnaire*, tous ses autres plans d'œuvres, si bien qu'au bout de quelque temps, les nouvelles arrivées ne savaient plus où elles en étaient. Elles étaient entrées dans la pensée unique de réaliser leur vocation missionnaire et voilà que M. l'abbé parlait d'*Adoration perpétuelle,* de *Servantes de prêtres,* de *Vierges catéchistines (sic).* Mais, à côté de cela, les jeunes sœurs aimaient bien ce digne prêtre qui leur portait à chacune un intérêt tout surnaturel et tout particulier. Il en résultait une perplexité qui n'inquiétait pas sans raison les pères de Neufgrange, ni Sr Eugénie[24]. Les pères dirent à Sr Eugénie de signifier à M. l'abbé Eich d'espacer ses visites et de nous laisser peu à peu entre les mains des Pères du Saint-Esprit. Mais l'abbé Eich n'arrivait pas à comprendre. Quoique Sr Eugénie lui rappelât à chaque visite que nous étions *uniquement missionnaires*, que nous étions constituées entre les mains des Pères du Saint-Esprit pour devenir *leurs sœurs,* M. l'abbé Eich ne voyait pas pourquoi cela empêcherait de former, en dessous, les principes des autres branches d'œuvres qui, en leur temps, sortiraient de ce même tronc. La situation devenait tendue.

Les pères de Neufgrange, comprenant le danger que constituaient les directions différentes, pressaient Sr Eugénie de prendre enfin une décision, de se déclarer, ou pour les Pères du Saint-Esprit, selon qu'il avait été convenu avec Mgr Le Roy, le 20 octobre de l'année précédente, ou pour les œuvres de M. l'abbé Eich, et que les pères se retireraient.

Ce fut une semaine d'angoisse terrible pour Sr Eugénie. Sr Lucie se cramponnait à M. l'abbé Eich et ne voulait pour rien au monde qu'on se sépare de lui. D'ailleurs, depuis des semaines, elle faisait une sourde opposition à Sr Eugénie et la critiquait beaucoup. Moi, j'étais de l'avis de Sr Eugénie et des pères. Devant Dieu, nous supputions les conséquences : si les pères se retiraient, nous retombions au point zéro ; Mgr Pelt avait permis de nous réunir sous la responsabilité de Mgr Le Roy et des pères de Neufgrange ; il faudrait donc se disperser et retourner à Bouzonville. Mgr Pelt ne permet-

24. En date du 18 mais 1921, le journal de Sr Eugénie mentionne : « ... Les très révérends pères ne connaissent pas tout le mal que j'ai de tenir bon. Ils ne savent pas combien ce prêtre avec lequel je me comprenais si bien, ne veut pas l'œuvre telle qu'elle est maintenant. Mon Dieu, mettez un terme à ces oppositions continuelles ».

trait plus, après cela, de marcher dans aucun sens. Les plans de l'abbé Eich ne pourront plus se réaliser d'aucune façon. Une autre réalisation d'une œuvre missionnaire deviendrait impossible. Et la volonté de Dieu qui s'était manifestée dans une série de circonstances providentielles de la rencontre avec Mgr Le Roy ? Et ce besoin urgent de religieuses dans les missions ?...

Puis je dis à Sr Eugénie : « C'est pour être missionnaire que j'ai adhéré à cette œuvre ; si maintenant on change de but, je me retire » – « Non, nous ne changerons pas de but, dit Sr Eugénie, nous serons *uniquement missionnaires* ».

Aussi pénible que cette démarche lui fût, à la prochaine visite de M. l'abbé Eich – c'était fin août, je crois – Sr Eugénie lui dit de se séparer de nous et de nous laisser désormais entre les mains des pères et de ne plus revenir. Quelle scène déchirante ! M. l'abbé pleura à chaudes larmes ; pendant plus d'une demi-heure, il resta sur le seuil de la porte sans pouvoir arriver à la franchir. Puis il partit et ne revint plus. C'était une de ces journées lourdes et douloureuses pour la communauté. Les unes et les autres pleuraient dans un coin. Sr Lucie en était inconsolable.

M. l'abbé Eich retourna à Bouzonville. Pendant quelque temps il fut désemparé, comme un homme qui a tout perdu. mais il était trop uni à Dieu pour ne pas accepter cette manifestation de sa volonté. Il savait bien que les œuvres de Dieu ne se réalisent pas toujours selon les idées de ceux qui en sont chargés, mais que les plans de Dieu seuls comptent. Ses démarches pour entrer chez les Pères du Saint-Esprit échouèrent. Il tenta encore d'entrer chez les montfortains, mais ne fut pas accepté. Il conclut donc que Dieu le voulait dans le monde et se remit de nouveau à la disposition de son évêque. Mgr Pelt lui dit de rester vicaire à Bouzonville. Il s'y dévoua sans mesure à la cause missionnaire, forma un autre groupe de jeunes filles qu'il remit aux Pères du Sacré-Cœur de Bétharram pour devenir *leurs sœurs.* Il créa des *Ouvroirs missionnaires*, des *Bureaux de Missions.*

Et avec nous, les relations furent coupées pendant quelque temps. Mais, dès 1922, il aida et conseilla encore Sr Eugénie dans ses difficultés personnelles, mais laissa l'œuvre entièrement aux soins des Pères du Saint-Esprit. Mgr Le Roy, ainsi que les Pères du Saint-Esprit, le tinrent au courant de la marche de l'institut qui lui avait coûté tant de douleurs et de souffrances et dans lequel il avait déposé le meilleur de lui-même et dont il avait forgé, avec Sr Eugénie, l'esprit d'union à Dieu, basé sur le renoncement et le sacrifice, selon celui du vénérable Libermann.

Et à Farschwiller, Sr Eugénie aussi était, pendant quelque temps, comme

désemparée. Privée désormais du soutien de sa vie spirituelle, des bons conseils si surnaturels et si désintéressés de celui qui l'avait guidée pendant tant d'années, elle était comme anéantie. Les pires tentations de fuir et de tout laisser l'assaillirent. Il y eut des jours où je me demandais si je pourrais encore l'empêcher de tout abandonner. Les pères de Neufgrange, malgré toute leur bonté, n'avaient pas la même compréhension et ne pouvaient pas lui remplacer M. l'abbé Eich. Pour eux, nous étions surtout une question d'intérêt[25].

Puis M. l'abbé n'était plus là pour nous aider à boucler le budget, toujours déficitaire en fin de mois, et Sr Eugénie connut ensuite les soucis et tracas d'argent. Malgré notre vie très pauvre, il fallait tout de même acheter le strict nécessaire et, bien des fois, la caisse était vide. Sr Eugénie ne perdait pas sa belle confiance en saint Joseph, son *homme d'affaires* comme elle disait et, en effet, saint Joseph vint toujours à son aide. C'est ainsi qu'un jour de détresse, un monsieur Ehs, parent de M^me^ Meyer, tendit une enveloppe à Sr Eugénie en disant : « Je ne sais pas ce que j'ai ce matin ; l'idée me revenait continuellement que vous pourriez avoir besoin de cela ; j'ai été comme poussé à vous l'apporter. » Et Sr Eugénie dit : « Oh ! Merci saint Joseph ! car c'est lui qui vous a poussé. Je n'avais plus de quoi payer le pain ». Ensuite ce bon monsieur nous apporta bien des fois une enveloppe de la part de *saint Joseph.*

Visite de Mgr Le Roy

Le 13 août [1921], nous eûmes une grande joie : Mgr Le Roy vint nous voir à Farschwiller. Sr Eugénie écrit dans son cahier :

« En entrant au vestibule, sa Grandeur nous dit, tout heureux : *Mes sœurs* et, d'un geste paternel, nous donna sa bénédiction... Monseigneur nous dit toute la joie qu'il éprouve en cette première visite. Il nous invite à remercier Dieu de tout ce qu'il fait pour nous, nous encourage à rester fidèles au but proposé et à croire que l'œuvre est voulue de Dieu. Le Saint-Esprit nous protège visiblement. Le petit berceau de Farschwiller ne suffira bientôt plus pour

25. Sr Élise Muller indique ici (discrètement) l'une des causes des difficultés rencontrées par les premières *sœurs*. Bien sûr, sans Mgr Le Roy les spiritaines n'existeraient pas, mais, dans les débuts, ce furent parfois les intérêts de la Congrégation du Saint-Esprit qui passèrent avant ceux des sœurs.

abriter les nombreuses vocations qui se présentent ; il faudra une maison plus grande pour commencer le noviciat[26]...

« La question du costume fut traitée aussi... Dans le train amenant Monseigneur de Paris, sa Grandeur fit le dessin[27] d'une religieuse missionnaire du Saint-Esprit : robe blanche, pèlerine ou scapulaire de même couleur, voile bleu ou blanc ; nous nous décidons pour le blanc ; cordon rouge avec médaille du Saint-Esprit. Sa Grandeur nous prie de faire un modèle du tout ; il a même pensé à nous apporter des échantillons d'étoffes...

« Il nous entretint assez longuement sur la vocation d'une sœur missionnaire. Ses paroles pleines de zèle pour la glorification de Dieu et le salut des pauvres âmes d'Afrique nous encouragent et nous donnent un nouvel élan de force et de courage pour poursuivre le but de cette nouvelle fondation. La générosité comme base des vertus que nous devons avoir. Il faut être généreuse pour être bonne missionnaire.

« Après le *Sub tuum*[28], Monseigneur se dirige vers saint Joseph *en pénitence*[29], le regarde et, se tournant vers moi, me dit : *Est-ce les finances qui vous font défaut ?* Je réponds : *Oui, monseigneur.* Sa Grandeur ouvre son portefeuille et me remet un billet de mille francs. Merci ! Merci ! Et saint Joseph fut vite retourné.

« Monseigneur ne manqua pas de passer chez M^me^ Meyer et de la remercier pour tout ce qu'elle fait pour nous. Puis il repartit, tout heureux et content. Daigne le ciel le bénir et le récompenser de tout, de tout !

« Monseigneur Le Roy, en passant à Metz, a obtenu de Mgr Pelt l'autorisation de commencer le noviciat en Lorraine... ».

Les recherches pour une maison plus grande et qu'on aurait voulue en contrée de langue française s'avérèrent plus difficiles qu'on aurait pensé. Plusieurs affaires s'étaient déjà présentées et avaient échoué. On faisait de ferventes neuvaines à saint Joseph et on continua à chercher. Il fallait encore envisager un hiver à Farschwiller et se soucier de rentrer quelques provisions pour l'hiver.

---

26. Rappelons qu'à Farschwiller, toutes les *sœurs* de la communauté ne sont, en réalité, que des *postulantes.*

27. Mgr Le Roy avait de réels talents de dessinateur, comme on peut le voir dans certains de ses livres, illustrés par lui-même.

28. Faut-il préciser que toute réunion à l'époque et jusqu'à une date pas tellement lointaine se terminait par la prière mariale en latin commençant par ces mots : *Sub tuum præsidium...* ?

29. Puisque saint Joseph fut le père nourricier de l'Enfant Jésus, il était de tradition dans plusieurs congrégations religieuses féminines de l'invoquer pour les finances de la communauté. Si le résultat tardait, on le mettait *en pénitence* en retournant sa statue contre le mur, voire en la mettant à la cave !

Le soin des malades

Une parente du P. Karst, de Rémering, village voisin de Farschwiller avait une grande ferme. Elle s'intéressait à nous et venait nous voir de temps en temps. Au printemps, elle avait fait planter un champ de pommes de terre pour nous, que nous allions ensuite entretenir nous-mêmes. Sr Victorine et Sr Joséphine savaient parfaitement manier chevaux et outils. Les gens du village avaient plaisir à nous voir mettre la main à la pâte et ne reculer devant aucun effort. Nous avions gagné toute leur sympathie. Sr Marguerite Bourgès était grande infirmière et le docteur la faisait bien des fois appeler pour lui prêter secours dans les interventions et graves maladies au village. Ne sachant pas l'allemand, c'était un peu délicat ; aussi devais-je l'accompagner souvent et je prenais ainsi part aux soins des malades.

On me confiait surtout les petits enfants. Un jour, de grand matin, on vint m'appeler pour une petite fille de deux ans qui se mourait. D'après les explications, nous comprenions qu'il devait s'agir d'une crise de *croup*[30]. Que pouvais-je faire dans un cas si grave ? C'est le docteur qu'il fallait appeler... mais il avait été appelé et se trouvait retenu par un autre malade. Alors Sr Eugénie me dit : « Allez-y quand même, au moins pour consoler ces pauvres gens ». Comme tout remède, je trouvai un citron à la cuisine, que je mis dans ma poche et je partis avec la personne qui venait m'appeler. En passant devant l'église qui n'était pas encore ouverte, je dis : « Mon Jésus, venez à mon secours », puis nous arrivâmes chez ces pauvres gens désolés, pleurant. La petite Mathilde était mourante, yeux clos, violacée, ne pouvant plus respirer depuis près de deux heures déjà. On s'attendait à la voir expirer d'une minute à l'autre. Je dis : « Mourir pour mourir, essayons de lui faire avaler un jus de citron ». Son père était d'accord. Je pressai le citron et, aidée du papa qui, avec une tige de cuillère, desserrait les dents de l'enfant, je versai rapidement le jus de citron dans la bouche et tins les lèvres fermées un instant. Une lutte à la vie à la mort s'engagea, puis l'enfant arriva à avaler ce jus, respira profondément, ouvrit les yeux et nous fit un beau sourire. Puis la respiration reprit normalement, le teint redevint normal et l'enfant s'endormit d'un paisible sommeil. Quand le médecin vint dans la matinée, il trouva l'enfant en parfaite santé et gronda les pauvres gens pour l'avoir

30. Croup : diphtérie laryngienne.

ainsi dérangé inutilement. Alors dans le village courut le bruit que les sœurs faisaient des miracles, et désormais il fallait guérir tous les malades.

Il y avait dans le village un berger qui, depuis quelque temps était malade, un homme ne craignant ni Dieu ni diable, grossier et violent ; tout le monde en avait peur. Un jour le docteur fit appeler Sr Marguerite, car l'homme avait une tumeur du côté des reins et il fallait d'urgence faire une intervention qui eut lieu séance tenante. J'ai assisté Sr Marguerite à cette horrible intervention ; pour moi c'était la première fois que je voyais chose pareille et je manquai de m'en trouver mal. Sr Marguerite rit de moi et, avec habileté, bourra plusieurs mètres de gaze dans la plaie béante et la pansa. Pendant plusieurs semaines, elle se dévoua à soigner cet homme qui devint doux et poli et, après guérison, retourna à l'église et devint un fervent chrétien. Sa pauvre femme qui avait tant souffert de cet homme ne savait comment remercier Sr Marguerite. Mais Sr Marguerite avait contracté, en soignant cet homme, une infection des mains ; un doigt après l'autre s'infecta et la pauvre sœur dut se faire soigner à l'hôpital pendant quelque temps.

Début septembre, Sr Eugénie tomba malade et le chirurgien jugea une opération d'appendicite nécessaire. Elle entra à l'hôpital de Forbach où elle subit l'opération le 22 septembre. Pendant ce temps, ce fut Sr Victorine qui fit l'intérim à la maison. Le 26 septembre, elle nous envoya, Srs Joséphine, Marie et moi, à Rémering, chez M^elle^ Karst, pour récolter les pommes de terre de notre champ. Ce travail demandait plusieurs jours et nous devions loger pendant ce temps chez M^elle^ Karst.

Le soir, au souper, M^elle^ Karst nous raconta son pèlerinage à Lourdes, d'où elle venait de rentrer, lorsque quelqu'un cria *au feu !* Dans le *manège,* le feu avait pris et, comme il faisait ce jour-là un grand vent, les flammes, attisées par le vent, se jetèrent en un clin d'œil dans le grenier à foin ; une épaisse fumée s'éleva et en un instant, d'immenses flammes jaillirent de la grande ferme dans laquelle était stockée la récolte de plus de 70 champs de blé, autant de foin, etc.

M^elle^ Karst fut comme foudroyée, ne sachant plus quoi dire ni quoi faire. Mais, avec la rapidité avec laquelle le feu se propageait, il ne fallait pas perdre de temps. Pendant que Sr Marie allait appeler au secours (car la ferme se trouvait à l'extrémité du village), Sr Joséphine alla ouvrir les écuries des chevaux qu'elle chassa au village et qui furent recueillis par les gens ; et moi, je m'occupai, avec M^elle^ Karst, de sauver les papiers et les choses les plus importantes. Puis le secours arriva de plusieurs casernes de pompiers des alentours. La maison n'était plus qu'un brasier. Toutes les vaches avaient

péri ; seuls les chevaux et les porcs, lâchés par Sr Joséphine, furent sauvés. En peu de temps, le commandant donnait ordre d'abandonner la maison qui, quelques minutes après, s'effondrait.

Et pendant ce temps, à Farschwiller, on avait appelé au secours d'une personne qui venait d'avoir un accident sur le chemin et avait certainement le bras cassé ; il fallait la conduire chez le médecin, à Puttelange. Sr Victorine et Sr Lucie, avec le neveu de M^me^ Meyer attelèrent la voiture pour amener l'accidentée chez le docteur. Au sortir de chez le docteur, ils virent au loin les flammes de l'incendie et le neveu de M^me^ Meyer disait : « On dirait que c'est à Rémering et un feu pareil ne peut être que chez un des nôtres ». Aussi, au galop, il ramena la malade chez elle. Sr Victorine vit que l'accidentée était une de ses cousines, et on fila sur Rémering. L'arrivée des sœurs fut pour nous un réconfort. Ensemble on portait encore les secours qu'on pouvait. Puis, quand tout fut fini, Sr Victorine ramena Sr Marie, qui se trouvait fatiguée, à la maison et nous laissa, Sr Joséphine et moi, avec M^elle^ Karst, qui avait trouvé refuge chez son oncle, au village. La détresse de M^elle^ Karst fut grande, et la nôtre aussi, car M^elle^ Karst pensait entrer chez nous et nous donner sa ferme. Assurément le Bon Dieu ne voulait pas que nous comptions sur autre chose que sur sa divine Providence. Plus tard, à Jouy-aux-Arches, M^elle^ Karst entra effectivement chez nous et devint notre chère sœur Thérèse Karst.

Le lendemain, Sr Victorine alla à l'hôpital de Forbach, raconter l'affaire à Sr Eugénie. Dans son cahier, elle marqua : « Mon Dieu, vous l'avez voulu, que votre saint Nom soit béni. Le courage accompagne l'épreuve. Dieu ne nous abandonnera pas ».

Début octobre, Sr Eugénie rentra à la maison. Malgré les bons soins de Sr Marguerite, Sr Eugénie ne remonta que lentement. Nous n'avions pas non plus les moyens financiers pour faire quelques dépenses supplémentaires qu'il aurait fallu pour acheter des fortifiants. Sr Eugénie était, pendant quelque temps, plus ou moins déprimée.

De nouvelles postulantes nous arrivèrent : une, fin octobre, M^lle^ Marie-Philomène, sœur du P. Conrad, de Neufgrange ; le 3 novembre, ce fut M^lle^ Jeanne Depretz, de Tourcoing, envoyée par le P. Riedlinger. Elle était de langue française et n'avait pu attendre l'ouverture d'une autre maison. Puis, le 15 novembre, nous arriva, envoyée par le P. Hascher, M^lle^ Anne Siegler, qui avait pensé entrer chez les Sœurs de Cluny et que Sr Eugénie appelait parfois en riant *notre Mère Javouhey*. Puis, quelques jours après, entra M^lle^ Marie-Joseph Ackermann, fille de la cousine de Sr Victorine

qu'elle avait secourue dans la nuit de l'incendie. Cela portait notre nombre à treize, tout ce que la petite maison pouvait contenir, au maximum. Et les recherches d'une maison plus grande restaient toujours infructueuses. Sr Lucienne Pitz tomba malade et, elle aussi, dut subir l'opération de l'appendicite à l'hôpital de Forbach, le 28 novembre.

Dans la petite communauté, une espèce de lassitude commençait à se faire sentir ; les échecs continuels dans la recherche d'une maison commençaient à décourager l'une ou l'autre, surtout M^lle Marguerite Bourgès qui, malgré son courage, souffrait dans ce milieu qu'elle disait *allemand*. Puis, Lucie Lay n'était plus la même depuis le départ de l'abbé Eich. Autant elle avait eu d'affection pour Sr Eugénie avant, autant celle-ci lui était devenue antipathique. L'opposition sourde devint publique. A propos de tout et de rien, elle la désapprouvait et la critiquait. Sr Marguerite se rangeait de son côté et essaya aussi de mettre Jeanne Depretz de leur côté et ainsi un petit clan de mécontentes prit naissance. Sr Eugénie ne s'en aperçut pas, ou ne voulait pas s'en apercevoir ou, du moins, en tenir compte.

Le 4 décembre, Mgr Le Roy fit venir Sr Eugénie et le P. Clauss à Sarrebourg (Moselle) où ils rencontrèrent M. l'abbé Dufay et M^lle Yvonne, en vue d'un achat d'une maison pour le noviciat. Mais, ni la maison, ni Sarrebourg ne convenaient à M^lle Dufay[31] et l'achat n'eut pas lieu. Le soir, Sr Eugénie ramena M^lle Dufay à Farschwiller, tandis que M. l'abbé partait avec les pères à Neufgrange. Mais, de très bonne heure le matin, il fallait reprendre le train pour Paris. Sr Eugénie les accompagna, car il fallait visiter une propriété en Normandie, à Bernay[32]. Et là, le notaire leur apprit que l'Abbaye Blanche de Mortain était également en vente. L'Abbaye Blanche était, évidemment trop grande pour nous. Mais on sait que Mgr Le Roy ne manqua pas l'occasion de l'acquérir pour les scolastiques. Et, pour nous, il n'y avait encore rien. Sr Eugénie rentra le soir, fatiguée et à moitié découragée. Le premier contact avec M^lle Dufay l'avait plus ou moins déconcertée[33].

Le 6 décembre, c'était la fête de saint Nicolas. Tout le monde sait qu'en

---

31. Curieuse situation où c'est l'avis de M^lle Dufay, qui ne fait pas partie de la communauté de Farschwiller, qui semble prévaloir.

32. Sr Élise Muller ne dit pas pourquoi la propriété de Bernay ne fut pas retenue.

33. M^lle Dufay et son frère auraient préféré une propriété *en pays de langue française*. Sr Eugénie insiste auprès de Mgr Le Roy (lettre du 10 décembre 1921) : « Laisssons l'œuvre se former là où elle a pris naissance. Je ne puis me résoudre à cette pensée d'aller hors de la Lorraine pour commencer le 1^er novembre. Je n'en ai pas de tranquillité... »

Lorraine saint Nicolas est fêté spécialement. Le soir, Sr Marie exagéra son rôle et se comporta d'une façon plus ou moins vulgaire. Sr Eugénie la laissa faire sans rien dire, mais Sr Lucie et Sr Marguerite furent indignées de ce que Sr Eugénie ne dît rien. Et, pour Lucie, ce fut la goutte d'eau qui fit déborder la mesure. Elle écrivit à sa sœur de venir la voir et arrangea avec elle *sa fuite.* Pour Sr Marie, ce n'était pas la première fois quelle avait un comportement bizarre. Elle était bien des fois ordinaire dans ses manières ; on ne pouvait imputer cela à Sr Eugénie, quoique cette sœur était parvenue à entourer Sr Eugénie de basses flatteries et à faire des *rapportages* (sic) sur les sœurs, desquels Sr Eugénie ne se méfiait pas assez.

Sœur Lucie Lay quitte la communauté de Farschwiller

Le 16 décembre, un vendredi, les pères venaient comme d'habitude. Après la conférence, nous descendions à l'église pour la confession. Sr Lucie profita de ce moment pour aller prendre le train et retourner à Bouzonville. Comme le temps passait et qu'on ne la revoyait pas, Sr Eugénie finit par s'inquiéter. Sr Marguerite lui dit qu'elle pensait qu'elle était partie. Sr Eugénie ne voulut pas croire que ce fût vrai. Ce l'était pourtant. Sr Lucie essaya de justifier sa fuite auprès de sa famille, ses amies, les gens de Bouzonville et raconta les petites histoires d'entre nous et les agissements et torts de Sr Eugénie prenaient des proportions... La famille de Sr Lucie fit un rapport à l'évêché de Metz qui le communiqua au P. Clauss. Celui-ci fit appeler Sr Eugénie à Neufgrange et lui lut le rapport. Sr Eugénie en fut comme interdite, comme écrasée. Elle n'essaya même pas de se justifier et dit simplement : « Je vois bien que tout m'est interprété en mal ». C'est la première fois de sa vie qu'elle réalisa qu'on pouvait mal interpréter sa façon d'être, pourtant très droite et très sincère, jusque dans ses inexpériences. Elle comprit aussi que la confiance du P. Clauss pouvait avoir subi une atteinte ; et surtout, qu'en pouvait-on penser à l'évêché ? Elle fut meurtrie, blessée ; elle n'arrivait pas à croire que Lucie ait pu lui faire cela.

Et, dans la communauté, Sr Marguerite et Sr Victorine essayèrent de justifier le départ de Lucie. Elles profitèrent pour attirer encore l'une ou l'autre dans le *clan,* entre autres la pauvre Sr Marie qui se détourna de Sr Eugénie pour tenir avec Sr Marguerite.

Les pères de Neufgrange comprirent qu'il était plus que temps pour trouver une maison et commencer un noviciat. Ils multiplièrent les démarches

et plusieurs affaires pouvaient aboutir à un heureux résultat. Le courage des unes et des autres, qui avait baissé, se raffermit dans l'espoir que ce serait enfin pour bientôt...

A Bouzonville, la pauvre maman de Sr Eugénie était inquiète des rumeurs de la rue et elle décida de venir passer Noël à Farschwiller et de se rendre compte par elle-même de l'état des choses. Elle vint donc pour une dizaine de jours, et ce fut pour la communauté une bonne chose. M^me^ Caps était très douce, et bonne et compréhensive. Auprès de sa chère maman Sr Eugénie retrouva le calme et la paix, l'assurance dont elle avait besoin dans l'abattement où le départ de Lucie l'avait jetée et la communauté trouva l'apaisement après l'agitation des derniers jours. Noël se passa dans la joie et la ferveur, et quand M^me^ Caps retourna à Bouzonville, elle était entièrement rassurée sur Farschwiller et s'était rendu compte que beaucoup d'exagérations s'étaient mêlées dans l'affaire.

Une maison pour le noviciat

Pendant ce temps, plusieurs affaires de maison à acheter échouèrent encore. M. l'abbé Dufay et sa sœur ne tenaient plus à acheter une maison en Lorraine et cherchaient plutôt à l'intérieur de la France.

Le 3 janvier 1922, Sr Eugénie marque dans son cahier :

« Nous n'avons pas encore de maison, je reste tranquille et ne m'inquiète pas trop à ce sujet. Le Bon Dieu a ses raisons. Je ne m'étonne de rien. Cette œuvre est en vue des missions. Il serait bien égal de voir commencer le noviciat n'importe où. Mais comme nous pensions beaucoup à des vocations alsaciennes-lorraines qui se perdent, faute de noviciat de sœurs missionnaires en Alsace-Lorraine, nous formions le désir de voir commencer l'œuvre ici, car les vocations par ici ne manqueront jamais. Le Bon Dieu l'a voulu ainsi. Personne n'est contre, ni Mgr Le Roy, ni l'évêque de Metz. Quelques personnes cependant pensent qu'il serait mieux de commencer le noviciat *en France*. L'Alsace-Lorraine ne serait-elle pas française ?... L'œuvre est française ! Je n'ai jamais pensé autre chose. Il nous faudra bien avoir des maisons en d'autres provinces, même en d'autres pays ».

Que voulaient dire ces drôles de réflexions ? Sr Eugénie commençait à pressentir de nouvelles difficultés...

Le 5 janvier, premier anniversaire de notre arrivée à Farschwiller, Mgr Le Roy envoya le R.P. Léna, qui fut son premier assistant, pour nous encoura-

ger. Il nous fit une conférence et nous dit que Mgr Le Roy venait d'aller à Notre-Dame des Victoires lui demander de nous faire trouver la maison cherchée, et que cette maison s'appellerait *Villa Notre-Dame des Victoires.* Avant de partir, il eut un long entretien avec Sr Marguerite.

Le mois de janvier 1922 était très froid. Dans le village sévit une grippe qui ne nous épargna pas. De partout, on nous appela au secours et, pendant trois semaines, ce fut un vrai débordement.

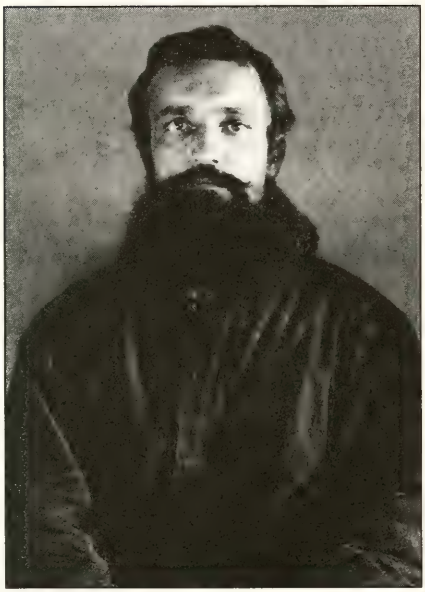

Photo : Archives Congrégation du Saint-Esprit - CIM

Le P. Emile Clauss, originaire de Wanzenau (Bas-Rhin), avait été missionnaire au Zanguebar de 1892 à 1905. À son retour en Europe, après deux ans de repos, il avait été affecté à la maison de Knechtsteden, en Allemagne. Après la guerre de 1914-1918, il avait demandé à être rattaché à la Province de France et avait alors été nommé supérieur de la communauté de Neufgrange. Il y décéda le 23 janvier 1925, à l'âge de 58 ans.

Origninaire de Saint-Sénier de Beuvron (Manche), Mgr Alexandre Le Roy, après un court passage dans un collège de Pondichéry, avait commencé sa vie missionnaire au Zanguebar (1881). En 1892, il est nommé vicaire apostolique du Gabon et, au chapitre général de 1896, il est élu Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. Il le reste jusqu'à sa démission, en 1926. Il meurt à Paris, le 21 avril 1938, âgé de 84 ans.

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 59 à 80.

La Monarchie de Juillet, l'Eglise de France et l'esclavage

*Philippe Delisle**

Les gouvernements de la Restauration ne se sont guère penchés sur la question de l'esclavage dans les anciennes colonies. Ils ont essentiellement cherché à maintenir outre-mer l'ordre public et donc le statu quo social. Au cours des années 1830, la Monarchie de Juillet ne manifeste à son tour que peu de vélléités réformatrices. Le nouveau régime semble surtout préoccupé par la situation des affranchis. Il accorde à ceux-ci égalité civile et politique, et compte sur l'école primaire pour assurer la fusion des libres par-delà la couleur de peau.

Quant aux esclaves, seules des mesures ponctuelles sont décrétées : lutte contre la traite clandestine et procédure d'affranchissement individuel facilitée.

Mais la fin de la décennie et plus encore les années 1840 marquent une singulière inflexion de la stratégie gouvernementale. Un projet de préparation de l'abolition par la morale chrétienne est en effet élaboré.

---

* Né à Bourg-en Bresse en 1963, Philippe Delisle est agrégé d'histoire et docteur ès Lettres. Il a effectué différents séjours dans les Antilles (Martinique, Porto Rico). Sa thèse, dirigée par Claude Prudhomme et soutenue à Lyon III en 1995, porte le titre : *Renouveau missionnaire et société esclavagiste : La Martinique 1815-1848.* A la Réunion depuis 1991, il y est professeur en lycée et chargé de cours à l'université.

1 – L'engagement du gouvernement sur la voie de la préparation des esclaves à la liberté

a) 1838 : premiers débats officiels et premières mesures

A la fin des années 1830, la pression des abolitionnistes, déçus par la tiédeur des réformes gouvernementales, s'accentue. Des démocrates, des catholiques et des protestants se rejoignent pour soulever le problème de la pérennité de l'esclavage[1].

Le 10 février 1838, la question est officiellement posée par Hippolyte Passy, qui soumet a la Chambre des députés un projet précis. L'article 1 prévoit que tout enfant à naître dans les possessions d'outre-mer sera libre. Quant à l'article 3, il fixe que tout esclave pourra racheter sa liberté s'il le désire. Ce programme vise donc à parvenir très progressivement à une société post-esclavagiste. Ainsi qu'en fait état l'auteur, l'exemple des colonies anglaises, où depuis le 1er août 1834 les esclaves sont des apprentis en attendant d'être complètement libres, joue un rôle moteur[2].

Passy fait une large place à la religion en tant qu'agent de préparation du nouvel ordre social. Il précise notamment : « Rien de plus désirable que de voir les mariages se multiplier dans les colonies et y développer les affections de la famille, source de toute prospérité domestique[3] ».

Une commission comportant des hommes tels que Guizot ou Isambert est chargée d'examiner les propositions de Passy. Le 12 juin 1838, Rémusat présente à la Chambre des députés le rapport de la commission. Ce texte conclut que le principe même de l'abolition doit être adopté sur le champ[4]. Par ailleurs, il indique par quels moyens doit s'effectuer le passage graduel de ce principe à la réalité : « Nous mettons, avec tous ceux qui se sont occupés de la question, au premier rang des moyens moraux de faciliter l'abolition de l'esclavage, la religion et l'éducation primaire[5] ». La commission souligne tout particulièrement la nécessité de valoriser le mariage servile, réduit jusqu'alors à une simple cérémonie religieuse sans effet civil[6].

---

1. Augustin COCHIN, *L'abolition de l'esclavage,* réédition : Désormeaux, 1979, p. 36-37.
2. *Avis des Conseils coloniaux, Guadeloupe, Martinique, Guyane, sur diverses propositions concernant l'esclavage,* Paris, Imprimerie royale, 1839, p. 5-6.
4. Id. p. 40.
5. Id. p. 41.
6. Id. p. 44.

Le gouvernement se trouve dans l'obligation de tenir compte de ces conclusions. Un projet d'ordonnance royale est établi, qui retient tout particulièrement le thème de la nécessaire mise en condition de la population servile. Le texte en question fixe que les esclaves mariés ne pourront être séparés, mais que les mariages ne seront autorisés qu'entre esclaves du même maître. Il impose aux ministres du culte une tournée mensuelle sur les habitations et un catéchisme spécial pour les enfants esclaves. Enfin, il prévoit l'admission des jeunes esclaves dans les écoles primaires congréganistes à créer[7].

Mais, désireux de ne pas bouleverser trop rapidement l'ordre établi, le gouvernement requiert l'avis des colons. Une circulaire ministérielle du 21 août 1838 soumet le projet d'ordonnance aux divers Conseils coloniaux.

La réaction des colons de la Martinique est tout à fait significative. S'ils ne s'opposent pas au principe de l'instruction religieuse des esclaves, ils condamnent en revanche l'idée d'un enseignement élémentaire qui supposerait l'absence des esclaves de l'habitation pendant le temps de travail[8]. Quant au mariage servile, ils rejettent toute mesure tendant à en faire résulter les droits civils[9]. Le Conseil colonial de la Martinique marque donc clairement son hostilité aux dispositions portant en germe une transformation rapide de la société esclavagiste.

En 1839, le gouvernement passe aux actes. Il propose, et les Chambres votent, un crédit de 650 000 F destiné à la préparation de la société post-esclavagiste. L'Eglise doit assumer un rôle central dans cette opération, selon des modalités qui seront détaillées plus loin. Les magistrats sont par ailleurs conviés à exercer une influence particulière. L'ordonnance royale du 5 janvier 1840, qui réglemente le nouvel effort, leur assigne une fonction de patronage, c'est-à-dire de surveillance des conditions d'existence des esclaves.

Il convient d'observer avec Antoine Gisler[10] que les dispositions adoptées en 1839-1840 marquent un net recul par rapport au projet soumis en 1838 aux Conseils coloniaux. La question des effets du mariage servile est repoussée à plus tard. Quant à la scolarisation des esclaves, le principe en est affirmé avec une extrême timidité. En définitive, le gouvernement central recule sur les deux points de friction soulevés par les colons, et en particulier ceux de la Martinique.

---

7. Id. p. 60-61.
8. Id. p. 80.
9. Id. p. 93.
10. Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises,* Paris, Karthala, 1981, p. 132-133.

Le duc Victor de Broglie (1785-1870) fut chargé de plusieurs missions diplomatiques sous l'Empire et fit partie de la Chambre des pairs lors de la Restauration. Gendre de Madame de Staël, constitutionnel modéré et libéral désireux de concilier les acquis de la Révolution avec le régime politique restauré, il se rallia à Louis-Philippe après la révolution de juillet 1830, fut président de la commission établie par décision royale du 26 mai 1840 pour étudier à fond la question de l'abolition de l'esclavage. Cette commission fut appelée en 1843 à donner son avis sur l'organisation du clergé colonial.

Charles Forbes, comte de Montalembert (1810-1870), fils d'un émigré et d'une Ecossaise protestante, fut un disciple enthousiaste de Lamennais jusqu'à la condamnation de ce dernier en 1834. Membre de la Chambre des pairs, il fut le chef de l'opposition à la monarchie de juillet dans sa défense de la liberté de l'enseignement. Sur l'esclavage, il prit courageusement position à de nombreuses reprises (discours du 7 avril 1845 sur l'émancipation, entre autres). Ami de l'abbé Desgenettes, il assiste au sacre épiscopal de Mgr Truffet à Notre-Dame des Victoires le 25 janvier 1847 et lui demande de lui envoyer depuis Dakar tous les

documents possibles pour hâter l'abolition (Voir P. Coulon, P. Brasseur, *Libermann 1802-1852.* Une pensée et une mystique missionnaire, Paris, Cerf, 1988, p. 499).

b) Une politique critiquée mais reconduite

Le choix gouvernemental d'un temps indéfini de préparation de la population servile à l'émancipation soulève rapidement des objections. Dès 1842, Victor Schoelcher, champion d'une abolition immédiate, nie par exemple l'utilité de l'action du clergé : « En conscience, nous ne savons ce que l'on espère de cette prétendue éducation religieuse que l'on dit indispensable au nègre pour en faire un homme libre ; nous ne pouvons y voir qu'un moyen dilatoire de la part de ceux qui en font une condition préalable de l'affranchissement. Si, avant de l'appeler à l'indépendance, on tient à ce qu'il soit un peu moins ignorant que le matelot français, il en a pour dix-huit cents ans d'apprentissage ; car tous les matelots français portent des amulettes au cou, et sifflent quand il fait calme pour appeler la brise[11] ».

Les années s'écoulant sans que l'abolition ne paraisse mieux se profiler qu'auparavant, les pressions en faveur d'une action plus radicale se multiplient. En janvier 1844, près de 9 000 ouvriers adressent une pétition pour l'émancipation immédiate à la Chambre des députés, qui la transmet aux ministres. En 1845, Montalembert prononce devant la Chambre des Pairs une allocution condamnant l'immobilisme de la situation aux colonies[12]. Dans le même temps, des publicistes dénoncent à la suite de Victor Schoelcher la condition des esclaves et les atermoiements de l'administration. Les ouvrages de Rouvellat de Cussac, *Situation des esclaves dans les colonies françaises*, ou de Joseph France, *La vérité et les faits ou l'esclavage à nu...,* qui s'inspirent du cas martiniquais, peuvent être cités.

L'Eglise elle-même manifeste en 1847 son impatience. Trois évêques et environ 900 ecclésiastiques signent une pétition réclamant l'abolition dans les plus brefs délais. D'ailleurs, toujours en 1847, Cyrille Bissette demande aux ecclésiastiques métropolitains de renouveler et élargir leur démarche. Dans une courte brochure intitulée *Au clergé français. Emancipation des esclaves,* il souligne que les pétitions peuvent emporter la décision du gouvernement et que l'Eglise doit jouer un rôle moteur dans ce domaine[13].

Face à ces multiples interventions, la position du gouvernement n'évolue

---

11. Victor SCHŒLCHER, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage,* Paris, Pagnerre, 1842, p. 323.
12. A. Cochin, *op. cit.* p. 51-54.
13. Cyrille BISSETTE, *Au clergé français. Emancipation des esclaves,* Paris, A. Sirou et Desquers, 1847, 23 p.

guère. Une commission présidée par le duc de Broglie est nommée le 26 mai 1840 pour aborder de front le problème de l'esclavage. Elle effectue un long et minutieux travail, rassemblant une immense collection de rapports et documents. En mars 1843, le duc de Broglie livre ses conclusions. La majorité de la commission se prononce pour une liberté universelle à préparer pendant dix ans par le mariage, l'instruction, le pécule. Mais la sentence de la commission n'entraîne aucune disposition immédiate de la part de l'administration centrale.

C'est seulement en 1845, et sous la pression du pouvoir législatif, que l'effort de préparation à l'émancipation est relancé. La loi du 18 juillet réalise la plupart des mesures qui devaient selon le rapport du duc de Broglie trouver place dans le délai transitoire de dix ans. L'esclave peut désormais posséder, obtenir de gré ou de force sa liberté par le rachat. Une seconde loi, datée du 19 juillet, débloque des fonds pour l'introduction aux colonies de travailleurs européens, mais aussi pour encourager les affranchissements.

Ainsi que le prévoyait le texte du 18 juillet 1845, trois ordonnances sont rendues en 1846,1'une sur l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves, l'autre sur le régime disciplinaire, et la dernière sur la nourriture et les soins médicaux[14].

A la fin de la Monarchie de Juillet, les mesures préparatoires sont donc nettement renforcées. Reste que la liberté n'est toujours pas prononcée, dix ans après l'ouverture du débat.

Après ce rapide tableau de l'instauration et du maintien d'une stratégie de mise en condition de la population servile avant l'abolition, il paraît nécessaire de revenir plus en détail sur les dispositions impliquant directement l'Eglise.

2 – L'Eglise, agent d'exécution privilégié des vues administratives

a – Des fonds et des règlements pour l'année 1840

Comme il l'a déjà été dit, 650 000 F sont portés en 1839 au budget de l'année suivante afin de préparer les esclaves à la liberté. La distribution de ces fonds, prévue par le ministre de la Marine, l'amiral Duperré, est entérinée par

14. A. COCHIN, *op. cit.*, p. 43-59.

l'ordonnance du 6 novembre. La quasi-totalité des nouveaux crédits est destinée à l'affermissement du cadre de transmission de la foi et au développement des écoles congréganistes. L'Eglise, jusque-là peu conviée à exercer une influence réelle, accède au rang de partenaire privilégié de l'Etat.

Pour l'accroissement du clergé colonial, on a accordé 200 000 F. Le Séminaire du Saint-Esprit, qui demeure chargé du recrutement des ecclésiastiques, bénéficie du quart de cette somme afin de se fortifier. La part restante est divisée entre les quatre vieilles possessions d'outre-mer, selon leurs besoins respectifs. Une augmentation de onze prêtres est par exemple fixée pour l'encadrement religieux de la Martinique en 1840[15].

Si elle fixe avec exactitude le financement de l'encadrement paroissial, l'ordonnance royale du 6 novembre 1839 réserve une part conséquente à l'édification des outils nécessaires au personnel augmenté : catéchisme nouveau et chapelles rurales.

En ce qui concerne l'élaboration d'un abrégé de la foi adapté à l'oeuvre nouvelle, un concours doté d'une médaille d'or valant 1 500 F est ouvert dans les vieilles colonies. Les réalisations doivent être envoyées au ministère de la Marine pour un examen mené conjointement avec l'abbé Fourdinier, supérieur de la société du Saint-Esprit[16].

Le 24 décembre 1839, des instructions ministérielles viennent préciser les principes qui doivent présider à la rédaction de ce catéchisme : « Sa Majesté, sur ma proposition, a autorisé la confection et l'impression d'un *Catéchisme spécial* destiné à mettre les vérités de la religion à la portée des esclaves, en les leur enseignant dans un style simple et approprié à la nature de leurs idées, et les leur exposant de manière surtout à combattre et à détruire les préjugés qui empêchent les noirs de comprendre la moralité et la nécessité du travail[17] ».

L'originalité de ce projet par rapport aux ouvrages antérieurs, tels que celui publié en 1835 par le Séminaire du Saint-Esprit, ressort nettement. Loin de concerner indifféremment les diverses catégories sociales, l'exposé de la foi doit s'adresser très spécifiquement aux esclaves. La nécessité de simplifier le message chrétien, afin de le mettre à la portée d'individus ne possédant

15. *Compte-rendu au Roi de l'emploi des fonds alloués depuis 1839 pour l'enseignement religieux et élémentaire des noirs...*, Paris, Imprimerie royale, mars 1846, p. 3-5.

16. *Exécution de l'ordonnance royale du 5 janvier 1840, relative à l'instruction religieuse, à l'instruction primaire et au patronage des esclaves. Exposé sommaire. Seconde partie,* Paris, Imprimerie royale, avril 1842, p. 3.

17. Id., p. 4.

Amable Fourdinier, né le 31 août 1788 à Hubersent, dans le diocèse d'Arras, fit ses études ecclésiastiques au grand séminaire de cette ville. Prêtre le 18 juin 1813, il enseigne au grand séminaire. En 1816, à l'appel de son oncle, Mgr Bertout, il prête son concours au rétablissement du Séminaire du Saint-Esprit et devient supérieur général de la Congrégation en 1832.

En 1833, le Gouvernement français et la Propagande veulent assurer l'unité d'enseignement religieux dans les colonies par la création d'un catéchisme adapté qui fut mis au concours. Peu de travaux furent élaborés ; le concours fut abandonné. Mgr Fourdinier recommanda le catéchisme de Mgr Pastre, préfet apostolique de Bourbon de 1821 à 1828. Après quelques modifications et l'approbation de la S.-C. de la Propagande, il fut imprimé et connut plusieurs éditions. M. Fourdinier mourut le 5 janvier 1845 sans avoir réussi à s'entendre avec M. Libermann pour un rapprochement entre le séminaire du Saint-Esprit et la congrégation du Saint-Cœur de Marie.

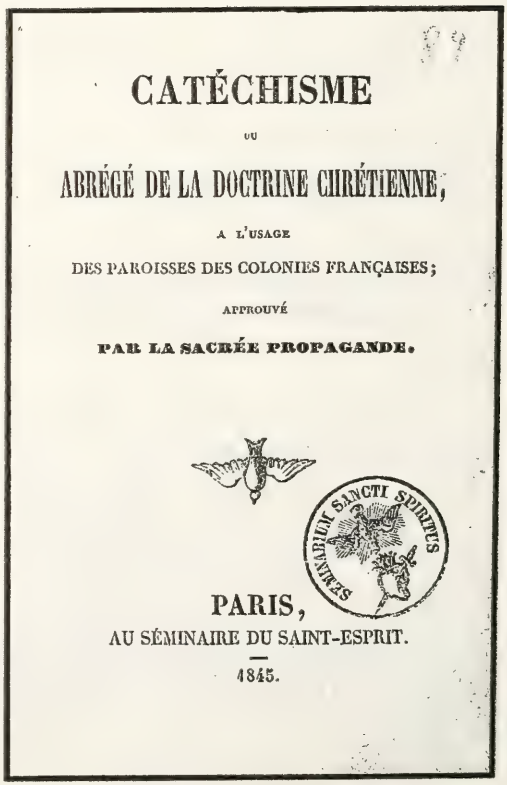

CATÉCHISME

OU

ABRÉGÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

A L'USAGE

DES PAROISSES DES COLONIES FRANÇAISES;

APPROUVÉ

PAR LA SACRÉE PROPAGANDE.

SEMINARIUM SANCTI SPIRITUS

PARIS,

AU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT.

1845.

pas le niveau d'instruction des Blancs, est abondamment soulignée. Mais cette recherche d'efficacité s'opère au profit d'une doctrine re-visitée par le gouvernement. En effet, le ministre de la Marine invite les concurrents à bouleverser quelque peu l'équilibre traditionnel du catéchisme entre trois parties : les vérités à croire, les sacrements et les devoirs. L'aspect moral se voit assigner une place prépondérante. Plutôt qu'à diffuser un dogme, le texte primé devra servir à assurer sans heurts la transition vers une société post-esclavagiste, et notamment à garantir le maintien de la population noire au travail.

Toujours dans le domaine des instruments d'évangélisation, l'ordonnance du 6 novembre 1839 affecte 200 000 F, soit la même somme que celle dévolue au recrutement de prêtres, à la construction de chapelles destinées aux esclaves[18].

La circulaire ministérielle du 24 décembre 1839 apporte une fois encore des précisions quant aux modalités de ces réalisations. L'objectif est de placer des lieux de culte à proximité des ateliers dans les campagnes. En dehors de l'aspect pratique, il s'agit sans doute d'éviter le vagabondage de foules d'esclaves, phénomène qui pourrait troubler l'ordre public. Le ministre de la Marine et des Colonies conseille d'implanter ces constructions à distance égale du groupe d'habitations concernées, de manière à toucher le plus d'esclaves possible. Enfin, il évoque la possibilité de subventionner les maîtres qui souhaiteraient édifier sur leur propre exploitation une chapelle ouverte à leurs travailleurs et à ceux des environs[19].

Les dispositions financières de la fin de l'année 1839 annoncent une codification nouvelle des devoirs du clergé paroissial. C'est chose faite avec la publication de l'ordonnance royale du 5 janvier 1840. L'article 1 porte : « Les ministres du culte, dans les colonies françaises, sont tenus : 1°) De prêter leur ministère aux maîtres pour l'accomplissement de l'obligation qui est imposée à ceux-ci de faire instruire leurs esclaves dans la religion chrétienne et de les maintenir dans la pratique des devoirs religieux ; 2°) De faire, au moins une fois par mois, à cet effet, une visite sur les habitaions dépendantes de la paroisse ; 3°) De pourvoir, par des exercices religieux et par l'enseignement d'un catéchisme spécial, au moins une fois par semaine à l'instruction des enfants esclaves[20] ».

---

18. *Compte-rendu au Roi de l'emploi des fonds...*, *op. cit.*, p. 4.
19. *Exécution de l'ordonnance royale...*, *op. cit.* p. 6.
20. Id., p. 3.

Le premier paragraphe de cet article se contente de rappeler la vieille obligation d'évangélisation des esclaves, déjà présente dans le Code Noir de 1685. En revanche, les deux suivants réglementent avec une certaine précision le ministère des Colonies. Les ecclésiastiques sont sommés de rompre avec une gestion routinière du culte afin de s'adapter quelque peu aux réalités locales. Ils sont notamment invités à quitter périodiquement leur église pour instruire la catégorie servile sur son lieu de travail.

Un étroit contrôle doit s'exercer sur les activités du clergé. Les administrations coloniales sont invitées à faire parvenir chaque trimestre à Paris un relevé des résultats obtenus. Aux renseignements fournis par les prêtres s'ajouteront les rapports des magistrats chargés du patronage des esclaves. D'après l'article 6 de l'ordonnance, ces derniers doivent particulièrement observer au cours de leurs tournées ce qui concerne l'instruction religieuse et le mariage des esclaves[21].

Quant aux maîtres, l'article 7 précise que ceux d'entre eux qui refuseraient de recevoir les prêtres sur leurs habitations ou d'envoyer les enfants de moins de quatorze ans au catéchisme sont passibles d'une amende, qui sera doublée en cas de récidive.

Finalement, les dispositions gouvernementales conduisent en théorie à une évolution sensible du rôle joué par le clergé paroissial dans les colonies.

Mais l'Eglise est aussi impliquée dans l'amendement de la société esclavagiste par le biais des congrégations enseignantes. L'école primaire est appelée en renfort pour préparer la transition vers la liberté. L'ordonnance du 6 novembre 1839 affecte une somme de 200 000 F à l'extension de l'instruction élémentaire, à répartir une fois encore entre la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et l'Ile Bourbon[22].

Dès avant l'établissement des fonds exacts alloués à cette matière, le ministre de la Marine informe de ses projets les deux congrégations des Frères de Ploërmel et des Soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Le 10 août 1839, il adresse à l'abbé de La Mennais, supérieur de la première, une lettre réclamant un concours rapide : « Vous n'ignorez pas que mon département s'occupe activement des mesures destinées à préparer la transformation sociale que la population esclave de nos colonies doit subir à une époque plus ou moins rapprochée. Parmi ces mesures et au nombre des plus efficaces, j'aime à comp-

21. Id. p. 8.
22. *Compte-rendu au Roi..., op. cit.*, p. 4.

ter l'extension aussi rapide que possible des établissements de Frères de Ploërmel aux colonies[23] ».

Le 20 septembre, une demande du même ordre est envoyée à l'assistante d'Anne-Marie Javouhey[24]. Le recours à ces deux communautés s'inscrit dans une logique éprouvée. Elles sont déjà présentes dans diverses colonies. Or, le gouvernement souhaite sans conteste uniformiser le plus possible les structures d'enseignement. Ce souci d'homogénéité pousse même le ministre de la Marine à envisager en octobre 1839 de remplacer à l'île Bourbon les Frères des Ecoles chrétiennes par ceux de Ploërmel[25].

L'ordonnance du 5 janvier 1840 fixe les principes de la participation des Frères et Soeurs d'école à l'oeuvre en faveur des esclaves : « Art. 3 : Les esclaves des deux sexes, à partir de l'âge de 4 ans, seront admis dans toutes les écoles gratuites qui seront établies dans les villes, bourgs et communes. Art. 4 : Les instituteurs chargés des dites écoles demeurent d'ailleurs autorisés à se transporter, à la demande des maîtres, sur les habitations voisines, pour l'enseignement des esclaves[26] ». Le gouvernement semble surtout chercher ici à poursuivre le programme scolaire en faveur des libres de couleur. C'est bien à ces derniers que s'adressent en priorité les établissements gratuits à fonder dans les villes et les bourgs. Le projet est simplement infléchi par l'affirmation du droit des esclaves à y prendre part. Cette affirmation est d'ailleurs fort timide. A l'inverse de l'instruction religieuse, aucune obligation n'est faite aux maîtres et aucune sanction n'est prévue. De même, l'éventualité d'une scolarisation des ateliers sur leur lieu de travail est laissée à l'appréciation des propriétaires.

b) Un programme rejoignant les préoccupations missionnaires du clergé français

De l'argent ayant été débloqué pour l'augmentation du personnel, il faut trouver les sujets nécessaires. Le Séminaire colonial n'est pas en état de fournir

23. Arch. des Frères de l'instruction chrétienne (AFIC), 153 A 65, Lettre du minsitre de la Marine à l'abbé de La Mennais, 10 août 1839.
24. Arch. des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (ASJC), 5A-a 2-4, Lettre du ministre de la Marine à l'assistante de la supérieure générale, Paris, 20 septembre 1839.
25. AFIC, 153 A 72, Lettre du ministre de la Marine à l'abbé de La Mennais, Paris, 11 octobre 1839.
26. *Exécution de l'ordonnance..., op. cit.*, p. 32.

rapidement un personnel important. Aussi, l'amiral Duperré renoue-t-il avec la solution traditionnelle. Sans doute à son instigation, le ministre de la Justice et des Cultes adresse, le 3 décembre 1839, une circulaire aux évêques de France pour les engager à libérer des ecclésiastiques. La démarche est similaire à celle utilisée sous la Restauration avec les circulaires de 1815 et 1821. Mais, alors qu'auparavant les prêtres étaient invités à une simple gestion du culte, ils sont désormais très explicitement conviés à exercer une action d'évangélisation spécialisée : « L'œuvre de la suppression de l'esclavage, si longtemps et si vainement réclamée jusqu'ici, est enfin sur le point de s'accomplir ; mais la liberté ne serait qu'un funeste présent pour cette population noire de 300 000 âmes répandue dans nos colonies, si les lumières de la religion ne lui apprenaient pas à en régler l'usage[27] ».

Contrairement à ce qui s'était passé en 1815 ou en 1821, une partie de l'épiscopat semble plein d'entrain à servir de relais aux directives du ministère des Cultes. L'archevêque de Lyon s'empresse de publier une lettre pastorale invitant son clergé à embrasser l'action gouvernementale. L'archevêque de Toulouse envoie aux ecclésiastiques de son diocèse une circulaire de la même teneur.

Ces réactions témoignent d'une vive conscience missionnaire. D'ailleurs, les deux prélats réinterprètent quelque peu le message administratif. Gommant les buts socio-économiques de l'entreprise, assurer la sécurité des Blancs et la prospérité des colonies après l'émancipation, ils retiennent l'idée de convertir des païens. Transcrivant les propos de l'abbé Fourdinier, l'archevêque de Toulouse, souligne d'abord que l'oeuvre est en tous points comparable avec les missions en Amérique ou en Océanie. Il note peu après combien cette action est impérative, introduisant la notion d'urgence du salut : « Il s'agit surtout, quel motif plus puissant peut-on présenter à un prêtre ? il s'agit d'enlever au démon des âmes créées, comme les nôtres, pour connaître et servir Dieu, et rachetées au prix du sang de Jésus-Christ notre Sauveur[28] ».

L'archevêque de Lyon se place sensiblement sur le même plan. Il en appelle même à une espèce d'émulation inter-diocésaine en matière d'ardeur évangélisatrice : « N'aurons-nous pas l'honneur, dans ce diocèse si croyant, de fournir de saintes recrues pour former cette cohorte d'apôtres[29] ».

---

27. Arch. nationales (CARAN), F. 19 6202, Lettre du minsitre des Cultes aux évêques, Paris, 3 décembre 1839.

28. CARAN, F. 19 6202, circulaire de Mgr l'archevêque de Toulouse aux ecclésiastiques de son diocèse, sur la demande qui lui est faite de sujets propres à exercer le saint ministère dans les colonies, s.d.

29. AFIC. 156, Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon sur l'émancipation des esclaves dans les colonies, s.d. Le numéro 1 de *Mémoire Spiritaine* (avril 1995) vient de rééditer (p. 135-145) cette lettre

L'enthousiasme manifesté par les archevêques de Toulouse et de Lyon puise par ailleurs aux prises de position concomitantes de la Papauté à l'égard du commerce des esclaves. En effet, le 3 décembre 1839, c'est-à-dire précisément le jour où est conçue la circulaire ministérielle, Grégoire XVI publie la lettre apostolique qui condamne la traite des noirs en affirmant l'égalité des races[30]. L'heure est donc à une perméabilité particulière de l'Eglise catholique vis-à-vis de la question de l'esclavage. L'archevêque de Lyon ne manque pas de faire très explicitement référence à l'engagement du Saint-Siège. Ayant cité en préambule de sa lettre pastorale les résolutions de Grégoire XVI, il clôt son message sur le thème d'une parfaite adéquation entre les vues du chef de l'Eglise et celles du gouvernement français.

Le cas de la Martinique incite à conclure au relatif succès des démarches du ministère de la Marine et des Colonies. Dix prêtres entrent dans l'île durant l'année 1840, soit pratiquement le nombre fixé par les bureaux parisiens. Finalement, le clergé diocésain français répond plutôt favorablement à des appels mettant en valeur l'idéal de la christianisation en profondeur des esclaves.

Un entrain évangélisateur tout à fait similaire paraît animer la communauté des Frères de Ploërmel. En août 1840, l'abbé de La Mennais remarque que, lors de la retraite annuelle, dix sujets ont manifesté le désir de passer aux colonies, alors que le ministère de la Marine n'en réclamait que six[31]. La correspondance des Frères de la Martinique avec le supérieur général dénote assez l'état d'esprit des nouveaux arrivants. Par exemple, en mars 1841, le Frère Irénée-Marie déclare : « Ah combien me trouverai-je heureux si je pouvais seulement gagner une seule âme au Bon Dieu[32] ».

En avril 1841, le Frère Rembert tient à peu près le même langage, considérant que sa présence dans l'île a été comme inspirée par Dieu dans le but de convertir les enfants de couleur[33].

Quant aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, si aucun document ne permet d'illustrer leur élan missionnaire au début des années 1840, une lettre

---

In Supremo Apostolatus de Grégoire XVI : texte latin et traduction française, avec une introduction historique la reliant à l'histoire du Séminaire du Saint-Esprit et à celle de Libermann. Dans le présent numéro 2 de *Mémoire Spiritaine*, on trouvera une contribution de François Renault sur les circonstances qui ont amené le Saint-Siège à la publication de ce texte en 1839.

30. L.J. ROGIER, G. de SAUVIGNY et Joseph HAJJAR, *Nouvelle histoire de l'Eglise,* t. IV, Paris, Seuil, 1966, p. 467.

31. AFIC, 153 A 104, Lettre de l'abbé de La Mennais au ministre de la Marine, Ploërmel, 25 août 1840.

32. AFIC, 172 A 22, Lettre du Fr. Irénée-Marie à l'abbé de La Mennais, Fort-Royal, 28 mars 1841.

33. AFIC, 172 A 25, Lettre du Fr. Rembert à l'abbé de La Mennais, Saint-Pierre, 9 avril 1841.

de la Soeur Théotime de mars 1848 comble cette lacune. Affectée au Fort-Royal, cette religieuse ne cache pas son désir d'aller dans les campagnes, « (...) parce que j'aurai plus de moyens de travailler à la gloire de Dieu en consacrant ma vie à instruire ces pauvres petits nègres qui n'ont pas les moyens des Blancs pour apprendre à connaître et à aimer le Bon Dieu[34] ».

Au moment où la religieuse prend la plume, de nouvelles mesures gouvernementales ont d'ailleurs renforcé le rôle théorique de l'Eglise dans les colonies.

c – 1846 : une codification renforcée des devoirs de l'Eglise

La loi du 18 juillet 1845 prévoit de nouvelles dispositions impliquant l'encadrement religieux. Dès l'article premier il est indiqué qu'une ordonnance royale statuera sur l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves, ainsi que sur les formes et les effets à apporter au mariage servile[35].

L'ordonnance en question paraît le 18 mai 1846. Elle ne concerne pas le mariage des esclaves, dont le règlement se trouve une fois de plus évacué. Elle fixe en revanche de nouvelles obligations au clergé. L'article 3 établit : « Outre l'instruction du dimanche, il en sera fait une au moins dans la semaine sur chaque habitation, à des heures qui seront déterminées de concert avec les maîtres[36] ».

La fréquence des séances de catéchisme sur le lieu de travail des esclaves se trouve nettement augmentée, puisque l'ordonnance du 5 janvier 1840 prévoyait seulement une instruction à domicile par mois. Cet accroissement de la charge pastorale explique d'ailleurs qu'à l'article 4 il soit précisé que le curé peut déléguer une partie de ses responsabilités en la matière aux congrégations enseignantes présentes aux colonies. Pour le reste, le texte se contente de reprendre les principes déjà édictés en janvier 1840.

Les dispositions touchant à l'instruction élémentaire des esclaves représentent l'innovation la plus remarquable relativement aux mesures antérieures. L'article 5 de l'ordonnance du 18 mai porte : « Des classes seront établies dans les villes et bourgs pour l'enseignement élémentaire des jeunes

34. ASJC, 2 A h 6-12, Lettre de la Sr Théotime à Rosalie Javouhey, Fort-Royal, 21 mars 1848.
35. *Compte-rendu au Roi de l'exécution des lois des 18 et 19 juillet 1845...*, Paris, Imprimerie royale, 1847, p. 45.
36. Id., p. 139.

esclaves. Les maîtres domiciliés dans ces villes et bourgs, ou qui n'en seront pas éloignés de plus de 2 kilomètres, seront tenus d'y envoyer leurs esclaves âgés de huit à quatorze ans[37] ».

Ainsi, le principe de l'instruction des enfants esclaves, jusqu'alors évoqué comme une simple hypothèse, devient une obligation pour les propriétaires résidant à proximité des écoles établies par les Frères ou Sœurs. Pour les autres, le même article prévoit, sans toutefois rien imposer, que des classes dirigées par un ou plusieurs Frères instituteurs pourront être couplées avec les chapelles rurales.

La relative prudence du texte, puisque des restrictions spatiales sont apportées à la scolarisation obligatoire, doit être en partie imputée à l'abbé de La Mennais. En effet, le plan adopté s'inspire des réflexions du supérieur général des Frères de Ploërmel, qui désire ne rien précipiter afin d'avancer sûrement[38].

Finalement, l'ordonnance du 18 mai renforce et élargit les dispositions adoptées en 1840. En posant le principe de la nécessaire admission des jeunes esclaves dans les écoles, elle marque une étape décisive D'ailleurs, dès l'année suivante, une expérience conduite par le gouvernement montre que l'enseignement se trouve au coeur du débat sur l'émancipation.

d – Un projet d'implantation des Trappistes, pour valoriser le travail agricole (1847)

Les années passant, le gouvernement paraît désirer infléchir quelque peu sa politique de scolarisation. L'idée que seul un enseignement professionnel peut permettre le passage sans heurts à la société post-esclavagiste et notamment le maintien du travail se développe progressivement. En août 1844, le ministre de la Marine insiste auprès de l'abbé de La Mennais pour que les Frères favorisent dans leurs classes *la connaissance des arts mécaniques*[39]. Le supérieur de la congrégation semble projeter l'implantation d'écoles d'arts et métiers et d'agriculture. Néanmoins, sans doute par manque de personnel, ce programme n'aboutit pas, à la grande joie du Frère Ambroise, direc-

37. Id., p. 140.
38. Auguste SYMPHORIEN, *A travers la correspondance de l'abbé de La Mennais,* Vannes, Lafolye et Lamarzelle, 1939, p. 357.
39. Arch. d'outre-mer (CAOM), S.M., C. 171 d. 1562, Lettre du ministre de la Marine à l'abbé de La Mennais, Paris, 5 août 1844.

teur des établissements des Antilles françaises, qui avoue en mai 1846 qu'une telle entreprise aurait dépassé de beaucoup ses forces[40].

L'administration semble alors reporter une partie de ses espoirs sur la congrégation des Trappistes. Dans un rapport au ministre, du 30 juin 1846, le directeur des Colonies souligne combien la venue de ceux-ci aux Antilles serait profitable pour valoriser le travail agricole : « Je crois qu'en effet rien ne serait plus heureux et plus favorable pour le succès des vues actuelles du gouvernement que de voir un ordre religieux, et surtout un ordre spécialement adonné aux exploitations agricoles, s'établir dans les colonies et y donner à toutes les classes l'exemple d'un travail utile, fructueux, intelligent. On ne peut douter qu'un tel exemple, émanant d'hommes consacrés à Dieu et revêtus de l'habit monacal, n'exerçat sur les noirs la plus salutaire influence[41] ». L'auteur conclut qu'il est souhaitable que quelques moines acceptent de se rendre aux Iles du Vent aux frais de l'Etat afin d'examiner les conditions d'une future fondation.

Trois religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Melleray sont envoyés à la Martinique selon les voeux du gouvernement. Ils rendent leur rapport au supérieur général des Trappistes le 15 mars 1847. Ils remarquent tout d'abord que l'habitation domaniale du Fonds Saint-Jacques que l'administration se propose de mettre à leur disposition convient à peu près. Ancienne propriété des Dominicains, elle comprend en effet les ruines d'un cloître et une chapelle en bon état. Les religieux soulignent ensuite qu'ils estiment pouvoir vaincre la défiance de l'atelier pour le travail de la terre et donc éviter qu'après l'émancipation les anciens esclaves ne se ruent vers la ville. Ils pensent que le climat peut s'accorder avec leur rythme de vie, au vu du labeur qu'exercent les militaires dans la colonie. Finalement, la condition sine qua non que posent les émissaires à l'établissement de l'ordre sur l'habitation du Fonds Saint Jacques est l'indépendance : « Nous devrons donc être non seulement entièrement libres d'y faire ce que nous jugerons le plus propre pour atteindre le but du gouvernement, mais il faudra aussi que nous soyons à l'abri de toute tracasserie[42] ».

---

40. AFIC, 173 A 9, Lettre du F. Ambroise à l'abbé de La Mennais, Fort-Royal, 2 mai 1846.

41. Arch. des trappistes (ANDT), 181-2, Extrait du rapport présenté au ministre de la Marine par le directeur des Colonies, 30 juin 1846.

42. ANDT, 181-11, Extrait du rapport fait au général des trappistes par les trois religieux envoyés à la Martinique à l'effet d'examiner s'il y avait possibilité de réaliser un projet d'établissement, Melleray, 15 mars 1847.

Dès le mois de mai 1847, le projet semble prendre corps. Le supérieur général des trappistes avise le ministre de la Marine qu'un contingent de quarante religieux peut-être mis à sa disposition pour débuter. Il épouse les conclusions du rapport des religieux de Melleray, insistant notamment sur le fait que l'habitation du Fonds Saint-Jacques doit être réparée aux frais de l'Etat selon les plans de la congrégation, remise à celle-ci en pleine propriété et gérée en toute indépendance[43].

Au même moment, le département de la Marine met la touche finale aux négociations. L'ordre des trappistes n'étant pas officiellement reconnu en France, il est fixé que les moines signeront un accord en tant que simples prêtres animés d'un but commun. Par ailleurs, il est prévu qu'après un délai expérimental de trois années, les religieux, s'ils décident de conserver l'habitation, en payeront la valeur par annuités étalées sur plusieurs décennies[44].

En fait, ces tractations n'aboutiront jamais. Tout n'est pas tout à fait réglé lorsqu'éclate la Révolution de 1848. Or, le nouveau gouvernement ne désire pas donner suite a ce projet.

Finalement, les religieux destinés à la Martinique s'embarquent pour l'Amérique du Nord, où ils fondent le monastère de Gethsémani[45]. Certains membres de la direction des Colonies tenteront bien en 1849 de faire revivre le programme de 1846-1847, mais à la Guadeloupe et sur une plus petite échelle[46].

Pour conclure, un programme de transformation graduelle de l'ordre esclavagiste par la morale chrétienne est mis en place et constamment renforcé par l'Etat.

La diffusion des notions de valeur du travail et de mariage forme l'axe central du projet gouvernemental.

Ce schéma emporte l'adhésion d'une Eglise de France préoccupée par la conversion et le salut des Noirs. Il ne faut toutefois pas surestimer la collusion entre les deux pouvoirs, ainsi que le montre le débat sur la réorganisation du clergé colonial.

---

43. ANDT, 181-15, Lettre du supérieur général des trappistes au ministre de la Marine, La Grande Trappe, 17 mai 1847.

44. ANDT, 181-17, Note du département de la Marine, 27 mai 1847.

45. Vincent HERMANS, *Actes des chapitres généraux des congrégations trappistes au XIX^e siècle, 1835-1891,* Rome, 1975, p. 237.

46. ANDT, 181-28, Lettre de Lagrange et du Chayla au supérieur général, Paris, 12 juillet 1849.

3 – Les limites de la collusion Eglise-Etat : l'impossible consolidation du pouvoir spirituel

a – De multiples prises de position en faveur d'une réorganisation du clergé colonial

La commission nommée par décision royale du 26 mai 1840, présidée par le duc de Broglie et chargée d'étudier à fond la question de l'abolition, est appelée en 1843 à exprimer son avis sur l'organisation du clergé colonial. Certains de ses membres, comme de Moges, ancien gouverneur de la Martinique, connaissent en détail la situation des terres d'outre-mer. Par ailleurs la commission a entendu des ecclésiastiques ayant exercé sur place. Ainsi, l'abbé Castelli, ex-préfet apostolique de la Martinique, a effectué une longue déposition lors de la séance du 29 avril 1842[47]. A l'issue des débats du 22 février 1843, le duc de Broglie se prononce sans ambiguité en faveur d'une restructuration de l'encadrement religieux : « 1°) Le clergé colonial laisse beaucoup à désirer dans sa composition ; les choix par lesquels il se recrute ne sont pas toujours satisfaisants, et le Séminaire du Saint-Esprit, établi à l'effet d'être une pépinière de prêtres pour les colonies, ne remplit pas complètement l'objet de son institution. Cet établissement a besoin d'une réorganisation. 2°) Les prêtres, dans les colonies, manquent généralement de direction supérieure, et il est nécessaire de les placer sous une autorité qui ait sur eux le pouvoir et l'action sans lesquels leur mission, privée d'unité et d'homogénéité, demeurerait en grande partie stérile[48] ». Le président de la commission ne prend pas position sur la forme précise à donner à l'autorité spirituelle. Mais il rejette l'idée d'une centralisation à Paris, et reprend à son compte le thème, souvent évoqué, du danger de la confrontation entre un évêque et le pouvoir civil local.

La mise à jour de la nécessaire refonte du clergé des colonies suscite de nombreuses réactions, tout d'abord au sein de l'Eglise.

Désireuse sans doute de couper court aux accusations portées contre le Séminaire du Saint-Esprit, la Congrégation de la Propagande ordonne à l'abbé Fourdinier de garder plus longtemps les sujets destinés aux colonies, afin de mieux les former[49].

---

47. *Commission instituée par décision royale du 26 mai 1840 (...)*, t. III, Paris, Imprimerie royale, 1842, p. 307-323.

48. CAOM, S.G., C. 222 d. 1602, P.V. de la séance du 22 février 1843.

49. Arch. de la Congrégation *de Propaganda fide, Scritture riferite nei Congressi America-Antille* (APF, SCA)), vol. 7 ff. 381-382, Lettre de l'abbé Fourdinier, Paris, 22 mars 1843.

En juillet 1844, Jean-Marie de La Mennais adresse au ministre de la Marine un mémoire traitant de la composition et du recrutement du clergé colonial. Il considère qu'en l'absence d'une réforme rapide de la Société du Saint-Esprit, le Séminaire colonial doit être confié à la congrégation des Lazaristes. Les prêtres à envoyer demeurant séculiers, l'auteur estime ensuite que la création d'un petit séminaire spécial permettrait d'améliorer la qualité du recrutement. Enfin, le supérieur général des Frères de Ploërmel se prononce nettement en faveur de l'érection d'évêchés aux colonies. A cet égard, il combat les théories privilégiant la formule de vicariats apostoliques par crainte d'une trop grande indépendance du pouvoir spirituel. Il remarque qu'un vicaire apostolique ne peut pas plus qu'un évêque être révoqué sur ordre du gouvernement. Il souligne même, que la nomination des vicaires apostoliques appartient au Pape seul, alors qu'en vertu du Concordat, le roi peut intervenir directement dans la désignation d'un évêque[50].

Contraint à démissionner de son poste de préfet apostolique deux ans plus tôt, l'abbé Castelli publie, lui aussi en 1844, un ouvrage intitulé *De l'esclavage en général et de l'émancipation des noirs....* Après s'être prononcé clairement en faveur de l'émancipation et des mesures préparatoires adoptées par le gouvernement, l'auteur dénonce le mode de recrutement du clergé colonial. Il présente un projet de réorganisation du ministère religieux outre-mer. Dans ce programme, l'abbé Castelli se prononce pour le remplacement du clergé séculier par un ordre religieux. Il suggère de faire appel à cet effet à la jeune congrégation des Pères de la Société de Marie. Les Maristes remplaceraient les ecclésiastiques en poste au fur et à mesure des vacances. Pour lors, l'auteur réclame l'envoi de dix-huit de ces religieux à la Martinique. Etablis à Saint-Pierre, à l'église des Ursulines, trois d'entre eux assureraient le service régulier de cette nouvelle paroisse pendant que les autres parcourraient la campagne pour catéchiser les ateliers. Une maison de l'ordre serait établie à Paris afin de préparer les sujets destinés aux colonies. Elle serait dirigée par un religieux ayant visité ces dernières. A l'inverse de l'abbé de La Mennais, l'ex-préfet apostolique ne souffle mot du renforcement de l'autorité spirituelle. Peut-être souhaite-t-il laisser la porte entrouverte à un éventuel retour de sa part[51].

---

50. AFIC, 156, Mémoire touchant la réorganisation du clergé colonial, par le P. de La Mennais, juillet 1844.

51. Pierre-Paul CASTELLI, *De l'esclavage en général et de l'émancipation des noirs...*, Imprimeurs-Unis, 1844, p. 167-221.

Un an plus tard, le même ecclésiastique, désireux sans doute d'attirer l'attention de l'administration, publie un *Mémoire sur la nécessité d'une bonne et prompte réorganisation de l'action religieuse dans les colonies françaises des deux Indes*, adressé au ministre de la Marine. Ce court ouvrage de circonstances n'introduit en fait guère d'horizons nouveaux. L'auteur se contente de signaler qu'en 1837 l'évêque de Coutances, en Normandie, avait offert de pourvoir au recrutement du clergé colonial, moyennant une forte indemnité gouvernementale. L'ancien supérieur ecclésiastique de la Martinique estime que, si l'appel aux Maristes ne se concrétise pas, le recours au diocèse précité reste une éventualité à considérer. Ici encore il élude soigneusement la question de la forme à donner à la juridiction ecclésiastique[52].

En dehors des ecclésiastiques, certains catholiques font eux aussi état de leurs réflexions sur l'armature ecclésiastique aux colonies. Le comte de Montalembert est le plus éminent de ceux-ci. Le 7 avril 1845, il prononce à la Chambre des Pairs un discours dans lequel il déclare que la moralisation des esclaves est à l'état de fiction. Après avoir encensé l'action des missionnaires protestants des Antilles anglaises, il condamne la tiédeur du clergé des îles françaises, en voulant pour preuve des liens privilégiés avec les colons[53]. 11 appelle de ses voeux l'établissement d'évêques dans les possessions d'outremer afin de relancer l'action ecclésiastique. Cyrille Bissette, dans un mémoire envoyé en novembre au ministre des Cultes, souligne le bien fondé d'une telle demande[54].

Un anticlérical comme Victor Schoelcher ne se penche certes guère sur la réforme de l'Eglise aux colonies. Il n'en dénonce pas moins l'état du clergé. Par exemple, pour se référer toujours au cas de la Martinique, il fustige dans un recueil d'articles paru en 1847 la soumission aux préjugés coloniaux de l'abbé Jacquier, vice-préfet apostolique, de l'abbé Rigord, curé du Fort-Royal, ou encore de la Mère Onésime Lefèvre, supérieure locale des Sœurs de Saint-Joseph[55].

---

52. Pierre-Paul CASTELLI, *Mémoire sur la nécessité d'une bonne et prompte réorganisation de l'action religieuse dans les colonies françaises des deux Indes,* Paris, Imprimeurs-Unis, 1845, 15 p.

53. *L'ami de la religion,* t. 126, 6 septembre 1845, p. 587-588.

54. CARAN, F 19 6201, Mémoire de Cyrille Bissette, Paris, 10 novembre 1845.

55. Victor SCHŒLCHER, *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années,* Paris, 1847, réédition Désormeaux, 1973, t. I, p. 262-263 et p. 176-177.

b – L'inertie du gouvernement

Dès 1841, la position du gouvernement en matière de réforme de la juridiction religieuse aux colonies est clairement fixée. Celui-ci, s'il souhaite un renforcement de la discipline au sein du clergé, entend absolument conserver la haute main sur les affaires spirituelles.

Ainsi, le projet, déjà soutenu au début de la Restauration, et qui consiste, selon une orientation gallicane, à faire dépendre les colonies de l'archevêque de Paris, se trouve réactivé. Une circulaire ministérielle du 17 décembre 1841 annonce, sans préciser quel prélat est pressenti, cette politique : « En ce qui concerne les ministres du culte, il m'a paru nécessaire de réclamer l'intervention d'une autorité épiscopale, non seulement pour que les obligations qu'ils ont à remplir, quant à l'instruction religieuse des diverses classes de la population, soient l'objet de tous leurs soins, mais encore pour qu'ils soient désormais soumis d'une manière plus intime à une haute discipline (...)[56] ». Un mois plus tôt, le ministre de la Justice et des Cultes prie son collègue des Affaires étrangères d'ouvrir avec la Papauté des négociations afin que les prêtres des possessions d'outre-mer passent dans le ressort de l'archevêché de Paris[57].

La position de la Congrégation de la Propagande, hostile dès l'origine, n'a sans doute pas évolué. En tout cas, les tractations paraissent ne pas connaître d'issue favorable.

Le temps passant, les préventions du gouvernement quant à l'affermissement du pouvoir spirituel aux colonies ne se dissipent guère.

En 1845, alors que la balance paraît pencher en faveur de la création de vicariats apostoliques, le directeur des Colonies affiche ses réticences dans un rapport au ministre. Il estime tout d'abord que la liberté d'action de chaque vicaire apostolique risque de briser l'unité structurelle entre les diverses colonies. Surtout, il redoute l'anéantissement du contrôle direct qu'exerce l'administration sur les prêtres. Selon l'auteur, ce droit de regard est d'autant plus nécessaire maintenant que la religion est devenue l'agent privilégié de la conservation de l'ordre public : « Le zèle même que la charité chrétienne inspirera au clergé dans l'oeuvre de moralisation qui lui est confiée rend cette

56. *Exécution de l'ordonnance royale du 5 janvier 1840...*, Paris, Imprimerie royale, 1846, p. 6.
57. CAOM, S.G., C. 222 d. 1604, Lettre du ministre de la Marine au ministre des Affraies étrangères, Paris, 12 novembre 1841.

indépendance excessivement dangereuse[58] ». Le propos est assez clair il ne s'agit nullement pour les prêtres d'instaurer une chrétienté, mais de participer selon les règles établies à un programme administratif.

Ces craintes rejoignent celles des colons qui redoutent l'établissement d'un pouvoir spirituel capable de mieux résister à leurs pressions. En janvier 1845, Eyma déclare devant le Conseil colonial de la Martinique : « On a parlé d'un épiscopat colonial. Mais quel serait l'avantage qui pourrait résulter de ce système nouveau? Aucun. La question morale resterait la même en tous sens et le seul changement qui s'opérerait serait de transformer l'Hôtel de la mission en archevêché[59] ».

En janvier 1847, l'abbé Poncelet, préfet apostolique de l'île Bourbon, informe Rome du blocage total de la situation. Il tient du directeur général des Colonies que six projets, qui vont du maintien des préfets apostoliques à l'établissement de vicaires apostoliques dépendant du supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, en passant par l'érection d'évêchés, ont été examinés successivement. Il rapporte qu'aucun n'ayant donné satisfaction, l'administration, bien consciente que les préfets apostoliques ne disposent pas de l'autorité nécessaire, se trouve désemparée[60].

L'apathie gouvernementale, motivée par le désir de renforcer l'autorité ecclésiastique tout en la maintenant dans l'orbite du pouvoir temporel, explique probablement les appels lancés en direction de la papauté par ceux qui souhaitent une véritable réorganisation du clergé colonial. Deux mois après l'abbé Poncelet, le duc de Broglie saisit en effet la Congrégation de la Propagande du besoin de réforme de l'Eglise aux colonies, et notamment de la nécessité de mettre en place une discipline énergique et vigoureuse[61]

58. CAOM, S.G., C. 213 d. 1558, Réorganisation du clergé colonial, Conseiller d'Etat directeur des Colonies, 1845.
59. Archives départementales de la Martinique, 1N, 1844-1845, Séance du 16 janvier 1845, p. 139.
60. APF, SCA, vol. 8 F. 5, Lettre de l'abbé Poncelet, Rome, 28 janvier 1847.
61. APF, SCA, vol. 8 ff. 18 à 22, Lettre du duc de Broglie, Paris, 14 mars 1847.

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 81 à 99.

Les vies multiples du Père Côme Jaffré (1884-1967)

*Jean Ernoult**

Le P. Côme Jaffré a vu passer, à Chevilly[1], de 1936 à 1953, plus de 500 scolastiques[2] et la formation qu'il leur a donnée a marqué plusieurs générations de missionnaires spiritains. Au physique, petit de taille[3] et trapu, il portait une longue barbe blanche, avec des moustaches en accent circonflexe qui lui cachait la bouche, conforme à l'image du missionnaire de l'époque mais vite démodée après la guerre. Économe de ses gestes, c'est son regard qui était peut-être le plus expressif chez lui. De tempérament il n'était ni expansif ni bavard, ce qui n'en faisait pas un grand orateur ; mais ses exposés étaient clairs et réfléchis, ses observations pertinentes. Nombreux sont encore les spiritains formés par lui, en activité ou à la retraite, en France ou de par le monde, qui, avec son souvenir, gardent pour lui estime et reconnaissance.

---

* Spiritain, missionnaire au Congo de 1948 à 1978, Jean Ernoult réside actuellement à la maison mère de la Congrégation du Saint-Esprit, rue Lhomond (Paris), où il s'occupe de l'histoire et des archives de la Province spiritaine de France. Vient de paraître : Jean ERNOULT *Les Spiritains au Congo, de 1865 à nos jours.* Matériaux pour une histoire de l'Eglise au Congo, Collection Mémoire Spiritaine – Etudes et documents, Paris 1995, 496 p., Illustré de nombreux documents : cartes et photos.

1. Séminaire des Missions, 12 rue du P. Mazurié, Chevilly Larue (Val-de-Marne). Chevilly est alors le scolasticat de théologie et triennat des frères de la Province spitritaine de France. Signe des temps, Chevilly est maintenant maison de retraite et maison d'accueil pour les groupes qui y organisent des réunions ou des sessions. Cependant, la formation y garde sa part, avec le CERM (Centre d'études et de recherches missionnaires) et le CML (Centre missionnaire Laval).

2. 551 exactement, d'après les listes des *consécrations à l'apostolat* (cérémonie d'envoi en mission des jeunes pères) de ces années.

3. On l'appelait *le petit père*. Il connaissait ce surnom et ne s'en offusquait pas.

Côme Jaffré naquit le 26 septembre 1884, à Moustoir Ac, commune du Morbihan, située à quelques kilomètres au sud de Locminé. Sur ses jeunes années, il s'exprime lui-même, mais se montre discret : « J'étais, écrit-il, d'une famille très chrétienne qui m'a élevé dans les sentiments de foi et d'amour de Dieu, jusqu'à 15 ans. La pauvreté de mes parents ne me permit pas d'entrer au séminaire[4]. La Providence me fit admettre à l'École apostolique de Poitiers[5]. » Dans cette école, tenue par les jésuites, il fait ses études secondaires. Il s'y découvre et y entretient une vocation missionnaire, avec le souhait de la réaliser chez les Pères du Saint-Esprit .

Le 22 mai 1904, il adresse à Mgr Alexandre Le Roy[6], Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, sa demande d'entrée au noviciat, en précisant : « Je suis Breton et, vous le savez, Monseigneur, les Bretons ne veulent pas de médiocrité ; il faut être bon ou mauvais. » Après avoir passé son baccalauréat avec succès, il entre au noviciat[7] spiritain de Chevilly, le 26 septembre 1904 et fait profession dans la Congrégation du Saint-Esprit, le 26 septembre 1905. C'est encore à Chevilly qu'il fait ses six années d'études de philosophie et de théologie. Les scolastiques y sont alors aux environs de 130 et chaque année, c'est en moyenne une trentaine de jeunes pères qui partent en mission[8]. Ceux qui ont connu M. Côme Jaffré[9] à cette époque disent avoir apprécié sa bonne humeur et sa gaieté. Ordonné prêtre le 28 octobre 1910, il termine son scolasticat l'année suivante. Le 9 juillet 1911, à la *consécration à l'apostolat*, il reçoit son obédience pour le Congo. Il sont six à partir, cette année-là, pour le vicariat apostolique de Mgr Augouard[10], dont le futur successeur de celui-ci, le P. Firmin Guichard[11].

Arrivé au Congo en septembre 1911, le P. Jaffré est nommé à la mission de Linzolo. Celle-ci vient d'être détachée[12] du vicariat apostolique de Loango, pour faire partie du vicariat apostolique du Congo. Linzolo n'est

4. Certains séminaires demandaient le paiement d'une pension.
5. Poitiers est la ville natale de Mgr Augouard, spiritain, vicaire apostolique du Congo et qui est très connu à l'époque.
6. Mgr Alexandre Le Roy (1854-1938). Supérieur général de 1896 à 1926. Voir : notice biographique (abréviation : NB) : *BG,* tome 38, p. 525s. Voir aussi : Maurice BRIAULT, *Un grand évêque missionnaire, Monseigneur Le Roy,* éd. Dillen, Paris, 1939, 144 p. Et : Henri GORE, *Un grand missionnaire, Mgr Alexandre Le Roy,* Maison provinciale des Pères du Saint-Esprit, 1952, 272 p.
7. Toutes les maisons de formation des clercs de la Congrégation étaient alors regroupées à Chevilly.
8. Il y a, parmi eux, un certain nombre d'étrangers.
9. La coutume du temps veut qu'on se donne ainsi du *monsieur !*
10. Mgr Prosper Augouard (1890-1921). NB : *BG,* t. 30, p. 481s.
11. P. Firmin Guichard (1885-1936). NB : *BG,* t. 37, p. 751s.
12. La modification de *frontière* entre les deux vicariats date du 14 février 1911.

qu'à une trentaine de kilomètres de Brazzaville, résidence de Mgr Augouard, et à 500 kilomètres de Loango. mais le changement qui, dans ces conditions, nous paraît aller de soi, ne se fait pas sans discussions ni remous. Le P. Alphonse Doppler[13], après seize ans de présence à Linzolo et un congé en France, ne souhaite pas se trouver sous la houlette de Mgr Augouard et demandera de continuer à faire partie du vicariat de Loango. Il sera envoyé à Kimbenza, où il mourra en 1926. Sur place, assez vite, les esprits s'apaisent.

Le P. Doppler, à Linzolo depuis 1895, avait fait évoluer les méthodes missionnaires, de l'œuvre des enfants à la mission, à un ministère apostolique dans les villages, avec l'aide de catéchistes. En 1903 Le P. Jean Dérouet[14], envoyé par Mgr Carrie[15] en visite à Linzolo, constatait : « Depuis le samedi soir jusqu'au dimanche matin, la population afflue par tous les chemins qui mènent à la station... L'église ne paraît pas pouvoir contenir plus de 600 personnes et il y en a plus d'un millier à attendre à la porte... » Mais, à la fin de la messe, il s'étonne : « Quand les enfants de l'œuvre se sont retirés, l'église est encore pleine[16] ! » C'est que la communauté chrétienne n'est plus, comme à ses débuts, composée uniquement d'enfants, mais comprend désormais de nombreux adultes. Malheureusement, « à partir de 1905, ce fut, de la part de l'administration de la Colonie, la persécution sourde. Des mesures vexatoires répétées entravèrent sérieusement l'action des missionnaires, arrêtèrent la marche en avant, marquèrent le point de départ de la décadence[17] ».

Le climat, le travail et les épreuves ont eu raison de la santé des trois missionnaires de Linzolo. Le F. Aglibert Gechter[18], qui n'a même pas cinq ans de séjour au Congo, part pour l'Europe en juillet 1911[19]. Un mois plus tard, le P. Doppler, revenu de France en septembre 1909, après un congé d'un an et demi, doit repartir, pour faire soigner ses crises nerveuses. Enfin, en octobre 1911, c'est le P. Ferdinand Pédux[20], qui doit prendre du repos en France, alors que son congé précédent date *à peine* de six ans[21].

---

13. P. Alphonse Doppler (1867-1926). NB : *BG,* t. 32, p. 712s.
14. P. Jean Dérouet (1866-1914). En 1907, il succédera à Mgr Carrie. NB : *Annales apostoliques*, avril 1914.
15. Mgr Hippolyte Carrie (1842-1904), premier vicaire apostolique de Loango. NB : *BG,* t. 23, p. 128s.
16. *BG,* tome 23, p. 125.
17. *BG,* t. 32, p. 712 à 716.
18. F. Aglibert Gechter (1872-1930). NB : *BG,* t.34, p. 767s.
19. Remplacé par le F. Achille Heinrich (1874-1918). NB : *BG,* t. 29, p. 267s.
20. P. Ferdinand Pédux (1880-1956). NB ; *Bulletin de la Province de France (abréviation : BPF)*, n° 80, p. 86.
21. Le séjour *normal* des missionnaires spiritains au Congo était alors de dix ans.

C'est donc un personnel complètement renouvelé qui se trouve à Linzolo à la fin de l'année 1911, avec tous les inconvénients d'une situation où les passations de service se sont faites à la hâte ou pas du tout. A cette nouvelle *équipe*, « s'imposait la première nécessité de se mettre à la restauration matérielle. Sur son sol d'argile, la mission glissait, ravinée à ses bases par des dépressions qu'avaient ouvertes les pluies sur ses flancs. La maison d'habitation se lézardait ; sa véranda tremblait sous les pas ; les joints étaient descellés. Les toitures faisaient eau partout : un parapluie n'aurait pas été de trop dans la chapelle par les temps pluvieux[22] ». Tout en se mettant au travail, on déplore les retards que ces travaux apportent à l'évangélisation et à la reprise en main des catéchistes.

Le P. Jaffré arrive à Linzolo peu après le nouveau supérieur, le P. Albert Le Gallois[23]. Celui-ci, au Congo depuis 1903, a rempli à Brazzaville la fonction d'économe-procureur. Il ne parle pas (ou peu) la langue du pays[24] et c'est le P. Jaffré qui, dès ses débuts à Linzolo[25], va s'y mettre et, très rapidement va parfaitement maîtriser le *lari*, parlé non seulement à Linzolo, mais dans toute la région, à l'ouest de Brazzaville. « Par un travail acharné, méthodique et persévérant, dit un de ses confrères, il réussit à se faire comprendre, à saisir les nuances de la langue et à en fixer les règles pour ceux qui viendraient après lui. » Cinquante ans plus tard, un Congolais, Silvestre Mpasi, témoigne : « Il fut le premier à étudier sérieusement la langue lari, pour que cette langue soit appréciée et ses richesses sauvées. Il a écrit un livre dont le titre est *Lari-français*. Nos anciens, aujourd'hui encore, c'est avec une profonde satisfaction qu'ils lisent ce livre... Notre vie, le P. Jaffré l'a connue parfaitement. Il avait une grande finesse pour connaître nos coutumes. Grâce à ce livre beaucoup se sont ouverts à la connaissance de notre langue. » En fait, la *Méthode pratique de lari-français,* ne paraîtra qu'en 1924, mais il est le fruit de plusieurs années d'expérience et de travail du P. Jaffré. « Il ne suffit pas, écrit-il dans sa préface, que l'indigène apprenne notre langue, il faut encore que nous apprenions la sienne, si du moins nous voulons connaître sa vie intime, toucher son âme, gagner sa confiance, agir profondément sur lui. »

Ses débuts à Linzolo furent assez pénibles : on a vu que la situation y était

22. *BG,* t. 27, p. 65.
23. P. Albert Le Gallois (1878-1920). NB : *BG,* t. 29, p. 746s.
24. A Brazzaville, au début, les missionnaires pratiquaient deux langues : le *téké* et le *lari.* Plus tard (toujours à Brazzaville), le *lingala* se substitua au *téké.*
25. Comme tout jeune père à l'époque, il est plus spécialement chargé de l'école.

alors difficile. Dès le mois de février 1912, dans une lettre à Mgr Le Roy, il laisse entrevoir un certain désarroi : « Dans l'humble coin de brousse, théâtre de grandes luttes, d'amères épreuves, de déboires angoissants, petit apôtre tout faible devant l'immense tâche, sans appui humain, aux heures où défaillent les ressources naturelles, malgré soi on redit la parole de saint Pierre : *A qui irions-nous Seigneur !?* » Et, un peu plus loin, dans la même lettre, il laisse entendre que certaines de ses difficultés viennent de la vie en communauté : « Ma première résolution, après celle de me donner aux âmes, fut celle de tendre à une communauté idéale où la joie serait sœur de la liberté, de m'entendre du moins honnêtement et coûte que coûte avec mes confrères. J'y travaille par la simplicité, la sincérité, le support, la fuite des palabres[26]. » Ce qui l'amène à soumettre à son supérieur général *un sujet de palabre.*

Sans vouloir donner à cet incident plus d'importance qu'il n'en mérite, l'anecdote vaut d'être racontée. Précisons d'abord que le P. Le Gallois, supérieur de la mission « surveillait de très près le jeune missionnaire ; à tel point qu'il avait fait une espèce de trappe dans le plafond du réfectoire pour pouvoir l'observer pendant qu'il prenait son petit-déjeuner. Cette trappe, de 25 cm sur 10 est restée visible, jusqu'en 1936, quand on a changé le plafond[27]. » Toujours dans la même lettre du P. Jaffré, voici l'exposé de l'affaire : « C'est pour m'épargner une palabre, monseigneur, que j'ai recours à vous. Il y avait dans mes malles une vieille pipe... Je réveillai son parfum. Je le fis, à la vérité, avec grande réserve et délicatesse, dans ma chambre ou en brousse, et si peu ! Or, c'est satisfaction illégitime au vicariat. Je l'appris bientôt et reçus, à la fin d'une discussion (quelque peu envenimée) sur l'esprit de mortification, l'interdiction formelle... Je ne doute pas qu'ils soient plus parfaits, ceux qui laissent ainsi la pipe. Cependant je vous sollicite la permission de garder la mienne... » Et voici la réponse de Mgr Le Roy : « J'ai été surpris d'apprendre, par un mot lâché en ma présence, que vous aviez eu quelques déceptions et que l'on en avait eu à votre sujet. Je n'attachais pas grande importance à ce faible écho, mais voilà que vous me surprenez encore. La première préoccupation qui vous tient au cœur serait-elle donc d'avoir la liberté de fumer votre pipe ? Voyons, regardez-moi ça (et le texte est illustré d'une

---

26. Cet extrait de lettre, comme les suivants cités dans cet article (lettres du P. Jaffré lui-même et celles de Mgr Le Roy, du P. Kranitz, de Mgr Guichard, et d'un ancien catéchiste), provient des Arch. CSSp., Dg 11 et FF 14.

27. Témoignage du P. Gaston Schaub (1899-1990), missionnaire au Congo de 1926 à 1990. NB : *Prtovince et Mission,* n° 157.

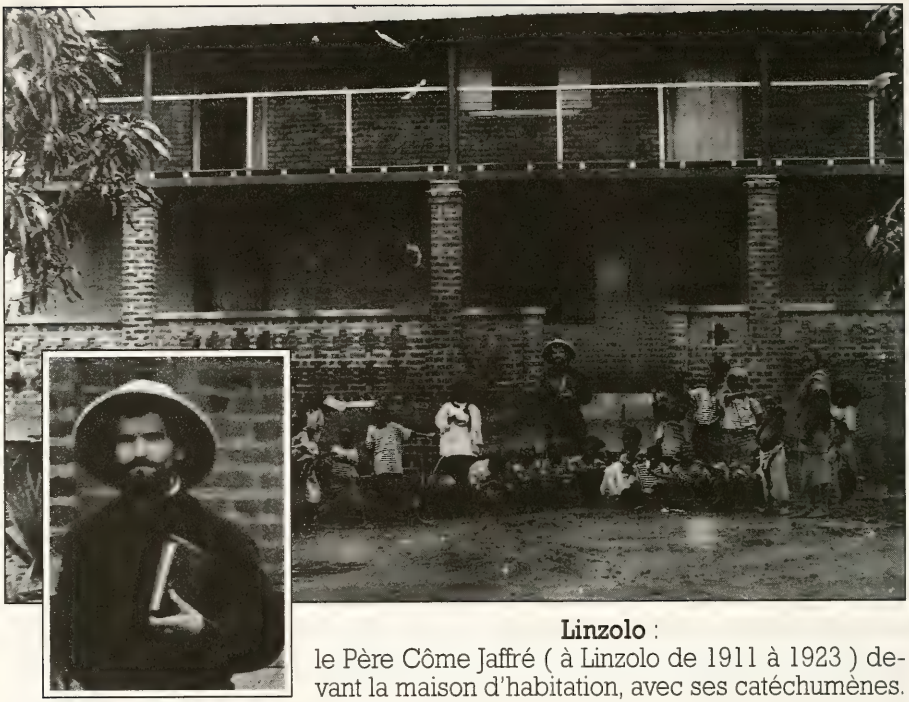

Photo : Archives Congrégation du Saint-Esprit - CIM

Linzolo :
le Père Côme Jaffré (à Linzolo de 1911 à 1923) devant la maison d'habitation, avec ses catéchumènes.

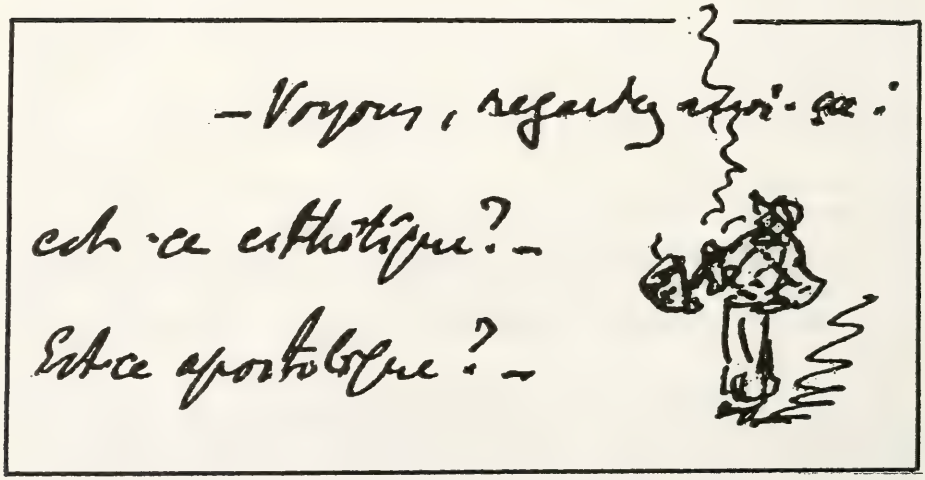

Extrait de la réponse de Mgr Le Roy à la lettre du Père Jaffré (février 1912).

caricature faite par le Supérieur général lui-même, représentant un nabot en soutane fumant une énorme pipe) Est-ce esthétique ? Est-ce apostolique ? (suivent quelques considérations... et la conclusion...) Donc, *abstine ! sustine !* pensez à autre chose. Ce n'est pas que, de temps en temps, vous ne puissiez fumer un peu, en passant, mais n'en prenez pas l'habitude. Cordialement. » Plus tard, le P. Jaffré fumera sa dernière cigarette le jour de son entrée en fonction comme directeur du scolasticat de Mortain.

Le 9 janvier 1914, le P. Le Gallois part en congé en France. Il y sera mobilisé en 1915 et envoyé au Cameroun, où il restera ensuite comme missionnaire. Le P. Joseph Belzic[28] lui succède, mais, en novembre 1916, il doit remplacer, à Liranga, le P. Alexis Herjean[29] qui vient de périr, noyé dans l'Oubangui. Le F. Achille, compagnon du P. Jaffré, meurt du tétanos, le 5 octobre 1918, à l'âge de 44 ans[30]. En octobre 1919, arrive en renfort le P. André Kranitz[31]. Sollicité, en 1968, d'évoquer ses souvenirs, le P. Kranitz écrit : « J'ai eu la chance d'être placé chez le bon père Jaffré, qui était alors seul père à Linzolo depuis quelques années. Aujourd'hui je me rappelle avec émotion de l'accueil chaleureux qu'il m' a fait en octobre 1919. Aussitôt le cher père, éminent linguiste en lari, m'a mis à l'étude du lari... Toujours de bonne humeur, il aimait chanter ; il jouait de l'harmonium et fut un admirable missionnaire de brousse. Les Congolais l'appelaient *Tata Mayoukou :* le père qui reste, au contraire de ses prédécesseurs qui changeaient si souvent. » Peut-être pourrait-on donner à son surnom congolais une autre interprétation : celui qui, bien implanté, *a bien les pieds sur terre* : ce qui pourrait s'appliquer aussi bien à son physique qu'à son caractère.

Si le P. Jaffré donne une telle importance, pour lui et pour ses confrères, à la connaissance de la langue, c'est, comme il l'a dit lui-même, *pour agir profondément sur l'indigène.* Il y parvient tout à fait, comme le dit ce témoignage du P. Nicolas Moysan[32] : « Grâce à la possession parfaite de la langue, le P. Jaffré eut une grosse influence sur les gens : dans ses catéchismes, ses prédications, les palabres qu'il eut à trancher. Il eut ainsi la possibilité de connaître les coutumes des *Balari*[33] mieux que quiconque. » Cette in-

28. P. Joseph Belzic (1877-1932). Le P. Jaffré a écrit sa biographie : C. Jaffré, *Le R.P. Joseph-Marie Belzic,* Beauchesne, Paris, 1932, 48 pages.

29. P. Alexis Herjean (1878-1916). NB : *BG,* t. 28, p. 403s.

30. Il est remplacé par le F. Marie-Joseph Michel (1875-1922), qui lui aussi mourra à Linzolo, 4 ans plus tard (14 mai 1922). NB : *BG,* t. 30, p. 783s.

31. P. André Kranitz (1892-1975). NB : *Province et Mission,* n° 17.

32. P. Nicolas Moysan (1898-1977), NB : *Province et Mission,* n° 41.

33. On écrit les *Balari,* les *Bacongo,* les *Batéké ;* le pluriel étant indiqué par le préfixe *ba.*

fluence, il la prolonge, en faisant paraître un *Catéchisme lari* dont on dira des années plus tard « qu'il fait encore autorité et que personne n'a osé y toucher, sauf pour y ajouter quelques compléments ».

A la fin de l'année 1922, le P. Jaffré fait, pour le Bulletin général[34], un compte rendu où il commence par mentionner les épreuves subies par le personnel de la mission au cours des sept années écoulées (1915-1922). Il passe ensuite en revue tout ce qui a fait la vie de la mission pendant cette période. *Travaux matériels :* Arrêtées pendant la guerre, des réparations ont été réalisées, entre autres : « L'église, écrit-il, se réjouit de ses anciens malheurs qui lui ont valu une élégante toiture au-dessus d'une impénétrable charpente. Bien plus, les gracieuses formes d'une voûte ont commencé à cacher la nudité de ses tôles ardentes. » *L'école :* « Notre but étant l'évangélisation, l'enseignement ne peut tenir dans notre vie qu'une place accessoire, sans absorber nos forces dues premièrement à l'apostolat. » Mais, devant la soif d'instruction qui se manifeste chez les Noirs, « la classe s'impose comme un moyen, pour le moins utile, à la propagation de notre sainte religion ». *Les catéchuménats* : Constatant que certains catéchistes obtiennent des résultats décevants, il faut en déduire que « l'action personnelle du missionnaire est une condition de succès pour ces œuvres éloignées » Heureusement, ajoute-t-il, « l'infatigable P. Kranitz, armé déjà d'une bonne connaissance de la langue indigène, a consacré à ces œuvres de brousse d'intelligents et sérieux efforts et y a obtenu de consolants résultats ». *Ngounzisme*[35] *:* « Ngounza ou Kibangou, se produisit un beau jour comme l'*envoyé de Dieu* auprès des tribus bacongo... Sa renommée, d'abord confirmée dans l'État belge, passa vite le Congo... Le nom du prophète devint un mot d'ordre ; ses théories, l'objet d'un véritable engouement. » Et le P. Jaffré voit plus loin que l'événement immédiat : « Quelles qu'aient été l'origine et l'inspiration de ce mouvement, que l'idée politique ait précédé ou suivi l'idée religieuse... on ne peut nier que le Ngouzisme n'ait été la première manifestation de l'idée d'indépendance. » *Œuvre des filles* : « Alors que le dernier bulletin ne pouvait mentionner qu'une quinzaine de fiancées de chrétiens, l'œuvre des filles est arri-

34. *BG,* t. 30, p. 823 à 825 et 837 à 842.

35. Voir : P. Jules Remy, « Kibango (sic) le prophète », *Annales apostoliques,* mars-avril 1922, p. 45 à 48. Le P. Jaffré fera paraître, en mars 1934, dans la revue *Les Etudes,* un article intitulé : « L'Afrique aux Africains, ou le Ngounzisme au Congo ». Voir aussi : P. Auguste Ubrun, « Le mouvement kibanguiste ou ngounziste au Bas-Congo », *Annales des Pères du Saint-Esprit* (nouveau titre des *Annales apostoliques*), novembre 1935, p. 272 à 278. Pour un autre regard sur le sujet, voir : Martial Sinda, *Le messianisme congolais et ses incidences politiques,* Payot, Paris, 1972.

vée à compter actuellement plus de 300 adeptes, fillettes, jeunes filles, femmes, couvrant une échelle d'âge de 8 à 25 ans... Tous les pères qui se sont livrés à cette sorte de ministère chez les Bacongo, savent quelles fatigues ils ont dû s'imposer, quelle stratégie et parfois quelle audacieuse autorité ils ont dû déployer pour conquérir ces âmes sur la jalouse rapacité des polygames. » *Vie chrétienne* : « La physionomie d'une mission est le résultat d'un travail lent et imperceptible à travers les années. Rien de plus suggestif que cette évolution pour la mission de Linzolo, la première fondée du vicariat et vieille déjà de quarante ans. Par une série d'étapes progressives, souvent très longues, l'évangélisation s'est étendue successivement, des esclaves rachetés du début, aux enfants esclaves confiés par les chefs à la mission ; puis aux enfant libres ; puis aux jeunes gens libres ; enfin, ces derniers temps, aux femmes et aux fillettes. Aujourd'hui notre sainte foi est accessible à tous les âges et à toutes les conditions des deux sexes. »

En mai 1923, le P. Jaffré part en congé. Il restera en France plus d'une année. Il embarque, à Bordeaux, pour le retour au Congo, le 26 novembre 1924. Il a probablement passé une grande partie de son temps à préparer la parution de sa *Méthode pratique de lari-français*, éditée en 1924 par la *Procure des Pères du Saint-Esprit* et présentée ainsi dans le *Bulletin général* : « Méthode nouvelle et ingénieuse destinée à enseigner, au moyen d'exercices pratiques combinant la grammaire et le lexique, le français aux indigènes et le *lari* ou la langue indigène de Brazzaville aux Européens[36]. »

A son retour, Mgr Firmin Guichard, qui a succédé, en 1921 à Mgr Augouard, le retient à Brazzaville. La mission du Sacré-Cœur, à Brazzaville, est alors la seule de la ville, avec la communauté la plus importante du vicariat. Au moment de l'arrivée du P. Jaffré, évêque, pères et frères sont dix au total. L'ancien supérieur de la mission, le P. Jules Remy[37], vient de partir, après 34 ans de présence au Congo. Celui qui le remplace, plus spécialement chargé du ministère auprès des Européens, est en même temps capitaine du *Pie X*, le bateau du vicariat. Les trois autres pères se partagent le travail apostolique, auprès des Bangala[38], auprès des Bacongo[39] (c'est le P. Jaffré) et la responsabilité du petit séminaire et des catéchistes. Cinq frères

36. *BG*, t. 31, p. 854.
37. P. Jules Rémy (1863-1942). NB : *BPF*, n° 41, p. 18s.
38. Les Bangala, désignent l'ensemble des originaires du nord-Congo (*le haut*), regroupés à Brazzaville dans l'agglomération de Poto-Poto.
39. Les Bacongo désignent l'ensemble des originaires du sud-Congo (*le bas*), regroupés à Brazzaville dans l'agglomération de Bacongo.

assurent diverses tâches matérielles : aide à l'économat et à la procure, briqueterie et jardin, menuiserie, mécanique à l'atelier et sur le *Pie X,* surveillance des enfants (200 internes et autant d'externes)[40].

On a peut-être noté, qu'à Brazzaville, comme précédemment à Linzolo, le P. Jaffré arrive au moment où le personnel (les responsables au moins, évêque et supérieur) vient d'être renouvelé. Mais lui-même a acquis de l'expérience et il s'acclimate à ses nouvelles fonctions sans trop de problèmes. Son travail principal est le ministère auprès des Balari[41] ; il est aussi aumônier des sœurs. A la mission même, il est chargé des chants et c'est lui qui tient l'orgue à la cathédrale.

Laissons la parole à un confrère de sa communauté[42] : « Le P. Jaffré avait la cote parmi les missionnaires quand j'arrivai à Brazzaville, en 1926. Il fut mon premier supérieur en Afrique et c'est sous sa direction que je fis mes premiers pas dans le ministère. J'étais affecté à l'œuvres des Bangala, les gens du haut, dont le P. Jaffré ne connaissait pas la langue. Il était lui, le missionnaire des gens du bas. Il y avait une certaine rivalité entre eux, et aussi entre les missionnaires. Le P. Jaffré n'était pas homme à s'arrêter à ces mesquineries et c'est chez lui que j'allai chercher les conseils qui me furent si précieux. Que de questions se posent à un jeune qui commence ! Surtout à cette époque. Actuellement[43], grâce à Dieu, les scolastiques sont initiés à la pastorale et font du ministère pratique dans les paroisses. En ce temps-là, on arrivait avec ses principes de théologie et c'était tout... C'était alors le ministère ordinaire, classique : catéchisme, baptême et autres sacrements. Il n'y avait guère d'*œuvres* à Brazzaville ; elles seront instituées un peu plus tard. Pour le ministère ordinaire, celui qu'il avait pratiqué, le P. Jaffré était incomparable, conseiller judicieux et sûr. Il avait réponse intelligente et pratique à tout. On sortait de chez lui assuré et réconforté. Je lui dois beaucoup. Et il en était ainsi pour tous les confrères qui s'adressaient à lui. »

Là où les choses se gâtent, si l'on peut dire, c'est quand le P. Jaffré doit, à partir du 19 avril 1927, assurer la charge de supérieur de la mission et bientôt (juillet 1927) y ajouter celles de provicaire[44] et de vicaire délégué[45]. Il ne

40. *BG,* t. 32, p. 852.
41. Les Balari sont une des composantes du groupe ethnique bacongo.
42. Le P. Nicolas Moysan.
43. Ce témoignage date de janvier 1968.
44. Le provicaire est désigné par le vicaire apostolique pour le remplacer en cas d'absence (pendant le temps où il est en visite dans les missions par exemple) et avec des pouvoirs limités.
45. Le vicaire délégué remplace le vicaire apostolique en cas d'absence de quelque durée ; par exemple lors d'un congé de plusieurs mois (ce qui fut le cas de Mgr Guichard en 1929-1930).

refuse pas ces responsabilités, mais il ne s'y sent pas à l'aise et il le dit, dans une lettre à Mgr Louis Le Hunsec[46], supérieur général, qui, depuis peu (26 juillet 1926) a remplacé Mgr Le Roy : « Je désirerais beaucoup déposer ma charge après le premier triennat. Pendant ces trois années, je me suis efforcé de remplir ma tâche avec souci et attention, étudiant mes confrères pour les prendre dans leur sens et non à rebours, m'appliquant à découvrir leur point sensible, mortifiant mes impressions personnelles pour attendre leur heure propice, plutôt que de m'exposer à les briser, soumettant les actes les plus importants de mon administration à l'appréciation d'un recul de dix ans. Cette méthode, qui m'est naturelle, comporte des inconvénients, à côté de ses avantages. Elle marque la direction d'une couleur d'hésitation, de lenteurs qui laissent passer les occasions du bien. Le temps arrange bien des choses, mais aussi, il fuit, irréparable. Ces défauts, que l'on pourrait appeler faiblesse timorée, sont enracinés dans mon tempérament et invincibles... Bien plus, une tendance très prononcée à rechercher en tout une irréalisable perfection, consacre cette mentalité. Je suis beaucoup plus fait pour conseiller que pour commander et les hommes, hélas, même religieux et prêtres, ont besoin d'être commandés[47]. » Cette introspection un peu longue, il fallait la citer en entier, parce qu'elle est lucide et qu'elle éclaire la façon de faire du P. Jaffré, non seulement à Brazzaville, mais, par la suite comme directeur de scolasticat.

L'appréciation du P. Joseph Soul, visiteur en 1928 du vicariat de Brazzaville, sans être aussi explicite, pourrait peut-être confirmer, en partie, l'*autocritique* du P. Jaffré : « Il est excellent pour les questions de ministère et de linguistique. Comme supérieur, il est aimé de ses confrères et leur inspire confiance. Ce qui lui manque, c'est de s'intéresser aux affaires d'administration, aux questions générales : il se confine dans les questions relatives aux Balari, parmi lesquels il a toujours vécu[48] ». Malgré tout, le P. Jaffré restera supérieur jusqu'à son départ de Brazzaville, en 1933 et il aura même à faire l'intérim de Mgr Guichard pendant l'absence de ce dernier, d'octobre 1929 à décembre 1930.

Il exerce aussi la charge de procureur du vicariat où « il fut certainement très dévoué, très serviable et même compétent, (mais où) il eut des initiati-

46. Mgr Louis Le Hunsec (1878-1954). NB : *BG*, t. 44, p. 35s.
47. Lettre du 20 janvier 1930, à Mgr Le Hunsec.
48. Compte-rendu de visite de la communauté du Sacré-Cœur de Brazzaville, par le P. J. Soul, visiteur, janvier-février 1928.

ves qui ne furent pas de bonnes affaires[49] ». N'exagérons pas la portée de cette dernière remarque : l'exemple cité concerne un achat de 2 000 paquets de cigarettes ; le P. Jaffré pensait avoir saisi une *bonne occasion,* mais on découvre que le tabac est avarié et infumable. Cela ne mit pas en péril les finances du vicariat et quel est le procureur qui n' a jamais commis le même genre d'erreur ? Du même témoin, un détail pittoresque : « La mission de Brazzaville avait reçu en don une voiture Citroën 5 CV. Elle revenait de droit au procureur. Le P. Jaffré conduisait d'ailleurs très bien ; c'était assez amusant de voir le *petit père* à son volant, redressant sa taille, tout droit, un bout de mégot à la bouche ; ce qui finit par roussir sérieusement sa moustache[50] ».

La fin du séjour du P. Jaffré à Brazzaville est marqué par la visite du P. Maurice Briault. Celui-ci, ancien missionnaire au Gabon, directeur de la revue *Annales des Pères du Saint-Esprit,* entreprend, en 1932-1933 un voyage en Afrique équatoriale. Son passage au Congo est attendu avec une certaine appréhension[51]. Le P. Jaffré en fait part à Mgr Le Hunsec : « Il paraît que le P. Briault va pousser une visite jusqu'à nous. J'en suis bien content : le P. Directeur des Annales ne connaît pas ou connaît mal Brazzaville. Ce n'est pas de sa faute, c'est peut-être de la nôtre. Pour notre malheur, nous avons hérité de la réputation de bluffeurs laissée par Mgr Augouard. Et nous portons injustement cette méconnaissance, alors que nous sommes les gens les plus simples, voire les plus obscurs et que notre grand défaut est de ne point nous faire valoir... Peut-être cette visite suffira à nous réhabiliter et à nous placer dans un rang digne de Brazzaville, tout près du Gabon[52] ».

Monseigneur Guichard, un mois plus tard, est plus explicite encore : « Il vient de nous venir des échos de Libreville[53] qui nous disent l'état d'esprit avec lequel le P. Briault vient nous voir. Avant d'avoir vu notre vicariat, il le critique déjà. Mais nous sommes assez tranquilles et le père pourra voir tout ce qu'il voudra... Peut-être verra-t-il l'ombre de Mgr Augouard et cela suffira pour l'exciter... Toujours la vieille jalousie du Gabon de Mgr Adam contre le Brazzaville de Mgr Augouard[54] ». L'évêque et son provicaire seront bientôt rassurés : « Contrairement à ce que nous attendions, le

49. Témoignage du P. Nicolas Moysan.
50. Témoignage du P. Nicolas Moysan.
51. Le P. Briault avait parfois le jugement caustique et la plume acérée.
52. Lettre du 12 décembre 1932, à Mgr Le Hunsec.
53. Première étape du P. Briault, avant le Congo.
54. Lettre du 9 janvier 1933, à Mgr Le Hunsec.

P. Briault a été bien impressionné par ce qu'il a vu ici et il ne nous a dit aucune chose désagréable. Il n'y a rien de tel que de voir pour juger[55] ». Mgr Guichard dut se montrer plus satisfait encore à la lecture de l'article élogieux du P. Briault dans sa revue de juin 1933. L'auteur y consacrait neuf pages à la mission de Brazzaville : « Si la ville garde le nom de Brazza, écrivait-il, c'est à un autre qu'elle a élevé son premier mémorial : la grande statue de pierre[56] qui représente Mgr Augouard dans une attitude de majestueuse sérénité qui semble, à première vue, assez peu dans sa manière. Car il fut un lutteur jamais las et un évêque d'une redoutable défensive. Devant son monument solitaire, posé en sentinelle au principal nœud des voies de la cité, c'est à l'œuvre que l'on songe, à la paix chrétienne, à la civilisation morale, au progrès sagement compris que ce grand chef et sa magnifique équipe de missionnaires apportèrent à ces pauvres pays en proie à la convoitise des intérêts et des politiques[57] ». Tout est bien qui finit bien !

En avril 1933, paraît le premier numéro du bulletin mensuel de la Mission catholique de Brazzaville : *Le Bon Message*. Le format est réduit (12 × 17,5) et les prétentions modestes. Le P. Jaffré en est le promoteur ; il en présente les rubriques : La parole de Dieu – Le mot du père – La vie des œuvres – Les nouvelles religieuses – Les variétés – Les annonces – Les actes religieux. Les articles sont rédigés dans un style simple et direct, s'adressant « à tous les catholiques indigènes, de quelque tribu qu'ils soient ». La carrière du *Bon Message* sera relativement courte, interrompue par la deuxième guerre mondiale.

Dans son compte rendu au Supérieur général, le P. Soul avait fait remarquer : Mgr Guichard, bien qu'ayant de l'estime pour le P. Jaffré, ne l'a pas nommé vicaire général, mais seulement *provicaire*. Le P. Moysan se souvient que l'entente n'était pas parfaite entre eux : « Mgr Guichard avait des idées plus larges et plus libérales sur tout. Le P. Jaffré se croyait obligé de le contrer souvent et de le freiner sur beaucoup de choses. » Pourtant, quand la rumeur parvient à Brazzaville que le P. Jaffré (alors en congé) pourrait être retenu en France, l'évêque écrit à Mgr Le Hunsec : « On ne peut pas priver le vicariat d'un homme comme le P. Jaffré qui est, pour le moment, le seul à pouvoir me remplacer ».

---

55. Lettre du 9 février 1933, à Mgr Le Hunsec.
56. Sculptée par Mme de Bayser, la statue fut inaugurée le 11 septembre 1926.
57. M. Briault, « Quelques jours à Brazzaville », *Annales des Pères du Saint-Esprit,* juin 1933, p. 183 à 192.

Le P. Jaffré quitte Brazzaville en juin 1933. Normalement, il a droit à un congé d'un an. Il se repose à l'abbaye de Langonnet, en même temps qu'il travaille à la composition de sa grammaire lari, quand, à la mi-décembre une lettre du R.P. Provincial lui apporte *la plus grande surprise de sa vie* : sa nomination de supérieur de la communauté et de directeur du scolasticat de Mortain[58]. Il écrit alors au Supérieur général[59] pour lui dire le trouble et le désarroi qu'il éprouve devant cette décision et il ajoute : « Rentrer mes notes, fermer définitivement la grammaire indigène en bonne voie de rédaction, avec l'amertume de l'avoir recommencée deux fois sans l'achever et d'avoir tant travaillé inutilement, c'est un regret. C'en est un autre, plus sensible, que d'entrer ex abrupto dans une charge délicate, sans préparation. » Mais il conclut sa lettre : « Tout en tremblant que mon incapacité ne soit un obstacle, je ferai tout mon possible pour que vous n'ayez pas à déplorer une méprise. » Et il rejoint son nouveau poste, présenté par le P. Provincial, le 22 décembre 1933.

En plus du supérieur, qui est en même temps directeur du scolasticat, le personnel de Mortain comprend alors : quatre professeurs, un économe, un directeur spirituel et huit frères. Y font leurs études de philosophie, 96 scolastiques, sans compter ceux qui font leur service militaire (une quarantaine) et qui restent en lien avec le scolasticat. Du compte-rendu sur la maison, qui paraît à cette époque dans le *Bulletin général*[60], le plus intéressant à retenir est peut-être la régularité des relations entre scolastiques et missionnaires (spiritains principalement, mais pas uniquement), par le moyen de conférences : en 1934, par exemple, sur Madagascar, le Congo, le Cameroun, la Corée ; ainsi que sur la maladie du sommeil. A Mortain, le P. Jaffré reste à peine trois ans.

En septembre 1936, il est nommé directeur du scolasticat de Chevilly. Chevilly, où, le mois précédent, il vient de donner une retraite à une cinquantaine de ses confrères spiritains de la province ou des missions. Il y a fait, entre autres, une conférence sur *l'adaptation apostolique* qui a été très remar-

58. Mortain, dans le département de la Manche : les spiritains y ont ouvert leur scolasticat de philosophie, en 1923.

59. On l'aura remarqué : c'est le Provincial qui nomme (et qui présentera le nouveau supérieur à sa communauté), mais l'intéressé s'adresse au Supérieur général. Général et Provincial se trouvaient alors dans la même résidence (maison mère de la Congrégation, rue Lhomond, à Paris) et le second en voyait ses *pouvoirs* pratiquement fort diminués. Cette situation ne sera vraiment éclaicie qu'au départ de la Maison généralice à Rome (en 1966), la maison mère devenant résidence du Provincial de France et de son administration.

60. *BG*, t. 36, p. 770s.

quée. Reproduite, en 12 pages, dans le *Bulletin général* de décembre 1936[61], elle mériterait peut-être un jour une étude où l'on ferait la comparaison avec ce qui se dit actuellement de *l'inculturation* .

Son point de départ est l'inscription, à Brazzaville, sur une brique du pavage, près de l'ancien résidence épiscopale : *le Congo ne pa* (sic) *la France 1896*[62]. « Le Congo n'est pas la France : il ne l'est sous aucun rapport, dit le P. Jaffré. Il en diffère totalement, par son climat, par ses habitants, par sa vie. Et non seulement le Congo, mais toute l'Afrique... Il faudra donc s'habituer à ce nouveau milieu, se conformer à ce monde, *se faire noir avec les Noirs*[63], s'adapter enfin selon l'expression du jour ». A défaut d'autres citations, voici sa conclusion : « L'adaptation nous penche sur le prochain, mais elle n'est jamais une abdication de la personnalité. Toute sa méthode tient en trois formules : intransigeance sur les principes, tolérance pour les opinions, accommodement avec les personnes. Ainsi, si elle est large et humaine, elle ignore les capitulations de principes et préserve notre indépendance. Elle nous fait tout à tous sans nous rabaisser ; elle nous conforme aux autres sans nous déformer nous-mêmes ».

Son ancien compagnon de travail à Linzolo, le P. André Kranitz, était présent à la retraite. Trente ans plus tard, il se souvient : « A cette occasion il m'a confié pourquoi il avait accepté de prêcher cette retraite. Mgr Le Hunsec l'avait mis dans l'alternative de prêcher cette retraite ou de le mettre sur la liste d'un futur évêque missionnaire[64]. "Pensez donc, me dit-il avec un éclat de rire, je n'ai pas hésité un moment : me voyez-vous, laid comme je suis de corps, avec mitre et crosse ?" Et il en rougissait de tout son visage ! »

C'est avec angoisse qu'il envisage sa nouvelle fonction à Chevilly : « Humainement, je ne me sens pas du tout d'attaque pour cette nouvelle charge qui m'effraie. Chevilly représente pour moi une montagne hérissée d'épines, et sans voie d'accès, une citadelle pleine d'embûches et de surprises. Si des hommes forts et bien armés s'y sont brisés, à quoi s'expose ma faiblesse !... Je

---

61. *BG,* t. 37, p. 766s.

62. La brique est toujours là, avec son inscription bien lisible, preuve que la contestation ne date pas d'aujourd'hui !

63. Allusion à la « consigne donnée par le P. François Libermann à ses missionnaires en 1847 : *Faites-vous nègres avec les nègres.* » Voir : P. Coulon et P. Brasseur, *Libermann (1802-1852)*, Cerf, Paris, 1988, p. 489 et ss.

64. Il s'agissait alors, très précisément du remplacement de Mgr Guichard qui, malade, avait démissionné le 25 août 1935. Une consultation avait eu lieu dans le vicariat apostolique de Brazzaville et le résultat avait été un vote *presque unanime* sur le nom du P. Jaffré (octobre 1935). La *menace* exprimée par Mgr Le Hunsec n'était donc pas à prendre à la légère ! Finalement, ce fut Mgr Paul Biéchy qui fut désigné, le 27 janvier 1936, pour succéder à Mgr Guichard.

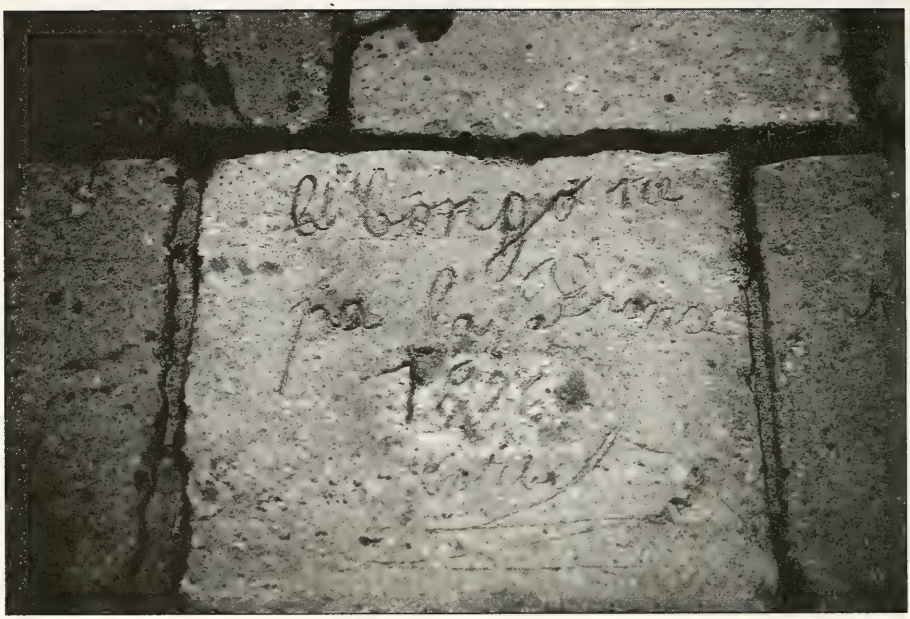

Photo : J.P. Karrer

Inscription sur une brique du pavage,
près de l'ancienne résidence épiscopale de Brazzaville :
le Congo ne pa la France – 1896

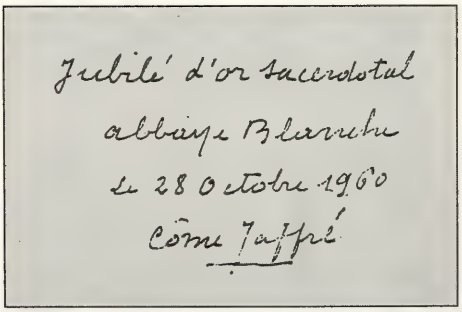

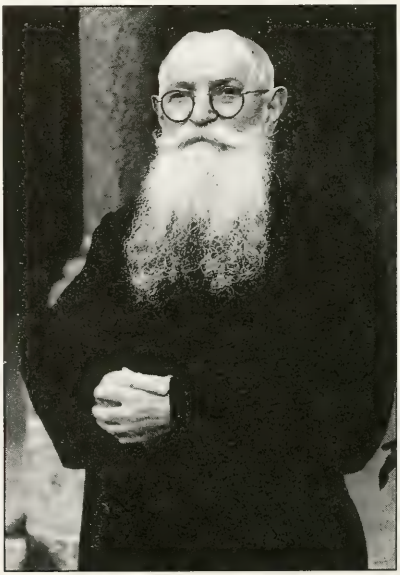

Photos : Archives Congrégation du Saint-Esprit - CIM

voudrais bien avoir l'impression de faire de la fausse humilité en écrivant cela ; hélas, mon vrai sentiment est bien celui de mon insuffisance. » Il conclut quand même : « Je me suis offert à Notre-Seigneur pour les déboires et l'humiliation, et, s'il le veut, pour le succès ».

A Chevilly, 17 ans durant, le P. Jaffré se consacre à la formation des futurs missionnaires spiritains. Sa préoccupation principale, il l'a déjà exprimée à la fin de son séjour à Mortain : « Pourquoi êtes-vous ici ? Pour faire votre philosophie (à Chevilly : votre théologie), oui, sans doute, mais encore et surtout pour vous préparer au sacerdoce. Etre prêtre, voilà l'idée qui doit inspirer toute votre vie. Elle ne doit, pour ainsi dire, pas vous quitter. Dans le travail, dans l'étude, dans la piété, dans l'acquisition de la vertu, dans la correction des défauts, partout cet idéal d'être un prêtre parfait doit vous soutenir. Tout converge là. Ce but vivifie tout. Tant qu'un scolastique conserve bien présente cette idée directrice, il n'est pas possible qu'il dévie et compromette sa vocation[65] ».

Pour aider à préciser sa pensée et sa ligne de conduite, on peut reprendre quelques points de sa conférence sur *l'adaptation :* « Il faut chercher, autant qu'il dépend de nous, à nous créer une existence à peu près normale, tenant le juste milieu entre l'indigence et le luxe. » – « Les deux vies (vie spirituelle et vie apostolique) ne se séparent pas : elles s'appellent, se compénètrent et se complètent mutuellement. La vie intérieure sert de source et d'inspiration à l'activité, qui en devient l'expression, l'expansion, l'épanouissement. » – « La connaissance profonde du Noir, par sa mentalité, sa langue, ses coutumes, suggérera tout naturellement à l'apôtre les manières opportunes et les formules heureuses dans la pratique de son ministère. » – « Voilà aux prises à propos de tout, le Jeune et l'Ancien, la confiance et le doute, l'intuition et l'expérience, l'audace et la crainte, la témérité et la sagesse, la théorie et la pratique, les principes et l'application... C'est la conciliation qui conviendrait. Les Jeunes ont besoin de tempérer leurs visées directes auprès de la prudence des Anciens. Ceux-ci, à leur tour, auraient à prendre chez les nouveaux leur esprit d'initiative et d'entreprise ». On voit là comment le P. Jaffré entend remplir sa tâche de formateur : avec discrétion et patience, avec lucidité et sens pratique. Son sens de l'observation lui donne la mesure des possibilités et des limites de chacun et il sait être à la fois exigeant et tolérant. Très réservé lui-même, il n'encourage guère à la confidence,

65. Cité dans un témoignage non daté et non signé, joint aux autres témoignages reçus en 1968, après la mort du P. Jaffré.

mais sa porte est ouverte à tous. Du tempérament joyeux de sa jeunesse, il lui reste le sens de l'humour qui, cependant ne s'exprime qu'en de rares occasions. Tel quel, il a laissé à la plupart de ceux qui sont passés par Chevilly à cette époque un souvenir durable et reconnaissant. « Chaque année nous apportait des échos élogieux, quand les jeunes pères nous arrivaient de Chevilly et qu'ils ne tarissaient pas de parler du *petit père.* Peut-être serait-il resté trop longtemps à la tête du grand scolasticat de Chevilly ? On disait, à la fin de son mandat, qu'il était dépassé par la nouvelle mentalité des jeunes générations[66] ».

En septembre 1945, on lui adjoint un sous-directeur, le P. Antoine Neumeyer[67] (remplacé, deux ans plus tard par le P. André Maniglier[68]) qui s'occupe des trois premières années de théologie. Le P. Jaffré reste directeur général du scolasticat, plus particulièrement chargé de la quatrième année. En 1953 (il a 69 ans), il est temps pour lui de laisser la place à la direction du scolasticat, mais il demeure à Chevilly, quelques années encore, comme supérieur de la maison. Quand, en 1957, on lui demanda d'aller à Mortain, comme confesseur au scolasticat de philosophie, « il accepta, en parfait religieux, mais ce fut pour lui un coup dur et un des plus gros sacrifices de sa vie[69] ». C'est à Mortain qu'il célèbre, le 31 octobre 1960, le jubilé de ses cinquante ans de sacerdoce, en présence du P. Francis Griffin[70], Supérieur général, du P. Lucien Rozo[71], Provincial de France, de nombreux confrères et d'une assemblée fournie.

A Mortain, il consacre une partie de son temps à la correspondance. Il garde chaque lettre reçue dans son enveloppe et y joint le texte de sa réponse, entièrement recopiée de sa main. Certaines de ces lettres témoignent de l'influence durable qu'il a eu et qu'il garde au Congo, comme celle qu'il adresse à l'un de ses anciens catéchistes (A. Fouloult), le 19 janvier 1965 : « Tu es dans la tristesse, écrit-il, à cause de la mort de ta nièce qu'on t'accuse d'avoir fait mourir. Cette histoire est une calomnie. Il n'y a rien de vrai là-dedans, Ta conscience est en paix... Tu as encore d'autres tristesses, celles qui viennent de ta pauvreté. Je compatis à ta misère, mais il m'est impossible de t'aider. Je n'ai ni argent ni bienfaiteur. Je n'ai rien. Je reste dans ma

66. Témoignage du P. Nicolas Moysan.
67. P. Antoine Neumeyer (1909-1952). NB : *BPF,* n° 58, p. 542.
68. P. André Maniglier (1903-1970).
69. Témoignage du P. Nicolas Moysan.
70. P. Francis Griffin (1894-1983).
71. P. Lucien Rozo (1906-1980). NB : *Province et Mission,* n° 72.

maison , sans sortir, sans voyager ». On sent combien l'impuissance de la vieillesse lui coûte !

Comment trouver une meilleure conclusion au récit de cette vie si bien remplie, que les principaux passages d'une de ses dernières lettres[72] à son fidèle ami, le P. André Kranitz : « Je vous remercie cordialement de votre affectueuse lettre pour ma fête. Son retard n'enlève rien à son intérêt : elle m'apportait toute la délicatesse de votre amitié. Cette année, on a célébré la saint Côme avec un éclat spécial, car, à mon anniversaire s'ajoutait l'événement de mes 80 ans accomplis. Parmi les innombrables témoignages de sympathie, le vôtre n'était pas là. Depuis les 45 ans que nous nous connaissons, c'est, je crois, la première fois que cela arrive. Même à Linzolo, si la saint Côme tombait pendant mon absence, un messager me rejoignait en brousse avec vos vœux et quelques friandises... Pour moi, avec mes 80 ans, je suis en pleine vieillesse, avec toutes ses misères : indispositions, faiblesses, malaises. Je suis condamné à la chambre ; je dis ma messe chez les sœurs, au bout du couloir. Je ne suis pas malheureux, je suis bien soigné, traité dans une communauté très fraternelle. Ma résolution est bien prise : préparer, pour cette étape suprême, mon éternité, par une vie d'amour du Christ ; ne rien demander, ne rien refuser, tout accepter, tout offrir et tout supporter par amour. Par vos prières, aidez-moi à vivre ce programme ». Et sa pensée retourne aux année de jadis, où est née une amitié durable : « Je considère comme une grande grâce d'avoir passé dans votre intimité, à Linzolo, les plus belles années de ma vie missionnaire. Ce n'est pas le moment de m'abandonner. Par vos messes aidez-moi à vivre le programme de ma dernière étape de vie terrestre, en vivant déjà les réalités éternelles ».

La dernière période de la vie du P. Jaffré fut pénible : pertes de mémoire, errances, misères physiques... ce qui nécessita, en septembre 1965, son entrée à l'infirmerie de Chevilly. Il y finit ses jours, jusqu'à son décès, le 18 décembre 1967.

72. Elle date du 4 novembre 1964.

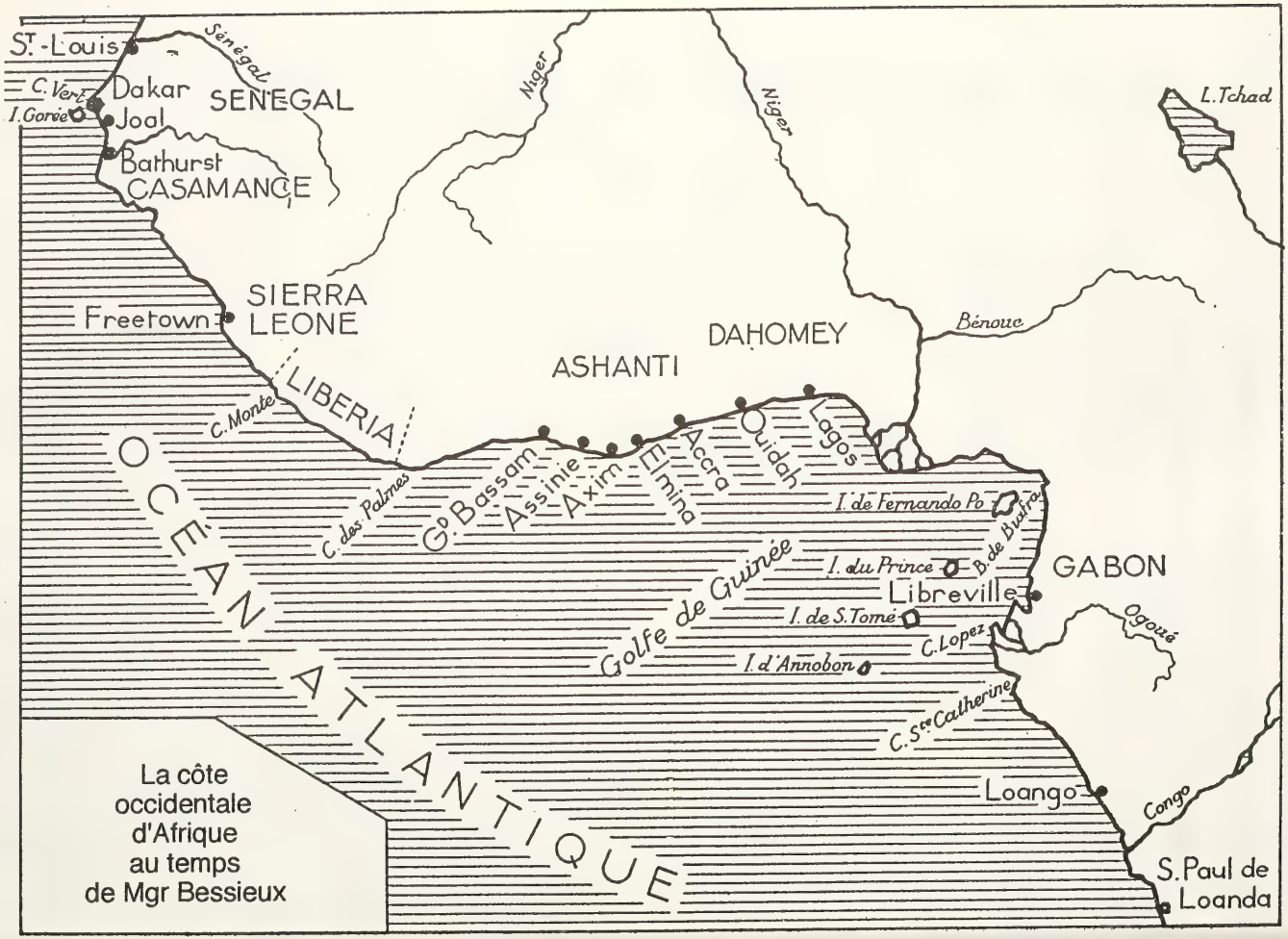

La côte occidentale d'Afrique au temps de Mgr Bessieux

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 100 à 127.

L'évangélisation de la Côte d'Ivoire : préhistoire spiritaine d'un Centenaire

Présentation et commentaires : Paul Coulon

Peut-on faire mentir un proverbe ? En Afrique, je ne sais pas, mais en France sûrement ! *On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même*, dit notre ancestrale sagesse gauloise. Faux ! Le P. Pierre Trichet, de la Société des Missions Africaines (sma) vient d'en administrer la preuve écrite. Quoique non spiritain, il a fort bien fait l'histoire des tout débuts de l'évangélisation à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) par les premiers disciples de Libermann (Saint-Cœur de Marie et Saint-Esprit) entre 1844 et 1852. Cela, dans un petit livre intitulé : *Côte d'Ivoire : les premières tentatives d'évangélisation. 1637-1852*[1].

Cette histoire est en fait une préhistoire, dans la mesure où la tentative faite par les spiritains s'arrêtera en 1852 pour ne reprendre qu'en 1895 avec les missionnaires envoyés par le P. Planque, supérieur de la S.M.A. Cela explique les festivités des 9-10 septembre 1995 à Abidjan pour faire mémoire du Centenaire du débarquement à Grand-Bassam, le 28 octobre 1895, des PP. Alexandre Hamard et Emile Bonhomme.

A l'occasion de la préparation de ce centenaire et après une précédente publication[2], Pierre Trichet s'est interrogé : *Il y a eu, dans le passé,*

1. Éditions *La Nouvelle*, 01 BP 1287, Abidjan, 1995, 140 p. Dépôt en France : Procure des Missions Africaines, 11, rue Crillon, 75004 Paris.

2. P. TRICHET, *Côte d'Ivoire : les premiers pas d'une Église,* Tome I : 1895-1914, Ed. *La Nouvelle*, Abidjan, 1994 (T. II, 1995).

d'autres tentatives d'évangélisation. Pourquoi y fait-on si rarement allusion ? Parce qu'elles n'ont pas pu se maintenir au-delà de quelques mois ou années[3].

Fort honnêtement et de façon heureuse pour l'Église de la Côte d'Ivoire, Pierre Trichet a entrepris d'étudier ceux que l'évêque actuel de Grand-Bassam, Mgr Paul Dacoury-Tabley, appelle, dans sa préface, les *Patriarches*[4].

Comme pour les côtes plus au sud du Congo et de l'Angola, il y eut des tentatives d'évangélisation à Assinie aux XVII[e]-XVIII[e] siècles. Elles occupent la première moitié de ce livre[5].

Toutefois, le plus intéressant pour nous est sans conteste la deuxième moitié de l'ouvrage (p. 71-129) qui se penche avec précision sur l'expédition de Guinée avec Mgr Barron et les premiers missionnaires de Libermann[6], épisode assez bien connu. Il exploite surtout la correspondance et le journal du P. Audebert[7], qui meurt le 6 juillet 1844, *premier prêtre mort et inhumé en terre bassamoise*[8].

Le plus neuf (et le moins connu des spiritains eux-mêmes) est la dernière tentative faite à Grand-Bassam, sous la direction de Mgr Kobès à Dakar, entre 1850 et 1852, avec les PP. Bourget, Duret, Lairé, Boulanger, Duboin, et le F. Charles Gay[9].

Pierre Trichet s'est astreint à dépouiller le trésor dormant des lettres contenues dans les archives générales spiritaines. Il est tombé sur un cahier manuscrit[10] faisant l'histoire de la mission de Grand-Bassam, sans aucun

---

3. P. TRICHET, *Côte d'Ivoire : les premières tentatives..., op. cit.,* Avant-propos, p. 9.

4. *Op. cit.,* Préface, p. 5.

5. *Op. cit.,* : La tentative d'évangélisation de 1637 (p. 11-42) ; les tentatives d'évangélisation de 1687 et 1701 (p. 43-70).

6. Il s'appuie particulièrement sur la plus récente synthèse de ces débuts : Jean-Irénée NKULU-BUTOMBE, "Le Saint-Siège et les origines du vicariat apostolique des Deux-Guinées (1842-1846)", *in* : P. COULON, P. BRASSEUR, *Libermann (1802-1852), Une pensée et une mystique missionnaire*, Paris, Le Cerf, 1988, p. 355-381.

7. On trouvera plus loin sa notice biographique.

8. Mgr Dacoury-Tabley, dans sa préface, *op. cit.,* p. 6. On notera que le P. Audebert y est dit être décédé le 15 juillet : la date exacte est le 6 juillet 1844.

9. On trouvera dans les documents présentés plus loin, à la première occurrence de leurs noms, des notices biographiques sur chacune des personnes ici mentionnées. Voici celle de M. François-Marie DUBOIN (qui ne revient pas par la suite) : Né le 23 septembre 1827 à Samoëns, diocèse d'Annecy ; entré au noviciat de La Neuville le 31 mars 1846 : consécration à l'apostolat au grand scolasticat spiritain de Notre-Dame du Gard, le 21 avril 1850 : au Sénégal, 1850 ; à Grand-Bassam, 1851-1852 ; à Bordeaux ; à Bourbon (à La Providence et à la Léproserie, puis supérieur principal), décembre 1855 ; préfet apostolique du Sénégal, 20 juin 1876 ; évêque de Raphanée et vicaire apostolique de la Sénégambie, le 26 juin 1876 ; sacré à Paris, le 30 juillet 1876 ; démissionnaire en 1883 ; mort à Chevilly le 26 août 1893.

10. *Mission de Grand-Bassam,* Arch. CSSp 167-IV, pièce 056.

doute fruit de l'un des membres du nombreux personnel que le P. Schwindenhammer a fait travailler *ex auctoritate* au secrétariat général, aux archives et au *Bulletin général* à la maison mère[11].

L'Auteur a su admirablement exploiter ces textes inédits, les citant parfois longuement et les replaçant dans le contexte géographique et historique de la Côte d'Ivoire qu'il connaît bien[12].

Est particulièrement mise en relief la figure du P. Charles-Marie Lairé (1826-1852). Il apparaît comme le disciple type de Libermann : il meurt la même année que lui, animé des mêmes sentiments que lui. C'est d'ailleurs à lui que Libermann avait adressé, le 8 mai 1851, une de ses lettres les plus souvent citées dans l'histoire spiritaine à travers les trois lignes suivantes : *Ce peuple africain n'a pas besoin et ne sera pas converti par les efforts de missionnaires habiles et capables ; c'est la sainteté et le sacrifice de ses Pères qui doivent le sauver*[13].

Récemment nous est parvenu un *document inconnu*, de la main du P. Lairé. Il s'agit des trois premières (et dernières !) pages du *Journal à l'usage de la Mission de Grand-Bassam (comptoir français) mis sous le patronage de St Jacques le majeur*[14].

Ces premières pages sont fortes et émouvantes, d'autant plus que la mort y a mis des points de suspension... Du coup, il nous est apparu intéressant de compléter le travail du P. Trichet, en donnant ici *in extenso* quelques *documents* concernant Libermann, le P. Lairé et quelques autres, précédés d'une introduction, accompagnés de quelques notes et commentaires.

---

11. Sur le successeur de Libermann à la tête de la congrégation, voir P. COULON, « Note sur le Père Ignace Schwindenhammer (1818-1881) et sur son mode d'administration », *in* : P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 161-163 (avec bibliographie).

12. Si les sources primaires sont bien traitées et exploitées, on peut regretter l'utilisation d'ouvrages de seconde main pour exposer la pensée et les projets missionnaires de Libermann dans ses deux grands rapports à la Congrégation *de Propaganda Fide*. Se référer à une note du texte de NKULU-BUTOMBE (texte cité plus haut) pour le plan de 1844 et à un ouvrage américain de 1965 (R. M. WILTGEN) pour celui de 1846 est d'autant plus regrettable que le *Libermann* de 1988 (P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*) en donne pour la première fois une édition critique avec introduction et commentaires.

13. Libermann à M. Lairé (Grand-Bassam), Paris, le 8 mai 1851, *ND* XIII, citation p. 143 (lignes 18-21 dans le texte donné plus loin).

14. Pierre Trichet n'a pas pu en prendre connaissance au moment où il est venu travailler aux archives spiritaines, car ces pages se trouvaient encore à Dakar où le F. Charles les avait ramenées après la mort du P. Lairé et l'abandon de la mission. C'est le P. Gérard Vieira, supérieur principal spiritain du Sénégal, qui a eu la bonne idée de faire parvenir ces documents aux archives générales de Chevilly.

De quelques points de méthode pour les études libermanniennes

Commençons par rappeler un point capital sur la nature exacte des textes de Libermann, et donc sur la façon de les aborder.

Libermann n'est pas un Auteur qui écrit une Œuvre. Il n'est pas un auteur spirituel écrivant des traités destinés à être publiés pour des inconnus qui les liront peut-être, disciples intellectuels d'un maître à penser ou à prier. Il faut, en effet, souligner le caractère interpersonnel concret des écrits de Libermann : il s'agit essentiellement de lettres à des personnes individuelles ou à des communautés situées, des centaines et des centaines de lettres. Libermann a aussi écrit quelques *traités* ou même des *Instructions* : à les lire, on voit bien que Libermann n'est pas fait pour ce genre de littérature. Par contre, lorsqu'il dit les mêmes choses à telle ou telle personne, à telle ou telle communauté, en partant de leur situation, de leurs questions et de leurs besoins, c'est un homme qui parle, un maître-homme et un homme de Dieu, quoique piètre écrivain quant au style.

Écrits de circonstances par définition, les lettres pour être documents historiques valables demandent un traitement élémentaire : connaître le destinataire, recourir au texte de la lettre de celui-ci dans la mesure du possible (puisqu'on a sous les yeux la réponse qu'on lui fait). Dans le cas de la correspondance missionnaire, active et passive, de Libermann, il est également primordial d'essayer d'établir les délais d'acheminement postal, longs et variables pour les côtes d'Afrique et les îles[15]. En effet, le contenu même des lettres de Libermann peut changer de sens si on les lit en croyant qu'il a reçu telle ou telle nouvelle d'Afrique, déjà ancienne, alors que le courrier, en fait, ne lui est pas encore parvenu...

On n'a pas toujours appliqué dans le passé ces règles élémentaires de lecture historique. Ces dernières années, on a continué à publier sur Libermann dans une perspective non historique, de spiritualité thématique et synthétique, en citant les textes de Libermann comme la critique nous a montré qu'il ne fallait plus le faire à propos même de la Bible : sans tenir compte du genre littéraire, du *Sitz-im-leben*, des destinataires du texte, de sa date, de la structure même des textes qu'on ne peut pas *découper en rondelles* de sens

15. Voir R. CHARTIER (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle,* Paris, Fayard, 1991 ; P. CHAUVIGNY, *Les Grands moments de la poste,* Paris, France-Empire, 1988 ; P. CHARBON, *Quelle belle invention que la poste,* Paris, Gallimard, 1991.

alors que c'est le tout qui fait sens... Le Libermann des premières années n'est pas le supérieur général de 1850 ; on n'écrit pas la même chose, dans la direction spirituelle, à un séminariste scrupuleux et à un joyeux drille, à une religieuse et au nonce ou au ministre de la Marine.

Il se trouve que la seule et unique lettre (mais ô combien importante et célèbre !) que Libermann ait écrit à M. Lairé[16] répond à une lettre de ce dernier conservée aux archives spiritaines : « Ste Marie de Gambie, le 7 mars 1851 ». Nous avons là tout naturellement le premier document de la série que nous allons présenter et qui en comporte quatre : A – Lettre de Lairé à Libermann (7 mars 1851) ; B – Réponse de Libermann à Lairé (8 mai 1851) ; C – Journal de la mission de Grand-Bassam (avril-octobre 1852) ; D – Dernière lettre de Lairé à Mgr Kobès, le jour de sa mort (25 novembre 1852)[17]

Mais qui était Charles Marie Lairé?

Charles Marie Lairé est né le 12 janvier 1826 à Murtin, sur la commune de Renwez, à 14 km de Mézières (Aisne), dans le diocèse de Reims. Son dossier personnel aux archives contient une série de témoignages le concernant et un paquet de lettres de jeunesse (jusqu'à son départ pour l'Afrique) écrites à sa famille. Son père était percepteur à Renwez. De l'abbé Migeon qui fut curé de son village pendant quatorze ans, nous apprenons que sa santé fut fragile dès sa naissance ; que son intention de devenir prêtre remontait à sa petite enfance[18]. Son père le confirme en précisant qu'il fit sa première communion à dix ans : *on a obtenu une dispense vu qu'il n'avait pas l'âge*[19]. A douze ans, il entre au petit séminaire diocésain *où il a toujours été l'un des premiers*[20]. Il fait son grand sémi-

16. Au temps de Libermann, selon la tradition française et sulpicienne, un ecclésiastique non religieux était appelé *Monsieur*. L'appellation de *Père* pour les prêtres s'imposera dans la congrégation lorsque celle-ci passera aux vœux publics de religion (et non plus simplement privés) en 1855 (première profession religieuse *publique* le 26 août 1855).

17. Les références archivistiques de ces documents seront données plus loin pour chacun de ces documents.

18. Lettre de l'abbé Migeon, chanoine et curé de Villers près Chatillon (Marne) : « Villers le 21 août 1855 », p. 1-2 (Dossier personnel, aux Arch. CSSp). L' abbé Migeon avait également exercé la fonction d'aumônier de l'Hôtel-Dieu à Reims après avoir été curé de Renwez, comme il le rapporte dans le même texte.

19. Dans une étonnante lettre de son père rassemblant ses souvenirs : « Renwez le 28 février 1856 » (Arch. CSSp, Dossier personnel).

20. *Id.*

naire à Reims[21]. Un papier brouillon griffonné sans doute pendant son grand séminaire contient des conseils chrétiens qu'il donne à sa sœur Pauline. La piété qui s'y manifeste est intensément christocentrique : *Conte à Jésus-Ch. toutes tes peines, demande-lui la lumière et surtout la force pour marcher dans le droit chemin (...) Lis souvent l'Évangile, ne fut-ce que q (sic) versets à la dérobée*[22]. Son père et tous les autres témoignages soulignent également l'intensité de sa dévotion mariale.

Charles Marie entre au noviciat de la société des missionnaires du Saint-Cœur de Marie à La Neuville (Amiens) pour la rentrée de 1847. Le 2 janvier 1848, Libermann donne des nouvelles au sulpicien Cahier : « Ici tout va bien ; nous avons dix novices outre les deux qui viennent de s'embarquer avec M. Bessieux et 27 élèves au Gard. MM. Thiérard et Lairé vont très bien. Ce dernier a eu la petite vérole peu de jours après son arrivée. Il va très bien maintenant. Je ne doute pas que notre nombre n'augmente encore dans le courant de l'année[23]. » Il est ordonné diacre à Amiens, le 17 juin 1848[24] et fait sa consécration religieuse (terme employé) dans la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie (l'union entre les deux sociétés vient d'avoir lieu), à Notre-Dame du Gard, le 2 février 1849[25].

Il rentre quelques jours dans sa famille avant son départ pour l'Afrique (bien qu'il ne soit encore que diacre). L'abbé Migeon écrit : « La dernière fois que j'ai rencontré Charles Lairé, ce fut quelques jours avant son départ pour les missions. Ayant toujours remarqué en lui une faible santé, puis, je ne sais quel reste d'attachement trop sensible, je fis tout mon possible pour détourner ce jeune homme de l'intention qu'il nourrissait d'aller évangéliser les sauvages. Je lui en fis plus tard mes excuses bien sincères, mais je dois assurer que je le trouvais inébranlable et que l'énumération que je lui fis des pratiques des privations et des souffrances qui l'attendaient dans un pays, dont le climat est si accablant, ne fit que rendre plus vif et plus persévérant le désir qu'il éprouvait d'aller y travailler à procurer la gloire de Dieu et le salut de ces pauvres âmes[26]. »

---

21. Témoignage cité de l'abbé Migeon, p. 3.
22. « Souvenir à ma chère Pauline » (Arch. CSSp, Dossier personnel).
23. *ND* X, p. 5.
24. *ND* IX, p. 475.
25. *ND* IX, p. 476.
26. Arch. CSSp, dossier personnel. Lettre citée, « Villers le 21 août 1855 », p. 3-4. On voit bien que ce genre d'objection n'a pas été uniquement avancé la veille du départ de Charles Lairé et a dû accompagner ses premières démarches en direction des missions dont nous ne connaissons rien. L'abbé Migeon fait preuve d'un bon sens commun : aucune exaltation particulière en direction d'un martyre missionnaire...

Le 17 février 1849, il embarque à Toulon, à bord de l'*Achéron*, navire à vapeur de l'État, avec Mgr Bessieux, Mgr Kobès, huit autres confrères (prêtres et frères) et les six premières sœurs de Castres à partir pour l'Afrique[27]. Arrivé à Dakar, il est ordonné prêtre le 7 avril 1849. Il occupera plusieurs postes dans les deux années qui suivent. Un temps à Gorée, il est également envoyé à Sainte-Marie de Gambie (Bathurst).

Charles Marie Lairé écrit à Libermann le 7 mars 1851

Mgr Kobès, le plus jeune évêque de la chrétienté, achevait sa vingt-neuvième année quand il arriva à Dakar, cependant que Mgr Bessieux (dont il dépendait) continuait jusqu'à Libreville, au Gabon. Le jeune vicaire apostolique eut du mal à se faire à Dakar : il constate qu'il n'aura guère d'influence sur les populations musulmanes et qu'il vaut mieux se tourner vers les païens de la côte, par ailleurs moins contaminés par les vices européens. Il a un faible pour Sainte-Marie de Gambie ; il s'y rend assez souvent au début « parce qu'il y trouvait un bon noyau de catholiques, des protestants sympathisants, enfin un milieu où les cérémonies avaient plus d'éclat[28] ».

C'est précisément de Sainte-Marie de Gambie que Charles Marie Lairé écrit le 7 mars 1851 au P. Libermann une lettre de quatre pages (demi-format), au moment où il s'apprête à changer une fois de plus de poste, étant nommé à Grand-Bassam. Nous la reproduisons ci-dessous. C'est lui-même qui numérote dans le texte les points dont il traite.

On notera le ton de cette lettre : très simple et très libre, c'est plus la lettre d'un disciple confiant à son maître aimé que celle d'un inférieur à son supérieur administratif. La quête spirituelle y apparaît intense : nul doute que ne s'y traduisent les désirs forts et les attitudes évangéliques que Libermann essayait de faire naître à Amiens dans le cœur et la vie des jeunes en formation.

La référence faite (en latin) par M. Lairé à des paroles de la Sacrée Congrégation de la Propagande est particulièrement intéressante. Elle mon-

---

27. Pour un résumé chronologique précis de toute cette période, voir P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.* p. 120.

28. A. CABON pour cette citation et les informations sur les débuts de la mission en Sénégambie, *ND-Compléments,* p. 306-327, citation, p. 324.

tre où s'alimentait la formation *missiologique* donnée à Amiens sous l'impulsion de Libermann : l'instruction *Neminem Profecto* (1845) de la Propagande mais également tous les autres textes qui avaient précédé dans la grande tradition de la société des Missions Étrangères de Paris, dont il avait eu connaissance par son ami, Mgr Luquet[29].

Voici le texte de la lettre de M. Lairé[30] :

M^r^ Libermann

M. le Sup. Gén.

Ste Marie de Gambie le 7 mars 1851

III

Monsieur le Supérieur et bien Révérend Père,

1 – Je vous avais écrit quelques lignes à 4 reprises différentes il y a une quinzaine de jours, malgré l'état maladif où j'étais ; j'étais honteux d'avoir tardé si longtemps à vous faire passer de mes nouvelles, malgré mon désir de le faire. Et pourtant ce petit journal est hors de propos maintenant, vu les circonstances diverses qui ont changé, et je n'oserais vous l'envoyer. Monseigneur[31] est guéri, et il pourra vous écrire lui-même par le *vapeur* anglais dont le départ a été ajourné.

2 – Que vous dirais-je en ce moment-ci? Dans quelques heures je vais quitter / Sainte-Marie de Gambie, pour aller à Gorée trouver le *Rusé* qui ne doit pas encore être parti, pour de là me rendre à G^d^ Bassam où Mons^gneur^ m'envoie comme supérieur ; le frère Charles[32] doit m'accompagner. Là-bas je trouverai

29. Voir P. COULON, « L'effervescente année 1846 et la genèse du grand *Mémoire* de Libermann à la Propagande », dans P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 401-455 (surtout p. 421-424). Dans le prochain numéro de *Mémoire Spiritaine* (n° 3, avril 1996), nous publierons le texte latin-français de l'Instruction *Neminem Profecto* avec un article sur les sources de la pensée missionnaire de Libermann à l'occasion du 150^e^ anniversaire de son grand *Mémoire*.

30. Nous donnons une transcription fidèle de la lettre originale, avec ses particularités et ses repentirs. Le changement de page est indiqué par une « / » dans le texte.

31. Aloyse Kobès, né le 17 avril 1820 à Fessenheim (diocèse de Strasbourg), entré à La Neuville (noviciat de la Société du Saint-Cœur de Marie) le 19 juillet 1846, avait d'abord été professeur et économe à Notre-Dame du Gard. En 1848, il devient évêque titulaire de Modon, coadjuteur du vicaire apostolique des Deux-Guinées (Mgr Jean-Rémy Bessieux) et, le 6 février 1863, il est nommé vicaire apostolique de la Sénégambie. Il meurt à Dakar le 11 octobre 1872.

32. Charles Gay, né en avril 1828, à Louhans (diocèse d'Autun), entre au noviciat en 1848 et fait ses premiers vœux comme Frère, dans la Congrégation du Saint-Esprit, le 8 décembre 1849. Il part avec M. Boulanger le 22 février 1850. Missionnaire à Albreda, à Grand-Bassam et au Gabon, il rentre en France en 1876. Il repart ensuite en Sénégambie et meurt à Ngazobil le 28 mai 1881.

Là-bas je trouverai MM[s] Bourget[33] et Duret[34]. Que Dieu bénisse le propos de mon Évêque, et qu'il en dispose pour sa gloire. Je vous assure que c'est content que je vais là-bas ; j'ai tant couru jusqu'ici, toujours dans une position précaire, quelquefois, un peu fausse ! enfin le bon Dieu veut me donner, m'attacher fixement je pense, à un coin de la pauvre vigne infidèle. Là-bas ne sont pas les plus petites ronces à arracher, ni les travaux [*efforts*][35] qui demanderont le moins de patience et de persévérance. Ça finira, je pense, par amortir ce reste d'avidité, de désir trop grand ou trop empressé pour le bien, qui me dévore, et aussi par me délivrer entièrement de toutes les inconstances du caractère de tous les restes / 3 – d'influence que l'impression garde encore sur la partie jeune de notre âme qui doit seule voir et diriger et aimer... oh ! je sens que Dieu [*me*] purifie de plus en plus mon âme et toutes ses facultés en toute façon, [*et*] qu'il la transforme plus de jour en jour en la pureté et la force de son amour, en la lumière de la foi seulement et dans le repos en son bon plaisir accompli, par dessus toute sensibilité, consolation, par dessus toute petitesse de vanité, respect humain, amour de soi recherche de soi en toutes choses..., ne voyant les choses que comme Dieu, ne voulant le bien en nous et en autrui que comme Jésus pas plus que Jésus..., étant homme fondé solidement sur les principes de Jésus et de la S[te] Église, mais avec toute douceur dans les rapports avec les hommes du monde. oh ! priez, M[r] le Supérieur et bien cher Père, priez, je compte sur la charité paternelle de votre coeur pour ma pauvreté, priez pour que Dieu ne me sauve plus en enfant, et que moi je ne le serve plus en enfant non plus... Je suis honteux de ne m'être pas jusqu'ici abandonné vraiment, pratiquement, de ne m'être pas jeté tête baissée dans les mains de sa volonté/me reposant doucement en la confiance que sa miséricorde fera sa s[te] vol. en moi, au milieu des états misérables du corps et de l'âme au milieu des ténèbres de l'âme [*et*]...

Je suis effrayé quand je pense à ces paroles de la sacrée congrégat. Propag. pour les missionnaires... *non mediocri charitate ac prudentia insignitas... sed diuturnus rerum usus et experientia... probaverit*[36] ; mais je compte avant tout sur vos prè-

33. Joseph Bourget, né le 21 octobre 1817 au Loroux-Bottereau (diocèse de Nantes) est entré à La Neuville le 5 octobre 1844. Arrivé à Dakar le 22 mars 1850, il exerce son apostolat à Dakar, Ngazobil, Grand-Bassam puis au Gabon. Envoyé à l'île Maurice en 1852, il sort de la Congrégation en 1873.

34. Jean-Claude Duret, né le 5 décembre 1824 à Monthonnex-en-Bornes (diocèse d'Annecy), entre au noviciat de la Congrégation du Saint-Esprit le 7 avril 1849. Arrivé à Dakar le 22 mars 1850, il part pour Grand-Bassam le 19 juillet 1850, avec Mgr Kobès, MM. Peureux, Bourget et le F. Antoine. L'année suivante, il est curé de Gorée. Après un séjour à Bakel, il devient, à Dakar, procureur de la mission. Préfet apostolique du Sénégal en 1855, il est nommé vicaire apostolique de la Sénégambie le 22 août 1873. Il meurt à Dakar le 29 décembre 1875.

35. Les mots italiques placés entre crochets figurent dans le texte, mais ont été rayés par Lairé.

36. Traduction : (le missionnaire) fera ses preuves par le caractère insigne d'une charité et d'une prudence non médiocres mais aussi par son expérience et sa longue habitude des choses...

res, et celle de plusieurs qui aiment la gloire du divin Sauveur et qui m'aiment sur la terre et même dans le ciel. *Omnia possum in eo qui*[37]...

4 – Je ne vous en dis pas davantage ici... Mons^gn^, M^r^ Duby[38] même vous écrivent... Que le bon Dieu vous conserve long temps à notre amour... Je suis bien content que M^r^ Levavasseur[39] soit venu partager votre fardeau – M^r^ Schwindenhammer[40] m'a fait bien plaisir par son mot trop court – J'ai déjà entendu quelqu'un des missionnaires se plaindre que nos confrères de France ne répondraient pas à nos lettres du tout... etc.... Je vous laisse juge.

Je n'oublie aucun de ces MM^r^ de la Maison de Paris..., priant pour que la volonté de Dieu se fasse parfaitement, sur notre pauvre petite Congrég, et sur le noviciat surtout. Adieu ! en l'union de Jésus et de Marie, *in osculo sancto*[41],

Votre serviteur et fils en N. S.
c. m. Lairé
miss. S. E. et S. C. Marie.

P.S. Ma soeur doit m'acheter avec son argent plusieurs choses pour la communauté de Grand Bassam ; j'ai la permission de sa Grandeur ; je la prie de s'adresser à M^r^ Briot[42], si...

P.S. L'abbé Moussa[43] fait ici beaucoup de bien, ce me semble il a une grâce particulière pour expliquer la religion à ses pauvres compatriotes. Je [*que*] l'ai écouté depuis un mois avec g^d^ plaisir. Je ne relis pas[44].

---

37. Traduction : Je peux tout en celui qui... Début de la citation de *Ph* 4 :13 : *Omnia possum in eo qui me confortat, Je peux tout en Celui qui me rend fort.*

38. Martin Duby, né le 1 mai 1823 à Ammerschwir (diocèse de Strasbourg), entré à Notre-Dame du Gard le 11 décembre 1847, part avec Mgr Bessieux en février 1849. Il exerce son apostolat à N'Dhangol, à Sainte-Marie de Gambie, à Dakar, et, de nouveau en Gambie. Rentré en France en 1856, il refait deux séjours en Sénégambie. Il meurt à Chevilly le 8 mai 1890.

39. Frédéric Le Vavasseur, né le 25 février 1811 à Bourbon, vient en France en 1829. En 1836, il est admis au séminaire d'Issy-les-Moulineaux où il est ordonné prêtre. Il entre alors au noviciat de La Neuville. Missionnaire à Bourbon, il y séjourne de juin 1842 à septembre 1849. De retour en France, proche de Libermann, il exerce diverses fonctions de responsabilité, jusqu'à succéder, en août 1881 au P. Schwindenhammer comme Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. Il meurt à Paris, le 16 janvier 1882.

40. Le P. Ignace Schwindenhammer est alors Assistant général. Il succédera à Libermann comme Supérieur général de la Congrégation (1853 à 1881).

41. Traduction : par un saint baiser.

42. Ernest Briot de la Mallerie, né à Loyat (diocèse de Vannes), le 2 juin 1813, entre à La Neuville le 8 septembre 1843. Il part pour Gorée, en juin 1845, avec M. Arragon et le F. Pierre. Il exerce son apostolat à Gorée et au Gabon, jusqu'à son retour en France, en janvier 1848. Il est alors économe à Paris, puis supérieur de la communauté de Notre-Dame des Victoires. En 1857, il quitte la Congrégation, se retire en Suisse, curé de paroisse dans le canton de Vaud. Il meurt vers 1870.

43. « C'est en 1825 qu'étaient arrivés les premiers jeunes Africains, garçons et filles, que la Mère Javouhey avait fait venir du Sénégal en France pour leur formation... Arrivés en France au printemps 1827, David Boilat, Arsène Fridoil et Jean-Pierre Moussa entrèrent au grand séminaire de Carcassonne en 1834. Avant leur ordination (le 18 septembre 1840), ils vinrent passer quelque temps au séminaire du Saint-Esprit... » : P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 550.

44. Arch. CSSp 154-B-1.

Consignes autour de l'essentiel : la réponse de Libermann à Lairé

La réponse de Libermann à Charles Marie Lairé tire son importance du *moment* où il l'écrit, au sens biblique de *moment de Dieu* (*kairos* dans le Nouveau Testament)[45]. Le « moment de Dieu » constitue, d'ailleurs, une des catégories axiales de la pensée et de la stratégie missionnaires de Libermann, comme j'ai eu l'occasion de le montrer longuement ailleurs[46].

En 1851, le développement de la congrégation et de ses engagements missionnaires n'est pas sans amener quelques tensions en son sein. En témoigne la lettre exceptionnellement longue (huit matinées pour sa rédaction) que Libermann écrit à Mgr Kobès entre le 21 avril et le 3 mai 1851[47]. Il y prend la défense d'Ignace Schwindenhammer, son conseiller, vivement critiqué par les missionnaires, et répond à plusieurs craintes exprimées par eux depuis le terrain.

Libermann se fait du souci pour l'unité de l'institut et pour la qualité spirituelle de ses membres. Déjà entre le 22 et le 24 février précédents, il avait écrit une série de quatre lettres aux missionnaires de l'île Maurice dans lesquelles il insistait sur la vie religieuse, la fidélité aux Règles et à la vie de communauté dans le tourbillon de la vie apostolique[48].

Dès son retour de Notre-Dame du Gard (noviciat et théologie) où il est resté du 9 mars jusqu'au Lundi saint 14 avril 1851, Libermann entreprend la rédaction d'*Instructions aux missionnaires*. Texte capital dont il entend sûrement faire son testament spirituel, qui lui coûtera beaucoup d'efforts et dont la rédaction s'arrêtera, jamais reprise, en juillet 1851[49].

Libermann sent le besoin de tout recentrer sur l'essentiel : c'est pour cela qu'il écrit les *Instructions*. Par chance, nous avons en quelque sorte un résumé de cet essentiel dans la lettre qu'il écrit à la même période, le 8 mai 1851, à M. Lairé, en réponse à sa lettre du 7 mars[50].

---

45. Voir l'article *Temps* dans X. LEON-DUFOUR, *Dictionnaire du Nouveau Testament,* Paris, Le Seuil, 1975.

46. P. COULON, « "Faites-vous nègres avec les nègres" ou la stratégie missionnaire d'un mystique (1847) », in P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 489-546 (surtout p. 530-541).

47. *ND* XIII, p. 101-119.

48. *ND* XIII, p. 46-49 : à M. Thiersé, « Paris, le 22 février 1851 » ; p. 50-52 : à M. Lambert, « Paris, le 23 février 1851 » ; p. 52-54 : à M. Baud, « Paris, le 24 février 1851 » ; p. 55-57 : à M. Laval, « Paris, le 24 février 1851 ».

49. On trouvera les *Instructions aux missionnaires* dans les *Écrits spirituels du Vénérable Libermann,* Paris, Poussielgue frères, 1891, p. 365-560.

50. *ND* XIII, p. 142-146. En 1993, ce texte avait été étudié au Centre Sèvres (Paris), dans le cadre d'un atelier sur Libermann, par Christian Carlier, étudiant spiritain. Nous développerons ici le travail effectué alors.

Le Texte :

Le texte est donné ci-dessous dans une présentation qui renvoie, dans la marge droite à la pagination de *ND* XIII, et qui numérote les lignes ("1.") sur la gauche pour en faciliter l'étude[51].

Voici le plan de cette lettre :

- Introduction (1. 1-11)
  - I – La sainteté, seule source de la Mission (1. 12-52)
  - II – L'Esprit de Jésus et ses fruits dans la vie de l'apôtre (1. 53-91)
  - III – Comment se conduire envers ses frères quand on est supérieur de communauté (1. 92-108)
  - IV – De l'importance des échanges épistolaires pour la communion entre la France et l'Afrique (1. 109-123)
- Post-scriptum (1. 124-133)

à M. Lairé : ND, XIII, 142

I

Paris, le 8 mai 1851,

Mon bien cher confrère,

Dans votre lettre du 7 mars, qui m'a causé une grande satisfaction comme toutes celles que je recevrai de vous, vous dites être honteux d'avoir tant tardé de m'écrire. Si vous avez raison d'être honteux, j'ai bien le droit de l'être moi aussi de vous avoir laissés tous un si long temps 143 sans lettres de ma part. Mais l'un et l'autre, nous sommes des hommes à bonnes résolutions, nous allons donc nous corriger et nos fronts n'auront plus à rougir.

51. Arch CSSp. Comportant quatre pages, deux feuilles recto-verso, sur papier portant blason de la *Congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie,* cette lettre est enregistrée sous le numéro 143 dans le volume I des Copies d'autographes, p. 682-687. Microfilm des originaux : bobine I, lettre 143. *ND* XIII, p. 142-146. Nous respectons le texte original jusque dans ses incorrections.

Vous voilà donc à Grand-Bassam. Là vous aurez à ce qu'il paraît une population un peu difficile dont la conversion sera lente. Votre principale prédication consiste dans la vie sainte que vous devez mener pour donner le bon exemple et attirer la grâce du divin Maître sur ces pauvres âmes si affreusement sous la griffe du démon. Ce peuple africain n'a pas besoin et ne sera pas converti par les efforts de missionnaires habiles et capables ; c'est la sainteté et le sacrifice de ses Pères qui doivent le sauver. L'aveuglement et l'esprit de Satan sont trop enracinés dans ces peuples et la malédiction de son père repose encore sur lui ; il a besoin d'être racheté par des douleurs unies à celles de Jésus et capables d'expier ses péchés abrutissants et par une sainteté qui attire sur lui les tout-puissants et tout miséricordieux mérites de Jésus pour le laver des malédictions de Dieu. Soyez saint, engagez tous vos confrères à l'être, c'est de cela que dépend le salut des âmes misérables pour lesquelles vous souffrez, pour lesquelles vous vous immolez. Toutes vos souffrances et tous vos sacrifices resteront stériles s'ils ne sont sanctifiés par tout l'ensemble de votre vie. Il ne suffit pas que vous offriez vos souffrances seules à Dieu, il ne suffit pas même que vous lui offriez votre vie pour le salut des âmes. Cette offrande de vous-même vous sera utile à vous-même et obtiendra la rémission de vos propres fautes, mais si la miséricorde divine a besoin de calculer tout ce qu'elle trouve de bon en vous pour le rachat de vos propres fautes ; si surtout elle ne le trouve pas même tout à fait suffisant, comment vos œuvres et vos sacrifices pourront-ils racheter les autres? D'ailleurs si nous n'avons pas la sainteté de Dieu en nous dans toutes les habitudes de notre vie, si cette sainteté ne domine pas, n'efface ou du moins ne bride pas tous nos défauts et imperfections comment Dieu peut-il exaucer nos prières pour les âmes qu'il a donné à sauver et comment nos sacrifices peuvent-ils avoir de l'efficacité pour obtenir cet 144
effet? Et ces sacrifices eux-mêmes se ressentiront toujours de nos habitudes naturelles et de nos défauts et imperfections et il en restera très peu de chose pour émouvoir la miséricorde divine.

Ah ! que je voudrais que tous mes chers confrères sentissent aussi vivement que je le sens, le besoin de la sainteté dans un missionnaire d'Afrique. Soyez donc saint comme Jésus était saint ; c'est le seul et unique moyen de racheter, de sanctifier les âmes.

Que l'esprit de Jésus anime tous vos actes, qu'il forme tous les sentiments de votre âme, qu'il amortisse et modère tous les entraînements de vivacité de l'esprit, tous les sentiments durs ou raides du cœur, en un mot tout ce qu'il y a de passionné et de déréglé dans l'âme ; qu'il domine toutes vos impressions, qu'il dirige et conduise tous les mouvements de votre âme. Qu'il communique à votre cœur la douceur et l'humilité dont le divin Maître nous a donné l'exemple. Oh ! que cette douceur et humilité de cœur sont importants et que peu d'hommes la possèdent. Ces deux précieuses vertus, fruit immédiat du véritable et parfait amour, exigent une abnégation intérieure bien parfaite et une grande docilité et soumission à Dieu.

Toute raideur de volonté, toute confiance en soi et à ses idées doivent disparaître, être anéanties pour qu'on possède ces deux magnifiques vertus. Mais aussi un missionnaire qui aurait ces deux vertus profondément gravées dans son âme, et qui les ferait entrer dans toutes ses habitudes intérieures et dans la composition de ses actes, ce missionnaire serait sanctifié par l'esprit de Dieu ; mais celui qui n'a pas ces deux grandes sanctifiantes vertus est un avorton dans l'apostolat de Jésus Christ, eût-il le zèle de saint Paul et de saint François Xavier parce que le fondement lui manque, l'esprit de Jésus ne peut l'animer, ce divin Esprit est le plus souvent remplacé par l'esprit propre et quelquefois par l'esprit de ténèbres.

Du reste, mon bien-aimé frère, je ne sais ce qui m'a entraîné à ce détail, je sais que vous travaillez de toutes les forces de votre âme à la pratique des préceptes de Jésus-Christ *Discite a me*[52]... et je ne doute pas que sa divine grâce n'agisse puissamment dans votre âme pour vous donner ces deux saintes vertus.

52. Début de la citation de Mt 11 : 29, *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde...*, « Mettez-vous à mon école, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. »

Pour votre conduite envers nos confrères, agissez à leur égard avec douceur, affection, modération, simplicité et confiance. Supportez leurs défauts avec amour et patience : soulagez-les dans leurs peines et autant qu'il est en vous soutenez-les dans les tentations. Entretenez parmi eux la paix, la douceur, la charité et l'union la plus parfaite. Notre-Seigneur sera au milieu de nous si nous sommes bien unis ensemble en son saint Nom. Si nos cœurs ne sont pas unis, il n'est pas au milieu de nous et sa bénédiction ne peut absolument pas nous être donnée.

Observez les règlements avec une grande fidélité, ils sont la sauvegarde de la ferveur et la seule et la plus sûre garantie contre le relâchement. Sans l'observation des règles il est impossible que le relâchement ne s'introduise pas, tâchez donc de faire observer les Règles avec fidélité dans la communauté dont vous êtes chargé.

Je me suis informé pour savoir quel peut être le confrère ici qui n'aurait pas répondu aux lettres qui lui auraient été adressées de la Guinée. Tous m'assurent qu'ils ont toujours exactement répondu, tous désirent recevoir souvent des lettres et promettent bien d'y répondre avec exactitude. Ils se plaignent à leur tour que les chers Guinéens les oublient et ne leur écrivent pas. Engagez-les donc tous, toutes les fois que l'occasion se présente, de ne pas négliger les frères d'Europe, qui tous les aiment tendrement et désirent avoir souvent de leurs lettres. Qu'ils écrivent tantôt à l'un, tantôt à l'autre, afin que cette sainte charité qui doit nous unir en Jésus et Marie soit parfaite parmi nous et Dieu nous bénira.

A Dieu, cher frère, tout à vous en Jésus et Marie.

F. Libermann, Sup.

P.S. – 1° Une annonce bien douloureuse, notre cher frère M. Ronach[53] est mort, le 23 mars dernier, dans des sentiments de piété admirables.

53. Jean-Marie Ronac'h, né le 9 décembre 1815 à Plonéour-Lanvern (diocèse de Quimper) part pour la Guinée en 1847. En 1849 il devient vicaire général de Mgr Kobès, mais la maladie l'oblige à un retour en France. Il meurt de phtisie, dans son village natal, le 23 mars 1851. Dans son ouvrage, *Plonéour-Lanvern* (Brest, 1904), l'abbé Cognac écrit : « Jean-Marie Ronac'h... missionnaire au Sénégal, mort en odeur de sainteté à Plonéour, où son tombeau est l'objet d'un culte particulier. »

2° Le P. François[54] est parti en mission à Bourbon.
3° Nous avons envoyé trois confrères à Cayenne[55]. Je l'ai fait à regret, mais j'y étais forcé, même pour le bien
130. de la Guinée, parce que sans cela dans trois ans nous aurions été obligés de diminuer le noviciat et études du quart et peut-être du tiers de nos élèves et novices. Par ce moyen nous pouvons en maintenir le chiffre.

Commentaires :

La bouche parle de ce qui déborde du cœur (*Mt* 12 : 34), la plume de Libermann écrit de même ! Après une introduction (1. 1-11) pleine de délicatesse où le supérieur se déclare aussi *honteux* que son correspondant pour avoir si peu écrit, Libermann s'épanche en un long fleuve de feu sur la nécessité de la sainteté, seule source de la Mission (1. 12-52) : non pas source abstraite, mais source qui porte un Nom, celui de Jésus dont l'esprit (et l'Esprit) anime la vie de l'apôtre (1. 53-91). Mesurant, d'ailleurs, qu'il s'est laissé emporter par des considérations qui lui brûlent le cœur, Libermann reconnaît qu'il prêche un converti : la lettre de M. Lairé, à laquelle il répond, était remplie (nous l'avons vu) de la même ferveur spirituelle.

Un certain nombre de thèmes abordés dans cette lettre de Libermann peuvent surprendre et demandent quelques explications contextuelles aussi bien sur le fond que sur la forme. Parler de *griffe du démon* (1. 17-18), de l'*esprit de Satan* (1. 21) à propos de l'Afrique surprend forcément le lecteur d'aujourd'hui qui a en tête la théologie de Vatican II et le dialogue interreligieux prôné par Jean-Paul II et le synode sur l'Afrique à l'égard des religions traditionnelles africaines...

---

54. Jean-Baptiste François, né le 28 juin 1823 à Charmes-sur-Moselle (diocèse de Saint-Dié), après avoir été secrétaire du P. Libermann de 1848 à 1851, fait ensuite un séjour à la Réunion jusqu'en 1865. Il passe alors 18 ans en Haïti, puis occupe différents postes en France (et en Guyane, de 1888 à 1892), jusqu'à sa mort à Langonnet le 15 février 1900.

55. René-Jean Guilmin (1823-1891), originaire du diocèse de Coutances, ne restera que deux ans en Guyane. Après huit ans en France, il fera ensuite un long séjour à l'île Maurice (1861-1879). Nommé préfet apostolique des Petites Iles Malgaches en 1886, il meurt à Mayotte, le 7 décembre 1891 – Joseph Guyodo (1822-1897), originaire du diocèse de Vannes, part en Guyane en 1851, en est nommé vice-préfet en 1881, il quitte Cayenne en 1893. A sa demande, il part pour Loango en 1896, n'y reste que quelques mois et meurt à Libreville, le 5 septembre 1897. – Alphonse Thoulouze (1810-1851) part en Guyane à la fin du mois d'avril 1851. Son séjour y est de courte durée : il meurt à Cayenne le 16 juillet 1851.

Pour comprendre la lettre de Libermann, il faut la référer à la théologie du salut assez restrictive qui prévalait encore en France au début du XIX[e] siècle. Élisabeth Germain a bien mis en lumière *la catéchèse du salut dans la France de la Restauration*[56] à partir de l'analyse des catéchismes utilisés dans les différents diocèses pour les petits Français (et les grands) d'alors. Certes, Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, mais peu le sont, même parmi les catholiques, alors, que dire des autres[57] ! Le P. Médaille dans ses *Méditations sur les Évangiles de l'année* (1814 ; rééd. 1829) écrit : « De cette multitude presque infinie d'hommes qui sont sur la terre, combien y en a-t-il qui soient sauvés, quoique Dieu les ait tous faits pour le ciel, et que Jésus-Christ soit mort pour tous? L'idolâtrie, l'hérésie, le schisme, l'impiété perdent la plus grande partie. Portons compassion à tant de malheureux et tremblons en pensant à leur perte[58]. »

L'adage *Extra Ecclesiam nulla salus* est interprété strictement par les catéchismes : « Peut-on être sauvé hors de l'Église ? – Non, car hors de l'Église, point de salut. – Pourquoi ? – Parce que celui qui n'a pas l'Église pour mère, ne peut avoir Dieu pour Père. – Qui sont ceux qui sont hors de l'Église ? – Ce sont les infidèles, les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les excommuniés[59]. »

De même pour un autre thème qui revient plusieurs fois dans cette lettre : *la malédiction de son père* qui repose sur l'Afrique (1. 22-23 et 27) renvoie à ce qui est un lieu commun de l'époque : *la malédiction de Cham*, en référence au récit du livre de la Genèse (*Gn* 9 : 20-27). Une légende à l'origine incertaine faisait des Africains les descendants maudits de Cham, fils de Noé, qui s'était moqué de son père ivre et nu... Là aussi, Joseph Lécuyer a montré[60] que Libermann ne faisait sur ce point qu'emboîter le pas au stéréotype de la théologie du temps, mais que sa pensée personnelle élaborée, par exemple dans le grand *Mémoire* de 1846 à la Propagande[61], est plus

---

56. E. GERMAIN, *Parler du salut? Aux origines d'une mentalité religieuse. La catéchèse du salut dans la France de la Restauration,* Paris, Beauchesne, 1967, 690p. (Coll. Théologie historique, 8).
57. E. GERMAIN, *op. cit.*, p. 467-481.
58. Cité par E. GERMAIN, *op. cit.*, p. 479.
59. *Catéchisme de La Rochelle* (1814), cité par E. GERMAIN, *op. cit.*, p. 485.
60. J. LECUYER, « Le P. Libermann et la malédiction de Cham », *in* P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 595-608.
61. *Mémoire sur les missions des Noirs en général et sur celle de Guinée en particulier* présenté par Libermann, le 15 août 1846, à la sacrée Congrégation de la Propagande, *in* P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 221-270 (*ND* VIII, p. 219-277).

nuancé et résolument optimiste : « Ces hommes sont faits à l'image de Dieu comme les autres et sont disposés à recevoir le trésor de la Foi qu'ils ne connaissent pas[62]. »

La tonalité de la lettre à M. Lairé dans ces éléments pessimistes et outranciers (mais il n'y pas qu'eux !) s'explique par la conjoncture historique précise dans laquelle se trouve Libermann. Il mesure mieux en 1851 l'immensité du défi qui consiste à évangéliser l'Afrique, il sait toutes les pertes humaines déjà encourues et il en fait une lecture résolument *biblique* : il s'agit d'un combat contre l'Ennemi (*Mt* 13 : 25, 39), le combat eschatologique dont l'apôtre Paul (*Ep* 6 : 10-17) et l'Apocalypse (*Ap* 20) parlent en terme d'affrontement cosmique.

C'est pour ce combat de la foi que Libermann veut armer ses missionnaires. La grande consigne qui résonne tout au long de cette lettre (et des *Instructions aux missionnaires*), c'est *Soyez saints* (1. 15 ; 27-28 ; 43-44 ; 54-56). Dans la profondeur du cœur de Libermann, fils d'Israël, c'est le commandement du Lévitique qui retentit : « Soyez saints, car je suis saint » (*Lv* 19 : 2 ; 20 : 26). Mais le juif devenu disciple de Jésus précise : « Soyez donc saints comme Jésus était saint ; c'est le seul et unique moyen de racheter, de sanctifier les âmes » (1. 55-57). C'est dans le *comme* que réside la vocation missionnaire. L'apôtre Pierre, dans le discours d'*Actes* 3 résume le mystère du salut dans la mise à mort du *Saint*, Jésus *Serviteur* que Dieu ressuscite des morts pour que par son Nom la santé soit rendue à tout homme comme à l'infirme de la Belle Porte (*Ac* 3 : 13-26).

Seule la référence au mystère pascal (mort et résurrection) permet de comprendre l'insistance de Libermann sur le ou les *sacrifice(s)* (1. 20 ; 48 ; 49), les *souffrances* (1. 30 ; 34). En effet, sacrifices et souffrances ne valent pas par eux-mêmes ; il ne s'agit pas de *dolorisme* mais de *douleurs unies à celles de Jésus* (1. 24). Ce n'est pas l'homme qui sauve le monde, ce n'est pas le missionnaire qui sauve l'Afrique, c'est Dieu qui dans le Christ sauve le monde par le scandale de la Croix (*1 Cor* 1 : 22-23). L'immolation dont parle Libermann (1. 30) est participation au sacrifice d'amour du Christ.

Plus que d'une spiritualité victimale qui se développera beaucoup à la fin

62. *Id.*, p. 231 (*ND* VIII, p. 223).

Plus que d'une spiritualité victimale qui se développera beaucoup à la fin du XIX[e] siècle[63], le mouvement intérieur de Libermann rejoint ce qu'ont écrit le P. de Condren et M. Olier sur le sacrifice du Christ prolongé dans celui des chrétiens. Par-delà le vocabulaire, suranné à nos yeux, c'est la méditation du Mystère du Christ selon saint Paul qui est ici proposé[64]. Que M. Lairé ait été imprégné de cette spiritualité pascale d'identification à Jésus mort et ressuscité transparaît avec éclat dans les deux textes qui suivent.

Journal de la mission de Grand-Bassam

Commentaires introductifs :

Même s'il ne comporte que quelques pages (le billet à Philémon de l'apôtre Paul est encore plus court !), le *Journal* de la mission de Grand-Bassam est un texte théologique et spirituel sur la mission telle qu'elle était alors pensée et vécue jusqu'à en mourir.

Il est hautement significatif que Lairé ait choisi de rédiger la page inaugurale de ce diaire *le jour de Pâques de l'an de Grâce dix huit cent cinquante deux* (11 avril). Tout est placé dans la lumière pascale rayonnant *(de clarté en clarté)* à partir de *l'humanité* de Jésus-Christ. La mission de Grand-Bassam est en train de ressusciter, la Croix annonce la résurrection. Lairé n'oublie pas la dimension ecclésiale : la *mission* de Grand-Bassam est qualifiée d'*église (pauvre petite église)* en lien avec *la grande Église catholique.* Catholique et apostolique : ce journal est le premier document où l'on peut lire que Grand-Bassam est placée *sous le patronage de St Jacques le Majeur*[65].

Dans les pages 3-4 (et dernières) du *Journal,* on lira avec intérêt une méditation sur les premiers essais faits à Bassam en 1844 par les premiers missionnaires libermanniens, tels que M. Lairé se les remémore sans avoir de documents sous la main à l'exception d'une... tombe ! Du mystère de Pâques

---

63. Voir l'article *Victimale (spiritualité)* de Giuseppe MANZONI *in DS,* t. 16 (1994), col. 531-545. Jean-François SIX s'est intéressé tout particulièrement à cet aspect dans le cas de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

64. Voir Jean GALY, *Le Sacrifice dans l'école française de spiritualité,* Paris, Nouvelles Editions latines, 1951, 404p.

65. Pierre TRICHET *(Côte d'Ivoire : les premières tentatives..., op. cit.)* signale que c'est seulement à partir d'une lettre de Lairé du 22 juin 1852 que l'on voit apparaître l'en-tête « St Jacques de Grand Bassam ». On peut penser que ce patronage avait été choisi peu de temps avant : le jour de Pâques 1852 peut-être ?..

de la première page, on passe au mystère de la Croix. On notera les citations scripturaires qui permettent de *relire* ces événements tragiques à la lumière noire de la passion de Jésus. On y trouvera au passage – comme chez Libermann de temps à autre[66] – la référence à une théologie, classique depuis saint Anselme, de la mort de Jésus pour nous comme une substitution pénale ou rédemption vicaire par laquelle le Fils incarné nous délivre de la colère de Dieu en prenant nos péchés sur lui[67]... Théologie peu satisfaisante et aujourd'hui abandonnée. Mais plus que l'infirmité des mots (et des idées) en la matière, ce qu'il faut regarder c'est l'intensité intérieure qui les sous-tend, le désir de coller le plus possible à l'amour de Dieu pour le monde entier. Comment ne pas noter que la méditation de M. Lairé, loin de sombrer dans la psychose pernicieuse du *victimisme* parle *de salut et de joie pour cette pauvre église future de l'Afrique?...*

Le texte :

Journal (p. 1)
à l'usage de la Mission de Grand-Bassam (Comptoir français) mise sous le patronage de S[t] Jacques le Majeur[68].

Je l'ai commencé le jour de Pâques de l'an de Grâce dix huit cent cinquante deux, cela par obéissance aux intentions de M[gr] Kobez[69], Évêque de Modon. Je prie le Seigneur de donner à mes paroles la lumière de sa vérité en toutes choses et l'onction de sa grâce, afin que je ne dise rien qui ne soit pour sa gloire et pour l'édification et l'encouragement de ceux qui viendront à les lire. Qu'il contribue aussi ce livre, en enflammant de l'amour de Dieu ceux qui le lisent, qu'il contribue à faire que cette mission autrefois (et cela il n'y a pas longtemps) paraissant définitivement enfouie dans le tombeau de la mort[70] resuscite (sic), se crée, s'augmente par la grâce de Dieu selon sa sainte volonté, et aille de clarté en clarté, comme l'humanité Sacrée

66. Ainsi dans la lettre qu'il écrit à M. Gamon, en février 1848, alors qu'il vient d'apprendre la mort de Mgr Truffet à Dakar (23 novembre 1847) : « Enfin la divine Bonté a bien voulu se contenter d'une victime seulement et a laissé la vie aux autres » (*ND* X, p. 64).

67. Voir B. LAURET, « Christologie dogmatique » *in* B. LAURET, F. REFOULE (dir.), *Initiation à la pratique de la théologie*, tome II : Dogmatique 1, Paris, Cerf, 1982, p. 271-272.

68. Arch. CSSp, 674-A.

69. Ainsi orthographié dans ce texte, le nom de l'évêque de Modon s'écrit en fait Kobès. Voir note p. 108.

70. *Paraissant définitivement enfouie dans le tombeau de la mort :* ces mots, placés à la pliure de la page, sont difficilement lisibles et comportent une part d'incertitude.

de Jésus-Christ passa d'abord par le sépulchre et l'humiliation et entra ainsi dans la gloire de sa vie resuscitée (sic) et glorieuse. Que la grâce de ce mystère que nous célébrons aujourd'hui se répande non seulement sur ce que j'écris, mais aussi sur toute cette mission, sur cette pauvre petite église, qui sera peut-être une fois de plus sur la terre une copie en petit du miracle qui se fit dans l'établissement de la grande Église Catholique par la vertu de la croix et de la résurrection de son chef divin ; cela à la grande et unique gloire de N.S.J.C. et de Dieu son Père, et de Marie, Mère de Jésus, et notre Mère à qui est dédiée cette pauvre mission des noirs de la côte occidentale d'Afrique. S^te^ Marie, ma mère bien aimée trop peu aimée, la confidente de toutes mes pensées, venez à mon secours ; o vierge immaculée, éloignez de mon esprit et de mon cœur toute pensée de vanité et toute affection qui ne serait pas pour mon Dieu. Bienheureux Pierre Claver[71], de qui j'espère la bénédiction de mes travaux, priez pour moi et pour mes confrères et pour toutes ces pauvres brebis errantes de l'Afrique que vous avez tant désirées dans l'ardeur de votre zèle. S^t^ Jacques, apôtre de l'Évangile de J.C., répandez sur ces contrées et moi le véritable Esprit apostolique.

Commencé à G^d^ Bassam le 11 avril jour de Pâques 1852 sous le vicariat apostolique de M^gr^ Bessieux[72], évêque de Gallipolis, et de M^gr^ Kobez, évêque de Modon.

c.m. Lairé
missionnaire apostolique
de la Congr. du S^t^ Esprit et du S^t^ Cœur de M^ie^
Supérieur de la mission

(La page 2 du journal est blanche)

---

71. « Pierre Claver. Espagnol de Verdu, près de Barcelone, fils de fermier, il se fit jésuite en 1601. Envoyé à Majorque, il reçut auprès de saint Alphonse Rodriguez le désir de se rendre dans les missions américaines. Arrivé dans l'actuelle Colombie, en 1610, il fut ordonné prêtre à Cartagena. Dans cette ville, qui était le marché d'esclaves central des Indes Occidentales, il consacra sa vie par un vœu aux esclaves noirs, dont il aurait baptisé plus de trois cent mille en quarante ans. Malade, les quatre dernières années de sa vie, il fut souvent négligé par ses frères en religion. Canonisé en 1888, il fut déclaré patron de toutes les missions catholiques parmi les Noirs, en 1896. » : *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique,* Bénédictins de Ramsgate, Brépols, 1988. Pierre Claver venait d'être béatifié en 1851 : cela ne pouvait pas laisser indifférents les missionnaires des Noirs...

72. Jean-Rémi Bessieux, né à Villieux (diocèse de Montpellier), le 24 décembre 1803, prêtre le 13 juin 1829, fut d'abord vicaire à Pézenas, curé de Minerve et professeur au petit séminaire de Saint-Pons. Il entre à La Neuville le 6 septembre 1842 et part pour la Guinée le 13 septembre 1843. Après un séjour au cap des Palmes, il parvient au Gabon le 28 septembre 1844. Il fonde la mission Sainte-Marie, à Libreville. Il est nommé évêque de Gallipolis et vicaire apostolique des Deux-Guinées le 20 mai 1848. Il meurt à Libreville le 30 avril 1876.

Année 1843. L'an de grâce dix huit cent quarante trois[73]. (p. 3)

J'ai lu à Ndakar un journal jour par jour fait par M[r] Autebert[74], un de nos confrères dont les restes sont ici à Grand-Bassam ; ce journal commence à son départ de France en 1843, et finit dans les premiers mois de 1844 quelques semaines avant sa mort. Si j'avais ce journal sous les yeux, je pourrais dire quelque chose ici ; mais ne l'ayant pas, je m'abstiendrai de le faire, espérant qu'un jour je pourrai remplir l'espace vide que je laisse ici.

Seulement je dirai que ce cher confrère, M[r] Autebert, mourut en Juillet 1844, n'ayant probablement pour médecin et consolateur que son Dieu et qu'en arrivant sur cette terre de Grand-Bassam, je trouvais sur son tombeau situé sur le sable du bord de la mer, je trouvais une croix en bois déjà usée où il y avait cette épitaphe : *Monsieur Autebert, missionnaire apostolique, mort le... Juillet 1844.* Cette croix, à l'heure qu'il est, se trouve encore à la même place telle qu'elle était. Je n'attends qu'une circonstance, pour rendre à ces restes vénérables tout l'honneur qui leur est dû.

Je dirai la même chose pour Monsieur Laval[75], un autre de nos confrères qui succomba lui aussi à Assinie dans le même mois et la même année, selon que je l'ai vu sur l'épitaphe ainsi conçue : *Monsieur Laval missionnaire apostolique, mort le... Juillet 1844.*

Ainsi se vérifiera ici cette parole sacrée : *oportuit pati christum, et ita intrare in gloriam suam.*[76]... O pauvre Église de Grand-Bassam, aie confiance : les fondements ont été posés... ce qui manque aux souffrances de J.C. pour être appliquées à toi, ces deux pauvres prêtres, amants de la croix, l'ont déjà suppléé. O mon Dieu, que votre volonté soit faite, si vous avez encore besoin d'un sacrifice pour que votre colère soit apaisée, me voici... ne regardez pas mes fautes et mon indignité ; mais le sang de J.C. dont mon cœur a encore été purifié aujourd'hui dans la communion ; prenez-moi pour votre plus grande gloire : car je crois à cette parole que vous

---

73. Après la page de préface donnée au *Journal* M. Lairé entreprend de faire l'histoire de la mission de Grand-Bassam à partir de ses souvenirs de lecture, puis à partir de documents qu'il a sous les yeux.

74. Louis Audebert (que, plus loin, le P. Lairé orthographie correctement), est né le 3 mars 1813 à Noyon (diocèse de Beauvais). Après avoir été économe au grand séminaire de Beauvais et avoir pris l'habit à la Trappe, il entre à La Neuville le 1[er] mai 1842. Il part pour la Guinée en septembre 1843, séjourne au cap des Palmes, puis à Grand-Bassam, où il meurt le 6 juillet 1844.

75. Paul Laval, est né à Condé-sur-Noireau (diocèse de Bayeux), le 4 juin 1813, fils d'un ministre protestant converti. Aspirant eudiste, il fait son noviciat à Rennes avec le P. Libermann. Il quitte la congrégation des eudistes en juin 1843 et obtient de Mgr Barron d'être agrégé aux missionnaires de Guinée. Il fait sa consécration à l'apostolat dans la Société du Saint-Cœur de Marie, au cap des Palmes, le 12 janvier 1844. Il meurt à Assinie, le 13 juillet 1844.

76. Adaptation de *Luc* 24 : 26 (les disciples d'Emmaüs) : *Ne fallait-il pas que le Christ souffrit cela pour entrer dans sa gloire ?*

avez dite : *nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet ; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.*[77]

Une des choses que j'ai déjà faites, toujours dans ce but d'avoir des renseignements pour ce journal, c'est de prier Monseigneur Bessieux de nous communiquer tout ce qu'il sait d'intéressant sur les commencements de cette mission. Car il était un de ces sept missionnaires du S^t^ Cœur de Marie qui les premiers dans ce siècle vinrent attaquer le démon sur cette côte d'Afrique... de ces sept dont cinq succombèrent presque tout de suite en six mois de temps.

Aujourd'hui 21 8^bre^ 1852, j'ai sous les yeux le journal de M^r^ Audebert... ; je ne puis m'empêcher, avant de dire ce qu'il a fait à G^d^ Bassam, de raconter ce qu'il a fait auparavant, et comment la Providence l'a amené jusqu'ici pour / l'orner par la souffrance et en faire avec bien d'autres le fondement et le gage de salut et de joie pour cette pauvre église future de l'Afrique. J'y comprendrai dans ce récit ce qui intéresse M^r^ Laval.

Ce journal commence à la fin d'Août 1843 (...)[78].

... / ...

77. *Si le grain de blé qui tombe en terre ne meurt pas, il reste seul ; si au contraire il meurt, il porte du fruit en abondance.* (*Jn* 12 : 24)

78. La page 4 du journal se continue, jusqu'à un peu plus de la moitié, par un résumé de ce qu'il lit dans le journal de M. Audebert pour les journées des 1^er^, 13 et 20 septembre ; des 8, 10 et 28 octobre 1843. On trouvera dans *ND V,* p. 181-196 les pages complètes du journal du P. Audebert, résumées par le P. Lairé. La page 4 du journal de Grand-Bassam, commencée le 21 octobre 1852, ne se termine pas : la mort du P. Lairé, le 25 novembre suivant, ne le permit pas... Voir le document suivant.

La dernière lettre du P. Lairé

Introduction :

Le journal de Grand-Bassam n'a pas de suite après ce que M. Lairé avait entrepris d'écrire, le 21 octobre 1852, à partir des notes de M. Audebert. Et pour cause ! Il devait mourir le 25 novembre suivant d'une épidémie de typhoïde et de fièvre jaune. Le Frère Charles, compagnon de M. Lairé en cette période, sera le seul témoin de ses efforts pour griffonner une dernière lettre à son évêque, testament de sa vie missionnaire.

En quelques lignes, on retrouve dans cette lettre l'essentiel de l'attitude intérieure de M. Lairé face à sa mission et à sa mort imminente, pur écho des instructions missionnaires reçues de Libermann.

Mais attention ! Qu'on ne croie surtout pas que M. Lairé s'est contenté d'être saint intérieurement et de mourir à vingt-six ans ! Pierre Trichet analyse avec admiration la façon dont Lairé et ses compagnons avaient entrepris de fonder la mission de Grand-Bassam. A travers les lettres envoyées à son évêque, à Libermann ou à des confrères, on voit Lairé se mettre à l'étude de plusieurs langues avec composition de dictionnaire (un bien grand mot peut-être, mais les débuts étaient là) ; visiter les villages, sympathiser avec les gens ; recruter des enfants et ouvrir la première école de Côte d'Ivoire, amorce d'un futur petit séminaire, car il vise dès les premiers instants à la formation d'un clergé indigène suivant les consignes de la Propagande (*Neminem Profecto*) ; tracer des plans pour aller s'installer plus à l'intérieur, loin du tumulte européen et commerçant de la côte[79]... Bref, des lettres de quelqu'un qui pense avec Libermann qu'un missionnaire vivant vaut mieux qu'un missionnaire mort, qui déborde d'esprit d'entreprise et d'amour pour les Africains... Sa dernière lettre peut donc être lue avec émotion car elle n'est ni un exercice de piété ni un exercice de style, mais une pure offrande eucharistique avec le Christ *pour la gloire de Dieu et le salut du monde.* C'est par elle que se terminera ce dossier : tout commentaire qui suivrait serait de trop...

79. P. TRICHET, *op. cit.*, p. 104-124.

Lettre écrite par le p. Lairé q.q. instants avant d'expirer à Mgr Polès.

Vg Jacques de St Basan Haut attaché
à la croix de Jésus et de Marie sur
son lit de douleur, le 9 Juin 1854.

16

Monseigneur,

Dieu m'appellera à lui cette fois mais
je suis tout résigné ... comme je m'offrais
en effrayant la fausse nouvelle de
Boulogne — puis je me suis toujours cru
contrairement à la vérité un peu important,
et que Dieu avait besoin de ma personne.
Il fait avec un exemple ...! Je ne sais
mais pour un chrétien [illegible] tous nos
confrères [illegible]

vient comme une que Dieu veut faire
naître tout seul dans son cœur
sans toutes les industries ni combinaisons
de la chair, ni la sagesse et force
de l'esprit naturel; afin qu'étant
soutenu devant les anges et les saints
- une grande sainteté intérieure, et une
vaillante ardeur et disposition de tête
Voilà pour le pauvre d'Afrique. — Je
demande au ciel pour vous.

Je vous embrasse tous — je
suis plus pas,
Votre enfant et frère,

Je vous bien aussi pour grand-mère Xavier (Mary
pour une dame de Bourgogne et pour
pour vous —

Le texte :

Lettre écrite par le P. Lairé, à Mgr Kobès,
quelques instants avant d'expirer[80] :

†

S[t] Jacques de G[d] Bassam étant attaché à la croix de Jésus et de Marie sur mon lit de douleur, le 25 9[bre] 1852.

Monseigneur,

Je ne sais si mon Dieu m'appellera à lui cette fois mais je suis tout résigné... Comme je m'offrais en apprenant la fausse nouvelle du P. Boulanger[81]. puis je me suis toujours cru contrairement à la vérité un peu important, et que Dieu avait besoin de ma personne. Il fait encore un exemple... ! Je ne souhaite qu'une chose c'est que tous mes confrères en profitent en voyant clairement[82] comme moi que Dieu veut paraître tout seul dans son œuvre, sans toutes les industries ni la volonté de la chair, ni la volonté et force de l'esprit naturel ; afin qu'il en soit loué devant les anges et ses saints – une grande sainteté intérieure, de très excellente vertu et disposition du ( ) voilà pour le miss. d'Afrique – Je demanderai cela au Ciel pour vous.

Je vous embrasse tous... Je n'en puis plus,
Votre enfant et frère,

c. m. Lairé m. ap.

Priez beaucoup pour ma pauvre âme dans le purgatoire, je prierai pour vous [83] –

---

80. Arch. CSSp, 172-A-IV. Ce titre a été ajouté par une autre main, sur la lettre du P. Lairé.

81. François Boulanger, né à Boèce (diocèse de Poitiers), le 2 février 1804, entre au petit séminaire de Poitiers en 1823. D'abord curé de Cissé, il entre à La Neuville à la fin de 1845. Après un séjour de trois ans à Bordeaux, le 20 février 1850 il part pour la Guinée. Missionnaire en Gambie, puis au Gabon, il est nommé préfet apostolique du Sénégal le 11 juillet 1852. Il quitte le Sénégal pour raison de santé en février 1854 et meurt à Toulon le 21 avril de la même année.

82. Le verso de cette lettre (format demi-page) commence avec ce mot. Au sommet de la page, la croix du début est répétée.

83. Arch. CSSp, 172-A-IV.

ANNE-MARIE JAVOUHEY, *Lettres*, Texte présenté, établi et annoté par les Sœurs J. Hébert et M.-C. de Segonzac, Préface par le cardinal Gantin, Le Cerf, Paris 1994. T. I : Lettres 1 à 265 (1798-juin 1833), 600p. ; t. II Lettres 266 à 529 (21 août 1833-5 juin 1843), 430p. ; t. III : Lettres 530 à 817 (4 août 1843-mai 1848), 534p. ; t. IV : Lettres 818 à 1135 (9 juin 1848-18 mai 1851), 564p.

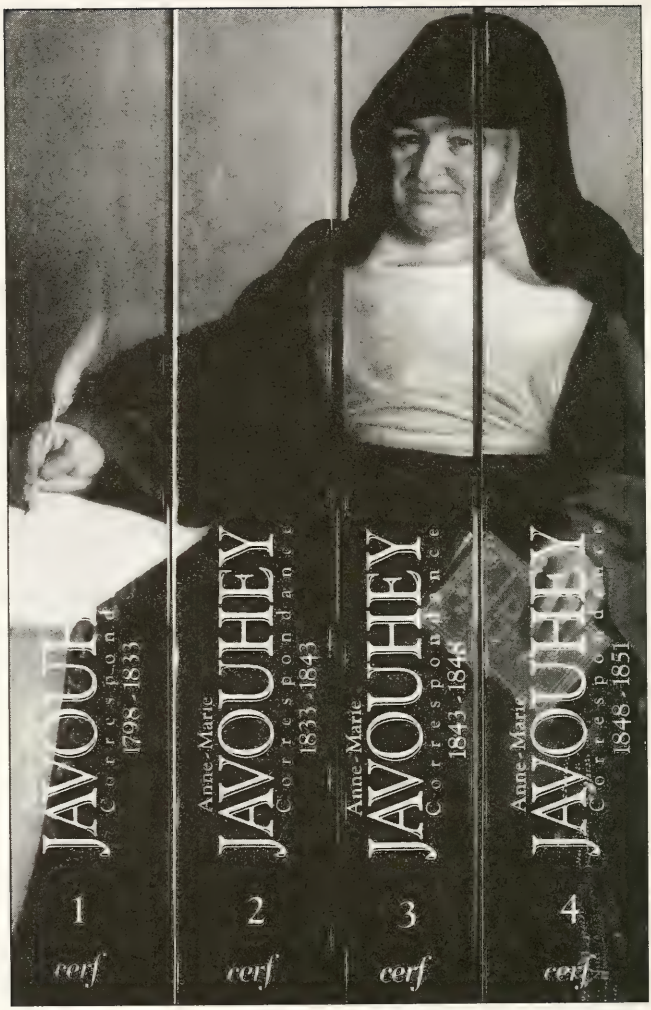

En dehors de la nouvelle édition de sa correspondance, la bibliographie récente sur Anne-Marie Javouhey et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny n'est pas très fournie. Signalons une importante thèse sous la direction de Jean Boulègue, soutenue en juin 1995 : Geneviève NEMO-LECUIR, *Femmes et vocation missionnaire. Permanence des congrégations féminines au Sénégal de 1819 à 1960 : adaptation ou mutations ? Impact et insertion*. Paris, Université de Paris I (C.E.A.), 1994-95, 939p. en 2 vol., 75 ill. + un vol. d'*Errata et compléments.*

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 128 à 142.

Anne-Marie Javouhey au miroir de sa correspondance

*Claude Langlois**

Cet article est la remise en forme d'une présentation d'Anne-Marie Javouhey à travers sa correspondance faite à l'occasion de la publication par les éditions du Cerf de ses Lettres *(4 volumes, 1994). Le public initial était composé surtout des membres de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. L'auteur a voulu conserver les grandes articulations de son intervention orale ; il a cependant, dans le cadre de l'inévitable travail d'écriture, été conduit à articuler de manière plus visible certains développements et à préciser ici et là quelques points qui le demandaient pour la clarté de l'exposé. Pour éviter des notes répétitives, les références des citations sont mises dans le texte en renvoyant à la numérotation des lettres* (*L245* se lit *Lettre n° 245).*

A ceux et à celles qui connaissent bien Anne-Marie Javouhey ces lectures cursives à travers une abondante correspondance, maintenant entièrement

* Directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE, Section des sciences religieuses, chaire d'histoire et sociologie du catholicisme contemporain) et directeur, au CNRS, du GDR 1095 Histoire du christianisme (XVI^e^-XX^e^ siècles), Claude Langlois a publié *Le Catholicisme au féminin. Les congrégations religieuses françaises à supérieure générale au XIX^e^ siècle* (Cerf, 1984), *La Caricature révolutionnaire* (Presse du CNRS, 1988) et avec François Laplanche, *La Science catholique* (Cerf, 1992). Il codirige, avec Serge Bonin, l'entreprise de l'*Atlas de la Révolution française* (Paris, Éditions de l'EHESS). Dans l'*Histoire de la France religieuse* sous la direction de J. Le Goff et de R. Rémond, il a participé au tome 3 : *Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine (XVIII^e^-XIX^e^)* (Dir. Ph. Joutard) (Paris, Seuil, 1991). Deux autres textes importants : « Trente ans d'histoire religieuse », *Archives de Sciences sociales des Religions,* 1987, 63/1 (janvier-mars), p. 85-114 ; « Un historien devant la théologie », *in* J.-D. Durand (dir.), *Histoire et théologie,* Paris, Beauchesne, 1994, p. 15-31.

accessible dans une superbe édition, n'apprendront rien qu'ils ne sachent déjà ; peut-être seulement verront-ils autrement cette femme de tête et de cœur, à travers le regard d'autrui. A ceux et à celles qui connaissent mal la fondatrice des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, cette évocation risque d'apparaître obscure, parce qu'elle tente de restituer un visage par l'accumulation de citations brèves, notées au fil de la lecture, et de faire sentir, par touches contrastées, l'irréductible originalité d'une vie sans égale. Les uns et les autres trouveront, comme en contrepoint, une manière aussi d'aborder latéralement des questions essentielles qui, pour chacune d'elles, mériteraient un traitement approfondi.

Anne-Marie Javouhey est née à la vie terrestre en 1779 à Jallanges en Côte d'Or ; à la vie de fondatrice en 1807 quand elle donne le jour, après quelques tâtonnements, à une nouvelle congrégation ; au grand large colonial, en 1817, quand elle embarque à Rochefort cinq religieuses pour former un pensionnat dans l'île Bourbon ; à l'Afrique, quand elle-même découvre, en 1822 à Saint-Louis du Sénégal, l'insupportable l'esclavage ; à l'utopie quand elle débarque en 1828 en Guyane et qu'elle fonde Mana ; à la souffrance par son Église en 1835, quand se noue, dans une démission de sa volonté d'un jour, un conflit de plus de dix ans avec son évêque ; à la gloire, tardive, en 1848, quand l'esclavage est aboli et Anne-Marie Javouhey réhabilitée ; à la postérité, en 1851, quand sa vie bien remplie est enfin close... Et à l'écriture, tôt, en 1898 : depuis cette date, jusqu'à sa mort, 1135 lettres conservées permettent de jalonner un grand demi-siècle où son histoire entre rapidement de plain-pied dans l'Histoire.

Lire cette correspondance c'est d'abord, chez une femme qui se doit d'assumer, jour après jour, le poids de lourdes responsabilités, jamais, pour elle, écrasantes, voir surgir, à chaque page, une grande liberté de ton, une grande indépendance de jugement, l'expression vive d'une volonté ferme.

Elle commence tôt. Et jamais ne s'arrêtera : A Balthasar Javouhey, son père, en 1798. C'est sa première lettre conservée qui commence ainsi : « Tous vos refus ne me décourageront pas. Je crois qu'il faudrait m'arracher le cœur pour m'en ôter le désir » (L1). Elle a dix-neuf ans et elle veut seulement *suivre sa vocation* dans une France révolutionnaire bien peu ouverte aux *désirs* de ce type. En 1845, excédée par la guérilla que lui mène depuis plus de dix années son évêque, qui veut, à sa place, diriger la congrégation dont elle se considère comme la mère, elle réplique à cette contestable revendication en paternité : « Oui c'est un père, qui a des entrailles de bronze... » (L624). Trois ans plus tôt, on lui apprenait la mort subite d'un prêtre opposé à ses

desseins guyanais : « Votre lettre m'étonne [à entendre comme du Bossuet, cette "*étonnante* nouvelle"] et me fait admirer le soin que Dieu prend de nous. Pauvre M. Lafond ! C'était bien la peine de jurer une haine éternelle à une congrégation qui lui a fait tant de bien ! Je prie le Seigneur de lui pardonner ; pour moi je lui pardonne de tout mon cœur, mais je ne puis être fâchée de sa mort » (L483).

Sur la fin de sa vie, sa lucidité se fait presque cruelle à force de connaissance des faiblesses humaines. Pourquoi, lui demande-t-on, multiplier sous la seconde République, les petites maisons rurales ? Sa réponse est inattendue : « Cela place quelques anciennes dont nous ne saurions que faire, c'est une apparence de supériorité qui satisfait le petit orgueil : nous sommes si misérables ! » (L1011). Le *nous* sauve les apparences – « Vous savez que toutes, nous autres vieilles, écrivait-elle un peu plus tôt, si nous ne sommes pas supérieures nous ne sommes bonnes à rien » (L992) – mais ne peut valoir pour celle qui s'est saisie, voilà quarante ans, de la *réalité* du supériorat et l'a exercé pleinement jusqu'à sa mort. Tôt en fait, ses lettres sont émaillées de formules pénétrantes, pascaliennes presque. En 1830 ainsi, de Cayenne, quelques jours avant que la Révolution de Juillet n'éclate à Paris : « Les pauvres humains ne sont jamais tranquilles ; on dirait qu'ils doivent rester pour toujours sur la terre, tandis qu'ils vont en poste [ce courrier rapide du voyageur pressé qu'elle emprunta plus d'une fois] dans le gouffre de l'éternité » ; en 1831, à peine moins grave, à sa sœur Marie-Joseph, de Mana cette fois : « De loin le monde paraît aimable ; il fait souvent des victimes et jamais des heureux » (L246).

Son pessimisme toutefois va de paire avec une sollicitude pour ses sœurs qui revêt parfois des attentions surprenantes. A la supérieure de Bourbon, en 1846, après plus de trois pages de l'édition actuelle de fort judicieux conseils, ce *nota bene* émouvant : « J'oubliais de vous prier de ne pas mettre sœur Sophie vers les morts ; elle [en] a une si grande peur qui pourrait lui faire mal... » (L667). En 1850, elle accompagne quelques sœurs, qu'elle a choisies elle-même dans les maisons normandes, jusqu'à leur lieu d'embarquement pour Cayenne : à la communauté d'Alençon, « deux pauvres petites sœurs converses m'ont donné dans l'œil. [...] Elles sont modestes et jolies et puis elles ne paraissent pas s'en apercevoir » (L1028).

Petite leçon de psychologie pour une supérieure maladroite, dans ce court billet qui commence ainsi : « Que vous avez peu d'adresse de vous montrer maussade en arrivant dans un pays nouveau. On fait force compliments sans savoir si on les mérite, on trouve charmant tout ce qui se montre à nous,

on est gracieuse, aimable » (L1073). Mais pour faire passer la réprimande, la missive commence par un *Ma grande sœur* et se conclut par *ma bien bonne sœur*. Dans une autre lettre, un peu raide, directive en tout cas, cette confidence soudaine, qui réchauffe le cœur de celle à qui elle est destinée : « Je cherche à vous éclairer, à vous rendre heureuse, voilà tout ; vous savez que j'ai une entière confiance en votre sagesse » (L682, 1846). Mais inversement, au plein milieu d'une correspondance au ton paisible, avec la supérieure de Limoux, la fondatrice surgit d'un coup, entière dans ses demandes impérieuses, en cascade : « Dites-moi le chiffre des malades, combien d'hommes et combien de femmes, combien d'élèves au pensionnat, à l'externat, enfin le chiffre du personnel. Et puis parlez-moi de Chalabre, de Lavelanet, etc. Tout m'intéresse, vous devez le comprendre ; ce n'est pas curiosité, c'est devoir » (L1089, 1851).

Retour en arrière : Mana, 1842. Elle évoque ses difficultés quotidiennes avec gravité, humour aussi : « Ce ne sont pas les Noirs qui me donnent le plus de souci ; ce sont les Blancs, ce sont les prêtres, les religieuses ; que d'expérience j'ai acquise à mes dépens ! que je serai difficile pour l'admission des sujets ! Vous auriez de la peine à me reconnaître ; ma vue baisse et je n'en vois que plus clair... Ma santé est très bonne, il me semble que je n'ai que quinze ans, mais je ne me regarde pas au miroir » (L511). Elle en a alors soixante-trois ! 1846, Paris : dans le conflit qui l'oppose à son évêque, la victoire passe enfin dans son camp : à sa soeur, Rosalie, sa confidente, presque sa complice, elle parle de l'évêque d'Autun : « Soyons prudentes et sages, ne nous plaignons pas que les couleuvres sont grosses, d'autres en avalent de plus grosses encore quoique leur gosier soit plus fin » ; elle fait allusion aussi à celui de Beauvais : « L'amour-propre blessé ne pardonne jamais... c'est dit pour une femme, mais bien des hommes sont femmes » (L672).

Pour terminer ce florilège, voici un fragment non daté (1841-1843 ?), un texte griffonné pour elle-même. La citation est intégrale :

« 1. Que je désire vivement connaître la sainte Volonté de Dieu... Qu'est-ce que la vie ? Une mort continuelle ; les jours passent et ne reviennent jamais. Mon Dieu que mon exil est long, quand sera-ce que je vous posséderai sans crainte de vous perdre.

« 2. Six parapluies à huit pièces ; quarante-huit ; un idem [à] dix [pièce] ; des chemins de la croix à six [pièce :] douze francs ; quatre parapluies à six [pièce :] 24 ; un idem : dix.

« 3. Quatre mille francs
Trois mille cent
Quatre mille
Dix mille
Vingt mille cent » (L468).

Entre stricte comptabilité et épanchement spirituel, la correspondance d'Anne-Marie Javouhey nous livre l'étendue de ses autres préoccupations, mais en taisant soigneusement l'une et l'autre, ses comptes d'ici-bas et son commerce avec l'Au-delà.

Abandonnons une approche impressionniste, justifiée pourtant, puisqu'il s'agissait ainsi de rendre vie à Anne-Marie Javouhey en donnant à lire – à entendre peut-être plus encore – des échantillons de sa correspondance toujours ferme, écrite dans une langue qu'elle maîtrise comme d'instinct, qu'elle nourrit d'expressions familières, qu'elle rudoie parfois, mais le plus souvent avec bonheur. Pour l'historien plus encore, toute sa correspondance restitue une époque, une congrégation et de l'une à l'autre, des histoires possibles, des histoires à faire. Faisons maintenant le rapide inventaire des questions que ce grand millier de lettres éclairent.

La correspondance d'abord met en lumière la spécificité d'une congrégation dont de nombreuses maisons sont immédiatement localisées à travers toute la France et surtout dispersées de par le monde dans les colonies françaises ou dans d'autres territoires lointains : elle montre surtout comment, pour répondre à cette situation singulière, Anne-Marie Javouhey met en place un mode original de gouvernement à distance, dans la mesure où elle-même, fondatrice de maisons coloniales ou exilée volontaire, se trouve pendant de longues années à des milliers de kilomètres du centre de sa congrégation. Paradoxalement elle ne se fixe en un lieu que pour des fondations lointaines ; en France elle sillonne les routes, visite les succursales, accompagne les jeunes sœurs à leur port d'embarquement. Partout pourtant c'est elle qui décide de la fondation des maisons, du placement des sœurs, du choix des supérieures. Mais pour elle gouverner, c'est aussi guider, encourager, raffermir, blâmer parfois, choisir quand il le faut ou suggérer les éléments du choix. Un seul exemple : une sœur est malade à Tahiti : la congrégation doit-elle la faire revenir en Europe ? Elle risque de mourir en route et elle mobilisera longuement deux sœurs pour l'accompagner au détriment des engagements de la communauté ; il faut plutôt, suggère-t-elle avec fermeté, accepter d'être soignée sur place et éventuellement d'y mourir (L716, 1846).

Les lettres de la fondatrice évoquent moins fréquemment les questions

d'enseignement. Mais Anne-Marie Javouhey reste constamment attentive à la vocation première de sa congrégation. On peut, en mettant en regard l'évolution de l'enseignement féminin dans la première moitié du XIX^e siècle, voir combien sont en phase les décisions en la matière de la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny. Sous la Restauration, la nouvelle famille religieuse prend son essor en se spécialisant dans les pensionnats, en métropole et dans les colonies, fragments dispersés d'un Empire perdu. Après la loi Guizot (1833) consacrée à l'enseignement primaire masculin et le décret Pelet qui tente d'étendre les bienfaits de la nouvelle loi aux filles, elle prend rapidement conscience qu'il faut donner une formation aux futures institutrices, doubler le noviciat d'un *juvénat* qui serait une sorte d'école normale qu'il importe d'ouvrir à Paris. Avec la seconde République (Loi Falloux 1850), qui pour la première fois légifère au bénéfice de l'instruction primaire des femmes, l'enseignement congréganiste connaît un nouvel essor : Anne-Marie Javouhey crée alors des écoles dans les petites villes et même en milieu rural, et point seulement pour donner des *supériorités* qui satisfasse la vanité des sœurs plus âgées !

La passionnante histoire d'une originale congrégation enseignante reste ici à écrire à partir d'autres sources internes à la congrégation. La correspondance pourtant, pour qui la lit avec attention, est irremplaçable non seulement pour faire apparaître, comme on l'a suggéré, les grandes lignes d'une politique judicieuse, mais aussi l'abrupte de pratiques surprenantes, incompréhensibles à première lecture. Cette notation par exemple, qui intrigue, qui choque, qui demande explication : « On reçoit cent trois mille francs, on ne devait en dépenser que cinquante mille mettons soixante mille ; il devrait toujours y avoir quarante mille francs à envoyer en France chaque année, j'espère bien que ce sera ainsi » (L192). De quoi s'agit-il ? Du pensionnat de la Martinique où sont élevées les filles de riches créoles ; de *ma pauvre sœur Louise*, en poste en 1829, et débarquée parce qu'elle *dépensait trop.* Anne-Marie Javouhey a fait ses comptes : un pensionnat comme celui-ci est destiné aussi, grâce à un bénéfice ici de l'ordre de 40 à 50%, à financer une congrégation qui a par ailleurs de lourdes charges. Les pensionnats, pour les sœurs de Saint-Joseph ne sont pas seulement une œuvre d'enseignement prioritaire mais aussi une source appréciable de revenus. Et cela vaut plus ou moins pour toutes les congrégations enseignantes au XIX^e siècle.

Noter les rendez-vous d'Anne-Marie Javouhey avec la politique conduit le plus souvent à pointer des absences. Par contre elle réside à Paris en 1848 : ses réactions à la Révolution, dont elle suit, mois après mois, les péripéties,

n'en sont que plus intéressantes. Pour les comprendre il faut se rappeler qu'elle est alors une personne célèbre pour sa lutte contre l'esclavage, qu'elle est aussi une femme âgée qui va sur ses soixante-dix ans, une supérieure apaisée sinon totalement comblée d'une congrégation reconnue. Ses réactions aux événements des premiers mois de la Révolution montre un surprenant mélange de prudence et de naïveté, compréhensible de la part de quelqu'un dont la bonne connaissance de l'ancienne administration ne pouvait guère être utile pour comprendre les transformations brutales de la vie politique qui s'opéraient sous ses yeux.

« Paris 14 mars 1848... Vous allez partagez notre étonnement, presque notre stupeur en nous sachant républicaines ; et puis nous en remercions le bon Dieu, car sans cela, nous serions communistes... » (L791). Ce péril *communiste* – il s'agit alors de certains socialistes pré-marxistes – elle dira plus tard en craindre la diffusion dans les Antilles, quand la propagande démocrate s'organise. « Paris 29 mars 1848 [...]. On est étonné ; on ne voit dans les rues à tous les coins, [que] des processions avec clergé, croix et peuple souverain, plantant des arbres de liberté, criant : vive la religion ! vive Jésus-Christ ! vivent les prêtres ! reconduisant les prêtres à leur église, toujours répétant... chapeau bas !... Arrivés à l'église, priant M. le curé de leur donner la bénédiction, puis lui demandant la permission de chanter l'hymne patriotique *La Marseillaise* et enfin embrassant M. le Curé, le *chef* » (L797). Texte d'anthologie qui illustre bien l'absence en 1848 de tout anticléricalisme, à l'encontre de 1830, et cette illusion lyrique des premières semaines marquée notamment par une religiosité déconcertante. Et pourtant dans la même lettre, Anne-Marie Javouhey avoue son pessimisme par ces conseils peu en rapport avec ce qu'elle vient de décrire : « Tenons-nous préparées à la mort » et : « ...nous serons obligées de donner notre argenterie... pour moi, je donnerai tout. »

16 mai. Une tentative insurrectionnelle de quelques républicains, adeptes du coup de force contre la nouvelle Assemblée, vient d'échouer : « Grâce à Marie, à Joseph, les chefs révolutionnaires sont [emprisonnés] à Vincennes. Paris respire, on dirait que tout est gagné » (L813). Les journées de Juin arrivent, dramatiques, sanglantes : les insurgés qui tiennent une partie de Paris pendant quelques jours, victimes ensuite d'une féroce répression, n'ont pas droit à sa compassion. 30 juin « le mal n'est pas fini, les méchants sont exaspérés, rien ne les ramène » (L829). 10 juillet 1848, elle revient sur les journées de Juin mais ne les voit qu'à travers la mort de Mgr Affre, tué sur les barricades : « Nous avons eu un beau spectacle, la religion un grand

triomphe. Paris a paru chrétien pendant deux jours. Les journaux vous diront en détail la mort et les obsèques de Mgr l'archevêque de Paris, martyr d'expiation pour ses diocésains ; quel triomphe pour la religion ! » (L832). Soulignons deux mots : l'*expiation,* manière alors commune de s'impliquer dans les maux de la société, qualifiés d'un point de vue seulement religieux et les *deux jours :* son sens critique n'est pas abusé par une unanimité de façade. 24 juillet 1848, la politique terre-à-terre reprend ses droits : « Nous avons souvent des changements dans nos prévisions ; nous avons compté quatre [ministres] dans trois mois ; je n'ai vu la figure d'aucun et chacun d'eux nous a rogné quelques plumes de l'aile » (L838). Pour finir, 9 décembre, la veille de l'élection présidentielle : préfère-t-elle Louis-Napoléon Bonaparte ou Cavaignac ? On ne sait, l'essentiel pour elle est ailleurs : « Dieu veuille nous le [le président] donner chrétien et bon garçon, nous en avons besoin. J'ai la ferme confiance que nous serons plus chrétiens avec nos nouveaux gouvernants » (L871).

Tout cela est plutôt banal : en politique Anne-Marie Javouhey réagit comme la moyenne des catholiques, comme une femme qui en est habituellement tenue à l'écart, comme une personne d'un certain âge qui avait quelques repères dans l'ancienne classe politique et qui les a perdu d'un coup. Sa rectitude de jugement, son coup d'œil rigoureux ne peuvent trouver à s'exercer hors du champ de sa compétence, sauf à la marge. Ce qui la singularise nous surprend, tant au regard de la période que de la personne. Le 16 mai 1848, on relève cette notation brève qui intrigue : « Les prophéties n'ont pas menti, tout s'accomplit... » Et le 11 janvier 1849, rapportant à la supérieure de Cayenne la situation du pape, chassé de ses États, cette autre, qui éclaire la première : « Vous devez avoir les prophéties, méditez-les, nous en voyons l'accomplissement littéral. Si je peux rencontrer quelqu'un, ou plutôt mes sœurs vous les porteront, dès que le ministère voudra les faire partir » (L877). Les historiens, y compris du christianisme, tout à la nouveauté politique de 1848, ont souvent oublié qu'en ses temps troublés, comme encore après 1870, une apocalyptique au quotidien circule par des voies parallèles – dont Anne-Marie Javouhey est parfaitement consciente en distinguant les journaux des prophéties – et sert à beaucoup de personnes de mode naturel d'explication des troubles du temps. On pourrait être intrigué qu'une personne de grand bon sens, comme la supérieure de Saint-Joseph de Cluny, se laisse guider par cette littérature qu'il faudrait d'ailleurs mieux connaître : on doit peut-être rappeler que ses fonctions mêmes l'obligent à scruter l'avenir, ce qu'elle fait ici à sa manière.

Revenons, pour terminer cette promenade cursive, à deux points sensibles de la biographie d'Anne-Marie Javouhey, et d'abord à son long conflit avec l'évêque d'Autun. Cette correspondance laisse entrevoir les affrontements d'une femme d'exception avec un évêque qui, sans doute, ne l'était pas ; ce qu'elle nous livre toutefois n'est qu'un point de vue, passionnant sans aucun doute, partiel certainement, partial à sa manière. Pour juger il faut entendre les deux parties et remettre ce conflit dans son contexte. L'historien des congrégations peut ainsi affirmer sans difficulté qu'un pareil antagonisme n'est en rien exceptionnel : d'autres se produisent ailleurs aux mêmes moments là où des évêques autoritaires, désireux de contrôler la vie religieuse de leur diocèse, se heurtent à des femmes de fort tempérament placées à la tête de congrégations qui s'internationalisent rapidement ; il convient d'ajouter pourtant que ce conflit est singulier par sa durée, par son acuité (usage d'armes spirituelles – privations de sacrements pendant de long mois – pour faire plier la supérieure), par ses péripéties dramatiques.

En quoi cette correspondance peut-elle nous aider, malgré son caractère unilatéral, à mieux comprendre l'affrontement qui, à une époque où le droit des nouvelles congrégations n'est pas encore fixé, voit s'opposer la légitimité d'un évêque soucieux de contrôler l'ensemble de la vie religieuse de son diocèse et en particulier les congrégations de statut diocésain, comme l'est celle d'Anne-Marie Javouhey, à la légitimité d'une fondatrice, reconnue telle et donc apte de par son charisme – si certaines règles canoniques sont respectées – à diriger sa congrégation ? Sans doute d'abord en restituant la dimension proprement géographique de l'affrontement : l'évêque d'Autun veut diriger la congrégation parce que la maison mère (Cluny) se trouve sur son territoire, et que son diocèse est un espace nouvellement redessiné (en 1822) et donc encore mal contrôlé. La fondatrice répond de deux manières complémentaires à cette prétention, à ses yeux injustifiées : d'abord par la mise en place de noviciats de substitution, créant, pour contrer les offensives probables de l'évêque d'Autun, une multipolarité potentielle qui anéantirait – au moins amoindrirait considérablement – son pouvoir d'intervenir lié au contrôle de la maison mère ; et surtout par son itinérance, soit à travers la France soit surtout de par le monde, voire même par son excentration la plus totale en Guyane : au moment où le conflit est à son apogée, elle revendique ainsi le contrôle de sa congrégation parce qu'elle seule, qui vit sur sa marge la plus extrême a pu en prendre la véritable dimension. Imaginons, pour comprendre son audace, un Ignace qui aurait été en même temps un François Xavier et aurait gouverné pendant des années la Compagnie de Jésus à partir des ports de l'Inde !

L'analyse de la correspondance d'Anne-Marie Javouhey met surtout en lumière les trois éléments spécifiques qui alimentent le conflit et expliquent pour partie son âpreté. Le premier est lié à la tâche dévolue dès 1817 à la congrégation de fournir du personnel enseignant – et hospitalier bientôt – pour les colonies et, en conséquence aux rapports étroits que la fondatrice entretient avec le Ministère de la Marine qui alors s'occupe de ces territoires lointains. Anne-Marie Javouhey, comme d'autres congrégations à leurs débuts, mais plus longuement et plus visiblement qu'elles, prend appui sur les pouvoirs publics non seulement pour ramener des dissidentes lointaines à resipiscence (Île Bourbon) mais surtout pour faire pièce à la tentative de mainmise épiscopale sur son œuvre. Euphrasie Pelletier (Bon Pasteur) et Sophie Barat (Sacré-Cœur), à la même époque, cherchent pareillement des appuis pour résister à leurs évêques ; mais elles ont en principe le soutien de Rome qu'Anne-Marie Javouhey ne sollicite que tardivement ; elles disposent aussi d'aides moins visibles, mais plus assurées : la première se sert efficacement de ses relations aristocratiques, bienfaiteurs et premières sœurs ; la seconde, de ses réseaux cléricaux, particulièrement de ses liens avec la Compagnie de Jésus : de quoi dans l'un et l'autre cas contenir les attaques épiscopales. Anne-Marie Javouhey ne peut compter que sur la protection de l'administration, ce qui la rend plus vulnérable aux yeux d'un évêque décidé de faire appliquer son bon droit.

Un second élément peut avoir tout particulièrement avivé les conflits. Anne-Marie Javouhey, comme l'on dirait aujourd'hui en terme imagée, *franchit la ligne jaune :* en effet elle peut donner l'impression qu'elle empiète sur le territoire propre de l'évêque en intervenant directement dans le champ sacerdotal. Elle le fait de trois manières simultanées qui sont autant de crimes de lèse-majesté cléricale : d'abord en mettant rudement en cause la qualité des prêtres qui exercent leurs ministères dans les colonies ; en second lieu en envisageant de leur substituer une congrégation, les Pères de Saint-Joseph, qui paraît être sous sa dépendance ; enfin en tentant de former un clergé indigène, qu'elle recrute en Afrique et pour lequel elle ouvre une filière de formation avec l'aide d'un prélat qui couvre son expérience. Autant de manières de mettre en cause le monopole de la gestion et de la *production* du clergé, auquel un évêque ne peut pas ne pas être particulièrement sensible.

Toutefois ce qui sans doute a le plus contribué à exacerber le conflit – même si cela a été aussi sa force – est sa gestion familiale de la congrégation. On sait comment Anne-Marie Javouhey, longtemps absente de Paris, gouvernait par l'entremise de ses trois sœurs et bientôt de ses nièces. Des

cas semblables de mobilisation familiale, à la création des congrégations nouvelles, ne sont pas rares ; plus tard et dans un autre contexte, la famille Martin a pu aussi contrôler le Carmel de Lisieux ; mais la mobilisation de la famille Javouhey (sans parler du père dès le début, d'un frère ensuite, puis des neveux) représente un sommet rarement atteint dans la confusion du familial et de l'institutionnel. C'est, pour elle, une pratique qui lui paraît normale et dont elle ne se cache nullement. N'écrit-elle pas de Mana durant la période de conflit : « Cette nouvelle m'a décidé à prendre un congé et à aller en France, terminer avec mes trois sœurs des affaires qui ne me laissent pas de répits et que nous ne pouvons bien régler que de concert. »

Or ce gouvernement familial est utilisé comme une arme contre l'évêque d'Autun : non seulement celui-ci a toujours en face de lui une Javouhey qu'il ne peut en rien détacher de la fondatrice, mais encore il sait que toute tentative d'utiliser le refus de recevoir des novices comme arme de dissuasion dans sa lutte avec la fondatrice entraînerait une riposte immédiate par le déplacement du noviciat sur tel ou tel autre site de substitution déjà préparé et sous le contrôle d'un autre membre du clan familial. C'est tactiquement du grand art ! mais on peut comprendre que l'évêque n'apprécie que très modérément cette pratique d'autant plus qu'elle rend plus visible la force d'une sociabilité féminine qui conduit l'ensemble de la congrégation à faire corps avec la fondatrice et sa famille : jamais effectivement la revendication à l'autogestion de fait d'une congrégation de femmes n'a été poussée aussi loin. Ne récrivons toutefois pas l'histoire en dressant le portrait d'une Anne-Marie Javouhey invulnérable et victorieuse en tout temps. Ce serait oublier que l'affrontement a commencé par une défaite : l'évêque la contraint à l'été 1835 à signer un texte modifiant profondément les statuts de la congrégation. Certes elle se ressaisit vite, dénonce sa signature extorquée sans qu'elle ait pu consulter son Conseil, prend des mesures conservatoires... et part bientôt à Mana. Cette femme de caractère a du mal à se pardonner à elle-même ce qu'elle estime être une faute grave qui aurait pu mettre en péril son œuvre et elle s'imposera pour l'expier ce long exil guyanais de sept ans, à moins qu'elle n'ait là choisi un refuge où elle est assurée d'être pour un temps inexpugnable.

Mana ! Justement l'œuvre dans l'œuvre. Il faudrait ici encore, pour en comprendre l'importance, disposer de l'ensemble des sources : mais là au moins les lettres et rapports, de 1837 à 1840 notamment, permettent de voir la genèse de l'œuvre, ses progrès, sa réalisation, d'en apprécier aussi les limites.

1834, le projet : « Il est question de faire dans la Guyane française, près de Mana, un asile pour placer les Nègres qu'on destine à la liberté, pour les

instruire, les diriger pendant cinq ou sept ans, avant de les rendre entièrement libres ; ils serons dirigés par des lois religieuses à l'instar du Paraguay. Il y aura un protecteur blanc qui est désigné : c'est Javouhey. Dans chaque village il y aura un établissement de Pères et de Sœurs Saint-Joseph. Les villages ne seront que de cent ménages à peu près. [...] Nous avons de beaux modèles dans les Noirs que nous avons achetés : ils sont dirigés comme s'ils étaient libres [...]. Nous ferons venir des femmes du Sénégal pour légitimer les mariages et améliorer les mœurs ; on leur fera des instructions suivies sur la religion. Il n'y aura aucun mélange de Blancs, tous seront noirs, les chefs noirs, le protecteur [sera le] seul blanc » (L277). Si l'idée qui a présidé aux fameuses réductions jésuites retrouve vigueur (civiliser les peuples sauvages en les isolant, en les christianisant et en leur donnant un encadrement strictement clérical) sa réalisation est évidemment différente : l'expérience s'applique non aux Indiens mais aux Africains, transplantés, anciennement ou tout récemment – sans parler d'un déplacement supplémentaire de femmes ; elle se fait sous le contrôle de l'administration (non contre elle) et avec un encadrement féminin (et non masculin) ; elle concerne de petits effectifs – quelques centaines de personnes – et un laps de temps plus court, dans la mesure où Mana est le noviciat d'une liberté dont l'apprentissage se réduit à quelques années, même si l'issue doit être une colonisation réussie.

Destinée en principe aux Africains, transportés en Amérique comme esclaves mais passés sous le contrôle de leurs libérateurs anglais et français, la colonie de Mana s'agrège aussi des enfants, des esclaves locaux rachetés par la congrégation. Le but est bien la régénération morale et physique, à l'abri de la contamination des colons. L'idéal est de transformer les esclaves contraints à travailler en propriétaires, travaillant librement pour eux-mêmes. Les premiers contingents sont envoyés par l'administration en 1836 et 1837 ; en 1840 Anne-Marie Javouhey peut faire un premier bilan détaillé au moment de la libération des premiers esclaves. « Lors de leur arrivée à Mana, ils sortaient des fers. [...] Ils pensaient que leur qualité d'hommes libres leur donnerait la faculté de vivre sans aucun souci, sans aucun travail ; ils soupiraient donc après le terme de leur engagement... Mais des précautions avaient été prises [...] en leur donnant des idées de bien-être et d'intérêt, nous leur avions fait naître des goûts qu'ils ne croyaient pas capables de concevoir. Nous leur remettions une propriété à chacun, une portion de terre à soigner et à faire fructifier ; ce terrain, ils l'avaient préparé eux-mêmes, avec l'assurance que c'était pour eux ; ils le recevaient en bon état ; ils l'avaient convoité, ils en avaient sans doute réglé d'avance l'emploi du revenu. *En devenant libre, ils*

devenaient propriétaires et devaient par conséquent continuer à travailler [souligné par nous] » (L429). Texte presque trop explicite qui vante, avec ce mélange de candeur, de rouerie et de conviction que l'on retrouve en plus d'un rapport d'Anne-Marie Javouhey, la régénération, souhaitée et en voie de réussite, par la religion et par le capitalisme.

L'expérience de Mana est inséparable des utopies communautaires qui trouvent, à la même période, des terrains d'expérimentation dans le nouveau monde, en Amérique du Nord plus que dans celle du Sud. Toutefois, la correspondance d'Anne-Marie Javouhey montre bien que si le site de Mana aussitôt l'attire, c'est paradoxalement pour y faire des expérimentations les plus diverses. Au départ, en 1827, elle y envisage une classique colonisation sur un terrain disponible, effectué par des colons recrutés en France sur contrat, grâce à une participation financière de l'État qui assure l'installation et les vivres pour les débuts ; au terme de leur contrat les colons toucheraient un pécule qui leur permettrait de s'établir à leur compte. C'est sur cette base qu'elle part en 1828 et que s'opère la première colonisation. En 1829, devant ses déboires avec les colons, elle modifie non pas son projet – « notre système colonial basé sur l'esprit d'association et avant tout sur les principes et les sentiments de la religion » – mais ceux auxquels elle envisage de recourir pour le réaliser : « rien ne serait plus favorable que de n'introduire en quelque sorte dans ce pays que de jeunes orphelins des deux sexes. » L'idéal serait donc de commencer avec cinq cents orphelins (trois cents garçons et deux cent filles) de treize à quinze ans, aptes à la culture, encadrés par cent sœurs, « trente ouvriers, cinquante cultivateurs, vingt pasteurs suppléants d'ouvriers ». Au terme, si tout marche bien, on pourrait prévoir « quatre villages contenant chacun mille orphelins des deux sexes » (L206).

En 1830, après la Révolution de Juillet et la flambée d'anticléricalisme qui l'accompagne, Anne-Marie Javouhey, toujours sur place, se demande si Mana n'a pas été providentiellement choisi afin de devenir « un asile pour recueillir les débris d'un si triste naufrage » : puisqu'« en France la foi s'éteint elle [la foi] va porter son divin flambeau dans les déserts, parmi les sauvages qui ne l'ont pas méprisée ». Mais Anne-Marie Javouhey n'est pas femme à se complaire dans une vision catastrophique : « Nous sommes prêtes à recevoir tous ceux et celles qui veulent conserver la foi de nos pères, servir Dieu en esprit et en vérité ; nous sommes loin des méchants, sur la frontière d'un pays étranger à la France, et catholique. Nous pourrions établir un séminaire, un noviciat sans être à charge à personne. Nous avons des vivres pour trois cents personnes ; nous pouvons les augmenter à proportion des besoins, les bâtiments

de même » (L222). Incontestablement le spectre d'une Révolution qu'elle a connue dans sa jeunesse ne cesse de la hanter (« je crains toujours qu'on demande le serment aux prêtres », écrit-elle dans la même lettre) ; Mana, par un surprenant paradoxe, devient en 1830 un lointain et accueillant refuge dans une Guyane qui, sous le Directoire, a été, pour ceux qui étaient passibles des rigueurs de la loi, prêtres notamment, un lieu de déportation meurtrière.

Ce n'est donc qu'en 1834/35 que la nouvelle destination de Mana s'impose à la fondatrice : elle se substitue aux précédentes qui ont échoué ou qui n'ont pas même trouvé un début de réalisation. Pourtant cette généalogie n'est pas sans intérêt pour comprendre la signification de l'expérience ultime. Des colons adultes aux orphelins, des Européens aux Africains, on peut remarquer la gradation dans la radicalité : il faut trouver les éléments les plus purs de toute corruption, pour pouvoir les éduquer ; mais cette éducation est bien aussi une *civilisation* : et Mana doit être la démonstration en acte de l'efficacité du christianisme à *civiliser* puisqu'il est capable d'amener à une vie d'homme libre et de propriétaire, d'anciens esclaves. Nulle part peut-être n'est plus visible l'ambivalence du catholicisme vis-à-vis du monde moderne : corrompu et corrupteur parce qu'il rejette la vraie religion ; porteur cependant des valeurs de la modernité (*la* civilisation) s'il inclut la religion.

On peut lire la correspondance d'Anne-Marie Javouhey par piété, par dévotion ; on peut aussi s'y aventurer pour le plaisir de partager les aventures matérielles et spirituelles d'une femme surprenante et entreprenante. Pour elle toutefois, les termes indispensables de modernité ou d'archaïsme sont souvent inadéquats, car elle est tout à la fois ou différemment selon les cas, *moderne* et *archaïque*. On préférerait à tout prendre user d'un autre couple de qualificatifs, bien qu'ils ont l'inconvénient de renvoyer davantage à la subjectivité de l'observateur, et parler plutôt d'étrangeté et de familiarité. Elle nous est plus lointaine peut-être par la mise en *œuvres* multiples de sa foi, par son pessimisme foncier générant, comme par compensation, un activisme presque outrancier ; nous sommes davantage de plain-pied avec elle à cause de son indépendance de jugement, de sa conviction toujours présente et jamais mise en avant, de sa capacité enfin à répondre aux sollicitations de l'instant : elle nous rejoint en effet par son sens aigu de la nécessité d'agir de par le monde et dans l'urgence.

Au fait, Anne-Marie Javouhey est-elle si *hors norme* qu'après avoir été béatifiée en 1950, elle n'ait point encore rejoint le panthéon bien fourni des fondatrices canonisées ? Et pourtant, en termes de communication, c'est sans doute l'une des rares fondatrices du XIX^{e} siècle qui serait susceptible, d'elle-même, de parler à notre temps.

Mémoire Spiritaine, n° 2, novembre 1995, p. 143 à 149.

Aux origines de la lettre apostolique de Grégoire XVI *In Supremo (1839)*

*François Renault**

Le premier numéro de Mémoire Spiritaine *publiait un texte important sur l'attitude de l'Eglise concernant la traite des esclaves : la lettre apostolique* In Supremo *du pape Grégoire XVI datée du 3 décembre 1839. Nous voudrions évoquer les circonstances de sa publication en nous basant sur quelques dossiers des archives vaticanes restés jusqu'à présent, à notre connaissance, encore inexploités.*

En 1807, l'Angleterre interdisait la traite des esclaves à ses nationaux. Elle prit ensuite la tête d'une lutte internationale contre ce trafic en insistant auprès des autres Puissances coloniales pour qu'elles adoptent la même mesure et signent avec elle des accords destinés à rendre la répression plus efficace. Quelle que fût la part d'autres motivations d'ordre politique ou économique, des résultats substantiels furent acquis et, dans les années 1830, la pro-

---

* François Renault, des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). Archiviste général de sa société à Rome après avoir été professeur à l'Université d'Abidjan, François Renault est l'auteur de nombreux travaux historiques sur l'Afrique centrale et orientale. Il s'est spécialisé dans les études sur le cardinal Lavigerie et sur l'histoire de la traite des esclaves en Afrique. Principales publications : *Lavigerie, l'esclavage africain et l'Europe,* (Paris, de Boccard, 1971, 2 tomes) ; en collaboration avec Serge DAGET, *Les traites négrières en Afrique* (Paris, Karthala, 1985) à compléter par sa récente mise à jour sur cette question : « Essai de synthèse sur la traite transsaharienne et orientale des esclaves en Afrique », p. 23-44 dans l'ouvrage collectif *La dernière traite. Fragments d'histoire en hommage à Serge Daget*, présentés par H. Gerbeau et E. Saugera, Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer, 1994 ; *Le Cardinal Lavigerie, 1825-1892,* L'Église, l'Afrique et la France (Paris, Fayard, 1992).

hibition était générale dans les pays occidentaux. Elle heurtait cependant de puissants intérêts, et une traite illégale active continuait à s'exercer grâce à maintes compromissions. Cette question a été spécialement étudiée par un chercheur dont nous déplorons la disparition prématurée, Serge Daget. Il a retrouvé, entre autres, dans les archives du Foreign Office à Londres des notes faisant état d'une démarche entreprise en 1839 auprès du Saint-Siège en vue d'une déclaration papale qui stimulerait les Puissances catholiques (en fait Espagne, Portugal et Brésil) à faire preuve de plus d'énergie en cette matière. D'après ces mêmes documents, le pape s'y résolut, mais sous la *pression*, et il se montra furieux que l'initiative en vienne d'un gouvernement hérétique[1]. Dans une thèse récente, Alphonse Quénum, qui a pourtant travaillé sous la direction de S. Daget, ne partage pas cet avis et ne peut croire que l'acte papal ait trouvé son origine à Londres[2]. Réflexion logique en apparence, mais qui ne se fonde pas sur une véritable recherche[3].

Or un dossier existe sur ce point précis dans les archives vaticanes de l'ancienne congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires : la *Ponenza* rédigée à la suite de la démarche anglaise[4]. On n'y trouve malheureusement pas les documents préparatoires à la rédaction de la lettre apostolique elle-même. De leur côté, les papiers personnels de Grégoire XVI, conservés à *l'Archivio segreto vaticano* ne comportent rien sur ce sujet. Le dossier existant nous en fournit néanmoins les principaux éléments. Pour le comprendre, il faut cependant définir tout d'abord le sens d'un terme un peu technique. Les cardinaux membres d'une congrégation se réunissaient une fois par mois pour débattre des principales affaires en cours et soumettre au pape la décision à prendre. L'un d'eux était auparavant chargé, pour l'information de ses collègues, de faire le point de la question d'après les antécédents historiques et les circonstances du moment. C'est ce document que l'on appelait *Ponenza :* il constitue souvent, avec les documents annexes, une source précieuse d'informations. Revenons maintenant à la lettre apostolique de Grégoire XVI.

---

1. S. DAGET, « A Model of the French Abolitionist Movement and its Variations », *Anti-Slavery, Religion and reform,* ed. by Christine Bolt and Seymour Drescher, Folkestone, Dawson, 1980, p. 73.

2. A. QUÉNUM, *Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XV^e^ au XIX^e^ siècle,* Paris, Karthala, 1993, p. 239.

3. L'auteur affirrne avoir *vainement cherché* dans les archives vaticanes *(op. cit., p.* 236). Réflexion surprenante puisque des documents importants existent : voir les notes suivantes.

4. Vatican – Arch. de la congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires : Inghilterra, Posiz. 40, fasc. 15. Cette congrégation était alors de fondation récente. Créée lors de la Révolution française pour faire face à la situation sans précédent que l'Eglise connut alors, elle subsista ensuite avec la fonction de traiter des affaires liées aux relations avec les gouvernements.

Le 13 juillet 1839, le sieur Aubin, représentant officieux du gouvernement anglais à Rome, adressait au Secrétaire d'Etat une lettre sur le commerce des esclaves. L'Angleterre, précisait-il, a fait beaucoup pour la répression d'un tel trafic et elle a même obtenu le concours de *beaucoup de Puissances chrétiennes*. Pourtant certains gouvernements montrent une grande réticence, et ils sont *en communion spirituelle avec le Siège romain* . Une déclaration du pape contribuerait à les convaincre de la nécessité d'une attitude plus coopérative, et un bien considérable s'ensuivrait pour l'avenir du continent africain. Le pape devait-il répondre à une telle demande ? Si la question de fond ne laissait aucun doute, la réponse n'était pas évidente à cause de la montagne de méfiance qui séparait alors l'Angleterre et le Vatican. Pourtant, sur cette même question, leurs rapports avaient connu des hauts et des bas depuis la chute de l'empire napoléonien. Un retour en arrière s'avère à cet égard éclairant.

En 1814, le cardinal Consalvi entreprenait une tournée des capitales européennes pour obtenir des garanties sur la restitution des Etats pontificaux dans le remodelage de l'Europe préparé par les diplomates. Il se rendit à Londres, et l'accueil déférent qu'il reçut le frappa vivement. Lors d'une longue entrevue avec le secrétaire au Foreign Office, lord Castlereagh, celui-ci demanda à son interlocuteur l'appui de la diplomatie pontificale lors du congrès qui devait se tenir à Vienne, afin qu'une décision internationale soit prise d'une interdiction immédiate de la traite des esclaves[5]. Après en avoir référé à Rome, Consalvi reçut pour instructions d'agir dans ce but. « Je pense, ajoutait le pro-Secrétaire d'Etat Pacca, que cela pourra déplaire à d'autres Puissances, principalement à l'Espagne et au Portugal, mais nous ne devons pas pour autant nous retenir de promouvoir une urgence qui, indépendamment de la satisfaction accordée à l'Angleterre, est conforme aux principes de justice et d'humanité[6]. » Peu après, une lettre du pape, adressée personnellement aux souverains de France, Espagne et Portugal, insistait dans le même sens[7]. Cependant, nous n'avons pas trouvé trace d'une intervention de Consalvi

5. Consalvi à Pacca, 5 juillet 1815 ; Arch. Segreto Vaticano, Segreteria di Stato, Esteri, busta 385.
6. Pacca à Consalvi, minute sans date ; *ibid.*
7. Breve di Pio VII ai Re di Francia, di Spagna, non che al Reggente del Brasile, come realmente ebbe corso, 20 settembre 1814, document n° VI annexé à la *Ponenza. L'Africa Pontificia,* éditée par Savino Palermo (Ediz. Dehoniane, Roma, 1993) cite ce document (t. I, col. 197-198), mais sans mentionner que le même texte a été envoyé à d'autres souverains. Le régent du Brésil était alors le roi du Portugal João VI réfugié dans cette colonie à la suite de la conquête napoléonienne. L'incise *come ebbe realmente corso* se réfère à un premier projet de lettre rédigé à l'intention des mêmes destinataires en date du 20 août 1814, mais non envoyé : document n° VII annexé à la *Ponenza.*

lors du congrès lui-même, en janvier-février 1815, quand se réunit la commission chargée d'en débattre. Finalement, par suite de vives oppositions, le congrès n'arrêta aucune mesure interdisant la traite et accoucha seulement d'une déclaration d'intention sans engagement précis. Mais ce qui nous intéresse concerne les rapports entre Londres et Rome. Une entente s'était ébauchée dans ce domaine entre ces deux capitales. Allait-elle se poursuivre ?

Non, car on assista quelques années plus tard à un retournement complet. En 1822, se tint à Vérone, dans le cadre de ce que l'on appelait alors le *concert européen*, un congrès destiné à mettre au point une riposte adéquate pour mater la révolution en Espagne. Canning, successeur de Castlereagh au Foreign Office, voulut profiter de cette occasion pour relancer le problème de la traite des esclaves et obtenir de ses partenaires la conclusion d'un accord en vue d'une répression plus efficace. Il pensa préparer le terrain auprès des Puissances officiellement catholiques et toujours réticentes en ce domaine, en proposant au Secrétaire d'Etat l'idée que le pape émette une ferme déclaration condamnant le trafic de chair humaine. Son destinataire était Consalvi, et Pie VII régnait encore. Les mêmes hommes qui assumaient ces responsabilités en 1814 n'allaient-ils pas répondre d'une façon aussi positive qu'à cette époque ? Si Canning l'espérait, il fut déçu. A Rome, l'examen de sa demande fut soumis à la congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires. Les cardinaux membres ne semblent pas avoir été consultés, et le secrétaire Caprano exprima seul son avis dans un long mémoire dont une bonne partie laisse fort mal à l'aise un lecteur d'aujourd'hui. Quand on considère les souffrances causées par la traite des Noirs, affirmait-il, on devrait souscrire à une telle demande. Mais il faut se souvenir que l'origine de son abolition remonte aux philosophes du XVIII[e] siècle, ennemis de la religion et insensibles à la misère des esclaves quand il s'agissait de chrétiens détenus dans les pays barbaresques. Même contradiction de la part de l'Angleterre qui, tout en se réclamant ailleurs des principes de la justice pour tous, interdit chez elle l'exercice des droits politiques aux catholiques. On ne peut d'autant moins s'aligner sur eux que, d'après l'opinion des théologiens et canonistes les plus compétents, l'esclavage n'est pas en lui-même contraire au droit naturel : par le fait que l'Ancien Testament le règlemente, il en sanctionne le principe. D'autre part, un acte pontifical de prohibition, sous forme de déclaration générale, compromettrait les intérêts coloniaux des Français, Espagnols et Portugais. Il faudrait plutôt procéder par l'envoi de brefs aux souverains de ces trois pays. De tels documents n'auront sans doute pas beaucoup d'effet, mais ils montreront à l'Angleterre que le pape a usé de son

influence dans le sens souhaité[8]. Pie VII suivit-il ce conseil un peu cynique qui ne l'engageait pas à grand-chose ? Il ne semble pas, et la démarche de Canning resta finalement sans réponse. Resterait à expliquer les raisons de ce raidissement survenu à Rome. Comment, en outre, des intérêts coloniaux, dont le respect n'apparaissait pas suffisant en 1814 pour éluder un grave problème, étaient-ils maintenant avancés parmi les motifs de se taire ?

Ces antécédents étaient utiles à rappeler car ils font ressortir la nouveauté de la situation créée en 1839. Pour la première fois, l'affaire fut discutée par la commission des cardinaux membres de la congrégation des Affaires Ecclésiatiques Extraordinaires, et non plus examinée par son seul secrétaire. De leur côté, les cardinaux remarquèrent avec satisfaction que le gouvernement anglais procédait par une démarche officielle, ce qui n'avait pas été le cas auparavant : proposition exprimée oralement en 1814 et, en 1822, Canning avait simplement adressé à Consalvi une lettre personnelle. D'autres démarches avaient suivi, mais informelles de la part de personnes sans mandat bien déterminé. La lettre du sieur Aubin présentait un tout autre caractère. Que lui répondre ? Ce fut l'objet de la *Ponenza* évoquée plus haut. Certes, concédait-on, les arguments ne manquent pas pour affirmer la légitimité de l'esclavage et, en conséquence, du moins dans une certaine mesure, les pratiques de traite, mais on ne peut les accepter : « Tous ces arguments, qui tendent plutôt à excuser qu'à justifier l'esclavage et le commerce des Nègres, trouvent leur réponse et sont contredits par les plus compétents parmi les écrivains et théologiens ». Saluons au passage le recours à ces éminents spécialistes appelés en renfort en 1822 pour prouver la légitimité de l'esclavage et invoqués maintenant pour soutenir le contraire... C'est d'ailleurs, poursuivait-on, la position prise à plusieurs reprises par le Saint-Siège : les papes Paul III en 1537, Urbain VIII en 1639, le Saint-Office en 1686 et 1733 et, plus récemment, Pie VII en 1814 : « Il semble qu'une route est ouverte pour la promulgation d'un acte nouveau indépendamment de toute impulsion reçue à ce sujet ». La commission proposait donc de répondre de façon positive à la demande anglaise tout en sauvegardant les formes d'un acte spontané.

Elle examina ensuite les procédures à suivre. Fallait-il, comme en 1814, s'adresser aux souverains catholiques ? La situation, depuis lors, avait profondément changé. Les troubles graves surgis en Espagne (guerres carlis-

8. Vatican – Arch. de la congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires, Inghilterra, Posiz. 29, fasc. 9.

tes) et au Portugal (révolte des *septembristes* radicaux) avaient entraîné l'interruption des relations avec le Saint-Siège[9]. Comme de nombreux esclaves débarquaient encore en Amérique, il aurait fallu s'adresser également aux divers Etats répartis sur ce continent : en fait, ceux constitués à la suite de l'indépendance des anciennes colonies espagnoles et portugaises, les Etats-Unis non catholiques étant exclus. Mais ces nouveaux gouvernements n'avaient pas encore établi de rapports avec le Vatican ou même ne l'envisageaient nullement. N'ayant pas à leur tête de souverains officiellement catholiques, les procédures traditionnelles ne pouvaient plus s'appliquer. Un texte destiné aux chefs d'Etat risquait ainsi de se perdre faute de destinataire. Devait-on alors prendre position sous forme d'une lettre envoyée aux évêques comme Paul III l'avait fait en 1537 ? Mais l'on risquait, dans ce cas, de soulever l'irritation de gouverments susceptibles sur le respect de leur indépendance toute fraîche, comme si on voulait la méconnaître. La meilleure procédure semblait donc être celle proposée par le gouvernement anglais : une déclaration publique d'ordre général. Le pape Grégoire XVI adopta ces conclusions et, un mois plus tard, promulguait la lettre apostolique *In Supremo*.

Cet acte papal important fut donc émis à la suite d'une démarche du gouvernement anglais, comme l'affirme S. Daget. Doit-on pour autant suivre l'interprétation de ce dernier d'une *pression* exercée sur le Saint-Siège ? Il ne semble pas. D'une façon générale, ce genre de manœuvre a pour effet de provoquer à Rome l'effet inverse de celui recherché et, dans ce cas précis, rien ne l'indique dans les documents des archives vaticanes. Le ton de la *Ponenza* est serein, et les expressions de condamnation de la traite des esclaves ne paraissent pas feintes. D'autre part, si l'on répondait avec une relative promptitude à la proposition du gouvernement de Londres, c'est que, de ce côté également, la situation avait évolué à la suite d'un acte de grande importance : l'émancipation des catholiques décidée en 1829. Il n'en reste pas moins que la lettre apostolique *In Supremo* ne résulta pas d'une réflexion interne, mais d'un appel de l'extérieur. La commission des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires précise par deux fois qu'il faut taire cette origine pour donner les apparences d'un acte spontané : sans doute regrettait-elle que ce ne fût pas le cas. A ces regrets, d'autres pourraient s'ajouter. On constate en effet une attitude peu cohérente, et parfois contradictoire, de la part

9. La France n'est pas prévue en tant que destinataire. La raison s'en trouve probablement du fait que son souverain Louis-Philippe n'était plus le *Roi Très-chrétien*. D'autre part, elle poursuivait depuis 1831 une politique de répression efficace contre la traite qui ne justifiait plus un rappel sur cette question.

du Saint-Siège, durant cette période au cours de laquelle s'élabora l'interdiction et la répression d'un vaste fléau. Pourquoi n'y attacha-t-il qu'un intérêt sporadique ?

Les éléments énumérés ci-dessus résultent seulement de sondages opérés dans les archives vaticanes, et laissent bien des questions en suspens. Une enquête systématique reste à faire, et nous voudrions espérer que ce bref article donne à un chercheur le désir de l'entreprendre.

En attendant un courrier des lecteurs...

Dans le prochain numéro, nous avons l'intention de donner la parole à nos lecteurs à partir des réactions qui seront parvenues au cours de cette première année de Mémoire Spiritaine. *En attendant, nous reproduisons de larges extraits d'une lettre reçue d'un lecteur de Saint-Étienne. Nous ne le connaissons pas. Il a trouvé par hasard le premier numéro de la revue, et il donne ses impressions. Nous encourageons vivement tout le monde à faire de même, que ce soit pour exprimer des regrets, des louanges ou des souhaits...*

Saint-Étienne, le 5 octobre 1995

Messieurs,

Répondant à l'invite que vous formulez pour obtenir des réactions de lecteur, même si le lecteur ne prévoit pas de s'abonner à la revue (dont pour ma part j'ai eu dans les mains, il y a quelques jours le n° d'avril 1995), je me permets de vous dire l'intérêt qu'a provoqué en moi la lecture de *Mémoire Spiritaine.*

Belle revue, de présentation soignée, qui annonce clairement son idée fondamentale pour l'avenir et qui, en outre, cite comme probable la naissance ultérieure d'une collection d'ouvrages qui viendront constituer un véritable rayon de bibliographie.

Quant au contenu de cette livraison d'avril sur *l'importance des ancêtres pour inventer l'avenir,* le sujet est clairement présenté et n'a pas besoin de justification tellement est évidente l'option des rédacteurs et son bien-fondé. Pour quelqu'un qui n'avait jamais eu l'occasion d'approcher votre congrégation, les citations de noms propres, notamment pour la période des origines de la congrégation, sont des nouveautés dans lesquelles le plus intéressant est ce qui recoupe d'autres éléments de connaissance (par exemple, tout ce qui est dit sur l'Aa et la participation de l'Aa à l'œuvre des Petits Savoyards d'une part, à la visite des malades de l'autre).

Est spécialement intéressante également la citation complète de certains articles du règlement de la famille religieuse avec la mention d'une dévotion spéciale à la sainte Vierge sous la protection de laquelle sont offerts au Saint-Esprit tous les efforts des *écoliers*. C'est de l'Aa que la Congrégation du Saint-Esprit a reçu, entre autres, son inspiration missionnaire.

A propos des publications actuelles nombreuses dans les quotidiens catholiques ou dans les hebdomadaires ou mensuels, pourquoi ne parle-t-on pas de manière insistante du rôle de Libermann, un ancêtre dans l'Église et la famille? Il y aurait une revendication légitime à formuler pour que la mémoire spiritaine apparaisse dans les innombrables références dont l'actualité fournit la matière dans toutes sortes de publications. (...).

Je vous prie de croire, Messieurs, à mes sentiments très respectueux.

J.Q.

Pierre KALCK, *Barthélemy Boganda. Elu de Dieu et des Centrafricains*, Sépia, Collection Sépia Poche, Saint-Maur-des-Fossés, 1995, 224 pages.

Comment est-il possible qu'il ait fallu attendre trente six ans après la mort de Boganda pour voir paraître sa première biographie ? Pourquoi ce long silence sur un personnage politique de pareille envergure ? Difficile ici de répondre brièvement à cette question... Mais grand merci à Pierre Kalck de nous donner cette courte mais dense biographie du fondateur de la République centrafricaine.

Certes, personne n'était plus qualifié que l'auteur pour nous retracer le portrait de cette figure emblématique de la R.C.A. Docteur en droit et en lettres, auteur de nombreux ouvrages sur le Centrafrique, Pierre Kalck fut administrateur en Oubangui-Chari, professeur et directeur dans diverses Ecoles d'administration, président de tribunal administratif. Malheureusement, certains de ses ouvrages ont été édités dans des collections en anglais, mais pas encore publiés en français : en particulier son Dictionnaire historique de R.C.A. et sa Bibliographie centrafricaine.

L'auteur nous mène tout au long du déroulement de la vie de Barthélemy Boganda (1910-1959), mais il a aussi le souci de souligner le contexte colonial de l'Oubangui de cette époque, avec les excès des sociétés concessionnaires, l'énergique répression du soulèvement de Karinou (ou guerre de Kongo Wara en 1928-1931), et les méfaits du Code de l'Indigénat qui donnait de larges pouvoirs judiciaires aux administrateurs.

Boganda est un enfant de la Lobaye, région forestière du sud centrafricain, mais on peut dire aussi qu'il est un enfant des pères spiritains : recueilli à l'orphelinat de Mbaïki, il est interne à la mission de Bétou, sur le fleuve Oubangui, puis à Saint-Paul des Rapides à Bangui, où il reçoit le baptême. Le Préfet apostolique, le Père Jean-René Calloc'h, l'oriente vers la prêtrise et l'envoie se former successivement à Kisantu (Congo belge), à Brazzaville et à Yaoundé. Ayant hésité un moment à demander son admission chez les spiritains, il devient, le 27 mars 1938, le premier prêtre diocésain de l'Oubangui-Chari. Dans son ministère pastoral, Boganda possède un statut spécial, un règlement qui le marginalise un peu par rapport aux missionnaires. C'était la mentalité de l'époque et l'abbé en souffrit.

En 1946, Mgr Grandin, vicaire apostolique de Bangui, ne voyant aucun laïc capable, comme député, de défendre les intérêts de l'Eglise, propose à Boganda de se présenter : il est facilement élu et part pour la France. L'auteur décrit la vie politique de Boganda avec ses tâtonnements, ses victoires et ses échecs.

A partir de 1948 environ, Boganda vit maritalement avec Mlle Michelle Jourdain, sa secrétaire parlementaire qu'il épousera en 1950. Mgr Cucherousset, le nouveau vicaire apostolique, est obligé de le sanctionner canoniquement par la peine de la *suspense*. Désormais le soutien de la Mission catholique lui fera défaut lors des élections suivantes. Mais jamais l'évêque n'écrira que *voter Boganda, c'est faire un péché mortel,*

De Gaulle et Boganda.
Dessin sur une case de chef aux Mbrès,
par Jérôme Ramedane.
En haut à droite, on peut lire :
M^r Boganda
Député maire de Bangui
Directeur politique et grand
conseiller de l'A.E.F.
Président fondateur de la R.C.A.
Vive le président de la communauté
Vive la République centrafricaine

(comme l'insinue le texte de la page 101). Au contraire, Mgr Cucherousset se maintiendra, dans ses paroles et dans ses lettres circulaires, dans une grande réserve et dans un respect des opinions que certains membres de son clergé n'observeront pas toujours. J'accueille avec beaucoup de joie la sortie de ce petit livre de poche, en attendant la publication d'études plus fouillées rédigées par des auteurs français ou centrafricains, en attendant aussi la parution des textes de Boganda préparés par le professeur Jean-Dominique Pénel qui a réalisé d'importantes recherches dans de multiples directions.

Madame Boganda, jusqu'à présent demeurait très distante vis-à-vis des historiens. Peu de temps avant sa mort (en septembre de cette année) elle m'a exprimé son jugement positif sur cet ouvrage et m'a dit sa disponibilité à ouvrir ses archives personnelles aux chercheurs.

Je souhaite que très nombreux soient les Centrafricains qui lisent cette biographie. Pour beaucoup d'entre eux, Boganda est devenu un mythe, et il est bon qu'ils découvrent qu'il fut un homme de son temps, avec ses grandes qualités, mais aussi ses limites. Mais cet ouvrage intéressera aussi un public beaucoup plus large, ceux qui ont souci de connaître comment l'Afrique centrale a cheminé vers son indépendance.

Bien sûr, la grande question qui préoccupe le plus les Centrafricains, c'est celle de la disparition de Boganda : accident ou attentat ? Pierre Kalck tente d'y répondre. Souhaitons qu'un jour la vérité soit connue, mettant fin aux rumeurs fantaisistes invérifiables...

Ghislain de Banville, spiritain

René DEVERDUN, *Jérôme Ramedane, peintre centrafricain,* Préface d'Yvon Audouard, Sépia, 1995, 64 pages.

Il y a quelques années, quand, durant mes congés, on me demandait une scéance de diapositives sur la R.C.A., la mission où je travaillais, plutôt que d'utiliser mes photos personnelles, je commentais des tableaux de Jérôme Ramedane. A travers le regard original de ce peintre centrafricain, les spectateurs découvraient les petits villages de savane avec leurs champs de coton, de manioc et d'arachides ; ils souriaient parfois devant les scènes de la chasse, du marché, du dispensaire ou d'un accident de voiture à un carrefour.

Peintre naïf, peintre paysan, peintre animalier, peintre d'histoire, Jérôme Ramedane est tout cela à la fois. Né en 1936, aux Mbrès, il vécut surtout à Kaga Bandoro et à Sibut, où il fut catéchiste. Il eut la chance de rencontrer sur sa route M. René Deverdun, un agent du B.D.P.A. (Bureau pour le développement de la Production Agricole), peintre amateur, qui sut l'encourager tout en respectant son style qui fait penser à celui du Douanier Rousseau et ne cherchant pas à imposer une métode de composition. Rentré en France, M. Deverdun organisa un réseau d'amitié autour de Ramedane pour lui permettre de continuer à produire malgré les conditions économiques difficiles de ces dernières années.

A Bangui, il ne fut jamais possible d'organiser une exposition un peu conséquente : les toiles étaient vendues au fur et à mesure et les acheteurs ne résidaient pas longtemps en R.C.A., si bien qu'il était difficile d'en présenter un bon nombre à la fois.

Quatre ans après la mort de Jérôme Ramedane à Sibut (en 1991), M. Deverdun nous propose un beau recueil avec une cinquantaine de reproductions et le récit de cette aventure, de cette amitié. La préface est d'Yvan Audouard qui, en 1979, avait déjà fait connaître Ramedane aux lecteurs de *Balafon*, la revue d'Air Afrique.

M. Deverdun, chercheur passionné par les expéditions d'Emile Gentil avec son petit vapeur le *Léon Blot*, avait demandé au peintre des fresques historiques pour illustrer cette épopée. De mon côté, je lui avais fait composer des tableaux à thèmes religieux : messes dans les chapelles de brousse, veillées mortuaires, etc.

Je souhaite aux futurs lecteurs autant de plaisir que j'en ai eu à méditer devant les tableaux de cet ami, trop tôt disparu. Nous sommes là devant des œuvres vraies, sans fioritures ni arrière-pensée.

Ghislain de Banville, spiritain

Jean de PUYTORAC, *Retour à Brazzaville. Une vie au Congo,* Ed. Zulma, Cadeilhan, 1995, 320 pages[1].

Ce livre est la suite de *Makambo. Une vie au Congo (Brazzaville – M'Bondo*), dont on a fait la recension dans le premier numéro de *Mémoire Spiritaine.* Comme dans la première partie du récit, certains passages font allusion aux missions ou à des missionnaires.

Le frère de Makambo (p. 108) a dû conduire l'administrateur de la circonscription de Madingou (250 km de Brazzaville) qui ramassait et brûlait tous les fétiches de la région (Cela se passe dans les années 30). *Ce sont des ordres,* lui avait dit l'administrateur. – *Des ordres de qui ? – Du gouverneur. – Mais qui est à l'origine ? – Les missionnaires.* Que certains missionnaires aient eux-mêmes ramassé et détruit des fétiches, on ne peut le nier. Que leur influence sur le gouverneur Antonetti ait été assez grande pour lui faire prendre la décison à laquelle il est fait ici allusion... c'est plus douteux. On pourrait, à cette occasion rappeler ce que disait déjà, en 1897, Mgr Carrie aux missionnaires de Mayumba qui se plaignaient de l'hostilité d'une partie de la population : « Si l'hostilité de Banda-Pointe est le résultat de l'enlèvement d'un fétiche, c'est une preuve nouvelle que les missionnaires ne doivent pas enlever de force les fétiches à leurs possesseurs ».

A propos de la rencontre de l'auteur avec le P. Defosses (pp. 232 à 238) et des confidences de celui-ci qui se plaint de son supérieur, le P. Cariou (ces pères sont nommément désignés ; l'orthographe exacte du premier devrait être : Defosse, missionnaire qui fut présent à Liranga entre 1935 et 1937), pourquoi s'étonnerait-on qu'entre missionnaires les relations aient été parfois difficiles ? D'en parler à d'autres, comme le fait le P. Defosse, manquait peut-être à la discrétion, mais pouvait apporter un soulagement. L'auteur accepte de conduire le P. Defosse à la mission belge de Bolobo où ils sont accueillis par le P. Albert. Celui-ci leur fait visiter la mission et les invite à sa table. La mission est bien installée, donnant une impression d'ordre et d'aisance et la table est bien garnie. Que la comparaison avec la *pauvre mission de Liranga* ne soit pas à l'avantage de celle-ci, Puytorac le fait ressortir avec insistance, non sans quelque ironie. Quant au différend entre les missionnaires de Liranga et de Bolobo (qui ne sont pas des lazaristes, mais des scheutistes), concernant la distribution et le port du scapulaire ou la façon d'établir des statistiques pour obtenir de Rome des subsides

1. A propos de la recension, dans le premier numéro de *Mémoire Spiritaine*, du tome 1 des souvenirs de Jean de Puytorac (*Makambo. Une vie au Congo*), je me dois d'apporter une précision. Makambo décrivait sa rensontre (sans indication de date) avec le P. Rigault, qui « venait de renvoyer sa soutane à son évêque ». Je ne voyais pas à qui pouvait s'appliquer cet épisode. En fait, Jean de Puytorac, qui connaissait parfaitement le père en question, ne le désignait pas sous son vrai nom. Respectons sa discrétion, mais précisons qu'il y eut effectivement, en 1926, la défection d'un missionnaire de la région. Son aventure au Congo fut de courte durée. Rentré en France, il s'intégra quelque temps plus tard dans le clergé diocésain.

plus ou moins importants, l'auteur prend un certain plaisir à rapporter ces faits, mais sans en tirer de conclusion désobligeante : « De retour chez moi, dit-il, je pensais à l'œuvre des missions catholiques ou protestantes. Quel serait le résultat de l'introduction d'un Dieu nouveau chez ces populations imprégnées d'autres croyances que je trouvais tout aussi respectables ? » Qui ne se poserait pas cette question avec lui ?

En 1937, Jean de Puytorac entreprend l'installation d'une huilerie à Boko, à près de 150 km au sud-ouest de Brazzaville. De passage à Kinkala (p. 255), il y rencontre un commerçant sénégalais qui lui parle de la situation dans la région : « Les gens du pays sont mécontents, à cause des trois francs, à cause des corvées. Ils font partout *sociétés secrètes*, parlent de Matswa, du chef de Kimpanzou, de l'Amicale, du prix des palmistes qui baisse trop ». L'auteur a parlé précédemment de Matswa, de l'Amicale : pp. 156 et suivantes (il y aurait bien des commentaires à faire si on voulait des précisions sur cette période ; mais l'auteur ne prétend pas faire œuvre d'historien). Son interlocuteur poursuit : « Tu sais qu'à Linzolo ils ont déterré le fusil qui avait été enterré autrefois en signe de paix et que les Balali ont refusé de s'agenouiller pour revevoir la bénédiction de l'évêque ». Il y a eu effectivement des manifestations hostiles à la mission de Linzolo et la population a saboté les fêtes prévues à l'occasion du cinquantenaire de la mission, mais ces incidents ont eu lieu quatre ans auparavant, en 1933 et il ne semble pas exact qu'on ait touché aux fusils (il y en avait deux) enterrés en février 1885 par le P. Augouard et les chefs des environs. Le commerçant sénégalais ajoute : « L'autre jour, vers Mindouli, les indigènes ont tranporté un père de la mission, roulé dans un filet de chasse. Ils l'ont jeté aux pieds du commandant : *Tiens ! On n'en veut plus chez nous !* Qu'avait-il fait ? Le commandant n'a rien dit ». Cette histoire a peut-être circulé à l'époque, sous forme de rumeur ; aucun document écrit, aucun témoignage oral ne permet de la confirmer par un fait certain.

Relever dans les deux volumes des mémoires de Jean de Puytorac les passages où il est question de missions ou de missionnaires, s'interroger sur l'exactitude de certains faits rapportés, il n'y a là aucun but polémique et celà n'enlève rien à l'intérêt du récit. A la lecture de ces pages, on apprend à mieux connaître, au Congo, le milieu des aventuriers (rien de péjoratif), colons, commerçants, planteurs, chasseurs.., nombreux à cette époque de l'entre-deux guerres et qui, après la seconde guerre mondiale, disparaîtront peu à peu. Constatons seulement que, d'un côté, l'auteur et ceux qui vivent autour de lui, de l'autre, les missionnaires ; dans un même pays, dans une même région : ce sont deux mondes différents qui se côtoient mais qui se connaissent bien mal et bien superficiellement.

Jean Ernoult, spiritain

Gérard VIEIRA, *Sous le signe du Laïcat. L'Église Catholique en Guinée,* Documents pour l'histoire de l'Église Catholique en Guinée, présentés par Gérard Vieira, de la Congrégation du Saint-Esprit, Tome I : de 1875 à 1925, Dakar, Imprimerie Saint-Paul, 1992, 466 p., ill., 1 carte, index (en vente au C.I.M., 30, rue Lhomond, 75005 Paris).

A défaut d'écrire véritablement l'histoire de l'Église de Guinée, ce qui demanderait un important travail de dépouillement des archives publiques et religieuses, le P. Vieira a eu l'heureuse idée d'utiliser essentiellement le *Bulletin général* de la Congrégation du Saint-Esprit. Celui-ci donne des nouvelles de toutes les missions spiritaines, mois par mois. Souvent sont reproduites des lettres de missionnaires, choisies pour leur ton très vivant et leur grande capacité d'évocation. De nombreux encarts mettent en évidence des biographies de spiritains, soit qu'ils aient joué un rôle particulièrement important dans la vie de la mission, soit que leur existence soit représentative des difficultés et épreuves qui les attendaient.

Le titre de l'ouvrage, comme le signale la préface de Mgr Sarah, veut rendre hommage au rôle des laïcs, notamment aux trois fils de Coulon Katty, le roi du Rio Pongo, que Faidherbe emmena à Dakar et confia aux spiritains. A leur retour, les frères Katty réclamèrent des missionnaires et ceux-ci s'installèrent à Boffa en 1875. Les débuts furent difficiles : des maladies provoquèrent l'instabilité du personnel dont par ailleurs les rangs furent éclaircis par de nombreux décès. La conquête n'était pas terminée, certaines régions demeuraient inaccessibles, les délimitations de frontières étaient fluctuantes et par conséquent celles des circonscriptions administratives et ecclésiastiques.

L'administration favorisa l'installation de la mission à Conakry (à partir de 1890). Les premières sœurs de Cluny arrivèrent en 1893. La préfecture apostolique fut érigée en 1897. L'apprentissage des langues locales, la création d'écoles, d'orphelinats, d'un hôpital et de dispensaires, l'établissement de postes de catéchisme et la formation de catéchistes furent comme partout le support de l'action entreprise et favorisée par le gouverneur Ballay, que les mesures anticléricales vinrent perturber. Ceci n'empêcha pas la fondation de nouveaux postes à Dubréka (1905), Kindia (1907) et Coïah. La pastorale *de brousse* continua à se développer, notamment autour de Boffa, et ce malgré de nombreux décès. Les plus grands succès furent remportés en pays baga, les Kissi étant plus lents à la conversion.

En 1911 fut nommé un nouveau préfet apostolique, Mgr Lerouge (ses deux prédécesseurs avaient été les PP. Auguste Lorber et François Ségala). Il s'occupa tout particulièrement de la question des catéchistes, mais les difficultés persistaient pour régler les problèmes des mariages. Pendant la guerre les laïcs et les religieuses firent l'indispensable pour relayer les missionnaires mobilisés. Aucun poste ne fut fermé et celui de Guecké fut même ouvert en pays guerzé. Dès 1918, Mgr Lerouge fit reconnaître la haute vallée du Niger. La préfecture apostolique devint, en 1920, vicariat

apostolique et Mgr Lerouge demeura à sa tête. Les stations de Siguiri et de Kouroussa furent ouvertes.

Le P. Vieira a défriché le terrain pour les futurs historiens de l'Église de Guinée. Son travail, à la présentation très originale, n'a pas la prétention d'être définitif. Sa documentation reste très solide et servira de base indispensable à tous ceux qui souhaiteront approfondir cette histoire. C'est dire aussi que le tome II est impatiemment attendu.

Paule Brasseur

Maurice BARBOTIN, *Conamana, Camp de la mort en Guyane pour les prêtres et les religieux en 1798*, Paris, L'Harmattan, 1995, 240 p. ; ill.

Les élèves de Première qui ont appris l'Histoire de France autour de 1940 dans le manuel de Malet et Isaac n'ont pas vraiment été tenus dans l'ignorance de ce qui s'est passé après le 18 Fructidor : « La répression qui suivit le coup d'Etat fut rigoureuse. Le Directoire n'envoya pas ses adversaires vaincus à la guillotine, mais à la Guyane, ce qu'on appela la *guillotine sèche*. Les émigrés rentrés furent passibles de la peine de mort. Les prêtres purent être déportés par arrêté directorial. Tous durent prêter serment de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III... »

Ce livre sur Conamana vient expliquer deux cents ans plus tard – les fastes du deux centième anniversaire de la Révolution étant maintenant oubliés – comment furent déportés de nombreux prêtres en 1798 alors qu'on eut pu croire la Révolution finie.

Les premiers chapitres remettent en mémoire les évènements révolutionnaires dans leur enchaînement logique qui amène à la Terreur. Si celle-ci prend fin en principe avec la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794, l'abcès n'est portant pas vidé et l'embellie n'aura été que passagère, puisque, le 5 septembre 1797, le Directoire va reprendre la chasse aux prêtres qui n'avaient pas prêté serment. Ceux qui sont pris sont tranférés à Rochefort avec une totale inhumanité, de même pour la façon dont ils sont traités dans les prisons, la souffrance morale s'ajoutant à la souffrance physique.

Des bateaux sont affrétés en vue de les conduire en Guyane, bateaux qui parviennent pour plusieurs à forcer le blocus des Anglais. Pour ceux qui ont étudié la traite des Nègres, les conditions du voyage – une cinquantaine de jours – ne semblent pas différentes. La déportation eut pu ne pas se tranformer en bagne – les Sœurs de Saint-Paul de Chartres étant déjà à Cayenne – si le commissaire du Gouvernement n'en avait pas décidé autrement, regroupant les prêtres dans un camp à Sinnamary, puis dans un autre très isolé sur la Conamana, dans des conditions d'insalubrité difficilement imaginables. Leur calvaire est décrit ici dans toute son horreur, sans esprit hagiographique. Quelques bonnes reproductions de documents anciens : bagne de Rochefort, camp de Sinnamary, le bateau *La Bayonnaise*, une carte de situation de Conamana, le dessin d'une case *(carbet)*, l'enterrement d'un prêtre, aident à la compréhension des circonstances.

Il ne faut donc pas s'étonner que la mortalité ait été considérable. Il n'est que de se reporter à la fin du livre où est dressé la liste des prêtres (dont un certain nombre de Belges), avec leur âge – tous déportés à cause de leur foi – pour constater que sur 276, 141 sont morts sur place, pour 61 qui ont été tardivement rapatriés. D'autres ont pu s'évader ou ne sont plus revenus en France.

On a célébré le deuxième centenaire des martyrs de 92. Il restait aussi à ne pas oublier ceux-là.

Le P. Barbotin, guyanais dans l'âme, s'y est bien employé et il faut espérer qu'il parviendra, dans les meilleurs délais, à publier les notices biographiques de toutes ces victimes, comme il l'a annoncé au début de ce livre.

Gérard Brasseur

Vient de paraître
(recension dans notre prochain numéro)

Jean Ernoult, *spiritain*

LES SPIRITAINS AU CONGO
de 1865 à nos jours

Matériaux pour une histoire de l'Eglise au Congo

Collection
Mémoire Spiritaine
Études et Documents
(n° 3)

CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT
30, rue Lhomond, 75005 Paris
1995

Congrégation du Saint-Esprit, quelques dates :

Les fondateurs : Claude Poullart des Places (1679-1709).
Sa cause a été introduite à Rome en 1989.
François Libermann (1802-1852).
Il a été déclaré *Vénérable* en 1910.

Les fondations : Le Séminaire du Saint-Esprit : 27 mai 1703.
La Société du Saint-Cœur de Marie : 27 septembre 1841.
Union des deux sociétés : 28 septembre 1848.

Les Supérieurs généraux :

Claude Poullart des Places : 1703-1709.
Jacques Hyacinthe Garnier : 1709-1710.
Louis Bouic : 1710-1763.
François Becquet : 1763-1788.
Jean-Marie Duflos : 1788-1805.
Jacques Bertout : 1805-1832.
Amable Fourdinier : 1832-1845.
Nicolas Warnet : 1845.
Alexandre Leguay : 1845-1848.
Alexandre Monnet : 1848.
François Libermann : 1848-1852.
Ignace Schwindenhammer : 1853-1881.
Frédéric Le Vavasseur : 1881-1882.
Ambroise Emonet : 1883-1895.
Mgr Alexandre Le Roy : 1896-1926.
Mgr Louis Le Hunsec : 1926-1950.
Francis Griffin : 1950-1962.
Mgr Marcel Lefebvre : 1962-1968.
Joseph Lécuyer : 1968-1974.
Frans Timmermans : 1974-1986.
Pierre Haas : 1986-1992.
Pierre Schouver : 1992 -...

Béatifications : P. Jacques Laval (1803-1864), béatifié en 1979.
P. Daniel Brottier (1876-1936), béatifié en 1984.

Points de repère :

1er janvier 1732 : Le Séminaire du Saint-Esprit s'installe au 13 rue des Postes, actuel 30 rue Lhomond, **maison mère** de la Congrégation.
30 juillet 1734 : Reconnaissance légale du Séminaire du Saint-Esprit.
1er août 1901 : Le Conseil d'Etat reconnaît l'existence légale de la Congrégation.
1860-1900 Création des Provinces en Europe et en Amérique du Nord.
1962-1965 : 45 évêques spiritains participent au Concile Vatican II.
La Congrégation compte alors plus de 5 000 membres.
14 septembre 1966 : La Maison généralice (le Supérieur général et son Conseil) s'installe à Rome. La maison mère reste la résidence du Supérieur provincial de France.
1976 : Création de la première Province en Afrique.
1990 : Création de la première Province en Amérique latine.

Complément de la revue,
la collection :

Mémoire Spiritaine
Etudes et documents

Sont parus :

1 – René CHARRIER, *Les Frères Courage. Variations sur les Frères spiritains,* 240 pages, dont 14 d'illustrations. Prix : 100 F.

Les Frères spiritains n'ont pas toujours eu, dans leur congrégation, la place qu'ils méritaient. Dans la première partrie de son livre, René Charrier parle de cette situation sans faux-fuyants. Comment mieux leur rendre justice et hommage que par les pages d'histoire et les *Fioretti* de la deuxième partie de l'ouvrage?

2 – Mgr GAY, *François Libermann. Les chemins de la Paix*, 3e édition, 192 pages. Prix : 60 F.

François Libermann, rénovateur, au siècle dernier, de la Congrégation du Saint-Esprit, invite ses disciples à rechercher Dieu sur les chemins de la paix. Il ramène toute la vie spirituelle à ce principe fondamental : se tenir paisiblement aux écoutes de l'Esprit-Saint.

3 – Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo de 1865 à nos jours. Matériaux pour une histoire de l'Église au Congo,* 496 pages, nombreuses illustrations : cartes, croquis, photos. Prix : 185 F.

De l'estuaire du Congo à l'Oubangui... de 1865 à nos jours... les missionnaires spiritains ont implanté au Congo une centaine de missions. Ce livre offre sur ces missions une somme unique d'informations précises : lieux, personnes, dates ; matériaux pour une histoire de l'Église qui reste à écrire.

Sigles et abréviations

AAS	*Acta Apostolicæ Sedis.*
AN	Archives nationales, Paris.
Ann. Prop. Foi	*Annales de la Propagation de la Foi.*
ANSOM	Achives nationales, section outre-mer (Aix-en-Provence).
APF	Archives de la sacrée congrégation « de Propaganda Fide ».
Arch. CSSp	Archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Chevilly (b. pour boîte).
Arch. Srs sp.	Archives des Sœurs spiritaines.
BG	*Bulletin général de la Congrégation du Saint-Esprit.*
BPF	*Bulletin de la Province de France* (Congrégation du Saint-Esprit).
CS	*Cahiers spiritains,* Maison généralice, Rome.
CSJ	F. LIBERMANN, *Commentaire de Saint-Jean* (1895 ou 1988).
DC	*La Documentation catholique.*
Ecr. (1959)	*Les Ecrits spirituels de M. Claude-François Poullart des Places.* Ed. français-anglais, Duquesne University, Pittsburg, 1959, 297 p. (Ed. Henry J. KOREN).
Ecr. (1988)	*Claude-François Poullart des Places, (1679-1709). Ecrits,* Centre spiritain, Rome, 1988, 88 p. (Ed. Joseph LECUYER)
ES	*Ecrits spirituels du Vénérable Libermann,* Paris, Duret, 1891.
ES Supp.	*Ecrits spirituels du Vénérable Libermann, Supplément,* Paris, maison mère, 1891.
Jal ***	*Journal de communauté* (Nom de la communauté).
LS I, II, III	*Lettres spirituelles du Vénérable Libermann* (3e édition, Paris, Poussielgue, (1889), 3 volumes).
LS IV	*Lettres spirituelles de notre Vénérable Père aux membres de la congrégation,* Paris, maison mère, (1889).
MC	*Les Missions catholiques.*
ND I à XIII	*Notes et Documents relatifs à la vie et à l'Œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann* (éd. A. Cabon) Paris, maison mère (30, rue Lhomond), 1929-1941.
ND IX	*App. Appendice* au t. IX des *ND,* Paris, 1939.
ND XIII	*App. Appendice* au t. XIII des *ND,* Paris, 1941.
ND Compl.	*Notes et Documents. Compléments,* Paris, 1956.
NDH	*Notes et Documents relatifs à l'histoire de la Congrégation du Saint-Esprit sous la garde de l'Immaculé Cœur de la B.V. Marie, 1703-1914,* Paris, 30 rue Lhomond, 1917.

Dans ce numéro

Editorial

"Et vogue la galère !"

Autour des fondateurs

Méditation pour les membres de l'Aa

A propos de la naissance de Libermann, 1802 ou le générique d'un siècle

Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit (suite : 2/4)

La mission spiritaine dans l'histoire

La Monarchie de Juillet, l'Eglise de France et l'esclavage

Les vies multiples du Père Côme Jaffré (1884-1967)

Documents

Préhistoire spiritaine d'un Centenaire (Côte d'Ivoire)

Chroniques et commentaires

Anne-Marie Javouhey au miroir de sa correspondance

Aux origines de la lettre apostolique *In Supremo* (1839)

Recensions

Ouvrages sur la Guinée, la Guyane, la RCA et le Congo